■ la météo

Généralement nuageux avec quelques averses. Maximum aux environs de 60. Dimanche : averses.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Les prisonniers de Saïgon sont maltraités et torturés
— page 3

S. Nérée et S. Achille VOL LXIV NO 110 Montreal, samedi 12 mai 1973 15 CENTS

Les retombées du scandale de Watergate

Non-lieu dans l'affaire Ellsberg

LOS ANGELES (d'après l'AFP et Reuter) – Le procès de Daniel Ellsberg s'est terminé brusquement hier par un non-lieu dû aux retombées du scandale du Watergate.

Le juge Mathew Byrne, en déclarant le non-lieu a souligné qu'il portait sur tous les chefs d'accusation: espionnage, vol de documents et conspiration, formulés contre Ellsberg et son ami et collaborateur Anthony Russo.

En déclarant dans sa décision qu'un tort irréparable avait été fait aux deux accusés, le juge éliminait techniquement la possibilité que d'autres accusations semblables soient à nouveau portées contre Ellsberg et Russo.

Dans son exposé des motifs, le juge Byrne a indiqué que sa décision est fondée sur les vices de présentation de l'affaire des dossiers du Pentagone par le gouvernement, qui sont apparus dès le début du procès mais dont le point culminant a été atteint avec le scandale du Watergate. Il a été établi notamment à cette occasion que les protagonistes de l'affaire du Watergate avaient aussi cambriolé le cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg pour subtiliser son dossier médical dans le but de le discréditer.

Il a été établi également, dans le sillage de l'affaire Watergate, que les hommes de main de la Maison-Blanche s'étaient livré à l'écoute des conversations téléphonique d'Ellsberg et à une surveillance serrée avant même que le procès ne s'ouvre. Le juge Byrne reproche au gouvernement de n'avoir pas fourni au tribunal toutes les données sur ces actions clandestines et d'avoir fait preuve de réticence quand elles ont été réclamées.

Rappelant l'aide matérielle fournie par la CIA aux cambrioleurs, le juge Byrne a émis l'avis que l'agence fédérale "avait de toute évidence outrepassé son mandat".

"La procédure employée par le gouvernement, a dit le juge Byrne, a empêché le jury de juger l'affaire équitablement et sans passion."

Il a cité notamment le fait que plusieurs hautes personnalités gouvernementales étaient au courant de l'écoute électronique des conversations d'Ellsberg et il s'est surpris de ce que le gouvernement n'ait pas communiqué ces faits à la cour avant cette semaine. Il a ajouté que la tentative elle-même de

Voir page 6 : L'affaire Ellsberg

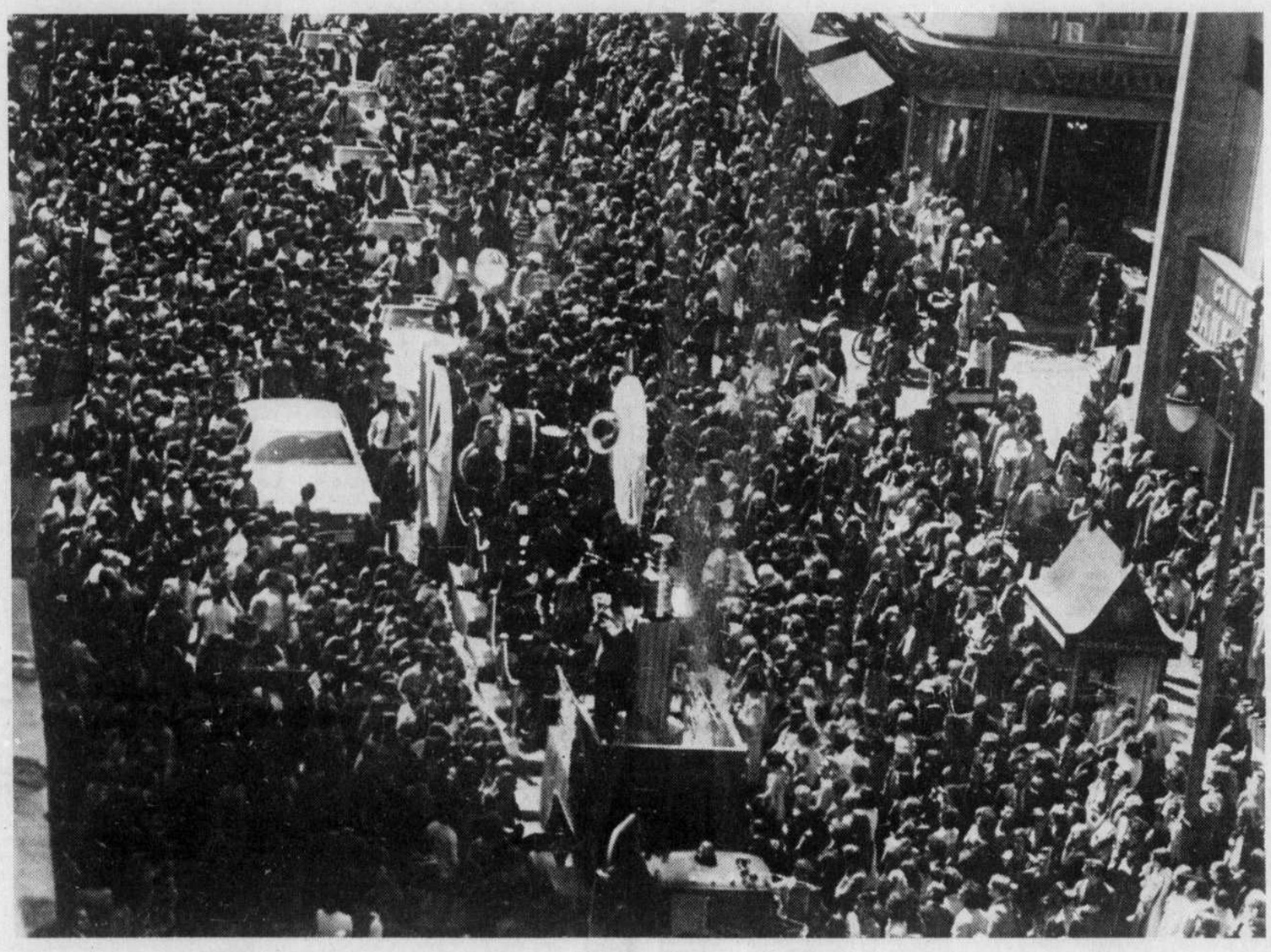
Montréal accueille ses héros

Les dieux du Forum ont attiré hier une foule record de 500,000 adulateurs massés sur un parcours qu'ils ont pris quatre heures à franchir, avant d'être reçus à l'hôtel de ville où ils ont signé le livre d'or.

Le Canadien de Montréal qui a eu raison des Black Hawks de Chicago jeudi soir pour mériter une 18ème fois la coupe Stanley (dont 16 fois en tant que membre de la LNH) avait eu, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Dorval, un échantillon de l'enthousiasme déclenché dans la métropole par sa victoire. Plus de 2,000 admirateurs s'étaient rendus à l'aéroport pour y accueillir leurs idoles. Claude Larose toutefois sortit sur une civière portée par ses coéquipiers Serge Savard et Jacques Laperrière; il devait passer la journée à subir des examens à l'hôpital, sans être de la fête qu'on ménagée les Montréalais à "leur équipe". Savard s'est fracturé le tibia de la jambe droite et devra sans aucun doute prendre un repos de plus d'un mois avant de se remettre à l'entraînement.

Depuis le Forum, QG des Canadiens, le cortège s'est dirigé vers l'est, sur la rue Sainte-Catherine où pouvait à peine se dégager l'une des quatre voies habituelles. Henri Richard, le capitaine, occupait la tête du défilé dans

Voir page 6 : Les Canadiens



Les bookies: la loi sera plus sévère

par Michel Roy

Me Jérôme Choquette, commentant hier soir à Montréal les conclusions de la conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux qui s'est réunie à Ottawa jeudi et vendredi, a déclaré qu'un large accord s'est dégagé en faveur d'une plus grande sévérité envers des personnes reconnues coupables d'une deuxième offense dans le domaine du crime organisé.

"Lors de la condamnation d'un bookie ou d'un organisateur de jeu illégal, ou un preneur aux livres, s'il s'agit d'une deuxième offense, une sentence de prison deviendra obligatoire, l'emprisonnement devant atteindre une certaine durée.

"Car je crois que la plupart des gens se rendent compte que, dans le domaine du jeu illégal, les organisateurs de jeu craignent par-dessus tout la prison."

Le ministre de la Justice, qui assistait hier soir, au Cercle Universitaire de la Cité du Havre, au lancement de trois ouvrages de caractère juridique et législatif, publiés par les Editons de l'Iris, a fait le point des travaux de la réunion d'Ottawa pour les journalistes présents.

M. Choquette a rappelé au cours de la conférence que le Québec réclame du gouvernement fédéral une somme de $260 millions pour couvrir les frais encourus en trop à l'égard de la Sûreté du Québec, les autres provinces bénéficiant des services de la Gendarmerie royale, à l'exception de l'Ontario qui appuie, du reste, les demandes du Québec.

"Je n'ai pas présenté une facture de $260 millions à M. Otto Lang (ministre fédéral de la Justice) mais je peux dire que ma demande n'a pas été rejetée du revers de la main. Des gens à qui j'ai parlé de la chose à Ottawa m'ont dit: "Vous avez peut-être un point sérieux".

Mais ce problème, a dit M. Choquette, n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la conférence. Il a seulement été abordé à la faveur d'une discussion sur les relations des corps policiers. Il appartiendra aux ministres des Finances et aux solliciteurs généraux des deux provinces d'examiner la demande et de se prononcer, en temps et lieu.

Selon les estimations du ministère de M. Choquette, le Québec devrait recevoir une subvention annuelle de $50 millions pour défrayer la part que la province assume au titre du maintien de la Sûreté du Québec, part que les autres provinces n'ont pas à payer.

Voir page 6 : Les bookies

Difficultés croissantes à la CICS

Le moral du contingent canadien s'affaiblit

par Claude Lemelin

OTTAWA – Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a confirmé hier que la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CICS) du cessez-le-feu au Vietnam est insolvable, ayant épuisé la mise de fonds initiale des quatre belligérants (18 millions de francs français) et n'ayant pu encore s'entendre sur un budget qui justifierait une deuxième mise de fonds par les Etats-Unis, le Sud-Vietnam, le Nord-Vietnam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

M. Sharp qui répondait à une question du député conservateur Claude Wagner, a précisé que le Canada avait demandé aux parties à l'accord de Paris d'avancer des fonds à la commission, en attendant qu'elle puisse s'entendre sur un budget, pour lui permettre de financer son fonctionnement. D'ici là, le ministre prévoit que la trésorerie canadienne devra dégager des fonds, ne serait-ce que pour assurer le versement de l'allocation alimentaire de treize dollars aux membres du contingent canadien.

L'insolvabilité de la CICS et en particulier l'impossibilité dans laquelle elle se trouverait bientôt de verser cette allocation alimentaire aurait en effet suscité des inquiétudes, au sein du contingent canadien, qui minerait le "moral" du personnel, déjà quelque peu ébranlé par les difficultés croissantes éprouvées par la commission dans l'accomplissement de sa mission de surveillance. Il s'agit surtout des restrictions à la liberté de mouvement des observateurs imposées par les nombreuses attaques – dont une fatale pour plusieurs, dont le capitaine Laviolette de l'armée canadienne – dont les hélicoptères de la CICS ont été l'objet.

Aux Affaires extérieures, on signalait hier que le nombre de ces attaques est maintenant de neuf, la neuvième attaque ayant été rapportée le 11 mai, soit hier. Trois attaques contre des hélicoptères ont été rapportées depuis le 7 avril, date de l'accident qui coûta la vie au capitaine Laviolette.

Selon un porte-parole du ministère, la détérioration de la situation financière de la CICS n'est qu'un autre des éléments versés par Ottawa au dossier de plus en plus sombre de l'opération de surveillance, depuis que M. Sharp a engagé le contingent canadien pour une deuxième période de 60 jours, à la fin de mars. Cet engagement doit être révisé à la fin de mai, et un nombre croissant d'observateurs s'attend à ce que le gouvernement Trudeau, cette fois, optera pour le retrait à la fin d'une période de grâce de 30 jours, soit à la fin de juin. Le même porte-parole a expliqué que si la CICS mettait tant de temps à élaborer son budget, c'est à cause de l'insuffisance du secrétariat de fortune mis en place par la commission – les accords de Paris n'en prévoyaient aucun – ainsi que la difficulté de prévoir ce que seront les frais de la commission dans une situation aussi mouvante que celle qui prévaut au Sud-Vietnam.

Les Affaires extérieures ont également tenu à nier, hier, diverses dépêches en provenance du Vietnam voulant que la situation militaire se soit notablement améliorée ces derniers temps, comparativement aux semaines qui ont immédiatement suivi la signature des accords de Paris. A 100 par semaine, en moyenne, de soutenir un porte-parole, le nombre des incidents rapportés est demeuré sensiblement le même depuis la fin de janvier.

Le même porte-parole a profité de l'occasion pour fournir à la presse les chiffres les plus récents sur le fonc-

Voir page 6 : La CICS

Risque de grève chez les mécaniciens d'Air Canada

L'Association internationale des machinistes a annoncé hier qu'elle recommandera aux 6,000 mécaniciens et employés au sol de la société Air Canada de déclencher la grève d'ici deux semaines.

L'Association internationale des machinistes, qui est membre du Congrès du travail du Canada et de la Fédération des travailleurs du Québec, a déclaré que cette recommandation fait suite à la rupture des négociations jeudi dernier.

Un porte-parole de la société Air Canada a précisé que le conciliateur doit faire rapport cette semaine au ministre fédéral du Travail, M. John Munro, et que le syndicat ne peut légalement déclencher une grève que sept jours après la remise de ce rapport.

Le dernier contrat de travail a expiré à la fin de mars et aucune des deux parties n'a voulu préciser les questions sur lesquelles les négociations ont achoppé.

D'autre part, les négociations entre les compagnies ferroviaires Canadien national et Canadien Pacifique et leurs 14,500 cheminots ont été rompues hier. La United Transportation Union a décidé de faire appel à un conciliateur du ministère fédéral du Travail. Ces négociations touchent les employés des équipes des trains ainsi que des équipes des cours de triage.

Les principaux points en litige sont les ajustements salariaux demandés pour les employés des cours de triage et la réduction des équipes sur certains trains de marchandises demandée par les compagnies.

Kissinger rencontrera Le Duc Tho jeudi

WASHINGTON (par l'AFP) – La Maison-Blanche a annoncé hier que M. Henry Kissinger et M. Le Duc Tho, représentant du Nord-Vietnam, se rencontreront à Paris le jeudi 17 mai pour examiner l'application des accords de paix au Vietnam.

M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche, a donné lecture à la presse de la déclaration commune suivante:

"Les gouvernements de la République démocratique du Vietnam et des Etats-Unis se sont mis d'accord pour tenir des discussions afin de passer en revue l'application des accords de Paris sur la fin de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam et de trouver les moyens d'amener la stricte application de ces accords".

"Le docteur Henry Kissinger et M. Le Duc Tho se rencontreront à Paris le 17 mai".

M. Ziegler a précisé que les entretiens dureraient 3 ou 4 jours. M. Kissinger sera assisté par M. Graham Martin qui vient d'être désigné pour succéder à l'ambassadeur Ellsworth Bunker à Saigon, et par M. William Sullivan, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient.

La reprise de leurs négociations a été préparée le mois dernier par une série d'entretiens que M. Sullivan a eue à Paris avec M. Nguyen Kho Thach, vice-ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam.

M. Le Duc Tho arrivera à Paris au début de la semaine déclare-t-on à l'ambassade du Nord-Vietnam.

"M. Le Duc Tho sera accompagné de ses conseillers" a ajouté, en réponse à des questions, le porte-parole de l'ambassade, qui n'a pas voulu donner d'autres précisions.

Lorsqu'il reprendra contact avec Le Duc Tho, Henry Kissinger se trouvera dans une position plus faible que celle qui était la sienne lors de la dernière rencontre des deux hommes à Hanoi en février après la signature de l'accord de cessez-le-feu, estiment les observateurs.

Le président Richard Nixon, qui avait dans son récent "message sur l'état du monde" menacé le Nord-Vietnam de représailles si Hanoi continuait à "violer" l'accord du 27 janvier, vient de subir une sérieuse défaite à la Chambre des représentants qui, jeudi, a dit "non" pour la première fois en six ans à sa politique indochinoise.

Par son refus d'octroyer de nouveaux crédits pour la poursuite des bombardements du Cambodge, la Chambre, dont la majorité est conservatrice, rejoint le Sénat, qui est lui traditionnellement hostile à la poursuite de l'engagement américain en Indochine (voir aussi page 8).

Voir page 6 : Henry Kissinger

mini-loto
TIRAGE : 06
VENDREDI, 11 MAI 1973
24 Séries émises — 90,000 chacune
Possibilité de :
87944 – 24 GAGNANTS DE $5,000.
7944 – 192 GAGNANTS DE $500.
944 – 1944 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA
6e COURSE, le 10 mai 1973
RÉSULTAT
ORDRE: $1,623.40 (90 PRIX)
DÉSORDRE: $42.70 (3419 PRIX)
VENTES TOTALES: $608,765.00
A B C D
5 1 8 2

La publicité sur les alcools frise l'indécence, dit l'OPTAT

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) – La publicité sur les alcools a dépassé les limites du raisonnable et frise présentement l'indécence dans certains cas, selon le directeur de l'OPTAT, le Dr André Boudreau.

Témoignant hier devant la commission parlementaire des Affaires sociales, à l'occasion de l'étude des crédits de ce ministère, auquel est rattaché l'Office pour le traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, le Dr Boudreau a souligné que les producteurs, entre autres les brasseries, sont elles-mêmes conscientes de ce problème, mais qu'elles se trouvent prises dans le cercle vicieux de la concurrence.

Devant cet état de fait, l'OPTAT s'apprête à soumettre une série de recommandations au gouvernement pour imposer certaines restrictions à la publicité sur l'alcool qui, selon son directeur, est de loin la drogue la plus pernicieuse présentement. On en consomme en très grande quantité et surtout on en consomme très tôt.

Le Dr Boudreau a par ailleurs fait état d'une évolution encourageante, quant à la consommation d'alcool au Québec, par rapport aux autres provinces canadiennes.

Le Québec est en effet la province canadienne où l'on consomme le moins de spiritueux. Elle se place au quatrième rang seulement pour la consommation des vins et au deuxième pour la consommation de la bière. L'OPTAT a constaté une diminution de consommation sur tous les plans, par rapport aux autres provinces.

Quant à la publicité, le Dr Boudreau souligne qu'elle devait au départ, lors de la libéralisation des lois, inciter les consommateurs d'alcool à choisir une marque plutôt qu'une autre. Ce n'est plus le cas, soutient-il, lorsque l'alcool est associée dans la publicité à la joie de vivre et à la vie en plein air, par exemple.

Convaincu cependant que les lois ne réussiront jamais à freiner la consommation d'alcool, il se prononce en faveur d'un effort accru du côté de l'éducation populaire, vocation spécifique de l'OPTAT.

Il note également une initiative concluante du Danemark où, depuis quelques années, on met l'accent sur la fabrication et la publicité de bières à faible concentration d'alcool, soit 2 pour cent. Il y a bien eu les bières non-alcoolisées aux Etats-Unis, mais il semble que les consommateurs de bière n'en veulent rien savoir.

Le Dr Boudreau a été amené à parler de la consommation de drogue en milieu scolaire, phénomène qui ne cesserait de croître. L'OPTAT a fait un certain nombre de recommandation au gouvernement, à partir d'une étude fouillée du rapport Le Dain, et le conseil des ministres devrait se pencher sur ce dossier prochainement.

"Sans révéler le contenu de ces recommandations, je peux dire qu'il faut faire une distinction entre la victime du produit et celui qui en fait le trafic."

Ayant agi plusieurs fois comme expert, devant les tribunaux, le Dr Boudreau note que les juges ont tendance à se montrer de plus en plus compréhensifs à ce sujet.

De son côté, le ministre Castonguay se révèle préoccupé par l'existence de réseaux de distribution de drogues en milieu scolaire.

"Moi, cela me surprend toujours un peu de voir avec quelle facilité, dans certaines écoles, les enfants peuvent avoir accès aux drogues. Cela semble se poursuivre depuis des semaines, des mois et des années, et on semble avoir extrêmement de difficulté à combattre ceci. Il y a des points de rassemblement qui semblent aussi être à la vue d'à peu près tout le monde, où il se fait de la distribution de drogue, par exemple des centres d'achats.

"Comment se fait-il que cela continue indéfiniment? Il y a des questions en tout cas qui sont un petit peu troublantes sur ce plan."

En matière de santé

Le NPD accuse le gouvernement de vouloir fuir ses responsabilités

par Benoit Houle

OTTAWA (PC) – Le Nouveau Parti démocratique a accusé hier "le gouvernement de chercher à fuir ses responsabilités en matière de partage du coût des programmes de soins hospitaliers et médicaux", en offrant aux provinces de nouvelles sources d'imposition pour financer leurs propres programmes.

Présentant une motion d'opposition de son parti, M. T.C. Douglas (NPD–Nanaimo-Cowichan-les-îles) a déclaré que c'était là, de la part du gouvernement, "une tentative cynique de couper ses dépenses au chapitre des programmes de santé."

Le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, a toutefois répliqué que le gouvernement ne cherchait nullement à abandonner ses responsabilités, mais désirait améliorer les programmes de soins médeicaux, tant du point de vue des coûts que de la qualité, et que c'était la raison pour laquelle il avait fait une nouvelle proposition aux provinces, lors de la conférence fédérale-provinciale du début de la semaine.

Le NPD a également demandé au gouvernement fédéral "de financer, dans une proportion de 50 pour cent, tous les services de santé et d'étendre le fonds de ressources de santé de façon à permettre aux gouvernements provinciaux d'améliorer leurs services de santé".

En vertu d'une formule proposée aux délégués provinciaux mardi, le gouvernement fédéral aurait alloué six points d'impôt additionnels aux provinces, de même que les revenus provenant des taxes d'accise sur les tabacs et alcools.

Les provinces ont unanimement rejeté la formule, et la conférence, qui devait durer deux jours, a pris fin abruptement après une seule journée de discussions.

Les premiers ministres, qui se rencontreront à Ottawa les 23, 24 et 25 mai, seront maintenant chargés d'étudier la proposition fédérale.

Selon M. Douglas, si les provinces acceptaient cette formule, elles devraient augmenter le coût de leurs services de santé ou en diminuer la qualité "alors qu'Ottawa s'en lave les mains".

"Le Canada est bien loin derrière les principaux pays industrialisés en ce qui touche aux soins de santé, a conclu M. Douglas, et le gouvernement fédéral veut maintenant laisser ce domaine aux provinces sans qu'elles aient les revenus nécessaires pour les bien administrer. C'est une négation absolue des relations fédérales-provinciales."

M. Lalonde a soutenu de son côté que le programme actuel, qui a été adopté en 1968, avait permis à tous les Canadiens d'accéder à un programme satisfaisant de soins médicaux, mais qu'il fallait maintenant trouver le moyen de le rendre plus économique et que le gouvernement fédéral voulait servir de catalyseur pour en permettre l'amélioration.

M. Heath MacQuarrie (PC-Hillsborough) a qualifié "d'échec sérieux dans le dialogue entre les deux niveaux de gouvernement" la fin abrupte de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, des Finances et de l'Education et il a attribué cet échec à la "rigidité" du gouvernement fédéral.

Selon lui, il faut adopter de toute urgence un programme complet de soins médicaux pour tous les Canadiens et il demande au gouvernement fédéral d'entreprendre de nouvelles négociations avec les provinces en faisant montre de plus de souplesse.

M. C.A. Gauthier CS-Roberval n'accepte pas la motion néo-démocrate, parce qu'il n'est pas "socialiste", mais il demande à Ottawa, à son tour, de faire preuve de plus de souplesse et de compréhension parce que "le gouvernement du Québec est incapable de freiner la marche envahissante du gouvernement fédéral".

Pour M. Howard Grafftey PC-Brome-Missisquoi, enfin, le programme gouvernemental de soins médicaux se résume en deux expressions: service insatisfaisant, coût exorbitant.

"Le gouvernement libéral a forcé les provinces à s'intégrer à un régime d'assurance-santé impossible à administrer et il est maintenant en train de battre en retraite devant son propre désastre".

"Le régime des libéraux n'est ni du socialisme, ni de la libre entreprise, mais un mariage incestueux entre les gens en place et le pouvoir étatique: bref, c'est de l'étatisme corporatif et le public n'est pas servi."

M. Grafftey propose enfin, pour améliorer la situation, d'effecter plus de fonds à la recherche médicale, de former plus de généralistes et d'auxiliaires paramédicaux, d'établir des cliniques communautaires dans les secteurs défavorisés et d'améliorer les services d'ambulance et d'urgence.

La CSD tiendra son 1er congrès à Québec

QUEBEC (PC) – La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) tiendra son premier congrès annuel les 6, 7, 8 et 9 juin prochain au Petit Colisée de Québec, à l'endroit même où elle a vu le jour au mois de juin 1972.

L'ordre du jour du congrès a été rendu public par le secrétaire-général de la centrale, M. Réal Labelle, au cours d'une conférence de presse, hier, à Québec.

En plus de décider d'un nouveau mode d'élection des dirigeants de la centrale, les 500 délégués aborderont les questions touchant la liberté syndicale, l'entreprise, la consommation, l'Etat, la stratégie et l'action syndicale.

Les délégués auront également l'occasion, dans le cadre du congrès, d'assister à un concert donné par le choeur "V'la l'bon vent" au cours d'une soirée récréative, le jeudi, 7 juin.

M. Labelle a expliqué que le conseil de direction de la centrale avait décidé d'organiser un tel concert parce que la CSD considère qu'il est très important que les travailleurs et les salariés soient sensibilisés au fait culturel québécois et canadien-français et ne vivent pas en marge des réalités culturelles.

La Firenza n'est pas dangereuse, déclare le ministère des Transports

OTTAWA (PC) – Le ministère fédéral des Transports a fait savoir hier que jusqu'ici il n'avait trouvé aucun défaut mettant en cause la sécurité de la petite voiture Firenza produite par la General Motors.

Les enquêteurs du ministère expliquent qu'ils en sont venus à cette conclusion après une étude des 250 cas qui leur ont été soumis par des propriétaires de Firenza. Toutefois l'enquête se poursuit.

On sait que jeudi, l'Association pour la protection automobile avait réclamé de la part de la General Motors le rappel immédiat des quelque 12,000 Firenza vendues sur le marché canadien ces deux dernières années.

Le ministère des Transports a invité pour sa part les propriétaires de Firenza qui estiment que leur voiture a des défauts qui mettent en cause la sécurité de communiquer avec la section de la sécurité routière du ministère.

Le ministère révèle en outre qu'il a demandé instamment à la General Motors de faire tous les efforts nécessaires pour satisfaire leur client car "il est évident que plusieurs propriétaires ont eu un tas d'ennuis coûteux.

Ce matin à Ottawa, "l'Association des propriétaires de Firenza insatisfaits" organise un défilé dans les rues de la ville. Les voitures seront décorées de vieux carburateurs et autres pièces incriminantes.

Le CSE constate la qualité grandissante de la participation

par Jean-Pierre Proulx

Au terme d'une journée et demie passée à la polyvalente Mgr-Parent de la régionale de Chambly, le Conseil supérieur de l'éducation, a déclaré son président, M. Léopold Garant, est frappé de constater la qualité de la participation du milieu à la vie des écoles.

"Depuis cinq ans, a poursuivi M. Garant, le conseil va ainsi se rendre compte, dans les régions du Québec, de ce qui se passe à la base. On ne peut que constater que la participation va grandissante. Certes les problèmes ne sont pas tous résolus et d'autres se posent. Mais nous constatons aussi que les solutions proposées se font toujours plus nombreuses et de meilleure qualité. Nous ne pouvons qu'attribuer ce phénomène à la participation des gens."

Hier matin, les membres du conseil ont entendu les mémoires d'une dizaine de groupes et organismes de la régionale, tel le Syndicat des enseignants de Champlain, les services éducatifs de la régionale de Chambly, les comités d'école de l'une ou l'autre polyvalente, notamment celui de Mgr-Parent où siégeait précisément le conseil. Ces mémoires portaient par exemple sur l'enfance inadaptée, le plan de développement des langues du ministère, le plan de la réforme pédagogique, la situation des anglo-catholiques sur la Rive-Sud, la philosophie de l'éducation du ministère, etc.

Le Syndicat des enseignants de Champlain a demandé pour sa part que le ministère de l'Education s'interroge sur le rôle de l'école dans la société. Constatant que de nombreux ministères s'occupent d'éducation, le syndicat voudrait que tout cela soit mieux planifié en fonction d'une éducation vraiment permanente. Il recommande au conseil d'entreprendre une étude approfondie de la situation qui définirait "le rôle de l'école dans la société et le rôle de la société face à l'école, c'est-à-dire face au citoyen étudiant permanent".

A la fin des audiences hier midi, plusieurs membres du conseil n'ont pas caché leur admiration en face du travail accompli par le comité de l'école Mgr-Parent. La présidente du comité, Mme Joan Lafortune a présenté le mémoire au nom de ses collègues. On y fait une série de remarques à la fois très positives et très critiques qui ont été remarquées par le conseil. Ce comité très actif dîne une fois la semaine avec la direction de l'école et les chefs de service. C'est surtout là que l'on échange des informations et que l'on règle bien des questions, a expliqué Mme Lafortune.

D'autre part, jeudi le conseil a travaillé en quatre ateliers qui regroupaient environ chacun 25 personnes représentant les enseignants, les étudiants, les administrateurs, les parents et le milieu en général.

Dans l'atelier sur l'enseignement élémentaire, on a fait valoir, par exemple, que l'embauche des spécialistes ne devrait pas être calculée selon le ratio" 1/26 mais selon une norme plus souple. On a souligné aussi le fait que le ministère ne fournissait pas les fonds suffisants pour permettre en pratique d'atteindre les objectifs de l'école. On a pu constater aussi des divergences de vue entre les professeurs et les parents; les premiers insistent davantage sur la formation globale des étudiants tandis que les parents sont plutôt préoccupés du contenu des cours.

Dans l'atelier sur l'école secondaire, il a surtout été question du climat actuel dans les polyvalentes. Les enseignants ont dit qu'il y régnait un climat de tension et que cela était dû à toutes les contraintes qui pèsent sur l'école. Les parents ont rétorqué qu'il y en avait partout. Ce à quoi, les enseignants ont répondu que le problème venait du fait que ces contraintes n'étaient ni comprises ni acceptées.

Un autre atelier a travaillé sur l'éducation permanente. On y a notamment suggéré que le ministère abolisse les examens qui rendent le contenu des programmes trop rigide. On a souhaité que les programmes soient individualisés et personnalisés. On a demandé aussi que la commission scolaire ait un noyau permanent d'enseignants pour l'éducation des adultes. On a réclamé enfin une meilleure planification des ressources en ce domaine.

Enfin, dans l'atelier sur l'éducation morale et religieuse, on a resoulevé le problème du futur programme de formation personnelle, familiale et civique qui, craint-on, amènera beaucoup de recoupements avec l'enseignement religieux et moral. Les parents ont de leur côté déploré l'absence de centre de formation pour les maîtres chrétiens.

Le CTM tentera de retrouver sa combativité

par Pierre Richard

Au cours de son premier congrès décisionnel en 75 ans d'existence, le Conseil du travail de Montréal (FTQ), qui regroupe quelque 100,000 travailleurs membres de syndicats de la FTQ dans la région de Montréal, s'efforcera en fin de semaine de définir une orientation générale et de créer des mécanismes qui lui permettront d'intervenir efficacement dans différents champs d'action.

M. Marcel Perreault, président du Conseil du travail de Montréal, a déclaré que l'objectif poursuivi par les dirigeants de cet organisme est de lui redonner "sa vraie nature de mouvement de masse".

Ce congrès se déroulera parallèlement à celui que tient le conseil central de Montréal, qui regroupe pour sa part les membres de la CSN dans la région de Montréal. Ces deux organismes régionaux forment, d'ailleurs, avec les syndicats d'enseignants de la région métropolitaine le Comité régional intersyndical de Montréal.

Beaucoup moins organisé et moins actif que le Conseil central de Montréal (CSN), le Conseil du travail de Montréal a cependant commencé à faire sentir sa présence au cours des derniers mois. Il s'est impliqué entre autre dans la formation du Mouvement pour la démocratisation scolaire (MDS) qui participera aux élections scolaires du 18 juin prochain à Montréal.

Le geste le plus important qu'il ait posé récemment a été sans doute d'amener la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a réviser sa position par rapport à la manifestation du premier mai qu'elle avait décidé de bouder parce qu'organisée par la CSN.

C'est ce réveil que les dirigeants du Conseil du Travail de Montréal veulent structurer et systématiser avec le congrès de fin de semaine. Quelque 300 délégués des syndicats affiliés sont attendus à la polyvalente Emile Nelligan.

Selon M. Perreault, le Conseil devra axer ses efforts autour de trois champs d'action: l'information de ses membres et de la population; l'éducation politique de ses membres; l'appui concret et militant aux diverses luttes syndicales et populaires; une présence active dans toutes les instances de la structure syndicale.

M. Perreault a soutenu que le Conseil du Travail de Montréal doit "s'engager dans la lutte de la classe ouvrière aux côtés des autres groupes syndicaux et des groupes populaires". Il a insisté sur la nécessité d'une véritable solidarité entre les centrales syndicales, solidarité qui, selon lui, doit dépasser les rivalités intersyndicales.

Les congressistes seront invités à réviser toute la constitution du Conseil du Travail de Montréal, à moderniser ses structures et à lui donner des moyens financiers accrus; à ce sujet, ils devront se prononcer sur une hausse de la cotisation qui passerait de $0.03 à $0.06 par membre par mois. Cette hausse de cotisation permettra de libérer le président du Conseil à temps complet.

D'autre part, les délégués se prononceront sur une déclaration de principe qui définit les grandes orientations du Conseil; cette déclaration s'inspire des suggestions émises au cours d'un congrès non-décisionnel tenu l'an dernier.

Cette déclaration se prononce en faveur d'un socialisme démocratique et du droit à l'autodétermination, y compris le droit pour le Québec de se séparer du reste du Canada si c'est le voeu de la majorité des Québécois.

Cette déclaration stipule: "Le CTM entend collaborer avec tous ceux qui veulent travailler à l'établissement d'une société socialiste, à l'élimination de la domination étrangère, à l'instauration d'une société dont l'objectif économique et social sera la satisfaction des besoins fondamentaux des travailleurs dans le respect le plus complet de leur liberté individuelle et collective. Le socialisme sera québécois et démocratique."

Dans cette déclaration de principe, le Conseil souhaite à long terme la mise sur pied d'un parti des travailleurs et d'ici là il verra à appuyer tout mouvement "qu'il jugera susceptible de représenter les intérêts des travailleurs".

Les transports urbains: l'Ontario exploitera une technique allemande

TORONTO (PC) – Le premier ministre William Davis a annoncé, hier que l'Ontario envisageait la création d'une agence spéciale qui exploiterait une nouvelle technique allemande dans le domaine du développement des transports rapides à travers le Canada.

Il a invité le gouvernement fédéral et l'industrie canadienne à participer à cette "étape innovatrice" dans le développement du transport urbain.

L'Ontario avait, l'automne dernier, annoncé les grandes lignes d'un programme de transport rapide dans les grandes villes, programme qui sera appliqué sur une période de 10 ans, au coût de 1.3 milliard; on y fera usage du monorail ou des trains sur coussins d'air.

C'est ainsi qu'une firme allemande, Krauss-Maffei, s'est vue accorder le contrat pour fournir le système et la technologie, en commençant cette année avec un projet expérimental, exécuté sur une voie longue de deux milles, à l'Exposition nationale du Canada.

Dans une allocution présentée devant l'Association canadienne des routes et des transports, M. Davis a révélé qu'un projet de loi sera présenté à la législature au cours de l'actuelle session, destiné à la création d'une compagnie spéciale qui s'occuperait du marché de cette technique en Ontario et au Canada.

Mise au point

L'abbé Jean-Marie Lafontaine nous a fait part que contrairement à ce que nous écrivions jeudi matin dans un article relatif à la nomination du doyen de la faculté de théologie, le père Gilles Pelland, s.j., n'a jamais refusé ce poste. Etant donné les engagements actuels du père Pelland à la Grégorienne de Rome, ses supérieurs ont jugé qu'il n'était pas opportun de le libérer pour cette fonction.

Nous écrivions par ailleurs que l'archevêque de Montréal avait demandé à l'université de reprendre la consultation officielle auprès des professeurs quelques jours avant la nomination du doyen et que l'université avait refusé. L'abbé Lafontaine précise que l'archevêque n'a jamais fait une telle demande. Signalons que l'abbé Lafontaine était membre du comité de consultation qui était chargé de faire des recommandations à l'archevêque pour la nomination du doyen. (JPP)

Il faudra surveiller Hong Kong et Taïwan

OTTAWA (PC) – Les importations de tissus de tricot double et de tricot sur métier chaîne continueront à menacer d'un sérieux préjudice les producteurs canadiens en 1973.

C'est ce que révèle un rapport de la Commission du textile et du vêtement déposé hier par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

La Commission précise que des restrictions quantitatives ont été négociées avec le Japon et la République de Corée en 1972, et qu'il sera encore essentiel de négocier de nouveau les accords de restriction pour 1973.

Le rapport est d'avis que les importations en provenance de Hong Kong et de Taïwan devraient être étroitement surveillées en vue de leur appliquer des restrictions, si nécessaires.

Les recommandations du document préconisent une augmentation de cinq pour cent de la limite globale telle que suggérée en 1972 par la Commission pour les importations de tissus de tricot double et de tricot sur métier chaîne en provenance du Japon, Taïwan, Corée et Hong Kong.

LÀ C'EST LE TEMPS!
FAITES DONC POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO
EN ÉMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

$54.16 PAR MOIS SEULEMENT*
PINE HILL, QUÉBEC
DANS LE SITE MAGNIFIQUE D'INDIAN LAKE
À 48 MI. SEULEMENT DE MONTRÉAL
Pour $5,995, vous pouvez devenir l'heureux propriétaire de ce chalet en pin. Le prix comprend terrain, fondation, installation électrique, toilette et fosse septique, vaste galerie et avant-toit pare-soleil (Foyer avec supplément). Autres modèles tout compris de $4,600 à $10,000
*PRÊT BANCAIRE
Venez nous voir en fin de semaine. Route 8 jusqu'à Lachute, puis route 327-Nord jusqu'à Brownsburg. Au feu, tournez à droite et roulez vers le Nord pendant 6.5 milles, jusqu'à Pine Hill. Suivre les panneaux Indian Lake, à gauche. Nous sommes situés à 2 m. avant le Club de golf du lac Carling.
RENSEIGNEMENTS: 735-2792

ON VA S'EN SORTIR

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance (je le reçois par porteur ☐ / je le reçois par la poste ☐

Nom . . . . . .
Adresse actuelle . . . . . .
. . . . . .
Nouvelle adresse . . . . . .
. . . . . .
à compter du . . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 12 mai 1973

Une délégation québécoise revient de Saïgon convaincue que les prisonniers politiques y sont maltraités et torturés

par Clément Trudel

"Nous rapportons du Vietnam la preuve qu'il existe des prisonniers politiques actuellement détenus par le gouvernement Thieu, que ces prisonniers sont maltraités et torturés, que les procédés actuels de libération de quelques-uns signifient souvent pour ceux-ci un arrêt de mort"...

C'est la conclusion de Mgr Guy Bélanger, évêque de Valleyfield, et de Me Georges LeBel, professeur de droit à l'UQAM, envoyés en délégation québécoise pour le comité international pour la libération des prisonniers politiques sud-vietnamiens. Un rapport de onze pages et de sept annexes a servi de point de départ à un long exposé en guise de conférence de presse, hier. Il en ressort les points suivants:

● l'opération "Phoenix" (ou F. 6, ou "Aube") visant à la liquidation physique des opposants au régime Thieu n'est pas terminée. Un télégramme daté du 5 avril en fait foi, signé par le secrétaire général du conseil national de l'opération Phoenix, contresigné par le colonel Nguyen van Giau. On y parle de rendre inefficaces (neutralyse) ceux qui "troublent l'ordre public". Cette neutralisation, selon le soldat K. Barton Osborn témoignant le 2 août 1971 devant un sous-comité du Congrès sur l'aide au Vietnam signifie: "Kill on the spot" (ou liquider tout simplement, sans avoir recours à l'interrogatoire);

● des recroupements budgétaires permettent d'affirmer que l'administration centrale, à Saigon, paie pour la nourriture de 57,000 prisonniers. Il y a 43 provinces au Sud-Vietnam et chacune peut avoir son quota de prisonniers qui deviennent des "droit commun" par une série de subterfuges;

● les prisonniers politiques refusent de servir de monnaie d'échange entre les parties. Un bon nombre de ces prisonniers n'ont jamais servi dans le GRP (Gouvernement Révolutionnaire Provisoire) pour lequel ils n'ont jamais pris parti. Nguyen Long, par exemple, fondateur du Mouvement pour l'autodétermination du peuple vietnamien, refuse d'être ainsi livré au GRP, comme pour accréditer la thèse de Thieu que tous les opposants à Saigon sont des "communistes";

● le rapport, qui s'attarde sur l'aspect juridique du régime de détention au Sud-Vietnam, s'élève précisément contre ce "manichéisme primaire" du gouvernement de Saigon qui justifie ainsi l'emprisonnement d'innocents, dont certains ont osé simplement affirmer la possibilité d'une "paix négociée" au Vietnam.

La hiérarchie catholique est prise entre deux feux, estime Mgr Bélanger; elle voudrait à la fois prendre ses distances vis-à-vis du régime et ne pas faire un jeu politique, mais croit implicitement que ceux qui peuvent parler doivent le faire... en dehors du pays.

Représentant à peine 5 à 10% de la population les catholiques détiennent toutefois une influence de loin supérieure à leur force numérique. On peut les répartir en trois catégories, selon l'évêque de Valleyfield: 1) ceux qui sont originaires du Nord (800,000 environ qui croient que le régime Thieu est leur dernier refuge contre le "péril" communiste; 2) les Sud-Vietnamiens de vieille souche, plus conciliants mais un peu dépassés par les événements et enfin 3) un groupe assez restreint, à très forte conscience sociale, des "marginalisés" qui travaillent non seulement contre le régime actuel mais surtout dénoncent la situation économique, la concussion, la corrruption. La JOC serait sur ce point une "force d'avenir".

Mgr Bélanger a dit avoir charge d'un diocèse qui lui a aidé à prendre conscience de "notre responsabilité d'Occidentaux au Vietnam".

N'est-ce pas à Valleyfield que la CIL fabrique sa "poudre à canon" dont se servent les Américains ou leurs alliés?

Les deux observateurs ont séjourné, l'un 15 jours (Me LeBel), l'autre une dizaine de jours au Sud-Vietnam. Aucun n'a eu l'autorisation de visiter les prisons, même si demande écrite a été faite au premier ministre et ministre de l'intérieur.

M. Thieu dans sa dernière tournée mondiale avait invité tous observateurs à visiter les prisons du Sud-Vietnam à leur gré (notamment dans une entrevue à CBS, le 8 avril 1973). Ces deux observateurs n'ont pas pu se faire faciliter l'entrée des prisons, même s'ils avaient à leur arrivée une liste de 130 personnes à visiter.

Me Georges LeBel a pu vérifier sur place que le Tribunal militaire de campagne (ou du front) qui a condamné un très grand nombre de citoyens à des peines politiques a été déclaré inconstitutionnel par la Cour suprême du Sud-Vietnam. En détention préventive, d'autres Sud-Vietnamiens passent plus d'un an sans comparaître devant un tribunal. Un décret (anticonstitutionnel lui aussi) permet enfin d'acheminer sans ambage des citoyens "troublant l'ordre public" vers des camps de concentration.

En tant que Canadiens dit Me LeBel, il faudrait éviter que la présence canadienne au sein de la CICS serve de caution aux exactions et aux tortures du régime Thieu. Les accords de Paris autorisant la transmission de "suggestions" à la commission mixte militaire sur le statut des prisonniers politiques, Mgr Bélanger et Me LeBel entendent faire circuler "à tous les échelons" leur rapport. Le juriste dit aussi son intention de préparer une analyse détaillée des accords de Paris et des accords de Genève et relever ce qui lui semble des interprétations contradictoires émises par les dipomates canadiens sur une même clause reprise en 1954 et en 1973, visant à la "réconciliation nationale" et "à la réunion des familles".

Les deux observateurs ont pu interviewer bon nombre d'ex-détenus, la plupart portant des traces de tortures, ou de mauvais traitements. Ils se disent alarmés que Saigon "libère" ainsi dans les champs des groupes de prisonniers quasi paralysés, démunis de papier d'identité, qui seront ravitaillés tant bien que mal par des familles contre lesquelles s'exerceront ensuite des représailles. Des familles entières sont ainsi gardées "psychologiquement en otages", souligne Mgr Bélanger.

On estime qu'au Sud-Vietnam il y a un policier par 10 habitants mais que parfois, il est possible d'acheter le silence de certains d'entre eux, quoique Mgr Bélanger tende à croire que certains seraient "sympathiques" aux persécutés et atténueraient quelque peu le régime d'oppression.

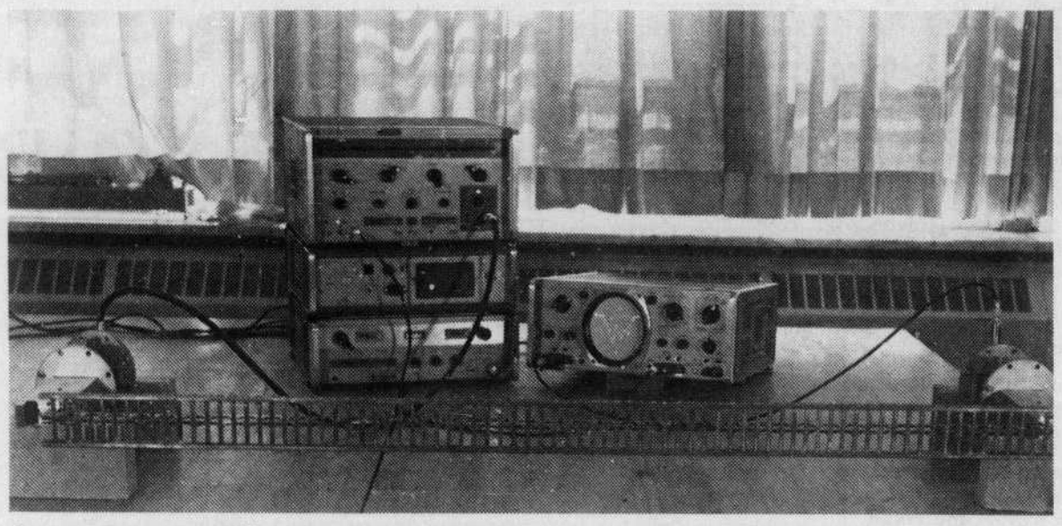
Le document le plus probant sur la situation des prisonniers politiques est ce télégramme (en vietnamien) daté du 5 avril et formé de trois volets:

1) "vis-à-vis des gens qui troublent l'ordre public, à part la mesure d'identification de domicile, on peut encore appliquer la mesure de concentration... si on n'a pas d'éléments pour les traduire au Tribunal militaire du front" (ou de campagne, selon Me LeBel);

2) "le conseil de sécurité doit être aussi convoqué pour décider la concentration des gens cités ci-dessus et il faut aussi envoyer leur dossier... Ne pas employer le mot "inculpé communiste" ou "agent des communistes". Dire seulement "troubler l'ordre public" (ce qui permettrait de les mieux identifier comme "droit commun"?);

3) "pour exécuter cet ordre... nous demandons: A) continuer les efforts pour rendre inefficaces (neutralyse) les gens qui troublent l'ordre public – référence au programme de la protection du peuple; B) harmoniser rigoureusement avec le conseil de sécurité local pour convoquer promptement des sessions dans le but de traduire au tribunal... les personnes accusées de troubler l'ordre public."

Le comité compte beaucoup sur la pression de l'opinion publique pour mettre fin aux emprisonnement injustifiés.



Sous son apparence anodine, cette structure de cinq pieds de longueur en forme d'échelle (au premier plan) représente une véritable révolution dans l'utilisation des micro-ondes. Cet "applicateur d'énergie" n'est pas une antenne même s'il peut transférer l'énergie qu'il transporte à tout objet voisin d'un point quelconque de la structure. En l'absence d'obstacle, comme sur l'illustration, l'énergie émise à gauche longe la structure sans se perdre et est recueillie à droite. Il suffit d'approcher la main pour faire disparaitre le signal sur l'oscilloscope, notre membre ayant absorbé toute l'énergie.

Polytechnique met les micro-ondes au service de l'industrie chimique

par Gilles Provost

Une équipe de chercheurs de l'Ecole polytechnique de Montréal, dirigée par le professeur Renato Bosisio, a récemment mis au point un "applicateur d'énergie hyperfréquence" (micro-ondes) susceptible de révolutionner l'industrie chimique en rendant possible la création et l'utilisation industrielle de plasmas "froids" de grand volume.

Cette technique réservée jusqu'à maintenant aux expériences de laboratoires permet de réaliser des réactions chimiques impossibles autrement.

En rendant possible une utilisation beaucoup plus facile et généralisée des hyperfréquences pour le chauffage et la chimie, l'invention est susceptible de multiples applications. Déjà, signale M. Bisisio, les tests faits sur la vulcanisation en continu du caoutchouc par ce dispositif ont été tellement concluants que certaines compagnies de caoutchouc prévoient généraliser son utilisation dans quelques années.

L'énergie hyperfréquence (parente de l'énergie véhiculée par les ondes de radio) est extrêmement intéressante parce qu'elle peut chauffer des corps autant en profondeur qu'en surface en provoquant une oscillation très rapide de ses molécules. (C'est le principe des fours à micro-ondes qui permettent de cuire un gâteau en un éclair.) Ce principe est intéressant pour la vulcanisation du caoutchouc puisque ce matériau conduit très mal la chaleur.

Sur le plan chimique, cette énergie est extrêmement intéressante parce qu'elle agit surtout sur les atomes et les particules de petit format. Dans un gaz, par exemple, les molécules relativement lourdes seront peu influencées et resteront donc "froides" pendant que les électrons périphériques, très petits, seront très agités, devenant ainsi très chauds.

Parce que les électrons responsables des réactions chimiques sont très chauds, il devient possible de réaliser des réactions qui exigent de fortes températures. Parce que les molécules lourdes ne sont pas elles mêmes chauffées, elles ne sont pas détruites par la chaleur. Il devient alors possible de réaliser des réactions inédites.

Pour la première fois, l'applicateur d'énergie mis au point à polytechnique rend cette curiosité de laboratoire transposable à l'échelle industrielle.

Jusqu'à maintenant, en effet, il était difficile d'irradier un objet à l'aide des hyperfréquences. Il était évidemment possible de le placer devant une antenne mais il y avait alors beaucoup d'énergie irradiée en vain et les effets étaient extrêmement localisés. De telles antennes n'ont jamais pu réaliser les plasmas "froids" plus gros que le poing.

Comme il est possible de véhiculer les micro-ondes à l'intérieur de conducteurs qui ont la forme de tuyaux métalliques, on pouvait aussi insérer l'objet à irradier à l'intérieur du conducteur lui-même, ce qui imposait des contraintes évidentes.

Dans un conducteur traditionnel, les micro-ondes sont semblables à un wagon de métro: pour y avoir accès, il faut percer un trou jusqu'à l'intérieur du tunnel. Si on fait remonter le tunnel vers la surface et si le wagon poursuit sa course sur un rail surélevé comme un monorail, on obtient l'équivalent de l'applicateur d'énergie: le wagon est accessible de toutes les directions. Enfin, l'antenne serait l'équivalent de la suppression de la voie du monorail: arrivé à l'extrémité du rail, le wagon poursuivrait sa course dans l'espace et serait bientôt irrécupérable.

L'applicateur d'énergie est une structure en forme d'échelle qui est l'équivalent du rail d'un monorail. Les ondes la suivent sans difficulté si aucun obstacle ne vient entraver leur déplacement. Si on approche un objet de la structure, il est immédiatement soumis à l'action des hyperfréquences qu'il absorbe facilement. L'énergie qui ne sera pas absorbée sera pratiquement toute récupérée à l'autre extrémité de la structure.

L'intérêt de cette structure c'est que l'énergie est disponible sur toute sa longueur de façon pratiquement uniforme. Ainsi, il suffit d'approcher un tube fluorescent de cette structure pour qu'il s'allume de lui-même sur toute sa longueur. Sans qu'on ait besoin de le brancher sur quoi que ce soit. De la même façon, il suffit de placer une telle structure au dessous d'un tapis roulant transportant un ruban de caoutchouc à vulcaniser pour que le matériau soit chauffé également dans sa masse pendant toute la durée de son passage.

Avec des antennes, au contraire, le matériau n'est soumis à l'action des ondes qu'au moment où il passe en avant de chaque antenne qui ne peut irradier avec puissance qu'une surface très restreinte. Il faut donc placer un grand nombre d'antennes côte à côte en prenant soin que les radiations émises par l'une n'endommagent pas la voisine. Les difficultés techniques et le coût deviennent rapidement pratiquement insurmontables.

Avec l'applicateur d'énergie, au contraire, les réglages sont pratiquement éliminés, il suffit d'un seul appareil beaucoup moins compliqué et le résultat est bien supérieur.

C'est cette uniformité de l'énergie disponible qui cause aussi le grand intérêt de cette structure pour l'industrie chimique: les réactions chimiques produites seront uniformes dans tout le volume de gaz qui circulera à proximité de l'applicateur d'énergie.

Si on veut traiter de grands volumes, il suffit d'allonger la structure ou d'en placer plusieurs, autour du conduit où circulera le gaz à traiter. Simplement à l'aide d'une telle structure de cinq pieds de long, l'équipe de M. Bosisio a déjà réalisé sans difficulté un plasma "froid" plusieurs centaines de fois plus voluminueux qui le record précédent, en collaboration avec M. Michel Wertheimer de la compagnie Air Liquide. Les autres membres de l'équipe sont M. Marcel Giroux, Jacques Spooner et Manfred Machman.

Dans l'entrevue qu'il a accordée au DEVOIR en compagnie de M. Wertheimer, M. Bosisio a déclaré que l'idée de cet applicateur d'énergie a jailli depuis deux ou trois ans et qu'il l'a mise au point en compagnie de M. F. Weissfloch.

Voir page 6 : Polytechnique

Le village olympique

M. Goldbloom soutient qu'il existe plusieurs solutions de rechange

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – "Nous avons trouvé d'autres endroits où un village pourrait être érigé." "Je suis assuré qu'il y a des solutions n'impliquant pas d'espaces verts."

C'est le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, qui rappelle aux courriéristes parlementaires qu'il n'a pas renié son engagement formel de protéger les "rares espaces verts" de Montréal, avec tous les moyens légaux à sa disposition.

M. Goldbloom tient à préciser aux journalistes, qu'il invite en termes à peine voilés à alerter l'opinion publique, qu'il parle au nom du gouvernement dans ce "débat épineux et embrouillé".

Il a fait rapport, jeudi soir, à ses collègues du cabinet en leur présentant l'éventail des possibilités mises de l'avant, "par les autorités municipales ou par d'autres groupes", pour la construction du village qui abritera les quelque 10,000 athlètes des jeux Olympiques de 1976.

Ses collègues se sont mis d'accord sur une "recommandation plutôt générale" qui vise à la protection des espaces verts. M. Goldbloom présentera, "probablement la semaine prochaine" cette position de principe au maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

"C'est en regard de ce principe, ajoute-t-il, qu'il faudra juger le pour et le contre des propositions soumises."

Car pour M. Goldbloom, "qui n'a vu aucun plan précis du maire Drapeau", le projet de la construction du village dans le parc Viau demeure une hypothèse parmi d'autres, hypothèse qu'il rejette comme néfaste à la qualité de l'environnement de Montréal.

Pour le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui a soulevé ce débat à l'Assemblée nationale et qui a promis d'appuyer M. Goldbloom dans sa croisade pour la protection de la verdure montréalaise, le ministre de l'Environnement se bat actuellement pour faire renverser l'appui déjà accordé à M. Drapeau par les représentants de Québec et d'Ottawa au COJO. MM. Paul Desrochers et Maurice Lafontaine.

M. Léger, dont le comté couvre justement les emplacements des jeux de 1976, ajoute que le fait que la firme Gagnon et Archambault soit la seule à pouvoir réaliser une entreprise de l'envergure d'un village unique, n'est pas étranger à la décision du maire Drapeau de rejeter toute autre hypothèse.

Ne partageant pas, il va sans dire, cette interprétation, M. Goldbloom continue à explorer les solutions de rechange. Il est conscient que le temps presse – M. Drapeau a en effet promis d'annoncer l'emplacement du village avant la fin du mois – mais il a confiance d'avoir trouvé une autre solution d'ici là.

"Nous avons trouvé, ajoute-t-il d'autres endroits où un village pourrait être érigé. Je ne suis pas en mesure d'aller dans les détails; je ne connais pas encore les disponibilités de tous les terrains; la facilité d'y ériger des constructions, etc.

Aux journalistes qui insistent pour obtenir des exemples de solution qui n'entraînerait pas la perte de ces pré-

Voir page 6 : Goldbloom

LES CRÉATIONS PIERRE GÉRIN
— CONCEPTION DE MEUBLES MODULAIRES EXCLUSIFS
— MURALES PLASTIQUES
681-3712
Créateur du "Biblio-Bloc"

LE CENTRE D'ORIENTATION
invite tous les professionnels des sciences humaines
à une conférence intitulée:
"LA FORMATION POSTGRADUE EN PSYCHOTHÉRAPIE"
donnée par le
DR LOUIS MOREAULT, Ph.D., doyen de formation,
Training Institute for Mental Health Practitioners, N.Y.
Jeudi, le 17 mai 1973, à 20 heures
à l'Université de Montréal
dans l'amphithéâtre des Sciences sociales, salle D0305
3200, rue Jean-Brillant

école neuchâtel
4335 AVENUE HAMPTON, MONTREAL 261, QUEBEC
ÉCOLE NEUCHATEL est une école primaire de langue française dont les méthodes pédagogiques les plus récentes sont alliées aux traditions scolaires qui ont déjà fait leurs preuves.
ÉCOLE NEUCHATEL est mixte et non confessionnelle. Elle accepte les enfants de cinq à douze ans. L'esprit d'observation et de déduction constitue la base de l'instruction.
ÉCOLE NEUCHATEL est située dans des locaux qui permettent les activités récréatives et para-scolaire.
Dates d'inscription: jusqu'au 30 juin.
4335, avenue Hampton,
Notre-Dame de Grâce
486-1214

VIENT DE PARAÎTRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR
LE SUCCÈS PAR LA PENSÉE CONSTRUCTIVE
par Napoleon Hill et W. Clement Stone
• Une étude documentée qui définit les facteurs de réussite ou d'échec dans la vie de chaque être humain.
• Un guide destiné spécialement aux jeunes gens et aux jeunes filles qui sont au début de leur vie professionnelle.
En vente partout au prix de $4.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Sur une interview de M. Castonguay

Dans un entretien avec Michel Roy dont Le Devoir livrait les 7 et 8 mai l'essentiel, M. Claude Castonguay a longuement expliqué le retournement inattendu que les observateurs ont cru déceler dans son attitude envers Ottawa à la suite de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres des affaires sociales.

On reprochait à M. Castonguay d'avoir mis en veilleuse les revendications relatives à la primauté législative, au profit d'arrangements concrets qui risquent d'amenuiser davantage la souveraineté du Québec dans le domaine de la politique sociale. A cela, il répond qu'il a voulu, d'abord et avant tout, faire avancer un dossier qui intéresse tout le monde. Il ajoute que, même s'il a semblé reculer, il a fait des gains qui sont peut-être trop passés inaperçus.

Ces explications étonnent. Mais elles sont formulées dans une langue objective d'où sont agréablement absentes toute pensée électoraliste et toute considération de basse partisannerie. On ne peut résister à la tentation de les absorber avec un esprit au moins aussi ouvert de celui dont elles énanent.

●

Lorsque M. Castonguay invoque l'expérience du régime de rentes en 1964 pour justifier sa position actuelle, l'interview commence sur une base plutôt fragile. Le ministre croit se souvenir qu'à son retour des épuisantes négociations qui aboutirent en 1964 à un accord sur le régime de rentes, M. Lesage fut en butte aux pires accusations de trahison. Or, ce n'est pas le souvenir que nous conservons de cette expérience.

Contrairement à ce que vient de faire M. Castonguay à propos des allocations familiales, M. Lesage avait, en effet, défendu jusqu'au bout la souveraineté législative et administrative du Québec. La formule avec laquelle il revint d'Ottawa fut saluée, dans Le Devoir entre autres, comme "une victoire pour les personnes âgées et le vrai fédéralisme". Seuls des partis d'opposition cherchant à faire flèche de tout bois s'attachèrent alors à déceler dans l'ingénieuse solution de 1964 des signes de démission.

En toute honnêteté, il faut cependant convenir que l'on taillait alors dans du neuf et que Québec avait la partie plus facile en prétendant interdire à Ottawa l'occupation exclusive ou prioritaire d'un champ d'intervention demeuré vacant. Dans le cas précis des allocations familiales, Québec disputait, au contraire, au pouvoir central la compétence prioritaire dans un domaine déjà occupé par celui-ci depuis 1945. Il y avait, en 1964, un empiétement à prévenir; en 1973, il s'agissait d'un pouvoir à récupérer après qu'il ait été exercé par l'autre ordre de gouvernement depuis près de 30 ans.

Au niveau précis où Québec avait engagé la bataille à Victoria, c'est-à-dire au niveau de la primauté législative, M. Castonguay n'a certes pas gagné l'essentiel. Il peut cependant soutenir – et il le fait à bon droit – qu'il a gagné du terrain par rapport à la situation qui existait en mars 1972, c'est-à-dire lors de la dernière lettre importante de M. Trudeau à M. Bourassa au sujet des allocations familiales.

Dans cette lettre, M. Trudeau consentait à ce que les provinces aient un mot à dire dans la détermination du montant des allocations familiales devant être versées en vertu du projet Munro. A toute province désireuse de se prévaloir de cette attribution, il imposait cependant l'obligation de dépenser elle-même dans ce secteur des sommes additionnelles équivalant à 15% des déboursés fédéraux. A cette époque, il n'était pas du tout question, non plus, qu'une province puisse employer à d'autres fins que les allocations familiales les sommes devant être déboursées par Ottawa sous l'empire du projet Munro.

Par rapport à ce que définissait la lettre de mars 1972, les provinces font trois gains importants. D'abord, les allocations familiales seront haussées encore plus que ne le prévoyait M. Munro. Deuxièmement, les provinces auront un mot à dire dans la détermination du montant des allocations versées à chaque enfant, et ce sans être astreintes à la règle du 15% que définissait M. Trudeau. Enfin, elles auront la liberté d'affecter à d'autres programmes une partie (encore indéterminée) des sommes disponibles au titre des allocations familiales.

M. Castonguay n'a pas tout gagné, loin de là. Il a même consenti, en ce qui touche l'administration des allocations familiales, à un recul tactique important, par rapport à la position qu'il défendait en mai 1972. Il a néanmoins fait des gains d'autant moins négligeables que la perspective globale dans laquelle ils s'inscrivent en laisse espérer de plus importants.

●

Pour saisir la portée des conclusions de la dernière conférence, il faut, en effet, se souvenir que, grâce à l'accord qui a paru s'en dégager, le Canada est peut-être pour la première fois entré dans une voie qui pourrait assez vite déboucher sur une politique intégrée de sécurité du revenu dont l'élément essentiel serait le revenu garanti.

Si l'on se souvient que tout se discutait et se réglait jusque-là à la pièce – le plus fort, c'est-à-dire Ottawa, emportant presque toujours le morceau – cela représente un gain considérable. Par-delà toute considération de prestige gouvernemental, la sécurité du revenu doit être conçue en fonction du bien des citoyens. Si les espoirs nés à Ottawa les 25 et 26 avril devaient se réaliser suivant des formes acceptables aux provinces, le Canada serait l'un des premiers pays au monde à se doter d'un régime de revenu garanti. M. Castonguay fait passer cet objectif avant l'orgueil de son gouvernement. Qui pourrait l'en blâmer, à moins d'obéir – comme le souligne sans aigreur M. Castonguay – à une logique d'où est exclu à l'avance tout arrangement de type fédéral?

Pour comprendre la stratégie de M. Castonguay, il faudrait disposer du document de travail – malheureusement demeuré secret – qu'il a remis à ses collègues d'Ottawa et des autres provinces quant au financement et à l'implantation graduelle d'un régime de revenu garanti. Mais afin d'éviter que la négociation inaugurée en avril ne débouche sur une immense duperie, Québec devra insister non seulement pour conserver sa liberté actuelle en matière d'aide sociale mais aussi et surtout pour se voir reconnaître le rôle de meneur de jeu dans la transformation graduelle des programmes actuels d'aide en un régime intégré de revenu garanti.

Avant de s'avancer trop loin, M. Castonguay fera bien de vérifier sans trop de délai les intentions véritables d'Ottawa. Le parlement fédéral a occupé il y a quelques années le champ du revenu garanti pour les personnes âgées. Si la position de M. Castonguay doit avoir un sens, ce domaine devra être récupéré par les provinces. Ottawa voudra-t-il compenser par une ouverture sur ce point précis la concession que Québec est disposé à faire au chapitre des allocations familiales? M. Castonguay ne devrait pas tarder à interroger M. Lalonde à ce propos. Il ne saurait trouver meilleur test des intentions réelles d'Ottawa.

●

En plus de l'assurance-chômage dont il conserverait la responsabilité, le rôle du gouvernement fédéral dans la politique sociale de l'avenir semble devoir consister surtout, aux yeux de M. Castonguay, à appuyer financièrement l'effort des provinces en vue de doter leurs citoyens de régimes intégrés mais souples de sécurité du revenu, et à assurer une certaine redistribution de la richesse nationale sous la forme de démo-subventions du type allocations familiales et pensions de vieillesse.

On regrette que M. Castonguay ait été avare de précisions quant aux sauvegardes qu'il y aurait lieu d'envisager afin d'éviter que les démo-subventions ne soient utilisées par des députés en quête de rentabilité électorale comme moyen facile de reléguer au second rang les programmes provinciaux de revenu garanti. S'il doit y avoir une politique vraiment intégrée, Ottawa devra consentir à ce que ses propres programmes – notamment l'assurance-chômage – soient davantage alignés sur certaines normes communes. Il devra aussi accepter que ses futures interventions dans le domaine des démo-subventions soient soumises à des formes plus précises de consultation, voire d'approbation préalable sinon de toutes les provinces, du moins d'une majorité d'entre elles.

M. Castonguay a fait, dans l'immédiat, un recul stratégique qui s'accompagne de quelques gains pratiques pour le Québec et surtout pour les familles. Quant au fond du dossier, tout reste à faire. On souhaite que les progrès majeurs enregistrés au niveau de la problématique générale soient suivis demain de leur conclusion toute logique, à savoir d'une reconnaissance explicite et efficace de la nécessaire priorité des provinces dans l'instauration et l'administration d'un futur régime de sécurité du revenu.

Claude RYAN

L'insensibilisation par l'acupuncture

■ lettres au DEVOIR

Le chaos de la classification

M. François Cloutier,
ministre de l'Education

Monsieur le ministre,

La crise que traverse actuellement le secteur post-collégial ne saurait nous laisser indifférents. Nous estimons que les implications sont considérables pour l'avenir de l'éducation au Québec. Nous soumettons à votre bon jugement trois considérations qui ont retenu notre attention.

Personne ne niera le bien-fondé et la nécessité d'une rationalisation efficace et cohérente en matière d'éducation. Nous voyons mal cependant comment elle devrait se traduire, entre autres, par un énoncé de principe de classification uniforme. Non seulement ce principe est discutable, il est inacceptable. Non seulement ne traduit-il pas une réalité beaucoup plus complexe, mais ne respecte pas également une situation mouvante où déjà trois systèmes de qualification de diplômes se sont succédé. On classifie des personnes selon un ensemble de coordonnées dont la compétence et l'expérience ne sont pas les moindres, et non des dossiers selon les seules années de scolarité, qui sont d'ailleurs déterminées elles-mêmes trop souvent de façon arbitraire et unilatérale. On a suffisamment, croyons-nous, soulevé ce point. Nous avons jugé opportun de le rappeler, avant que d'interminables discussions ne le relèguent aux oubliettes!

Nous considérons également la façon d'appliquer le principe aussi discutable et inacceptable que le principe lui-même. Comment peut-on appliquer un principe – déjà douteux – sans la participation des enseignants eux-mêmes? Nous croyons qu'on a confondu rationalisation et centralisation. Comme nous croyons qu'on n'a pas suffisamment pris au sérieux le rôle, la place et la fonction spécifique de l'enseignement sans la participation duquel aucune politique réaliste et qualitative ne saurait être élaborée et réalisée.

Enfin, et le principe et la façon de l'appliquer sont en contradiction avec les recommandations du Conseil des Universités sur les objectifs de l'enseignement supérieure qui vous sont parvenues et que le ministère de l'Education semble accepter par ailleurs:

"Les mécanismes de prise de décision devraient accepter de s'alourdir délibérément pour permettre la participation la plus large possible à l'élaboration des politiques; ce qui est apparemment perdu en délais et en énergie peut facilement être récupéré au total par un enrichissement et un enracinement des données des problèmes, ainsi que par des consensus plus rapides après la prise de décision" (Cahier III, p. 6).

Vous conviendrez d'une situation pour le moins paradoxale et contradictoire. Ceci ne peut que perpétuer et même aggraver l'incohérence – pour ne pas dire le chaos – dont on espérait – nous avions de bonnes raisons de le croire – qu'on puisse enfin s'en sortir.

Dans un tel contexte, nous pensons, semble-t-il, que vous devez prendre toutes les dispositions pour endiguer les effets désastreux qu'entraîneraient et le maintien du principe de classification uniforme et la façon unilatérale de l'appliquer. Aussi, nous croyons, dans les circonstances, qu'un moratoire s'impose. Il faut geler le manuel d'évaluation de scolarité et respecter les droits et compétences acquis, afin que tous puissent réfléchir à la situation à tête reposée.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Fédération des Associations de Professeurs d'Université du Québec (FAPUQ).

Roland PROULX,
vice-président
Montréal, le 11 mai 1973

Des explications trop faciles

Permettez-moi de commenter la libre opinion sur l'avortement de J. Martineau et R. Larouche, parue dans Le Devoir du 25 avril. Leurs élaborations sont un petit chef-d'oeuvre de conceptions morales et philosophiques périmées, qui nous viennent tout droit de l'antiquité.

1. Ils nous disent que la loi ne doit pas être nécessairement le reflet d'un consensus général et ils citent comme exemple les sociétés romaines et américaines où les lois négligent les droits des esclaves et des noirs respectivement. C'est évident que dans ces sociétés-là, le consensus n'est justement pas général.

2. Ils philosophent autour du thème de "nature humaine" et "essence". La futilité d'une telle discussion a été très bien mise en relief par cet auteur dont j'ai oublié le nom qui a imaginé la possibilité d'un enfant issu d'un homme et d'un chimpanzé et qui nous pose la question à savoir si le tueur de cet être est un assassin ou un simple chasseur. Le système moral qui interdit de tuer un homme et permet la mise à mort d'un chimpanzé est arbitraire sur le plan logique et n'est probablement pas autre chose que l'émanation de la peur d'être tué soi-même.

En ce qui concerne le foetus, la question n'est pas de savoir s'il est un être humain mais la question est de décider si l'on veut accepter ou non de tuer ce foetus, qui n'est rien de moins et rien de plus qu'un embryon à un certain stade de son développement. Si l'on dit qu'il ne faut pas le tuer, on devrait ne jamais manger un steak car un boeuf mené à l'abattoir est probablement beaucoup plus conscient de ce qui lui arrive qu'un foetus. Aucun système philosophique, qu'il nous vienne des grecs ou des jésuites, ne pourra jamais nous renseigner sur le bien-fondé d'une telle action, et le consensus général me semble au moins aussi légitime que l'avis d'un éthymologiste.

3. Les auteurs trahissent le véritable fond de leurs sentiments quand ils nous réfèrent constamment à la soi-disant décadence et je n'ai pas besoin de rappeler dans quelle mauvaise compagnie ils se trouvent avec une telle idéologie.

La "décadence" est en fait une maturation de l'intelligence collective au fur et à mesure que le caractère archaïque et arbitraire du système de valeurs des sociétés primitives devient apparent. Il s'ensuit une période de désorientation et confusion générales qu'on peut appeler décadence.

Malheureusement, l'humanité n'a jamais progressé au-delà de ce point, parce qu'à côté d'une société décadente, il s'est toujours trouvé un pays "sain", qui entraînait ses hommes à l'assassinat de masse appelé guerre et qui faisait ainsi disparaître la décadence par un "assainissement" naturel.

Certains dictateurs aimaient dire que la multiplication de la bêtise ne donne pas de l'intelligence, préférant ainsi nettement leur propre avis au consensus général. A mon avis, les problèmes commencent seulement quand il n'y a pas consensus, c'est-à-dire conflit, et les idées originales pour les règlements des conflits sont assez rares.

H. JEREMIE

Montréal, le 25 avril 1973

Que vaudra cette traduction?

Au 10 est de la rue Notre-Dame, à Montréal un groupe de chômeurs devenus traducteurs, tentent avec beaucoup de difficulté, de traduire un catalogue du ministère des approvisionnements et services.

Ce projet s'inscrit dans un programme de travaux d'hiver destiné à combattre le chômage; il constitue un affront aux éventuels usagers du catalogue. De plus les employés sont traités de façon anachroniquement autoritaire.

En effet, les responsables du projet ont laissé entendre à certaines occasions et démontré clairement à d'autres, que l'objectif du projet n'était pas de bien traduire, mais de beaucoup traduire. Comme il s'agit de traductions techniques et que, sauf exception, les employés ne sont pas traducteurs, beaucoup traduire signifie mal traduire. Cela est d'autant plus vrai que les employés doivent travailler avec les moyens du bord, qu'ils n'ont pas le temps de faire de recherche parce qu'ils doivent traduire en moyenne 35 articles par jour à défaut de quoi ils risquent d'être congédiés.

A cete pénurie de matériel et de temps s'ajoute une autre absurdité: les responsables du projet ont une connaissance ou nulle ou très élémentaire du français. Or ces responsables jugent de la qualité de la traduction. Le résultat est assez simple: les traductions sont souvent fautives, d'un français douteux.

Et pour mousser la production l'officier du projet a cru bon de rédiger des règlements pour le moins singuliers. J'en cite trois:

1 – plus de 3 retards dans un mois: renvoi immédiat

2 – plus de 5 jours de maladie avec certificat médical: renvoi immédiat

3 – omission d'avertir le bureau pour prévenir d'une absence-renvoi immédiat.

De plus tous ces règlements ont été rédigés en anglais seulement. L'anglais, d'ailleurs est la langue la plus employée par les responsables lors des réunions du groupe.

Je prends la liberté d'écrire cette lettre parce que j'ai été congédié, sans préavis et sans raison, le 1 mai 1973.

Daniel LACHAPELLE
Montréal le 8 mai 1973

L'énumération sous le signe de l'unilinguisme anglais

M. François Cloutier,
ministre de l'Education
et des Affaires sociales

Les énumérateurs du gouvernement sont passés chez moi hier pour établir à ce qu'on dit la liste permanente des électeurs du Québec. Cependant les deux (2) énumérateurs étaient unilingues anglophones et ont été par conséquent incapables de remplir les formulaires puisque je ne parle que le français. J'ai ensuite téléphoné au président de l'énumération pour notre comté qui m'a dit que j'aurais dû remplir moi-même les formulaires (sic) et que de toute façon il était difficile de trouver dans le comté de Ste-Anne des énumérateurs bilingues (sic).

Dans le contexte actuel, monsieur le ministre de la culture, il conviendrait peut-être plus de se préoccuper de la situation du français que de faire des déclarations ambiguës sur le bilinguisme.

licheline LAPERRIERE-WAGNER
P.S.: Le président de l'énumération vient de passer chez moi avec les mêmes énumérateurs pour faire la traduction... j'espère qu'il fait le même travail pour les autres électeurs unilingues francophones.
Pointe-Saint-Charles, le 10 mai 73

bloc-notes

Une autre du même genre

Une fois de plus, la législation définissant les relations de travail dans l'industrie de la construction traverse une période de replâtrage. Le bill 9, que le ministre Jean Cournoyer vient de soumettre à l'Assemblée nationale, tente, en effet, de stabiliser les relations patronales-ouvrières dans le secteur de la construction et de pacifier quelque peu les relations des syndicats entre eux. Cependant, le projet de loi risque de rater de très loin ces objectifs: il se borne surtout, malheureusement, à tourner la page sur le gâchis actuel sans vraiment renouveler les perspectives.

Le nouveau projet, comme il se doit, se prosterne humblement devant le concept de représentativité. Chaque association recevra, nous en avons la promesse, une part du gâteau qui sera conforme à sa représentativité. Qu'est-ce dire? Nul ne sait. Les votes? Mais voyons! selon la représentativité! Le Conseil d'arbitrage? Il est mis en marche "du consentement d'associations représentatives à un degré supérieur à cinquante pour cent d'employeurs et de salariés". Bref, sans représentativité, pas de salut.

Malheureusement, cette sacrosainte représentativité a toujours joué jusqu'à maintenant la "fille de l'air". On a même réussi par sa faute à faire dire des bêtises à l'ordinateur chargé de dénombrer les adhérents de chaque centrale, avec le résultat que 38% des travailleurs de la construction sont demeurés sans voix. Un autre résultat, c'est que les quelque 30,000 noms recueillis par la FTQ ne forment pas 50% du nombre total de travailleurs de la construction, mais qu'ils risquent de composer plus de la moitié des votes exprimés. Comment se conduira la représentativité dans ce fouillis? Prétendra-t-on que 30,000 votes accordés à la FTQ représentent 68% des opinions que voudraient exprimer 73,000 travailleurs de la construction? A en croire le projet Cournoyer, il semble malheureusement que oui.

Avant de monter une nouvelle fois à l'assaut de notre crédulité, M. Cournoyer devrait d'abord et avant tout percer le mystère qui entoure les 27,000 annulés, rejetés, refoulés. Quand les 73,000 travailleurs se seront exprimés, il sera temps de prendre les mesures qu'impose la situation. D'autre part, il incombe à M. Cournoyer de déceler pourquoi 38% des travailleurs de la construction n'ont pas voté valablement. A moins, bien sûr, que le ministre du Travail considère comme normal qu'un gros tiers des électeurs soient trop terrorisés pour exprimer clairement leur opinion... Et quand il est ici question d'obtenir l'opinion de 73,000 travailleurs, il ne s'agit pas uniquement de prier les centrales syndicales de déposer les listes de leurs adhérents. En effet, si le but de l'exercice est de permettre un vote direct et libre, pourquoi le ministre du Travail s'en remet-il aux centrales syndicales plutôt que d'inviter les travailleurs à voter individuellement et secrètement?

Ces critiques ne portent pas seulement sur le lait répandu. Il est exact que M. Cournoyer ne sait pas encore comment interpréter les résultats du premier relevé et qu'il avait lui-même défini les règles qui ont conduit à ce marécage. Cependant, il y a plus grave encore: rien, dans le nouveau projet, ne nous garantit un meilleur résultat. On parle beaucoup de représentativité dans le bill 9, mais elle ressemble comme une jumelle univitelline à cette représentativité inutilisable du dernier sondage.

En outre, le projet Cournoyer escamote complètement la dimension régionale du problème de la construction. Certes, aux yeux des technocrates brumeusement égalitaristes, il est infiniment préférable d'ignorer les disparités régionales. Il n'est quand même pas toujours humain ni rationnel de faire essaimer les électriciens, plombiers ou journaliers de Montréal jusqu'au fond de la Gaspésie ou de la Côte-Nord. A vouloir payer les mêmes traitements à tous les enseignants, on a réussi à compliquer sérieusement l'existence des citoyens de la Côte-Nord, du Nord-Ouest ou de la Gaspésie dont les institutions éprouvent de croissantes difficultés de recrutement. Il n'est pas certain que l'article 7 du bill 9 tienne compte de ces réalités lorsqu'il précise qu'une seule convention collective s'appliquera à l'ensemble du Québec. Encore là, on peut se demander si une soi-disant majorité constituée surtout de Montréalais négociera une convention collective parfaitement adaptée aux besoins des régions excentriques.

Bref, un replâtrage qui garantit à l'industrie de la construction la prolongation de ses dissensions internes.

Laurent LAPLANTE

L'opération Angola

Quatre organismes (privés) de coopération internationale parmi les plus importants au pays ont franchi cette semaine une étape importante. Développement et Paix, Oxfam-Québec, le comité francophone des Rallyes Tiers Monde et le SUCO ont lancé mercredi une campagne conjointe d'information sur l'Angola.

Soulignons d'abord cette heureuse nouveauté que représente la campagne conjointe des quatre organismes. Dans le secteur international comme dans le plan local, les organismes d'entraide ont trop souvent tendance à se cantonner dans leurs oeuvres respectives, à disperser les efforts sinon à les neutraliser, à affoler le public dans toutes les directions, jetant souvent la confusion dans l'ordre des priorités du financement et de l'éducation.

S'il est devenu plus facile aujourd'hui à ces organismes d'entraide de se concerter pour obtenir du financement, telle la campagne unifiée des fédérations de charité de la région de Montréal, le travail qui s'impose dans la concertation des efforts et la complémentarité des objectifs commence à peine.

Les perspectives d'éducation et d'éveil de l'opinion publique qui se dégagent de la déclaration commune des quatre organisations de coopération internationale sont à cet égard une heureuse surprise. Cela dénote, dans les milieux de la coopération, tant chez les anciens coopérants de retour au pays que parmi les citoyens d'ici que préoccupent nos politiques internationales, publiques ou privées, un sens critique et une maturation exceptionnels.

Il faut dire que le dossier de l'Angola, l'un des plus brutaux du Tiers monde, s'impose à la conscience et à la solidarité internationales avec une force toute particulière.

L'exploitation économique éhontée qui s'étale à ciel ouvert, la répression policière et militaire qui frappe les populations indigènes, le joug d'une minorité blanche sur une majorité noire, l'appui qu'un tel régime trouve dans les commerçants internationaux, tout dans le dossier de l'Afrique portugaise condamne Lisbonne et tout pays qui laisserait passer sans rien dire le développement d'un tel chancre historique.

Ce qui se prépare en effet en Afrique australe, chez les colonisateurs portugais comme chez leurs alliés racistes de la Rhodésie et de l'Afrique du sud, l'impasse sanglante entre les minorités blanches et les masses noires, devrait dès aujourd'hui retenir l'attention. Autant que le conflit en Irlande du nord ou au Proche-Orient.

En portant ce dossier à l'attention de leurs concitoyens, les militants des organisations de coopération internationale ont rendu à l'opinion publique d'ici un immense service. Témoins privilégiés de ces situations impensables et injustifiables ils auraient été indignes de poursuivre leurs projets d'entraide s'ils s'étaient tus. De même, informés maintenant de la situation tragique qui prévaut dans ces territoires, les citoyens d'ici ne pourront plus s'en laver les mains avec une obole annuelle ou une marche symbolique. Nous avons tous désormais une responsabilité économique et politique, modeste mais réelle, dans le drame qui se vit là-bas.

On ne peut demander aux organismes de coopération internationale de se substituer maintenant aux citoyens d'ici et à leurs associations, aux hommes politiques québécois et canadiens et à leurs partis, en prenant en mains par exemple le boycottage du café portugais d'Augola.

Il faut souhaiter qu'un regroupement communautaire le plus largement représentatif possible soit mis sur pied et entreprenne de donner suite aux informations qui ont été divulguées par Développement et Paix, Oxfam-Québec, Rallye Tiers-Monde et le Service universitaire canadien outre-mer. Car nous sommes tous comptables du sang qu'il y dans ce café.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

Le plan Lalonde, une action mitigée contre la pauvreté

par NICOLE V. MARTIN

> The rapid increase in food prices... is just a part of Nixon's antipoverty program. He's planning to eliminate the poor by starving them to death"
> (Letters, Times Magazine, 16 avril 1973).

Avant d'aborder le contenu des récentes propositions du gouvernement fédéral en matière de sécurité du revenu, il convient de préciser le contexte dans lequel nous situons la nécessité d'une réforme de la sécurité du revenu.

Il y a, à notre point de vue, une seule raison fondamentale pour réformer la sécurité du revenu. C'est la coexistence persistente et profondément enracinée dans notre système de pouvoir, de partage et de valeur, de deux groupes socio-économiques: les pauvres et les non-pauvres.

Nous disons non-pauvre, celui qui, même si souvent c'est tant bien que mal, peut profiter de la croissance des biens et services et participer normalement à l'ensemble des activités de travail et de loisirs qui composent notre vie en société.

Nous disons pauvre, le laissé pour compte: celui qui est privé d'un revenu décent pour sa famille; qui n'a accès au marché du travail qu'exceptionnellement; qui est privé d'activités de loisirs; privé également d'activités d'investissement en lui-même et en ses enfants car la santé, l'éducation, la formation professionnelle sont aussi des biens qui comportent un coût direct ou indirect à l'usager.

Etre pauvre, dans une société de travail et de consommation, au Québec, au Canada ou en Amérique, cela veut dire se débattre dans l'isolement, faire face constamment à des problèmes sans solution, être greffé à une société dont on ne fait pas partie et qui ne veut pas de nous. Etre pauvre, c'est le lot d'une fraction marginale de la population: 15, 20 ou 25 pour cent, selon le standard minimum de vie que l'homme aisé reconnaît à celui qui est démuni de moyens propres.

Dans le contexte où la collectivité juge que la pauvreté, ou le refus à certains, du droit de vivre et de se développer, est acceptable, les transferts sociaux ne sont qu'un moyen de généraliser l'application du principe d'équité qui sous-tend le système de taxation du revenu. Si par contre, on juge la pauvreté inacceptable, on est en droit d'exiger, d'une réforme de la sécurité du revenu, qu'elle réaliser une redistribution plus efficace des revenus et des débouchés; qu'elle permette un partage plus adéquat des ressources de croissance et de consommation; qu'elle offre aux groupes défavorisés un potentiel plus réaliste d'intégration à la société.

Or, la réforme qui nous est proposée dans la récent Livre jaune sur la sécurité du revenu passe nettement à côté de ces exigences. Elle le fait volontairement, au nom explicite des valeurs acceptées aujourd'hui par les Canadiens: Ethique du travail et équité.

Les points essentiels du contenu

C'est une réforme, réalisable en cinq années, que propose le livre "Jaune". Elle comporte une amélioration de tous les programmes actuels à l'exception de l'assistance sociale. Celle-ci serait remplacée par:

- un programme de revenu garanti pour les personnes incapables de travailler: retraités, handicapés, chargés de famille, inemployables;
- un supplément de revenu pour les familles dont la taille et/ou la nature de l'emploi implique insuffisance de revenu;
- un programme "d'emplois communautaires" pour le chômeur chronique, capable de travailler, mais incapable de trouver un débouché. Ces modifications ne commanderaient ni nouveaux impôts, ni changement au système actuel d'impôt sur le revenu.

Eléments positifs

Traitons en premier lieu des éléments positifs de ce vaste programme.

On accepte de devoir augmenter le niveau des prestations sociales et les montants totaux versés au titre des transferts sociaux.

On admet la nécessité d'intégration des mesures de sécurité sociale. Après un refus systématique qui a duré deux années, on conçoit qu'il faille rouvrir tout le dossier; examiner le problème dans son ensemble et apporter aux régimes actuels certains changements qui s'imposent, quels que soient les mérites tant de fois étalés de ces régimes.

On admet également qu'il faille considérer, non seulement l'ensemble des programmes de prestations, mais aussi des actions complémentaires du côté des débouchés et au plan du salaire minimum. Le système économique en étant incapable, on situe parmi la première obligation sociale de l'Etat, celle de fournir des emplois rémunérés au taux de salaire minimum.

On préconise le remplacement de la formule actuelle d'assistance sociale par celle de revenu garanti. Théoriquement, on pourrait espérer qu'avec l'abandon graduel des régimes traditionnels d'assistance, disparaisse l'appellation péjorative d'assisté social, synonyme de parasite, pour celui qui n'en est pas, de rejet, pour celui qui en est.

Le caractère positif de la réforme se situe donc à la fois au niveau de l'approche globale, des intentions et de certaine forme de changements suggérés. Cependant, lorsqu'on examine la philosophie de base, les déclarations de principe, la sélection des priorités, de même que certaines modalités des programmes, il s'en dégage une impression beaucoup moins progressiste. Examinons comment cette orientation, entachée du maintien des valeurs actuelles et du respect absolu des contraintes politiques, limite la portée de la réforme sur la population qui, à notre point de vue, doit en être la cible: les personnes les plus défavorisées au plan de leur revenu et de leur possibilité d'intégration à la société.

La philosophie de base

Deux principes sont à la base de cette réforme proposée par le gouvernement.

Le premier est que le "workfare" doit remplacer le "welfare". Cette idée généralement attribuée à Nixon, inspire les modalités de la réforme. Elle conduit à une catégorisation accentuée des bénéficiaires, un rétrécissement de l'admissibilité aux prestations dans le cas des personnes aptes au travail, une application du revenu annuel garanti qui en fausse l'esprit.

Le second principe accorde à l'objectif d'équité, préséance sur celui de la redistribution. Cette option fondamentale inspire le choix des priorités. Elle conduit à l'amplification des programmes de prestations universelles qui, combinés au maintien du système actuel de taxation, entrave sérieusement la capacité du système de sécurité sociale de redistribuer le revenu.

Le revenu annuel garanti en échange de l'obligation de travail

Il est inadmissible pour l'ensemble des Canadiens que les personnes capables de travailler ne le fassent pas. A partir de cette constatation, la réforme exige que la personne apte au travail, avant de toucher des prestations sociales, s'inscrive à un programme de recyclage ou à celui d'emploi communautaire créé à son intention. De ces critères d'admissibilité, il découle que la personne ne souffrant pas d'un handicap manifeste, devra pour recevoir ses prestations, se mettre à la recherche d'un certificat d'incompétence, ou encore construire des murs de cimetière. (C'est ce que voulait éviter la commission Castonguay en recommandant un double système de revenu garanti à l'intérieur d'un même régime.) En terme de progrès, cela ne ressemble-t-il pas plutôt à hier qu'à demain?

• Conseiller économique à la Commission Castonguay de 1967 à 1971, le professeur Martin enseigne à l'Ecole nationale d'administration publique. Dans cette libre opinion, elle commente le Livre jaune publié par le ministre fédéral Marc Lalonde sur la sécurité sociale au Canada. Les sous-titres sont du Devoir.

D'abord, pourquoi un nouveau programme public d'emploi alors qu'on s'évertue déjà à inventer toutes sortes de formules nouvelles d'emploi? Il est certes dangereux que l'Etat, en s'appropriant des obligations additionnelles, ne réduise du même coup et proportionnellement celles du secteur privé. La collectivité n'en reçoit alors aucun bénéfice additionnel. Que dire de l'importance stratégique du taux de salaire minimum, qui doit être assez élevé pour éviter que le programme de supplément de revenu ne soit une panacée à une croissance normale et désirable des salaires; pas trop élevé, toutefois, pour empêcher que les programmes d'emplois compensatoires ne soient un substitut à des emplois qui pourraient être créés par le secteur privé.

Pourquoi un programme "spécial" de débouchés pour les personnes qui constituent un risque de dépendance sociale? Encore une fois, on met le chômeur chronique assisté en marge du système régulier, alors qu'on dit vouloir le réintégrer à ce système. L'Etat subventionne déjà une multitude de programmes d'emploi et de formation professionnelle.

Si l'on réussissait simplement à donner préséance au chômeur chronique au sein de ces programmes, on aurait, tout compte fait, beaucoup plus d'emplois et de places de recyclage disponibles que "d'assistés sociaux" pour les occuper. Or, cela est à peine en train de se faire: le gouvernement québécois subventionne les employeurs qui embauchent des assistés sociaux. Ses centres de main-d'oeuvre doivent accorder une attention particulière au placement des assistés sociaux.

Au niveau du gouvernement fédéral, on a institué des programmes spéciaux par catégorie: Perspectives-jeunesse, Initiatives locales, Horizons nouveaux. L'assisté social est assez bien reçu dans le cadre des programmes d'initiatives locales. Mais si ce n'était la préoccupation sociale des groupes qui sont allés à la recherche de ces subventions, il y serait peut être absent.

Du côté des programmes de formation pour adultes, on avait, au niveau des critères d'admissibilité, et presque sans s'en rendre compte (selon le fameux critère des trois années de participation au marché du travail) éliminé l'assisté social. Depuis les travaux du Comité du Sénat sur la pauvreté, on tente de réajuster la situation, au plan des objectifs, du moins. Si demain matin, le ministère du Bien-Etre offre un programme spécial d'emplois pour les défavorisés, il y a de fortes chances que tous les organismes gouvernementaux de services réguliers d'emploi abandonnent leur responsabilité envers le chômeur chronique. Ce dernier ne trouvera place ailleurs que dans la voie d'évitement qui lui est réservée.

Enfin cette philosophie "sociale" ne fait-elle pas état d'un conservatisme outré et d'un manque de réalisme un peu lamentable? Conservatisme, puisque le statut attaché en exclusivité à la valeur "travail" dans nos sociétés constitue l'un des fondements principaux de l'inégalité sociale; et que, dans la mesure où une politique sociale a pour mission de réduire les inégalités, elle doit être pour le moins critique de ces valeurs.

S'il est vrai que l'idée d'un revenu annuel garanti ne rencontre pas une forte adhésion chez les Canadiens; que l'éthique du travail est la base du fonctionnement de nos systèmes économiques et est une valeur profondément ancrée chez les individus, il n'en reste pas moins que notre attachement pratiquement absolu à la valeur travail a aussi de graves inconvénients sur le développement des personnes.

S'en éloigner, si légèrement que ce soit, pourrait constituer un énorme progrès social. De cette valeur, dépend en effet, le sort réservé aux citoyens privés d'emploi: absence de statut, de participation, de pouvoir. De cette valeur, découlent les problèmes de santé physique et mentale que l'on rencontre chez l'homme forcé au rendement; chez le retraité, incapable de profiter de ses moments de loisirs; chez le chômeur que sa condition détériore psychologiquement; chez la femme au foyer, isolée du monde, parce qu'isolée du monde du travail.

Que malgré tout, on tienne à la valeur "travail" parce qu'elle est au centre de ce qui fut notre progrès économique, voilà sans doute qui est raisonnable et prudent, mais à la condition, toutefois d'être un peu réaliste. Or la réalité d'aujourd'hui, c'est l'inaccessibilité des emplois pour les personnes qui sont classées dernières sur la liste des compétences.

Pour mettre en doute cette réalité, on fait souvent référence aux postes vacants, aux difficultés de recrutement éprouvées par les employeurs, au chômage volontaire. Mais n'oublions pas que la rareté de personnel concerne la main-d'oeuvre spécialisée et le chômage volontaire se retrouve surtout chez les personnes qui ont de fortes probabilité de trouver un emploi, le cas échéant (Maki Dennis: Search Behavior in Canadian Labour Market, une étude préparée par le Conseil Economique du Canada, 1971).

Si les personnes pauvres et les assistés sociaux avaient un potentiel de qualification pour remplir ces postes, ou se permettre un chômage volontaire, ils ne seraient indiscutablement pas assistés sociaux. En résumé, en créant l'obligation d'un revenu rémunéré pour des personnes à qui le marché régulier de l'emploi est inaccessible, la politique sociale rate une belle occasion de jeter une dose de réalisme et de relativisme sur un système de valeur qui a besoin d'être réfléchi à nouveau par la collectivité.

Enfin, en insistant sur le "workfare", les propositions du Livre jaune en arrivent à fausser considérablement l'esprit du revenu annuel garanti. En effet l'impôt négatif, entre autres, a été conçu dans le but de remplacer l'obligation de travailler par une forme indirecte d'incitations. De plus, un des avantages essentiels associés à cette formule consiste à éviter l'arbitraire qui caractérise l'admissibilité à nos régimes d'assistance actuels. La catégorisation des bénéficiaires, telle que le propose le Livre jaune, conduit automatiquement à l'arbitraire.

Le revenu annuel garanti soumet au contraire l'hypothèse que le "besoin" compte davantage que le statut; d'où le remplacement des critères de circonstances par ceux de revenu ou de ressources. L'application de ce principe n'exclut pas bien entendu l'adoption de régimes particuliers voulant répondre à des besoins spécifiques facilement présumés, tels ceux qu'entraînent la retraite et les charges familiales.

Mais l'application de ce principe suppose l'adoption d'un régime résiduel qui garantit un revenu minimum à tous ceux que les autres régimes catégorisés ont laissé en deçà de ce minimum. (Dans le rapport de la Commission Castonguay sur la sécurité du revenu, le RGAS, ou régime général d'allocations sociales constitue ce régime résiduel.)

A cause de leur insistance sur l'obligation de travailler, les propositions fédérales, telles que formulées présentement, excluent cette avenue ouverte par l'idée d'un revenu annuel garanti. On multiplie les fronts d'action, sans pour autant en prévoir au moins un qui soit "étanche" par rapport aux diverses circonstances de besoins. L'admissibilité aux divers régimes est encore fonction des circonstances de participation au marché du travail: on doit être jugé incapable de travailler pour être admissible au premier programme.

Si l'on est jugé capable, on doit, pour être admissible au deuxième programme, avoir un revenu d'emploi (emploi régulier ou emploi communautaire) et charge de dépendants (On parle aussi de limiter l'accès à ce régime aux travailleurs qui ont un certain nombre d'années d'expérience sur le marché du travail (6 années).

Selon ces modalités que propose le Fédéral, l'introduction du revenu annuel garanti nous conduirait à accorder des prestations à un nouveau groupe de bénéficiaires: le travailleur pauvre; à être plus généreux envers les personnes incapables de travailler; mais à durcir notre attitude envers ceux qui n'ont pas de raison manifeste d'être jugés incapables et qui n'ont tout simplement pas de travail.

Appliquons ce raisonnement régionalement. Cette nouvelle combinaison de programmes favorisera les régions à haut niveau d'emploi, où la pauvreté est liée à un handicap et à la retraite, ou à l'insuffisance des salaires dans certains secteurs; elle défavorisera les régions de chômage élevé où la pauvreté est due principalement à l'insuffisance d'emplois. Il faudra à ces dernières chercher leur part de transferts sous forme d'emplois compensatoires d'abord, pour ensuite recevoir la part de transfert sociaux que commandent les besoins de leur population.

A quand la redistribution?

Abordons maintenant le thème de la redistribution des revenus, des chances, des emplois. Ne serait-ce pas là l'objectif commun autour duquel devraient s'articuler les programmes de transferts sociaux, d'emplois compensatoires, la taxation du revenu et les actions à long terme de formation de la main-d'oeuvre et de développement régional?

Soulignons en effet que le système de taxation est jugé dans son ensemble, régressif. Que la plupart des dépenses gouvernementales sont effectuées sur la base de leur rentabilité économique, à court ou à long terme. A l'exception sans doute de la santé et de l'éducation. Mais on sait que les modes actuels de dispensation des services de santé rendent leur impact aléatoire en terme de redistribution, tandis qu'il a été démontré, à quelques reprises récemment, que les programmes d'éducation avaient un effet net régressif.

Quel instrument reste-t-il alors, si ce n'est les transferts sociaux, pour atténuer l'inégalité des revenus et corriger ses conséquences les plus néfastes?

Or les projets de réforme qu'on nous propose pour le Canada font à cet effet preuve d'une extrême prudence, à la fois au niveau des déclarations de principe, et à celui des modifications concrètes. On énonce que "le système doit combattre la pauvreté". Mais ce critère est précédé par au moins quatre autres selon lesquels on doit:

- fonder le système sur des valeurs communément admises par les Canadiens;
- respecter les valeurs (de travail) qui prévalent tant au sein de la collectivité que des individus;
- ne pas s'opposer aux forces motrices de l'économie; entre autres, interdire une redistribution excessive des revenus;
- être juste envers ceux qui contribuent à son financement.

Tout compte fait, fallait-il mettre tant d'accent sur l'obligation politique de ne pas effrayer le payeur de taxe, de l'assurer qu'on allait continuer à lui verser son petit chèque d'allocations familiales et dire avec tant d'insistance que l'on favorise d'abord l'équité; ensuite, la redistribution et le sort des populations défavorisées?

En pratique, l'équité implique que l'on va d'abord tenir compte des circonstances, ensuite, des besoins. L'équité implique que lorsque les pauvres reçoivent plus, les non pauvres ne doivent pas recevoir moins. Au nom de l'équité, il faut maintenir les exemptions fiscales pour les enfants à charge; les allocations familiales universelles, afin de reconnaître le service à la collectivité que rendent les familles qui ont des enfants par rapport à ceux qui n'en n'ont pas. Il faut conserver les pensions de vieillesse universelles, auxquelles les bénéficiaires ont, leur vie durant, contribué au financement.

Donc, à cause de cette place accordée à l'équité, l'action plus généreuse du gouvernement en faveur des couches défavorisées doit s'accompagner d'une action, non moins significative, de renforcissement des programmes de prestations universelles. Cette double action exigera des montants considérables dont on peut à l'avance mettre en question l'efficacité en termes d'amélioration de la position relative des défavorisés.

Est-il possible à la fois d'accorder davantage à tout le monde, d'instaurer des suppléments pour les travailleurs pauvres et d'améliorer de façon significative la situation de ceux qui sont défavorisés? Songeons à l'expérience récente de révision du régime d'assurance-chômage. Elle a démontré l'impossible coexistence d'un revenu garanti de remplacement et des niveaux de prestations fixés en fonction des revenus antérieurs.

Le gouvernement fédéral en est bien conscient. C'est pourquoi, fidèle aux principes énoncés, il reporte à plus tard la refonte des programmes d'assistance sociale, qui intéresse particulièrement les groupes défavorisés, pour accorder la priorité au relèvement des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Il s'ensuit qu'à moins que les provinces ne corrigent cette orientation – et on fait alors porter sur elles tout le fardeau politique de décevoir les classes aisées, – les familles défavorisées qui représentent 20 pour cent de la population totale, recevront moins de 25 pour cent des montants nets additionnels versés immédiatement au titre de la réforme. A ce rythme, l'action contre la pauvreté a vraiment peu de chance d'être significative.

En résumé, le ministre Lalonde fait miroiter un cadeau de $20 par enfant à toutes les familles canadiennes. Il laisse à la conscience des ministres provinciaux la responsabilité de refuser ce cadeau, au nom des familles qui en ont moins besoin, pour en verser une part plus importante aux familles pauvres.

lettres au Devoir

La vraie cause de l'avortement

Dans Le Devoir du 4 mai, l'article intitulé "Une femme devant l'avortement" fait mine de vouloir éliminer les causes de l'avortement, mais évite malhonnêtement de mettre le doigt sur la vraie cause. Et par surcroît, il nous sert une série de sophismes grossiers.

D'abord, pourquoi essayer de cacher la vérité en disant qu'une femme qui tue son enfant n'est pas une meurtrière? La belle affaire! On peut maintenant faire un meurtre prémédité contre un innocent, sans être un meurtrier... Les mots n'ont donc plus de sens?

"Je crois, nous dit l'auteur, qu'il ne sert à rien de se fermer les yeux et de se battre contre l'avortement – il existe". Donc, abandonnons la lutte contre la pauvreté, elle existe. Ne soignons aucune maladie qui existe. Soignerons-nous celles qui n'existent pas?

Cette "femme" parle de celles "qui sont obligées de se faire avorter". Mais elle se garde bien de parler de l'obligation qu'on a de prévoir les effets de nos actes avant de les poser. Je trouve méprisante pour la femme cette attitude qui consiste à la traiter comme un être irresponsable.

L'auteur suggère toutes sortes de moyens et de tricheries contre nature pour tuer ou empêcher la vie non désirée, sauf le vrai moyen normal: ne pas poser l'acte générateur de la vie, si on ne veut pas de la vie.

Les arguments de l'article ci-dessus mentionné sont d'un égoïsme répugnant: se débarrasser à tout prix, même par le meurtre, de l'enfant auquel on a donné la vie par un acte positif... Et l'auteur n'ose même pas penser à l'effort qu'il pourrait y avoir à faire pour éviter l'acte générateur, qui est la vraie cause de la grossesse désirée comme de la grossesse non désirée.

C'est jusque là que peut descendre l'égoïsme humain. N'est-ce pas ravaler l'homme au plus bas degré que de le considérer comme absolument irresponsable de ses actes?

Celui qui tue un innocent sera toujours un tueur, même si l'égoïsme humain trouve plus facile de recourir à ce moyen pour supprimer l'être encombrant qu'on a engendré par un acte volontaire et libre, plutôt que d'apprendre à se maîtriser, comme un être humain digne de ce nom.

Dr. J.-P. MARTEL
Drummondville, le 7 mai 1973.

36
ECRITS DU CANADA FRANÇAIS
Distribution: ÉDITIONS H M H,
380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ANTONINE MAILLET
C'est la faute à Dieu
(extrait d'un roman inédit)
suivi d'un
Entretien avec André Major
Nouvelles — Roger Laquerre / Jacques Brossard / Yves Simard / Claudette Charbonneau - Tissot
Texte ancien — Le grand voyage du pays des Hurons par Gabriel Sagard
Le volume : $3.00/Abonnement à 4 volumes : $10.00

POUR DE BONNES VACANCES...
EN RÈGLE
LE CAMP DE VACANCES POUR VOTRE ENFANT
GARÇONS ET FILLES - 8 À 14 ANS
LE RANCH MASSAWIPPI INC.
Granby, Qué.
s'il adore les animaux...
s'il veut monter à cheval...
s'il aime la vie sur la ferme...
avec une bonne nourriture...
avec un très bon personnel
Taux : 2 semaines $150. 4 semaines $280.
(aucun frais supplémentaire)
24 chevaux
COURS D'ÉQUITATION TOUS LES JOURS
INFORMATION :
C.P. 14, JOLIETTE, QUÉ. (514) 756-1102

ATTENTION !
ACHETEURS ! VENDEURS !
ATTENTION !
Vous voulez acheter d'un particulier ?
Vous voulez vendre à un particulier ?
Maintenant réalisable par l'entremise de la Maison de Courtage de l'Automobile BM Inc.
SI VOUS DESIREZ VENDRE
- La MCA vous offre des conseils techniques ainsi qu'un service d'évaluation entièrement gratuit.
- La MCA vous fait profiter de son système publicitaire qui vous met en contact avec un acheteur probable généralement en moins de 72 heures.
- La MCA vous fait épargner du temps et des soucis en accomplissant toutes les démarches pour vous SATISFAIRE.

SI VOUS DESIREZ ACHETER :
- La MCA met à votre service gratuitement des listes sélectionnées comprenant : Photos et Descriptions des automobiles appartenant à des particuliers désirant vendre.
- La MCA vous donne les facilités d'un plan de crédit et d'une analyse budgétaire libre et confidentielle.
- La MCA vous protège contre les balances de prix de vente et contre l'achat de voitures volées.
- La MCA s'occupe de toutes les formalités légales et conventionnelles.

ATTENTION ! ! !
- La MCA peut vous offrir plus... Pour plus de renseignements, communiquez avec le bureau de la MCA et un expert dans le domaine de l'automobile se fera un plaisir de vous aider à résoudre les problèmes que peuvent vous causer l'achat ou la vente d'une auto.

VENEZ A...
La Maison de Courtage de l'Automobile bm Inc.
3003 EST, RUE SHERBROOKE
Montréal Tél.: 521-2144
(Centre d'Achats Maisonneuve)

suites de la première page

L'AFFAIRE ELLSBERG

discréditer Ellsberg par une subtilisation de son dossier médical et la tenue, par la Maison-Blanche, d'une enquête secrète sur les "dossiers du Pentagone" equivalaient à préjuger sérieusement de la culpabilité des deux accusés.

Néanmoins, le juge Byrne s'est déclaré insatisfait de la tournure des événements et il aurait préféré que l'affaire soit soumise au jury: "Les accusations contre les deux inculpés touchent des sujets si importants, a-t-il commenté, que j'aurais préféré voir ce dossier mené à terme".

Par contre, a conclu en substance le juge Byrne, j'ai dû considérer la possibilité d'un non-lieu pour que les inculpés ne puissent encourir le risque d'être à nouveau inculpés en rapport avec cette affaire.

La décision du juge Byrne prend un relief particulier du fait qu'il avait été pressenti par la Maison-Blanche comme successeur à M. Patrick Gray à la tête du FBI lorsque ce dernier a démissionné à la suite du scandale du Watergate.

Quant à l'affaire Watergate proprement dite, elle a connu un développement inattendu, qui touche l'ancien secrétaire au Trésor, John Connally, que le président Nixon vient de s'adjoindre comme conseiller privé.

Le Newsday, paraissant dans la banlieue new yorkaise, a en effet révélé que le cabinet d'avocats auquel appartient M. Connally au Texas défend la Gulf Resources and Chemical Co. qui aurait fourni secrètement $100,000 au comité pour la réélection du président Nixon. De cette somme versée par l'intermédiaire d'une banque mexicaine, $89,000 auraient abouti au compte bancaire de Bernard Barker, l'un des inculpés du Watergate. Une chambre de mise en accusation examine présentement cette affaire.

De plus, M. Connally, qui ne reçoit aucun salaire de fonctionnaire, ne s'est pas senti obligé de démissionner des différents sièges qu'il occupe aux conseils d'administration de nombreuses entreprises.

L'affaire Watergate a connu également d'autres développements hier; ainsi:

● L'ancien directeur de la CIA, le général Robert Cushman, commandant en chef du Corps des marines, a déclaré devant un sous-comité de la Chambre des représentants qu'il avait accordé l'aide de la CIA à Howard Hunt parce que l'ordre lui en a été donné par la Maison-Blanche.

Le président du sous-comité, M. Lucien Nedsi, a estimé que "sachant que M. Ehrlichman représentait le président Nixon", le général n'avait pas "exercé la prudence dont il aurait normalement dû faire preuve dans cette affaire.

● A l'issue de son procès à Los Angeles, Daniel Ellsberg a annoncé qu'il allait attaquer à son tour le président Nixon en justice.

"Nous allons intenter des poursuites judiciaires contre tous les conspirateurs, dont le chef paraît être le président," a annoncé Ellsberg. "Le président a dirigé une conspiration dont le but était de nous enlever nos droits civiques."

● L'ancien directeur du FBI, M. Patrick Gray, aurait avisé directement le président Nixon que la Maison-Blanche était impliquée dans l'affaire du Watergate très peu de temps après l'effraction, selon un article publié dans le Baltimore Sun ce matin, samedi. Ce journal, citant des sources fédérales, ajoute que M. Gray a téléphoné à M. Nixon pour l'informer du raid sur le quartier-général du Parti démocrate, et qu'il n'y a eu "aucune réaction" du président quand il lui a exprimé son inquiétude au cas où le FBI et la CIA étaient en train d'être "employés" par des individus proches de la Maison-Blanche.

M. Gray aurait fait sa déclaration sous serment à un groupe d'enquêteurs du Sénat jeudi ainsi qu'au grand jury, hier.

Dans sa déclaration faite le 30 avril à la télévision, le président Nixon a nié qu'il était au courant avant le mois de mars, des efforts de ses partisans d'étouffer le scandale.

LES BOOKIES

Au sujet de l'amendement que le Québec demande d'apporter au code criminel en vue de modifier les articles relatifs à l'obscénité et les bonnes moeurs, de telle sorte que toute poursuite contre un film déjà visé par le Bureau de surveillance soit formellement autorisée par le procureur général d'une province, Me Choquette a dit que la question avait suscité de sérieuses difficultés et qu'elle devra faire l'objet d'études plus approfondies. La grande difficulté vient du fait que les bureaux de censure de cinéma ne sont pas semblables dans toutes les provinces et que celles-ci ne semblent pas toutes disposées à assumer elles-mêmes des pouvoirs trop étendus en cette matière.

Le ministre de la Justice a par ailleurs défendu une fois de plus le point de vue qu'il soutient depuis plusieurs semaines au sujet de certaines dispositions de la Loi fédérale C-176 sur la protection de la vie privée, projet de loi actuellement débattu aux Communes. M. Choquette regrette que ce projet n'accorde au procureur général de chaque province l'autorité nécessaire d'accorder à la police, en cas de crise, la permission d'établir des tables d'écoute. Le projet de loi, dans sa version actuelle, réserve au solliciteur général l'exercice de ce droit qui, en outre, est subordonné à la décision d'un juge.

M. Choquette a dit qu'il n'acceptera jamais que les corps policiers du Québec soient soumis à la tutelle du solliciteur général du Canada. Il exprime le voeu que les parlementaires fédéraux qui étudient le projet de loi en comité "prennent en considération les problèmes de la lutte contre le crime, surtout le crime le plus secret".

"Les provinces qui ont des problèmes semblables aux nôtres, comme l'Ontario, pensent comme moi à ce sujet. Les provinces où ne se posent pas de problèmes de crime organisé ou de terrorisme sont plutôt indifférentes à cette question".

Il s'agit, a encore dit M. Choquette, d'accorder à la police "une liberté d'action adéquate" dans l'utilisation de ce procédé.

"Autant je reconnais la valeur du principe du projet de loi qui est de protéger la vie privée et d'éviter des abus, autant il ne faudrait pas ériger un système de contrôle tellement tâtillon et difficile que la Police n'aurait pas une liberté d'action suffisante au bout d'un certain temps..."

LES CANADIENS

une voiture au toit ouvert, comme ce fut le cas pour chacun des membres de l'équipe. Une pluie de confettis accompagnait presque sans arrêt les joueurs, circulant à une vitesse moyenne de trois milles à l'heure – quelques motocyclettes du service de police ont dû abandonner le parcours, à cause de moteurs surchauffés.

Une brève averse n'a diminué en rien l'atmosphère de liesse et des cris qui saluaient la coupe Stanley, portée sur un char surmonté de l'écusson du club "Canadien". La musique des pompiers de Montréal agrémentait le tout d'airs à la mode.

Les chefs des gouvernements canadien et québécois, MM. Trudeau et Bourassa, avaient tous deux tenu à souligner par l'envoi d'un télégramme de félicitations l'heureux événement. M. Bourassa félicitait également Yvan Cournoyer qui venait de se voir attribuer le trophée Connie Smythe. M. Trudeau pour sa part faisait tenir ce message à Henri Richard, le capitaine: "Bravo à vous, à tous vos coéquipiers et à Scotty Bowman. Vous avez mérité une belle victoire contre une équipe solide et courageuse. Mes félicitations à tous pour une finale des plus enlevantes".

A leur arrivée à l'hôtel de ville, hier, les jeunes joueurs du Canadien paraissaient fatigués d'avoir signé autant d'autographes et serré autant de mains. Plusieurs ont été sur le point d'être traînés en dehors des automobiles du défilé, pour mieux satisfaire la "Canadianomanie" qui avait saisi les fans.

C'est le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, qui prononça une brève allocution avant de faire signer aux joueurs le livre d'or de Montréal.

Chuck Lefley avait perdu son veston au cours de la parade, tout comme Pete Mahovlich dont le veston de suède fut taillé en pièces-reliques à l'aéroport, au cours de la nuit.

Sitôt la réception terminée, le Canadien retourne au Forum pour ensuite se disperser, aspirant chacun à des vacances bien gagnées. La victoire du Canadien a été de 6 à 4 dans les parties finales dont l'enjeu est la coupe Stanley.

HENRY KISSINGER

D'autre part, bien qu'il ne soit pas lui-même impliqué dans le scandale du Watergate, qui n'a en rien entamé son prestige personnel, M. Kissinger représentera une administration qui n'a pas encore rétabli son autorité mise en question par les développements de cette affaire.

En outre, l'opinion américaine semble de plus en plus indifférente aux problèmes indochinois.

Dans ces circonstances, le ton de l'administration Nixon s'est fait plus conciliant.

M. Kissinger lui-même, en commentant devant les journalistes le message présidentiel, avait dit que malgré la "déception" ressentie par le gouvernement américain sur la manière dont l'accord de cessez-le-feu est appliqué, il n'était "pas pessimiste quant aux perspectives à long terme".

Le principal problème auquel seront confrontés les négociateurs américain et nord-vietnamien, dans leur examen général de l'application de l'accord de cessez-le-feu, est celui de l'arrêt des hostilités au Cambodge, où les Etats-Unis reprochent à Hanoi de maintenir des troupes en "violation" de l'accord de Paris, tandis que les Nord-Vietnamiens refusent de négocier à la place des résistants khmers.

En prélude aux nouveaux pourparlers de Paris, Hanoi a d'ailleurs rendu public hier un Livre blanc sur ce qu'il appelle les "graves violations" de l'accord de paix.

"Le Vietnam aux Vietnamiens", tel pourrait être le titre du Livre blanc préparé par le ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères.

Le Livre blanc relate longuement les violations des accords de Paris commises par Saigon ("incarcération de centaines de milliers de citoyens, opérations militaires lancées contre les zones contrôlées par le GRP") et par Washington (interruption du déminage des ports nord-vietnamiens, reprise des vols de reconnaissance au-dessus du Nord, suspension des travaux de la commission mixte économique américano-nord-vietnamienne, présence militaire au Sud sous la forme de contractuels civils).

A noter également que le premier ministre chinois, M. Chou En lai, a eu hier "une conversation amicale" avec M. Le Duc Tho.

M. Chiang Chun-chiao, membre du Bureau politique du parti communiste chinois, assistait notamment à cet entretien à l'issue duquel il a offert un banquet en l'honneur de la délégation nord-vietnamienne. M. Le Duc Tho s'était entretenu plus tôt dans la journée avec M. Penn Nouth, premier ministre du gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge.

M. Tho et la délégation nord-vietnamienne sont arrivés de Hanoi le jour même. Ils gagneront ensuite Paris.

LA CICS

tionnement de la CICS. Jusqu'ici, la commission a entrepris 275 enquêtes, dont 261 à la requête du gouvernement Thieu, 10 à la requête du Gouvernement révolutionnaire provisoire et 4 à la requête de la Commission militaire mixte quadripartite, 21 de ces enquêtes ont été abandonnées, 155 sont en cours et 99 ont été complétées.

Des 99 enquêtes complétées, 52 ont fait l'objet de rapports de la CICS au requérant, 46 sont toujours à l'étude, tandis qu'une autre est restée en plan, les membres de la commission n'ayant pu s'entendre.

Enfin, tandis qu'approche le jour où le gouvernement Trudeau devra prendre une décision au sujet de la participation canadienne à la CICS, le ministère des Affaires extérieures a pris connaissance avec le plus vif intérêt d'une dépêche parue hier dans le Globe and Mail et datée de Washington, alléguant que le gouvernement des Etats-Unis ne semblait pas tellement préoccupé par la perspective d'un retrait canadien – mais le ministère n'aurait pu vérifier cette allégation par les voies diplomatiques normales.

Selon le Globe and Mail, les fonctionnaires américains, tout en exprimant toujours une préférence en faveur d'une participation continue du Canada, s'abstiendraient de dramatiser les choses et nieraient, en particulier, qu'un retrait d'Ottawa compromettrait le maintien du cessez-le-feu précaire signé à la fin de janvier. De même, on s'abstiendrait soigneusement de tout propos pouvant laisser entrevoir la possibilité de pressions de la part de l'administration Nixon.

Rappelons que, lors de la décision initiale de janvier et le deuxième engagement de 60 jours annoncé à la fin de mars par Ottawa, divers éléments des Affaires extérieures et de certains autres ministères économiques avaient argue en faveur d'une participation canadienne même si le dossier technique de la mission de surveillance était peu reluisant, et cela parce qu'ils craignaient que le Canada ne mécontente à tel point les Etats-Unis en se retirant que certains autres dossiers bilatéraux, particulièrement en matière commerciale, s'en trouveraient contaminés et que le pays risquait même de s'exposer à de subtiles représailles.

Mais – ironie du sort – au moment précis où les Américains lâchent la bride à Ottawa, on rapporte que certains pays de l'Est, dont les Polonais, enjoignent aux Canadiens de rester en soutenant qu'un retrait serait interprété par eux comme une décision télécommandée par Washington.

POLYTECHNIQUE

Suite de la page 3

Pour le moment, l'équipe de polytechnique s'intéresse surtout à la création de plasmas froids de grands volumes depuis l'an dernier.

Il est difficile de prévoir toutes les applications de cette innovation, a-t-il dit, ajoutant en souriant que c'est encore une "solution qui se cherche des problèmes."

A ses yeux, l'intérêt majeur de cette nouvelle technique réside dans la synthèse des polymères, soulignant que le passage d'un objet de plastique dans un plasma modifie complètement ses propriétés de surface, facilitant la soudure par contact de certains produits, transformant certains plastiques pour qu'ils retiennent l'encre d'imprimerie, facilitant certaines synthèses permettant leur insertion permanente dans l'organisme, etc.

Dans un article publié en 1972 dans le Journal of microwave power, les auteurs expliquent aussi qu'un bain de plasma augmente la force des fils de laine en limitant le refoulement, augmentent la résistance du papier, etc.

Selon M. Bosisio, les perspectives sont extrêmement encourageantes mais l'industrie canadienne semble peu disposée à se lancer dans des voies nouvelles où il peut y avoir un certain risque.

Sur le plan fondamental, a-t-il conclu, les travaux restent nécessaires pour déterminer plus exactement comment varie l'efficacité de l'applicateur d'énergie en fonction de la fréquence de la radiation utilisée. Pour le moment, toutes les expériences ont été faites à 2450 mégahertz mais on commencera dans quelques mois des études à 915 mégahertz.

Une deuxième voie de recherche serait la mise au point de générateurs de hautes puissances en hyperfréquences pour satisfaire aux besoins industriels. M. Bosisio est d'ailleurs lui-même directement impliqué dans de telles recherches puisqu'il a participé, il y a quelques années, à la conception d'un accélérateur canadien de neutrons à haut flux qui n'a jamais vu le jour pour des raisons financières et qui avait été activé par des hyperfréquences à très hautes énergies.

GOLDBLOOM

Suite de la page 3

cieux espaces verts, M. Goldbloom répond que plusieurs ont déjà été mentionnés.

Une rapide consultation du dossier assortie de quelques téléphones nous a en effet permis de constater que pas moins de six ou sept projets avaient déjà été proposés en plus bien entendu de celui du parc Viau que les rumeurs persistantes attribuent au maire Drapeau.

● le service d'urbanisme de la ville de Montréal a préparé une étude poussée démontrant la supériorité d'un "réseau ou anneau de villages" sur le village unique: Il s'agirait plus précisément de six "villages" constituant une zone olympique de moins de deux milles carrés. Plus économique mais moins prestigieuse que la solution du village unique, ce projet aurait été "rejeté du revers de la main" par les autorités du COJO.

● le service d'urbanisme a également examiné la partie est de la cour de triage du Canadien Pacifique (usines Angus) mais en soulignant que cette solution présente autant d'inconvénients que celle du parc Viau.

● une autre solution, qui aurait été proposée par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), faisait coïncider la construction du village avec un projet de rénovation urbaine au sud de la rue Hochelaga, entre les rues Haig et Létourneau.

● d'autres ont avancé l'idée d'utiliser une des îles de Terre des hommes avec des services spéciaux de métro. On a par ailleurs fait valoir qu'il s'agissait là aussi d'espaces verts, se prêtant d'ailleurs fort mal à la construction d'habitations permanentes.

● certains ont proposé la mise sur pied d'un village temporaire ou d'un village de tente comme le font les scouts pour leur Jamboree.

● on a même proposé l'utilisation systématique des institutions d'enseignement comme on le fait pour les jeux du Québec ou du Canada.

● un journaliste est allé jusqu'à mettre de l'avant l'idée de faire appel à des "citoyens modèles" parrainant le passage des athlètes étrangers en terre montréalaise.

Il ne faudrait pas se surprendre que les collaborateurs de M. Goldbloom à la découverte "d'autres endroits n'impliquant pas d'espaces verts" comme le ministre de l'Environnement se plaît à le répéter.

"Kamouraska" froidement accueilli à Cannes

de notre envoyé spécial, Robert Guy Scully

CANNES – Le film de Claude Jutra, présenté hier à Cannes sous le patronage de l'Association française de la critique de cinéma, n'a pas été accueilli avec toute la chaleur et la bonne volonté qui avaient accompagné sa sortie au Québec. Pourtant, le patronage de l'AFCC représente un honneur exceptionnel, en même temps qu'il signifie le désaccord de plusieurs personnalités française du cinéma avec le refus opposé par Cannes à la candidature officielle de "Kamouraska".

On remarquait d'autre part l'unité exemplaire des festivaliers canadiens, tant du côté de l'industrie, des gouvernements et des journaux, qui tous sont venus manifester leur appui au cinéaste et à son film. On pouvait donc s'attendre à une sorte de triomphe, plus modeste certes que celui de Montréal, mais tout aussi important, pour ce long métrage qui a coûté très cher et qui n'a pas encore débuté dans sa carrière européenne.

A la projection d'hier toutefois le public cannois, réputé pour sa franchise – et son impatience – a semblé trouver "Kamouraska" trop lent.

Certains spectateurs ont échangé tout haut des propos moqueurs, d'autres ont toussé un peu fort, d'autres encore ont sifflé au générique.

A intervalles réguliers pendant la séance, certains sortaient. Il est vrai cependant que la grande majorité des spectateurs est restée silencieuse et à sa place. Les familiers de Cannes nous précisent à leur tour que ce public peut se montrer très méchant, jusqu'à faire cesser une projection par ses cris de protestation, où à abandonner entièrement une salle au bout de quelques minutes. A peine deux heures plus tôt, ce même public avait affiché une attitude d'impatience devant la lenteur d'un film danois très beau, qui raconte par des peintures d'époque et des reconstitutions la disparition du village maritime de Skagen il y a trois siècles. Il faudra aussi attendre le jugement de la critique française, qui comptera bien plus dans le sort de "Kamouraska" ici que cette unique séance. Dans les journaux d'aujourd'hui, les critiques nuanceront-ils l'éloge qu'ils ont accordé à Claude Jutra en le faisant inviter par leur propre association?

L'impression défavorable créée par la réaction du public n'a pas été dissipée par la conférence de presse. Ces conférences semblent très courues, la salle déborde habituellement de journalistes, mais cette fois il n'y avait que quelques journalistes étrangers, les personnalités québécoises composant presque les trois-quarts de la pièce elle-même aux trois-quarts vide. Peu de questions ont été posées. Le réalisateur, qui était accompagné de l'auteur Anne Hébert et de sa productrice française Mag Godard, a remercié avec beaucoup de finesse l'AFCC pour son invitation, qui venait après le "rejet" du festival. Aussi calme qu'à son habitude, il a surtout expliqué que "Kamouraska" représentait, du point de vue québécois, un défi cinématographique, puisque nous n'avions jamais tenté ici de mettre en scène une histoire d'époque.

A ce propos, on se rappellera le commentaire qui avait couru à Montréal lorsqu'avait été choisie "Le mort d'un bûcheron". On avait dit alors que pour le public quelque peu excité de Cannes, un film plus contemporain et amusant, celui de Carle serait mieux accueilli qu'un film à facture "classique" comme celui de Jutra, d'autant plus que "Bûcheron" paraît sans doute à première vue plus québécois. On attend maintenant de voir si la projection officielle de ce long métrage mettant en vedette Carole Laure confirmera l'hypothèse. Avant la présentation de "Bûcheron" lundi le 21 mai, on pourra également mesurer les réactions aux deux films canadiens qu'offre la quinzaine des réalisateurs "Réjean Padovani" de Denys Arcand aujourd'hui même, "Wedding in White" de Fruet, dimanche prochain. Soulignons la présence canadienne et particulièrement la présence québécoise qui se font sentir à chacune de ces manifestations et qui est sans doute une des plus considérables venant d'un petit pays producteur. Presque tous les quotidiens y sont, de même que la télévision, l'industrie, les distributeurs, les revues dont Cinéma-Québec qui vient de faire paraître un numéro spécial sur Cannes, distribué gratuitement.

Evidemment la majorité des festivaliers s'intéresse à un éventail beaucoup plus large de manifestations cinématographiques. Ils ont vu à ce jour là "Maison de poupée" tournée sur la célèbre pièce d'Ibsen, et ils ont entendu le réalisateur Losey s'expliquer sur ses relations avec la comédienne féministe Jane Fonda. Ils ont assisté au gala d'ouverture où présidait Ingrid Bergman, ils verront demain soir le documentaire d'Orson Welles intitulé "Future Shock". Autant d'événements qui nous rappellent qu'il ne se fait pas que du bon cinéma au Québec, événements sur lesquels nous reviendrons bientôt.

M. Trudeau à Lac Mégantic

LAC MEGANTIC (PC) – Comme son prédécesseur, le premier ministre Louis Saint-Laurent, il y a 17 ans, le premier ministre Trudeau a rendu visite hier à la population du Lac Mégantic, ville forestière de 7,000 habitants située à quelque 60 milles à l'est de Sherbrooke.

Après avoir visité un foyer pour vieillards, M. Trudeau a été reçu officiellement par les autorités de la ville.

A ces gens, dont la population est représentée aux Communes par le député créditiste Henry Latulippe, M. Trudeau a conseillé de profiter davantage des programmes fédéraux mis de l'avant par son gouvernement. "Je voyage à travers le pays, a-t-il noté, et je puis vous dire qu'ailleurs on ne se gêne pas pour en profiter."

Au maire de la ville, M. Luc-Lin Bourque, qui, au moment de sa présentation, lui avait suggéré fortement d'adopter un projet de loi pour le réaménagement des voies ferrées afin d'aider au développement de sa ville, M. Trudeau a rappelé que la situation de son gouvernement minoritaire ne lui permettait pas d'agir comme il le souhaitait.

A Sherbrooke, avant de prendre un hélicoptère des forces armées pour se rendre au Lac Mégantic, une centaine de personnes sont venues l'accueillir et le saluer sous la pluie.

Au foyer des vieillards du Lac Mégantic, il a partagé le souper des pensionnaires avant de recevoir des cadeaux pour lui-même, sa femme et leur fils Justin.

En soirée, M. Trudeau a rencontré la population de la région tout en ayant bien pris soin de rencontrer en privé les libéraux.

Aujourd'hui, M. Trudeau participe au congrès régional des libéraux fédéraux à Laval, en banlieue de Montréal.

"Conflit d'intérêt"?

Don Jamieson est critiqué devant le CRTC à St-Jean

ST-JEAN, T.-N. (PC) – Des réseaux de radio-télévision de Terre-Neuve se sont livré bataille hier, au cours d'une audience du Conseil de la radio-télévision canadienne tenue à Saint-Jean. M. Joseph Butler, président de la Colonial Broadcasting System Ltd, a accusé la société concurrente, Newfoudland Broadcasting Co Ltd, dans laquelle M. Don Jamieson, ministre fédéral du Développement régional, est un des principaux actionnaires, de concurrence déloyale, de conflit d'intérêt et de monopolisation des média de l'information.

Le président du CRTC, M. Pierre Juneau, est intervenu pour faire remarquer à M. Butler qu'il eût été "plus décent" de prévenir avant l'audience qu'il comptait formuler ces critiques.

Le CRTC s'était réuni pour examiner une requête de la Newfoudland de créer une nouvelle station de radio à Gander et d'accroître la puissance des émetteurs de ses deux stations: CJON, de St-Jean-de-Terre-Neuve et CJOX, de Grand Bank.

M. William Williamson, directeur-général de la Colonial estime, d'une part, que Gander ne peut économiquement pas faire vivre deux stations. Donc, dit-il, la situation risquerait de devenir intenable pour la station de Colonial.

D'autre part, en autorisant la Newfoundland d'accroître la puissance d'émission de CJON et CJOEN ces deux postes pourraient atteindre les régions de Marystown et faire la concurrence à CBCM, qui appartient à Colonial.

A Halifax, M. Jamieson a déclaré que depuis son entrée dans la vie publique, il avait mis ses actions de la Newfoundland sous fiducie. Il a ajouté qu'il ne prenait aucune part à l'administration ou à la direction de la société et qu'il ignorait tout des détails des projets d'expansion de celle-ci.

Interrogé à l'issue de l'audience, M. Pierre Juneau, président du CRTC, a déclaré qu'il appartenait aux hommes politiques de décider s'il est opportun pour un ministre d'être associé dans une firme de radiodiffusion régie par un organisme gouvernemental.

"C'est aux hommes politiques et non à nous de déterminer un code d'éthique en pareil cas" a ajouté M. Juneau.

Décès de Jules Brillant

M. Jules A. Brillant, industriel et financier éminent, est décédé le 11 mai 1973 à la suite d'une longue maladie. Il était âgé de 85 ans.

Au cours de sa carrière, il prit une part active au développement économique et social de la province de Québec et du Canada, tout particulièrement dans l'organisation de l'économie d'après-guerre, en qualité de coordonnateur du comité de reconstruction à Ottawa.

Les dix femmes de l'année

Des parchemins honorifiques ont été décernés hier soir à Montréal, à dix femmes qui se sont particulièrement illustrées dans leur carrière respective Il s'agit de Marie-Claire Blais, écrivain, Colette Boky, soprano, Aline Desjardins, animatrice à la télévision, Marielle Fleury, couturier, Thérèse Gouin-Décarie, psychologue, Andrée Lachapelle, comédienne, Viola Léger, interprète de "La Sagouine" ainsi que l'auteur de cette pièce. Antonine Maillet, Madeleine Saint-Jacques, présidente du Publicité-club de Montréal et Jeanne Sauvé, ministre fédéral aux sciences et à la technologie. Un prix spécial du jury a également été décerné à Madeleine Sarah-Fisher, interprète et fondatrice des concerts du même nom.

Ce concours annuel pour mettre en valeur des femmes québécoises s'inscrit dans le cadre du Salon de la femme qui se poursuit, en fin de semaine, à la Place Bonaventure.

Le salon est ouvert de 11hres à 23hres, samedi et dimanche. Plusieurs manifestations et conférences auront lieu en fin de semaine pour clôturer le salon.

Le taux d'escompte passera à 5¾%

OTTAWA (Le Devoir) – Pour la deuxième fois en autant de mois, la Banque du Canada a annoncé hier soir un relèvement de 1/2% du taux d'escompte, qui passera lundi à 5 3/4%.

Dans le communiqué qui annonce ce relèvement, la Banque centrale déclare toutefois qu'elle adhère toujours à la politique expansionniste qu'avait exposée le gouverneur Gerald K. Bouey, dans un discours le 30 avril dernier, soit trois semaines après un premier relèvement du taux d'escompte annoncé le 9 avril.

Rappelons que le taux d'escompte de la Banque du Canada s'applique aux prêts de "dernier ressort" qu'il lui arrive de consentir aux banques à charte. A ce titre, le taux d'escompte est un des principaux indicateurs de l'orientation de la politique monétaire.

Le communiqué de la Banque du Canada souligne néanmoins que les banques canadiennes ont été priées d'accorder une attention particulière aux besoins financiers des petites entreprises ainsi qu'aux demandes de crédit provenant de régions à croissance relativement lente.

Fait à signaler en outre, la Banque centrale a demandé aux institutions prêteuses de satisfaire en priorité les demandes acceptables émanant d'emprunteurs canadiens, plutôt que les demandes exceptionnelles présentées par des sociétés étrangères ou par des filiales canadiennes de sociétés étrangères en vue de se procurer au Canada des capitaux qu'elles emploient à l'étranger ou dont elles se servent pour remplacer le financement obtenu normalement à l'étranger.

La banque signale en outre que cette hausse du taux d'escompte vise à juguler des fortes pressions à la hausse qu'ont subies récemment les taux d'intérêt à court terme au Canada. Comme l'a déclaré hier aux Communes le ministre des Finances, les autorités monétaires canadiennes attribuent ces pressions haussières à la fois à une demande extrêmement vigoureuse de crédits et à l'effet d'entraînement de la hausse des principaux taux d'intérêt survenue aux Etats-Unis récemment.

Bell: une décision avant les 90 jours?

OTTAWA (PC) – Il n'est pas impossible que le gouvernement canadien rende sa décision avant le délai fixé de 90 jours dans le cas de la demande d'augmentation des taux de la compagnie Bell Canada, a confié le ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, hier, en Chambre.

Une centaine de transfuges du CDU/CSU !

Le Bundestag ratifie le traité interallemand et autorise l'entrée de la RFA à l'ONU

BONN (AFP) – Huit jours après la rencontre Nixon-Brandt à Washington et une semaine avant la visite en RFA du numéro un de l'URSS, M. Leonide Brejnev, le parlement fédéral de Bonn a pris hier deux importantes décisions.

Il a approuvé en troisième et dernière lecture le traité fondamental signé le 21 décembre 1972 entre les deux Etats allemands et donné son accord à l'entrée de la RFA aux Nations unies, simultanément avec la RDA.

Les deux scrutins, qui ont eu lieu par appel nominal et à bulletins ouverts, ont apporté de sérieuses satisfactions au chancelier Brandt. Il a fait non seulement sans difficulté – déduction faite des absents – le plein des voix de la coalition gouvernementale dans les deux scrutins, mais encore il a obtenu dans le premier vote sur le traité l'appui de quatre députés de l'opposition et dans le second vote sur l'adhésion de la RFA à l'ONU les voix d'une centaine de députés chrétiens-démocrates (364 à 121).

Pendant les trois jours de débats qui ont précédé les scrutins, l'opposition chrétienne-démocrate, malgré les déchaînements oratoires du bouillant chef de l'aile bavaroise, M. Franz-Joseph Strauss, a été sérieusement handicapée par la crise déclenchée dans ses rangs, précisément par l'Ostpolitik du chancelier Brandt.

Si l'opposition chrétienne-démocrate a été à peu près unanimement hostile au traité fondamental RFA-RDA, elle s'est scindée sur l'adhésion de la RFA à l'ONU. La moitié des députés CDU-CSU a estimé devoir la refuser parce qu'elle implique l'entrée simultanée du deuxième Etat allemand, la RDA, à l'ONU et signifie donc, à leur avis, la perpétuation de la division de l'Allemagne.

Les mêmes députés ont jugé en outre que les garanties données par l'URSS sur la représentation de Berlin-Ouest par la RFA à l'étranger et à l'ONU étaient insuffisantes.

Le chancelier et les autres orateurs de la coalition gouvernementale ont évidemment eu beau jeu de mettre en lumière les contradictions internes de l'opposition, d'autant plus que ces dissensions avaient abouti le jour de l'ouverture du débat au Bundestag, à la démission du président du groupe parlementaire, M. Rainier Barzel, remplacé au pied levé comme principal orateur par M. Franz Joseph Strauss et comme chef de groupe (intérimaire) par l'ex-chancelier Kurt-Georg Kissinger.

Cela dit, le chancelier Willy Brandt et son chef de la diplomatie, M. Walter Scheel, n'ont pu cacher entièrement une certaine déception au sujet de l'attitude de l'URSS et de la RDA.

M. Brandt n'a pas hésité à dire hier matin à la tribune du Bundestag qu'il aurait avec le secrétaire général du PC soviétique, M. Leonide Brejnev, une franche conversation, à la fin de la semaine prochaine, sur les points où les relations ne sont pas satisfaisantes. Le chef du gouvernement de Bonn a en outre adjuré Berlin-Est d'appliquer les accords conclus "selon la lettre et l'esprit."

Le chancelier a cependant été en mesure d'annoncer que plusieurs accords de coopération au sujet desquels la RFA et l'URSS négocient depuis ses mois seraient paraphés incessamment. Malgré l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, qui prévoit que la RFA "pourra représenter Berlin-Ouest à l'extérieur, les dirigeants soviétiques se sont fait tirer l'oreille pour admettre que les accords de coopération RFA-URSS concernent également les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale du Reich.

Le chancelier a indiqué cependant hier matin que l'URSS avait accepté "la clause de Berlin-Ouest" dans les nouveaux accords.

Comme le paraphe imminent de ces accord sur la coopération culturelle, économique, et aérienne aura lieu à Moscou, les observateurs présument qu'ils seront signés à Bonn, la semaine prochaine, lors de la visite de M. Brejnev, ce qui suppose que le chef du PC soviétique sera accompagné de plusieurs ministres, dont évidemment M. Andrei Gronyko, chef de la diplomatie et nouveau membre du bureau politique du PC soviétique.

Selon Prague, le traité avec Bonn peut intervenir dès juin

PRAGUE (par l'AFP) – La première série de négociations officielles en vue de la conclusion d'un traité de normalisation des relations entre la Tchécoslovaquie et la RFA, commencée lundi à Prague, a pris fin hier. Une brève séance restreinte entre experts, consacrée à la rédaction des articles du futur traité n'ayant pas trait à la question de l'annulation de l'accord de Munich de 1938, a mis un point final à ces quatre jours de négociations (avec une journée d'interruption pour la fête nationale tchécoslovague), commencées au niveau des adjoints des ministres des Affaires étrangères.

Les négociations se poursuivront à Bonn à partir du 23 mai. Du côté tchécoslovaque, on se dit convaincu que ce prochain "round" sera le dernier et que le traité pourra être paraphé par les deux ministres des Affaires étrangères dans la capitale ouest-allemande au début de juin, puis signé à Prague par les chefs de gouvernement dans le courant du même mois.

Du côté allemand, en revanche, on est loin de se montrer aussi affirmatif, en raison notamment de difficultés persistantes dans la formulation de l'annulation de l'accord de Munich et surtout des conséquences juridiques qu'entraîne une telle annulation.

En effet le gouvernement ouest-allemand, comme l'a souligné M. Paul Frank, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la RFA, tient absolument à ce que l'annulation et ses conséquences forment un tout indissoluble. Or, si le principe de l'annulation – qui formera le paragraphe un de l'article premier du traité – ne pose plus de problème "dès l'origine", il n'en est pas de même pour les conséquences, qui sont d'une complexité juridique difficilement imaginable.

M. Jiri Goetz, vice-ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, a donné en effet, au cours de conversations avec les journalistes, deux indications qui permettent de se faire une idée du fossé qui sépare encore les deux positions: D'une part, a dit M. Goetz, le mot même de "nullité" signifie, aux yeux de la Tchécoslovaquie, "nullité dès l'origine". D'autre part, a-t-il indiqué, la Tchécoslovaquie est prête à donner toutes les garanties réclamées par Bonn pour les anciens habitants du territoire des Sudètes devenus citoyens allemands et vivant en Allemagne, mais sous une forme "pragmatique" et non point nécessairement comme découlant "juridiquement" de l'annulation du traité de Munich. Il est évident que si Prague insiste sur la "continuité" de la souveraineté tchécoslovaque sur le territoire des Sudètes qui lui a été arraché par la force entre 1938 et 1945, sans admettre un "intermède" légalement valable, le statut juridique des anciens habitants de ce territoire pendant la durée de l'administration allemande, et après, devient bien difficile à déterminer.

Parmi les points particulièrement litigieux figure notamment la question de nationalité: en effet la loi allemande accorde la citoyenneté allemande à tous les anciens habitants des territoires des Sudètes de nationalité allemande – y compris ceux qui sont restés en Tchécoslovaquie et qui ont la citoyenneté tchécoslovaque. Prague, évidemment, ne veut pas admettre cette double nationalité pour ses citoyens.

Une seule chose pour l'instant est certaine: aucun aspect, si minime fut-il, du "complexe" de Munich ne sera laissé dans l'ombre, et tout figurera dans le traité lui-même. Il n'y aura en effet aucun document annexé, comme ce fut le cas pour les traités germano-soviétique et germano-polonais. Le traité ne devra laisser aucune possibilité d'"interprétation", ni, comme l'a déclaré M. Paul Frank, "aucune amertume" de part et d'autre.

Ce qui explique l'étendue du travail qui reste à faire.

Succès travailliste aux municipales anglaises

LONDRES (Reuter) – Les élections à 70 conseils municipaux et régionaux d'Angleterre et du Pays de Galles, qui se sont déroulées jeudi et dont les résultats ont été publiés hier, ont été marquées par des succès travaillistes et libéraux, et des revers conservateurs, tout comme lors d'une première série de consultations du même genre le mois dernier.

L'accueil solennel pourrait avoir lieu le 18 septembre

NATIONS UNIES (AFP) – La ratification par le Bundestag du traité fondamental entre les deux Allemagnes et de l'entrée de la république fédérale – ainsi que de la république démocratique – aux Nations unies permettra au conseil de sécurité de se prononcer le mois prochain en faveur de l'admission des deux Etats, et à l'Assemblée générale de les accueillir solennellement, le 18 septembre, jour inaugural de la prochaine session, à titre de 133 et 134èmes membres de l'organisme.

On indique à l'ONU et dans les milieux ouest-allemands qu'après la signature du traité par le président de la République, qui devrait intervenir dans deux à trois semaines, le gouvernement fédéral présentera officiellement sa candidature à l'organisation des Nations unies dans une lettre au secrétaire général.

Selon les dispositions du traité, la république démocratique fera de même simultanément.

Le conseil de sécurité, qui sera présidé au mois de juin par le représentant de l'URSS, M. Yakov Malix, siégera alors dans le courant du mois pour adopter une recommandation en faveur de l'admission à l'ONU des deux Etats allemands. Il est déjà assuré que cette recommandation sera unanime, la république populaire chinoise s'étant engagée auprès de Bonn à voter en faveur de son admission.

Les relations avec la RFA aux entretiens de Brejnev à Varsovie

VARSOVIE (d'après l'AFP) – M. Leonide Brejnev, premier secrétaire du parti communiste de l'URSS, est arrivé hier à Varsovie pour des entretiens d'une journée avec son homologue du Parti ouvrier unifié polonais, M. Edward Gierek. Leur premier entretien a duré plus de deux heures et vingt minutes, soit trente minutes de plus que prévu. Les deux hommes se sont rencontrés au siège du comité central du parti à Varsovie.

A son arrivée, M. Brejnev a reçu un accueil exceptionnel de Varsovie.

Tout le long du parcours, une foule dense a salué son arrivée, au point que le cortège a dû – fait inhabituel – s'arrêter par trois fois pour permettre au numéro un soviétique d'embrasser des enfants et de recevoir des fleurs qu'on lui tendait.

Après avoir assisté à un défilé militaire, M. Brejnev a gagné le centre de la capitale en limousine, dans des rues pavoisées aux couleurs des deux pays où se pressaient des milliers de personnes.

M. Brejnev, qui s'envole aujourd'hui pour Berlin-Est, a eu avec M. Gierek des entretiens politiques sortant essentiellement, croit-on savoir, sur la prochaine visite du premier secrétaire à Bonn.

M. Brejnev était notamment accompagné de MM. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères, et Constantin Katouchev, secrétaire du Comité Central, rapporte l'agence de presse polonaise, qui n'ajoute toutefois, aucune précision sur la teneur des entretiens. M. Gierek pour sa part était notamment entouré de M. Piotr Jaroszwicz, président du Conseil des ministres, et de M. Stefan Olszowski, ministre des Affaires étrangères.

USA-Israël: des positions proches

JERUSALEM (AFP) – Les Etats-Unis n'autoriseront ni amendement à la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, ni l'adoption de sanctions unilatérales à l'égard d'Israël, indique-t-on dans les milieux autorisés à Jérusalem.

C'est ce qui ressort, souligne-t-on, de l'entretien qualifié de "très amical" qu'a eu jeudi M. Abba Eban, chef de la diplomatie israélienne avec M. William Rogers, son collègue américain.

La position américaine à l'égard du conflit au Proche-Orient reste inchangée, précise-t-on de même source et Israël peut continuer d'espérer une assistance "dans tous les domaines".

Jérusalem a toutes les raisons d'être satisfaite que le prétendu "incident Sisco" soit clos, indique-t-on. M. Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat américain, avait déclaré il y a quelque temps qu'Israël et les pays arabes devraient "s'arrêter de crier et commencer à écouter". Cette déclaration avait été interprétée par la presse américaine comme le signe d'un changement dans la politique des Etats-Unis et d'un durcissement à l'égard du conflit israélo-arabe.

Les positions américaine et israélienne sont maintenant très proches et les deux pays veulent aboutir à un règlement dont la première étape serait un accord sur Suez, indique-t-on de même source. L'entretien Rogers-Eban a surtout porté sur la prochaine session du Conseil de sécurité où l'on s'attend que l'Egypte essaye de faire amender la résolution 242 et tente d'obtenir des sanctions à l'encontre d'Israël.

ON VA SEN SORTIR

Accalmie au Liban

BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuter) – La journée a été dans l'ensemble calme au Liban et la capitale, Beyrouth, a connu plusieurs levées du couvre-feu.

Toutefois, une voiture privée a sauté sur une mine anti-véhicules dans les quartiers ouest de Beyrouth et, selon un communiqué militaire, "la voiture a complètement brûlé. Plusieurs personnes qui se trouvaient à bord ont été tuées ou blessées. Ces dernières sont dans un état grave".

De même, un chasseur Hawker Hunter de l'aviation libanaise a lancé des roquettes sur des infiltrés près de Baalbeck.

L'armée rapporte également une attaque au mortier et à la roquette à Arida, au nord du pays.

Enfin, Phil Caputo, correspondant du quotidien américain Chicago Tribune et prix Pulitzer, est prisonnier des fédayine depuis lundi dernier, apprend-on à Beyrouth. L'ambassade des Etats-Unis au Liban négocie actuellement pour tenter d'obtenir sa libération. Phil Caputo, qui est âgé de 32 ans, et travaille à Rome, se trouvait lundi dernier au Liban. Il a été arrêté par des militants du front démocratique populaire pour la libération de la Palestine (FDPLP) lors d'une accalmie. Le journaliste, qui portait un appareil photo et son passeport américain sur lui au moment de son arrestation, aurait été pris pour un "espion" et traité comme tel, déclare-t-on de même source.

Sur le plan politique, l'ancien premier ministre Rachid Karamé, député de Tripoli, a été reçu hier par M. Soleiman Frangié, président de la république libanaise. Cette entrevue, qui fait suite à celles accordées aux anciens chefs d'Etat, MM. Charles Helou et Camille Chamoun, est en relation avec la situation gouvernementale créée par la démission de M. Amin Hafez qui n'a toujours pas été officiellement acceptée.

"Nous considérons qu'il faut former un gouvernement national capable d'assumer ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires sans lesquelles la situation ne sera pas normalisée. Je veux dire que l'Etat d'urgence doit être annulé", a déclaré M. Karamé à la sortie du palais présidentiel.

Après avoir réaffirmé que M. Hafez, qui appartient à son groupe parlementaire, "ne reviendrait pas sur sa démission", M. Karamé a indiqué qu'il avait informé le président Frangié de l'opinion des personnalités politiques avec lesquelles il s'est entretenu.

D'autre part, le président de la Chambre libanaise, M. Kamel Assaad, a convoqué les députés à tenir une séance lundi "conformément au décret-loi 52 concernant l'état d'urgence" instauré dans le pays dans la nuit de lundi à mardi.

Les récents combats et bombardements au Liban ont fait au moins cinquante tués et 130 blessés parmi les réfugiés (non combattants) immatriculés auprès de l'Office des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Ces chiffres ont été communiqués hier à l'ONU de Beyrouth par sir John Rennie, commissaire général de l'UNRWA, sur la base de rapport de son personnel dans les camps de refugiés.

Enfin, dans une dépêche de son correspondant à Beyrouth, l'agence palestinienne d'information WAFA indiquait hier soir que l'état d'urgence a été décrété en Jordanie aussi.

L'agence palestinienne, qui précise que les autorités jordaniennes ont commencé depuis jeudi "à appliquer la loi sur l'état d'urgence", ajoute que les patrouilles "ont en conséquence été renforcées à Amman et dans les autres villes jordaniennes".

"Les forces militaires jordaniennes, indique WAFA, avaient été mises en état d'alerte depuis le début de la campagne de liquidation déclenchée par l'armée libanaise contre la révolution palestinienne au Liban".

Le procès de Khartoum est remis en raison de la crise à Beyrouth

KHARTOUM (AFP) – Conséquence lointaine mais directe des affrontements libano-palestiniens, le procès des fedayine de Septembre noir qui ont tué en mars dernier deux diplomates américains et un Belge, est remis à un avenir lointain, apprend-on de bonne source à Khartoum. Le gouvernement soudanais ne veut pas afficher une attitude anti-palestinienne au moment même où la résistance palestinienne est engagée dans de violents affrontements avec les forces libanaises.

Après la mort des trois diplomates en question et la reddition des hommes de Septembre noir qui les avaient tués, le procès avait paru relativement proche. Une quinzaine de jours après ces événements, le gouvernement soudanais déclarait que l'enquête était terminée et l'impression prévalait que rien alors ne s'opposait à une ouverture rapide du procès. En fait, le président Nimeiry, inquiet de l'impact que pourrait avoir un tel procès dans son pays et dans le monde arabe, souhaitait attendre que les passions se calment. Mais rapidement des événements défavorables à la résistance palestinienne – un raid israélien sur Beyrouth au cours duquel plusieurs chefs palestiniens furent tués et les actuels affrontements libano-palestiniens – rendirent ce procès de plus en plus difficile à organiser.

La contrepartie de cet état de choses, c'est que les relations soudano-américaines sur l'amélioration desquelles on comptait beaucoup à Khartoum pour aider à résoudre les difficultés économiques du pays, sont au point mort. Aucun nouvel ambassadeur des Etats-Unis n'est venu remplacer M. Cleo Noel, tué le 2 mars dans le sous-sol de l'ambassade d'Arabie séoudite à Khartoum. Dans les milieux diplomatiques de Khartoum, on dit qu'il n'y en aura pas tant que les meurtriers n'auront pas été jugés.

Pourtant, ce n'est pas que l'orientation pro-occidentale du Soudan ait varié. Au contraire, le nouveau gouvernement formé jeudi confirme cette tendance, ses deux hommes forts étant MM. Mansour Khalid et Omar El Hajj Moussa, respectivement ministre des Affaires étrangères et ministre de la culture et de l'Information, qui sont des partisans convaincus de l'ouverture vers l'Occident.

Préparatifs d'un procès de Juifs en Biélorussie

MOSCOU (AFP) – Les autorités de Minsk, capitale de la Biélorussie, préparent le procès d'un groupe de Juifs accusés d'avoir fait de la propagande en faveur d'Israël, d'avoir distribué des écrits sionistes et de s'être livré à d'autres activités anti-soviétiques, a-t-on appris hier à Moscou de sources juives.

Les Juifs visés sont notamment le peintre Giedali Kionis, qui est en prison depuis cinq mois, et un groupe d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. De même source, toutefois, on précise que l'affaire connue des autorités sous le nom de "cas numéro 97", dépasse largement le cadre de Minsk: des Juifs ont été convoqués pour être interrogés dans une autre ville de Biélorussie, Moghilev et aussi à Riga (Lettonie), Vilnius (Lithuanie) et Khabarovsk (en Asie soviétique).

M. Kionis, arrêté dans le train à la gare frontière de Brest-Litovsk, le 29 novembre dernier, après avoir été autorisé à émigrer en Israël, est âgé de 69 ans et grièvement malade.

Parmi les officiers en retraite mis en cause figurent le colonel Ilfik Davidovitch, cinq fois blessé pendant la guerre, et qui est également dans un état de santé très précaire, le colonel Lev Ofsicher, ancien pilote (quinze décorations pour faits de guerre), qui a été cassé de son grade et privé de pension, et le lieutenant colonel Nahum Alchanski (décoré treize fois), également cassé et privé de pension.

Hailé Sélassié en route pour les USA

ADDIS ABEBA (d'après l'AFP) – L'empereur Hailé Sélassié a commencé hier son périple qui doit le conduire mardi prochain aux Etats-Unis. Le chef de l'Etat éthiopien s'est entretenu hier avec le président Nimeiry à Khartoum puis au Caire, avec le président Anouar Sadate avec qui il a discuté de la situation au Proche-Orient et des problèmes africains.

La prochaine rencontre de mardi prochain entre l'empereur d'Ethiopie du président Nixon sera la troisième entre les deux chefs d'Etat, a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat.

L'empereur a déjà effectué quatre visites officielles aux Etats-Unis en 1954, 1963, 1967 et 1969. Il a également fait plusieurs voyages privés en Amérique dont le dernier remonte à 1970.

En annonçant la visite de l'empereur Sélassié, le porte-parole du département d'Etat a rappelé que les Etats-Unis ont la plus haute estime pour le chef d'Etat éthiopien.

Tél.: 523-2858

le Cocher

Diners d'hommes d'affaires
Au Piano, tous les soirs, Georges Klein

4897, Berri
Sud Boul. St-Joseph

L'électrolyse?

L'électrolyse est une science médicale. Consciencieusement appliquée elle produit des résultats reconnus et définitifs.

Avant de suivre les traitements à l'électrolyse pour l'enlèvement de poils superflus, vous devez être informé de ce qui suit:

1. Si vos périodes sont irrégulières, consultez votre médecin. Ceci peut être la cause de votre problème.
2. L'électrolyse ne peut être appliquée fréquemment au même endroit que plus d'une fois par mois.
3. Si vous ressentez un certain malaise dans l'épilation, comme par exemple arracher un poil, vous pouvez être sûre que les traitements à l'électrolyse ne sont pas efficacement donnés.
4. Une spécialiste honnête et bien entrainée ne devrait pas enlever le duvet naturel qui doit exister normalement sur le visage.
5. Un studio bien réputé ne devrait pas essayer de vous vendre des lotions ou des crèmes en plus de votre traitement à l'électrolyse. Ces produits sont absolument inutiles sauf glace et calamine.
6. Ne signez jamais de contrat, ou ne payez jamais comptant à l'avance. Vous devez au préalable, prendre seule la décision pour recevoir les traitements à l'électrolyse enlevant les poils superflus; prenez tous les renseignements nécessaires à ce sujet.



Demandez l'avis de votre médecin.

Téléphonez-nous ! Nous avons les connaissances médicales adéquates pour répondre avec précision à toutes vos questions. Il n'y a aucun frais de consultation ni aucune obligation de votre part.

Mireille Roy, Infirmière licenciée Électrologiste
5056, Côte-des-Neiges — 739-8704



Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE
1973-74

M.A. (études littéraires)
Littérature française et québécoise – Théorie, Corpus et Poétique comparée.

M.A. (histoire)
Économie et société ou Idéologie et société, 19 et 20e siècles – Canada-Québec, Europe-Amérique.

M.A. (linguistique)
Linguistique théorique, Sociolinguistique, Psycholinguistique.

M.A. (philosophie)
Épistémologie, Sémiologie, Théorie des idéologies.

M.A. (psychologie)
Options: appliquée et recherche
Concentrations: Psychologie clinique, sociale, scolaire et behaviorale.

M.A. (science politique)
Analyse politique, Administration publique, Relations internationales.

M.A. (sciences religieuses)
La religion au Québec.

M.A. (sociologie)
Sociologie économique ou Sociologie de la culture et épistémologie.

M.Sc. (biologie)

M.Sc. (chimie)
Aspects pratiques de l'électrochimie, de la chimie des polymères, de la chimie pharmaceutique et de l'alimentation.

M.Sc. (économique)
Économie publique: Santé - éducation - travail, Logement transport - pollution, Stabilisation - répartition.

M.Sc. (mathématiques)
Mathématiques, Mathématiques appliquées, Enseignement des mathématiques.

Le candidat à l'un ou l'autre de ces programmes doit posséder le baccalauréat spécialisé ou une formation jugée équivalente.

Maîtrise en écologie

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes: agronomie, biologie, chimie, géographie physique, génie, physique, sciences de la terre, ou un diplôme jugé équivalent.

Les demandes d'admission doivent parvenir AVANT LE 1er JUILLET au

Bureau du registraire
Service de l'admission
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal 101, Québec

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au Service de l'admission, 876-3161, ou au Secrétariat des études avancées, 876-8097.

Pression sur Phnom Penh

In Tam dirigera le cabinet khmer

PHNOM PENH (par l'AFP) – Devant l'impossibilité de se mettre d'accord sur le nom d'un premier ministre, les quatre membres du haut conseil politique khmer ont décidé hier de nommer l'un des leurs, M. In Tam, à la tête du prochain gouvernement.

Il sera assisté dans son travail par des personnalités appartenant davantage à la classe des hauts fonctionnaires et des techniciens qu'à celle des hommes politiques. Ils auront le titre de délégués ou de secrétaires généraux.

Cette nomination qui n'a pas encore été rendue publique, a été soumise hier soir aux comités centraux des deux partis engagés dans la négociation sur la formation d'un gouvernement, le parti socio-républicain du maréchal Lon Nol et le parti républicain du général Sirik Matak. C'est le 23 avril dernier que le maréchal Lon Nol avait annoncé simultanément la démission du gouvernement de M. Hang Tun Hak, composé uniquement de ministres socio républicains ou sans partis, et la création d'un haut conseil politque composé, outre du maréchal Lon Nol, de MM. Cheng Hen In Tam et Sirik Matak, les principaux dirigeants du régime issu du coup d'Etat de 1970. Ce haut conseil constitue en fait une présidence collégiale, où le chef d'Etat peut se trouver mis en minorité par ses trois collègues. Sa première tâche devait être de constituer un gouvernement destiné à appliquer ses directives sur la base d'un programme commun mis au point par les trois partis.

Les négociations entre les trois partis, bientôt réduites à deux, sur l'élaboration de ce programme et le choix d'une liste de ministrables ont commencé le 2 mai et ont rencontré de nombreuses difficultés.

Jeudi soir, le haut conseil décidait de ne pas nommer de premier ministre. Mais hier matin, le parti socio-républicain a fait savoir qu'il ne pouvait accepter une telle formule, obligeant les membres du haut conseil à déléguer l'un d'entre eux pour assurer cette charge.

Pour sa part, le prince Norodom Sihanouk a réaffirmé dans un télégramme adressé au Daily News et publié hier à New York par ce quotidien qu'il se refuserait à toute négociation avec le groupe du président Lon Nol.

"Nous n'accepterons jamais de négocier avec le groupe des traitres Lon Nol, Sirik Matak, In Tam et Cheng Heng, qui sont des laquais du président Richard Nixon et ne représentent aucunement le peuple cambodgien", a déclaré le prince en exil dans ce télégramme envoyé de Pékin.

Norodom Sihanouk répondait à une série de questions proposée par le Daily News, à la suite de certaines informations publiées dans la presse américaine selon lesquelles les Etats-Unis seraient disposés à accepter son retour à Phnom Penh pour rétablir la paix au Cambodge.

Entre-temps, au Cambodge, après plusieurs jours d'accalmie, la pression des forces nord-vietnamiennes et khmères rouges à l'ouest de Phnom Penh s'est brusquement accrue hier tandis que, dans le sud du pays, sur le littoral du golfe de Siam, la région de Kampot est toujours menacée.

Les forces gouvernementales ont en effet abandonné hier en fin de matinée la position d'Ang Talek, à 25 kilomètres au nord-ouest de Phnom Penh, a indiqué le porte-parole du haut commandement. Elles se sont repliées sur la position voisine de Trapeang Taset, et le porte-parole n'a pas fait état de pertes.

Les chasseurs bombardiers des aviations khmère et américaine poursuivent d'autre part leurs interventions de soutien dans le secteur de défense ouest de la capitale mais les bombardiers géants B-52 ne sont pas intervenus depuis trois jours.

Mansfield prédit une crise constitutionnelle

WASHINGTON (AFP) – Le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité d'opposition démocrate a prédit hier que les Etats-Unis connaîtraient une véritable crise constitutionnelle si le président Richard Nixon poursuivait les bombardements du Cambodge contre la volonté du Congrès.

Quelques instants plus tôt, M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche avait déclaré que le gouvernement continuerait à appliquer sa politique de soutien au régime du maréchal Lon Nol tant qu'un cessez-le-feu n'aura pas été négocié au Cambodge. Si les fonds ne sont pas disponibles pour poursuivre cette politique, qui est la bonne, le Congrès en supportera la responsabilité, avait-il dit.

Le conflit constitutionnel entre le président et le Congrès sur le pouvoir de continuer les opérations militaire en Indochine a dépassé depuis jeudi soir le stade de la polémique lorsque la Chambre des représentants a approuvé un amendement interdisant que les crédits de certains programmes militaires soient réaffectés au bombardement du Cambodge.

Le sénateur Mansfield a déclaré hier que le Sénat, où l'opposition à la poursuite de l'intervention en Indochine est encore plus grande qu'à la Chambre, adopterait certainement à son tour la semaine prochaine un amendement contre les bombardements au Cambodge.

"Si la volonté du Congrès n'est pas respectée, le pays fera face à une vraie crise constitutionnelle", a-t-il dit.

Le président Nixon veut continuer à bombarder le Cambodge et à menacer le Nord-Vietnam d'autres mesures de représailles afin d'aborder en position de force les négociations qui vont reprendre la semaine prochaine à Paris entre M. Kissinger et M. Le Duc Tho.

Reprise de la libération des civils

SAIGON (d'après l'AFP) – Les libérations de prisonniers civils "communistes" détenus par le gouvernement de la république du Vietnam ont repris hier après une suspension de deux jours, avec la remise aux autorités du GRP d'un dernier groupe de 250 détenus civils au nord de la rivière Thachpham, près de Quang Tri. Le colonel Le Trung Hien, porte-parole du haut commandement de Saigon, a précisé que 23 d'entre elles ont préféré la "liberté" et sont demeurées au Sud-Vietnam.

Par ailleurs, l'équipe de recherche des militaires américains disparus en Indochine, arrivée jeudi au Nord-Vietnam, n'a pas pu visiter les lieux de sépulture des soldats décédés dans ce pays. Les Nord-Vietnamiens ont en effet transféré les corps à quelque 60 kilomètres de Hanoi alors qu'ils se trouvaient initialement dans un cimetière à 16 kilomètres de la capitale nord-vietnamienne.

L'équipe quadripartite a néanmoins visité l'ancien cimetière où reposaient les 23 soldats américains morts en captivité qui ont été déplacés plus loin "conformément aux traditions locales", ont expliqué les Nord-Vietnamiens.

Le colonel Russel, de la délégation américaine, a demandé à visiter hier le nouvel emplacement des sépultures mais on lui a répondu que rien n'avait été prévu, hier, pour un tel déplacement.

Les Nord-Vietnamiens, a précisé l'ambassade américaine, ont fait savoir au colonel Russel que les questions de procédure relatives aux recherches des tombes et les détails techniques pour la récupération des corps devront être abordés lors de la prochaine réunion de l'équipe quadripartite, jeudi prochain à Saigon.

Conférence à Londres sur l'indépendance de Grenade

LONDRES (AFP) – La conférence constitutionnelle sur l'indépendance de Grenade s'ouvrira à Londres lundi prochain, a annoncé hier le Foreign Office.

Grenade est le premier des six Etats antillais associés avec la Grande-Bretagne à demander l'indépendance. Les cinq autres Etats – Dominica, Antigua, Ste-Lucie, St-Vincent et St-Cristopher-Nevis-Antigua – conserveront leur statut actuel au terme duquel ils jouissent d'une large autonomie alors que le Royaume-Uni reste chargé de leur défense et de leurs relations extérieures.

Un hélicoptère de la commission mixte atteint par des tirs

SAIGON (d'après l'AFP et PC) – Un hélicoptère de la commission mixte sud-vietnamienne (Saïgon et le GRP), a été touché par des tirs hier en début d'après-midi au sud d'An Loc, à une centaine de kilomètres au nord de Saïgon, a-t-on appris de source militaire.

Peu après que la nouvelle fut connue, la commission militaire mixte (Saïgon-GRP) s'est réunie, hier après-midi pour définir les conditions de l'évacuation des deux hélicoptères et de leurs passagers.

Un porte-parole du commandement militaire de Saïgon a déclaré que l'un des deux hélicoptères, touché par des tirs de batteries anti-aériennes "communistes", a dû se poser près de Tau O, un hameau situé à environ 11 km au sud d'An Loc. L'autre a atterri à son tour pour lui porter secours. Les deux appareils revenaient de Loc Ninh vers Saïgon avec 12 personnes à bord, deux représentants de Saïgon et 10 membres du GRP. On ignore s'il y a eu des blessés parmi les passagers du premier hélicoptère.

Selon le porte-parole militaire, le pilote du second appareil a indiqué par radio que les deux hélicoptères, qui arboraient tous deux les signes distinctifs de la commission militaire mixte, de larges bandes oranges, ont été rapidement entourés par des membres des "forces communistes". Le pilote a indiqué en outre qu'il avait demandé l'autorisation de redécoller mais que celle-ci avait été refusée.

En fin d'après-midi, les deux appareils étaient toujours immobilisés à Tau O.

Les deux équipes effectuaient une mission de routine entre Loc Ninh et Saïgon pour le compte du GRP, a précisé le porte-parole. Il a ajouté que ce vol avait été dûment signalé "par les communistes eux-mêmes" à leurs forces de la région.

Commentant l'incident, un porte-parole canadien de la CICS a déclaré: "Voilà qui confirme nos craintes et qui montre bien à quel point il est dangereux de voler au Vietnam, en quelque endroit que ce soit" dans les conditions actuelles.

Se référant aux négociations en cours entre le GRP et la CICS sur les couloirs aériens, le porte-parole de la délégation canadienne a ajouté que la commission "n'obtient pas la coopération à laquelle elle a droit."

La commission a demandé des couloirs de huit kilomètres pour les déplacements de ses appareils mais le GRP, dans sa dernière offre, n'a pas voulu dépasser six kilomètres.

Saïgon, de son côté, a déclaré qu'il respecterait tous les vols de la CICS sans qu'il soit nécessaire d'établir des couloirs au-dessus des régions qu'il contrôle.

La Hongrie pour sa part, reconnaît la nécessité d'établir ces corridors afin d'assurer la sécurité des équipages et des observateurs.

15,000 irréguliers thaïs sont au Laos

WASHINGTON (AFP) – Le porte-parole du département d'Etat a révélé que les effectifs des forces irrégulières thaïlandaises qui se trouvent au Laos s'élèvent maintenant à environ 15.000 hommes.

Ces forces qui appuient l'armée du gouvernement de Vientiane contre le Front populaire laotien et les Nord-Vietnamiens ont été quadruplées au cours de l'année dernière, a souligné le porte-parole du département d'Etat.

L'entretien des forces irrégulières thaïlandaises est assuré par les Etats-Unis et s'élève à une somme annuelle d'environ 26 millions de dollars.

Toujours selon le porte-parole du département d'Etat, les forces nord-vietnamiennes qui se trouvent maintenant au Laos comprendraient environ 60.000 hommes.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

ECOUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-029248-73

DAME RITA SIMARD, épouse commune en biens de André Jean Lebel, résidant et domicilié au 2068 rue St-Christophe, à Montréal, district de Montréal;

Requérante

-vs-

ANDRE JEAN LEBEL, présentement de lieux inconnus;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRE JEAN LEBEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 mai 1973

W. PELLETIER
Régistraire-adjoint

Me Philippe Robert de Massy
750 Côte de la Place d'Armes
Montréal 126, P.Q.

PRENEZ AVIS que la compagnie JACK MARGOLIS HOLDINGS LTD. demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10 mai 1973.

JACK MARGOLIS
Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-015315-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JAYMAR CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

demanderesse

IL EST ENJOINT à JAYMAR CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 8 mai 1973

Claude Dufour
Greffier adjoint

MES Eudes, Lanctot & Assoc's
suite 603, 465 St-Jean
Montréal 125
Avocats de la demanderesse

APPEL D'OFFRE J.N. 73-43

La Commission Scolaire Régionale du Golfe recevra jusqu'à 14 heures le 24 mai 1973, à 30, rue Comeau, Sept-Iles des offres sous enveloppes scellées pour l'achat d'équipement audiovisuel pour l'école Jean du Nord, à Sept-Iles.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire, et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins.

Les Soumissionnaires pourront se procurer plans, devis, cahiers de charges et autres documents à compter de jeudi, 10 mai 1973 auprès de l'acheteur de la Commission Scolaire, Monsieur Valère Lepage, 30, rue Comeau, Sept-Iles.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

VALERE LEPAGE,

Procureur Contrôleur de l'Approvisionnement.
30, rue Comeau, Sept-Iles,
Tél.: 968-9901

CITE DE MONTREAL-NORD
SOUMISSIONS

La Cité de Montréal-Nord recevra d'ici le 22 mai 1973, 17.00 heures, des soumissions cellées pour la fourniture à la Cité d'une (1) traceuse de lignes de rues motorisée.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules des soumissions au bureau de monsieur Richard St-Jacques, acheteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal-Nord.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% ou plus du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil le 22 mai 1973, à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord, à 20.00 heures.

LE GREFFIER
ALINE OUIMET

AVIS

AVIS est donné par la présente que M. Abraham David Zelikovsky, Agent, résidant à 5160 avenue MacDonald à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom et celui de son épouse, Miriam Zaes Stein Zelikovsky ainsi que pour son enfant, Jerome Paul Zelikovsky, en celui de David Zell, Miriam Zena Stein Zell et Jerome Paul Zell respectivement.

Montréal, le 9 mai 1973
Lapin & May
615 ouest boul. Dorchester
Suite 630
Montréal 101, Qué.
Procureurs d'Abraham David Zelikovsky

MINISTERE DES TRANSPORTS
CANADA
OTTAWA ONTARIO

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au directeur, gestion du matériel, 10e étage, tour "C", Place de Ville, Ottawa, Ontario, sous le titre "Soumission pour l'aéroport ADAC de Montréal, seront recevables jusqu'au 1er juin 1973, à 15h, heure avancée de l'Est, en vue de l'aménagement de la piste, de la voie de circulation, de l'aire de stationnement, du stationnement d'automobiles, du balisage lumineux de la piste et des travaux annexes à l'aéroport ADAC de Montréal, P.Q.

Les plans, le cahier des charges et autres documents relatifs au projet pourront être consultés au bureau du soussigné, 13e étage, tour "C", Place de Ville, Ottawa, Ontario et à celui de l'Agent régional de l'approvisionnement, Edifice de l'administration régionale, Aéroport international de Montréal, Montréal 300, P.Q.; des exemplaires pourront être obtenus contre remise d'un chèque visé de 100 dollars par assortiment établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera également possible de consulter les plans et le cahier des charges au MONTREAL CONSTRUCTION ASSOCIATION, à l'Association des constructeurs du district de Hull et au OTTAWA CONSTRUCTION ASSOCIATION.

G.R. Hobbs, chef
Contrats de construction et services

LE CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHES
DU CANADA
SOUMISSIONS POUR
LA CONSTRUCTION
D'UN ETAGE ACCESSIBLE
AU BATIMENT M-60
A OTTAWA, ONTARIO

Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'à midi E.D.S.T. le 29 mai 1973, pour fournir et installer un étage accessible au bâtiment M-60, aux laboratoires du Conseil situés à Montreal Road, Ottawa. Chaque soumission devra être sous enveloppe et adressée au Directeur, Services des Achats, Conseil National de Recherches, Montreal Road Laboratories, Ottawa, Ontario K1A 0R5, et porter la mention "Soumission 029-383".

Les soumissions ne seront pas prises en considération si elles ne sont pas adressées sur la formule de soumission fournie et aux conditions précisées à cet égard. Les formules, plans et devis pourront être obtenus au bureau du Directeur, Services des Achats, Conseil National de Recherches, Montreal Road Laboratories, Ottawa, Ontario K1A 0R6, sur dépôt de $50.00 sous forme d'un chèque visé, payable à l'ordre du Receveur Général du Canada. Ce dépôt sera remboursé lorsque les plans et devis seront retournés en bon état.

Les plans et devis seront disponibles pour examen par les sous-contracteurs et fournisseurs de matériel aux endroits suivants: Ottawa Construction Association, 196 Bronson avenue, Ottawa; Montreal Construction Association, 4970 Place de la Savanne, Montréal, Toronto Construction Association, 92 rue Yorkville, Toronto et au Bureau du Directeur, Services des Achats, Conseil National de Recherches du Canada, Edifice M-58, Montreal Road Laboratories, Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre du Receveur Général du Canada, ou par une garantie, tel que spécifié, au montant indiqué dans les instructions aux soumissionnaires.

Le chèque ou garantie du soumissionnaire sera confisqué si, après avoir accepté le contrat, il n'est plus en mesure de l'honorer en accord avec les plans et devis.

La soumission la plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

D.W.R. McKinley
Vice-Président (Laboratories)
Le Conseil National de Recherches
du Canada,
Ottawa, Ontario
Canada
7 mai 1973

Avis est par les présentes donné qu'un Contrat enregistré au Bureau de Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le no. 2423777, La Banque Royale du Canada (ici appelée "La Banque") a libéré, réassigné et retransféré à Lithographie Desjardins Inc., imprimerie lithographique, tous les droits, titres et intérêts de la Banque, et ce en date du 23ième jour d'avril 1973, sous une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres, exécutés par le client à la Banque en date du 3 octobre 1972 et enregistrée au Bureau du Registraire de la Division de Montréal sous le no. 2383783

Daté du 9ième jour de mai 1973
La Banque Toronto-Dominion

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-000518-73

IVAN TOPLICANEC, Tailleur, résidant à 71 Bagg, ville et district de Montréal

Requérant

-contre-

DAME CATHERINA UTROSA TOPLICANEC, épouse de Ivan Toplicanec, résidant à Hotisa 146 Lendova, ville de Prekmurije, Yougoslavie,

Intimée

AVIS

Il est enjoint à l'intimée: DAME CATHERINA UTROSA TOPLICANEC, à l'intention de laquelle une copie de la requête pour autorisation de vendre un immeuble situé à 6329 et 6322, rue Chambois, ville de St-Léonard, district de Montréal, a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître en Division de Pratique de la Cour Supérieure, chambre 2.16, au Palais de Justice à 10 est rue Craig, Montréal, le 29 mai 1973, à 10.00 heures a.m.

Montréal 9 mai 1973

B. de L. Bourgeois
J.C.S.

Mes Kaufman & Posman
suite 908
1255 Carré Phillips
Montréal 111
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-048797-73

GREN INC. corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JEAN VACHON, autrefois demeurant dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN VACHON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mai 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 2
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCALE

NO: 02-014666-73

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ANDRE HEURTAUX et DAME IRENE HEURTAUX, tous deux autrefois domiciliés à 92, Pérodeau, Longueuil, district de Montréal maintenant tous deux de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à ANDRE HEURTAUX et DAME IRENE HEURTAUX à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) Montréal, le 8 mai 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Laprade, Reinhardt & Assoc's
500 Place d'Armes
Montréal

Prenez avis que la garantie créée en vertu de l'Acte de Fidéicommis comportant hypothèque, privilège et nantissement intervenu entre VIKING DRAPERIES LTD. et NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED, devant Me Jack Klineberg, notaire, le 29 mai 1972 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 juin 1972, sous le no. 2354946, est devenue exécutoire.

Daté à Montréal ce 4ième jour de mai 1973.

HARRY BICK, C.A.
Mandataire pour le
National Trust Company Limited
Fiduciaire pour
ledit acte de fidéicommis.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la Municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île Bizard, dans le comté Robert-Baldwin, s'adressera à l'Assemblée Nationale de la Province de Québec, à sa présente ou prochaine Session, pour l'adoption d'une loi modifiant la Loi 1969 des Statuts Refondus de Québec, chapitre 84, dans le but de se faire exclure du territoire et de la juridiction de la Communauté Urbaine de Montréal, et pour toutes autres fins.

Municipalité de la Paroisse de Saint-Raphael de l'Île Bizard, ce 2ème jour d'avril 1973.

C.E. BRODEUR
Secrétaire-trésorier.

AVIS PUBLIC

Monsieur MARTIN JULIUS TARNOWSKI, demeurant au 3440 Durocher, Montréal, et Dame ELIZABETH HELEN RODZIEWICZ, demeurant au 11800 Lavigne, Montréal,

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est par les présentes donné que Monsieur MARTIN JULIUS TARNOWSKI et Dame ELIZABETH HELEN RODZIEWICZ, son épouse, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté de meubles et acquêts, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, le tout tel que constaté dans un contrat de mariage reçu par Me Huguette Boulanger, notaire, le 7 février 1973, sous le numéro 897 de ses minutes.

Une requête en homologation dudit contrat de mariage sera présentée devant la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, division de Pratique, à 10 est rue Craig, Montréal, le 20 juin 1973.

Montréal, le 9 mai 1973

Jan Zascinski, avocat
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-029428-73

DAME DENISE MONETTE, épouse commune en biens de Jean Lebel, résidant et domiciliée au 7332 A Place Vernante, Anjou, District de Montréal,

Requérante

-vs-

JEAN LEBEL, autrefois de Ville des Saules et mayntenant d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JEAN LEBEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 7 mai 1973

WILLIAM LEFEBVRE, Reg. Adj.

Mes Robert, Lavoie, Hargreaves
5125, rue Du Trianon, suite 230
Montréal 427
Tél: 354-1520
DOMICILE ELU: 31 St-Jacques
Suite 500
Montréal 126

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-015906-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal

demanderesse

-contre-

JAYMAR CONSTRUCTION LTD, autrefois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à JAYMAR CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mai 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's
suite 603
465 St-Jean
Montréal 125
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-005 503-73

SUZANNE VACHON, ménagère, résidant et domiciliée au 5193 A, rue Marquette, dans les cité et district de Montréal,

demanderesse,

-vs-

ANDRE RAPINOSKI, de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR le défendeur, ANDRE RAPINOSKI, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour

MONTREAL, le 8 mai 1973

WILFRID LEFEBVRE
Protonotaire adjoint, C.S.M.

Me Benoit Belleau
750 Côte de la Place d'Armes
Montréal 126.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR SUPERIEURE

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12-028874-73

LAURETTE GUENETTE, ménagère, résidant et étant domiciliée au no. 856 de la rue Mercier à Iberville, district d'Iberville,

partie requérante,

-vs-

JOSEPH-JEAN MARCHAND, d'adresse inconnue,

partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie intimée, Joseph-Jean Marchand, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, Qué.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 8 Mai 1973.

JACQUES PERRON,
Régistraire

Mes Grenier & Archambault, Avocats
249, rue Champlain
Saint-Jean, Qué.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-029487-73

DAME LISE DION, épouse séparée de biens de Robert Hénault, résidant et domiciliée au 5317 est, St-Zotique, Montréal, district de Montréal,

Requérante

-vs-

ROBERT HENAULT, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT HENAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 7 mai 1973

William Lefebvre, Reg. Adj.

Mes Robert, Lavoie, Hargreaves
5125, rue du Trianon, suite 230
Montréal 427.Tél.: 354-1520
Domicile élu: 31 St-Jacques
Suite 500, Montréal 126.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-029429-73

DAME JACQUELINE BOUCHER, épouse commune en biens de Claude Grenier, résidant et domiciliée au 8930 Hochelaga, Montréal, District de Montréal,

Requérante

-vs-

CLAUDE GRENIER, autrefois du 141 rue Plessis, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLAUDE GRENIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 7 mai 1973

(S) Jacques Perron
Registraire

Mes Robert, Lavoie, Hargreaves
5125, rue Du Trianon, suite 230
Montréal 427. Tél.: 354-1520

Domicile élu: 31 St-Jacques
Suite 500, Montréal 126.

PRENEZ AVIS que la compagnie MURRAY BOWEN HOLDINGS LTD. demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10 mai 1973

MURRAY BOWEN
Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-008623-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

FORWARD DEVELOPMENT CORPORATION corporation légalement constituée, de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FORWARD DEVELOPMENT CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 9 mai 1973

Jean-Guy Vaugeois
Greffier adjoint

Me J. René Paiement
suite 750, 2015 Drummond
Montréal
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-004809-73

MICHEL LESSARD, étudiant, domicilié à 4086, St-André, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

RICHARD CHAYER, autrefois domicilié à 4210 Garnier, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

-et-

GUY LEMOYNE et DAME MONIQUE LEMOYNE tous deux domiciliés à 9672 Vianney, ville et district de Montréal,

défendeurs

IL EST ENJOINT à RICHARD CHAYER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mai 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Nantel, Mercure & Poliquin
suite 1800
507 Place d'Armes
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-015679-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROGER GUIMOND autrefois demeurant à Ste-Thérèse Ouest, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ROGER GUIMOND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mai 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Eudes, Lanctot & Assoc's
suite 603
465 St-Jean
Montréal 125
Avocats de la demanderesse

Un mois de la "vraie révolution" culturelle du colonel Kadhafi

TRIPOLI (AFP) – Depuis près d'un mois, la Libye connaît une intense activité politique. Les réunions se multiplient et le colonel Kadhafi, président du conseil de la révolution, assiste presque quotidiennement à l'une d'elles, notamment dans les universités pour mettre en pratique la nouvelle révolution, la "vraie révolution", qu'il a lancée dans le discours prononcée le 15 avril à Zwara, à l'occasion de l'anniversaire du prophète.

A travers ces déclarations et les nombreuses informations fournies par la presse, on peut préciser le programme en cinq points lancé le 15 avril et dresser un premier bilan de son application.

● Les lois existant en Libye sont abrogées. Il semble que les nouvelles lois qui doivent être conformes à l'esprit du Coran et rechercher l'efficacité seront élaborées progressivement à partir des discussions avec les comités populaires.

● Le colonel Kadhafi a fait remarquer à plusieurs reprises que pendant les trois premières années de son gouvernement, il n'a fait emprisonner personne. Mais il menace désormais d'emprisonnement tous les déviationnistes et les membres des partis, car il estime que les partis jouent un rôle nuisible en divisant les Libyens. Il a notamment mentionné les "Frères musulmans" le Parti musulman libre et le Parti communiste. "Quiconque parlera de communisme ou de déviationnisme sera emprisonné", a-t-il dit. Il est difficile de se faire une idée sur l'application de cette menace. Certains diplomates affirment que près de 800 personnes auraient déjà été emprisonnées. Cette information est démentie par les officiels libyens. Le gouvernement, ajoutent-ils, n'emprisonnera que les gens qui auront été dénoncés par le peuple lui-même, c'est-à-dire par les comités populaires.

● Le colonel Kadhafi a dit "qu'il armerait le peuple en plus de la résistance populaire et des forces armées". Pour le moment, il ne semble pas qu'il ait été procédé concrètement à des distributions d'armes. Le programme de formation des milices populaires appelés "assistance populaire" suit son cours et la presse mentionne régulièrement les distributions de diplômes de capacités à de nouveaux miliciens.

● Le colonel Kadhafi a donné au peuple le pouvoir de renvoyer les bureaucrates et les fonctionnaires qui seraient jugés incapables ou paresseux. Jusqu'à présent, il semble que ce genre de mesures n'ait touché que le doyen de l'université de droit de Benghazi où le premier comité populaire avait été formé. Ce doyen était jugé trop vieux et mal préparé à assurer sa tâche.

● "De nombreux livres doivent être brûlés", avait dit le 15 avril le colonel Kadhafi. En fait, cette expression semble être quelque peu symbolique et jusqu'à maintenant on n'a assisté a aucun autodafé de ce genre. En revanche, dans certaines universités, les comités populaires auraient commencé à purger les bibliothèques de certains livres jugés peu conformes à l'Islam ou traduisant des influences étrangères pernicieuses. Cette révolution culturelle semble devoir s'appliquer également au programme des universités. Certaines d'entre elles ont déjà refusé de passer les examens dans l'état actuel des programmes. Au cours d'une conférence de presse, le colonel Kadhafi a donné un exemple des livres qu'il condamne en citant certains ouvrages sur la Deuxième Guerre mondiale" qui sont pleins de contradictions et de mensonges et qui ne mentionnent jamais tout ce que le peuple libyen a souffert pendant cette guerre alors que de nombreuses batailles se déroulaient sur le territoire libyen".

Actuellement, l'activité révolutionnaire semble se concentrer en fait sur la constitution des "comités populaires". Depuis la prise du pouvoir par le colonel Kadhafi et ses amis, en Libye, en septembre 1969, il existait une structure politique, l'Union socialiste arabe, qui partant du sommet, se ramifiait vers la base. Le colonel Kadhafi a constaté que cette structure était restée trop vide. C'est pourquoi il suscite maintenant la création de "comités populaires" dans chaque quartier, dans chaque entreprise et dans chaque université.

Les comités populaires se constituent comme ils l'entendent aucune règle



d'élection n'a été fixée. Ils seront progressivement chargés de surveiller et éventuellement de critiquer l'action des organismes officiels, y compris les maires et gouverneurs de province. Toutefois, ils n'ont pas le droit, a précisé le colonel Kadhafi, de s'attaquer au conseil de la révolution et aux ministres qui tiennent leurs pouvoirs de ce conseil. C'est d'ailleurs le conseil de la révolution qui approuve les comités formés et leurs éventuelles décisions. Pour le moment, on en est seulement à la formation des comités populaires de base qui devront constituer, par la suite, des comités de ville et de province.

Jusqu'à maintenant, le colonel Kadhafi a surtout semblé soucieux de faire entrer dans ce processus les étudiants dont il espère vraisemblablement faire les propagandistes de cette nouvelle révolution. Il est en effet à remarquer que le processus révolutionnaire actuel s'accompagne d'une glorification de la jeunesse et du travail.

Il a bien précisé, à plusieurs reprises, que le projet d'union avec l'Egypte, au 1er septembre, reste son objectif. Certains observateurs estiment qu'il aurait pu abandonner l'idée d'un référendum sur ce sujet, préférant faire exprimer l'adhésion à cette fusion par les comités populaires.

Rogers s'en va

La plus importante mission latine depuis 1933

WASHINGTON (AFP) – Le président Nixon a donné hier les dernières instructions à son secrétaire d'Etat, M. William Rogers, qui commence aujourd'hui une tournée de huit pays latino-américains.

L'entretien entre MM. Nixon et Rogers a eu lieu à la Maison-Blanche dans la matinée. Aucun détail à son sujet n'a été révélé à l'exception du fait que M. Henry Kissinger y a participé.

Au cours de sa tournée de 17 jours, du 12 au 28 mai, M. Rogers visitera successivement le Mexique, le Nicaragua, le Venezuela, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Argentine et la Jamaïque.

Dans les milieux officiels américains, on s'efforce d'attribuer à cette première tournée latino-américaine de M. Rogers une portée exceptionnelle.

"Il s'agit de la mission la plus importante effectuée par un secrétaire d'Etat américain depuis celle de M. Cordell Hull en 1933", a affirmé un haut fonctionnaire américain. On précise que le but de cette mission sera de procéder avec les dirigeants des pays visités à des "conversations sur les problèmes bilatéraux, hémisphériques et mondiaux."

On souligne également que le choix des capitales répond au souci d'assurer un équilibre géographique et qu'il serait faux de tirer des conclusions de l'omission de certains pays.

Pourtant, en ce qui concerne l'omission du Chili, la raison en est évidente au moment actuel, étant donné les relations tendues entre Santiago et Washington.

Des pays que M. Rogers visitera, le Mexique est le seul où il se soit rendu précédemment, à l'occasion de l'investiture en décembre 1970 du président Luis Echeverria.

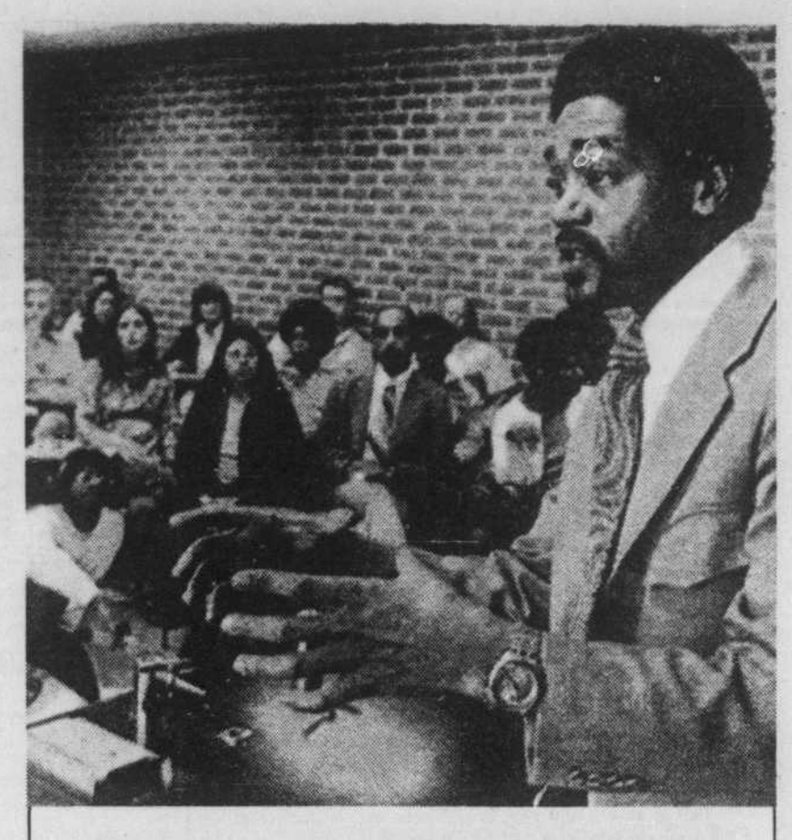
Il remplira ces mêmes fonctions de représentant personnel du président Nixon lorsqu'il visitera l'Argentine au moment de la transmission des pouvoirs du général Alejandro Lanusse au président péroniste M. Hector Campora, le 25 mai. Mais cette fois-ci, la mission de M. Rogers en Argentine sera beaucoup plus que "protocolaire". Il s'agira de la première prise de contact officielle entre un membre de l'administration Nixon et un nouveau gouvernement sud-américain dont pourrait dépendre l'avenir des relations entre les deux pays, estime-t-on dans les milieux politiques de Washington.

Le Pérou a également, comme le Chili, rétabli ses relations diplomatiques avec Fidel Castro, en dépit des sanctions collectives imposées par l'Organisation des Etats américains (OEA) contre Cuba en 1964.

Sur le plan bilatéral, les problèmes de la saisie de bateaux de pêche nord-américains et la nationalisation de la Compagnie internationale des pétroles (IPC) existent toujours, mais la consigne de silence à leur égard de part et d'autre, laisse supposer que des accommodements sont en vue.

En Colombie, les problèmes qui pourraient se poser sont essentiellement économiques.

Les questions du commerce et de l'aide seront vraisemblablement évoquées aussi au Brésil.



La seconde chance de Seale

OAKLAND (d'après AP) – Bobby Seale entrouvre son col, s'installe au tableau qu'il couvre aussitôt de chiffres. Son élection à la mairie de la cinquième ville en importance des Etats-Unis est là en puissance, au bout de ses gestes larges, jusqu'au deuxième tour de scrutin, mardi prochain.

Seale, un ancien leader des Panthères Noires qui a troqué le fusil pour la poignée de main, est optimiste. Il travaille 14 heures par jour depuis deux mois à faire des discours et du porte-à-porte.

"Le système actuel peut se comparer à une lame de rasoir, explique-t-il. Si on ajoute un meilleur alliage aux vieilles lames, on peut obtenir de six à sept bons rasages au lieu de deux."

Des 351,000 voteurs de la ville d'Oakland, le tiers est de race noire et environ 20 pour cent sont d'origine espagnole. Seale compte sur ces groupes ethniques pour battre le maire sortant, John Reading, qui espérait une victoire facile au premier tour. S'il secoue l'apathie de ceux qui se sont abstenus au premier tour croyant sa victoire utopique, Seale pense qu'Oakland sera dirigée dès la semaine prochaine par le maire le plus à gauche des Etats-Unis.

(Téléphoto AP)

Crise politique et sociale

L'état d'urgence est décrété dans 2 provinces chiliennes

SANTIAGO Chili (Reuter) – Les deux principales provinces du Chili étaient hier sous contrôle militaire et les quelque 20,000 ouvriers des deux principales sources de devises du pays, les mines de cuivre d'El Teniente et de Chuquicamata, sont en grève.

Soucieux d'endiguer un regain de violences politiques et syndicales, le gouvernement d'Union populaire a déclaré l'état d'urgence jeudi soir dans la province de O'Higgins, comprenant l'importante ville minière de Rancagua à 50 milles au sud de Santiago.

La province de Santiago, qui comprend la capitale, a été placée sous contrôle militaire à la fin de la semaine dernière à la suite des fusillades lors de manifestations qui ont fait deux morts et 13 blessés.

Dans le nord du pays, les 10,000 ouvriers de Chuquicamata, la plus grande mine à ciel ouvert du monde, ont entamé hier une grève de solidarité avec leurs collègues d'El Teniente, près de Rancagua, qui ont débrayé il y a trois semaines pour appuyer des revendications salariales.

A Chuquicamata, un porte-parole de la direction a déclaré que les mineurs se réuniront lundi pour se prononcer sur la suite de leur action.

La mise sous contrôle militaire a été étendue à la province d'O'Higgins à la suite d'accrochages mercredi soir à Rancagua entre mineurs et policiers. Vingt ouvriers ont été blessés ainsi qu'un membre des forces de l'ordre.

Représentants syndicaux et gouvernementaux se sont réunis hier mais leurs négociations n'ont pas abouti. La grève d'El Teniente coûte $1 million par jour en production perdue.

Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a déclaré que l'état d'urgence a été décrété dans la province d'O'Higgins car la paralysie de la mine d'El Teniente menace l'économie du pays.

Rumeurs à Washington

Le Canada prépare tranquillement son retrait probable de la CICS

WASHINGTON (d'après la CP) – La rumeur d'un retrait du Canada de la CICS se fait de plus en plus persistante dans les milieux diplomatiques de la capitale américaine. A trois semaines de la date fixée par le Canada pour annoncer sa décision, on n'hésite pas à dire "que le Canada prépare tranquillement le terrain de son retrait probable".

Même si les Etats-Unis ne se réjouissent pas de cette perspective, il n'en demeure pas moins, affirme-t-on à Washington, que les Américains n'insisteront pas puisqu'ils comprennent les frustrations des Canadiens.

Malgré tout, certains diplomates notent que le Canada laisse la porte ouverte à une prolongation de sa participation en tempérant ses commentaires sur les insuccès de ses démarches et sur les incidents impliquant des appareils de la CICS.

On rappelle la déclaration ambiguë du ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui a déclaré aux Communes: "Il faudrait que les choses s'améliorent pour que nous soyons justifiés de rester" au Vietnam, sans préciser toutefois la nature des améliorations souhaitées.

La Hongrie qui semble bien au fait de la situation, a insisté hier pour un maintien de la présence canadienne. C'est la première fois qu'une voix officielle du camp socialiste de la CICS aborde aussi carrément le sujet.

L'ambassadeur hongrois auprès de la Commission, M. Ferenc Esztergalyos, a notamment déclaré qu'il s'attend à ce que le Canada donne au moins un préavis de trois mois avant de céder la place à un autre pays, si jamais il en arrive à cette décision.

Cependant, a-t-il ajouté, "j'espère que le Canada maintiendra sa participation. Aucun gouvernement ne peut dire que les chances d'une solution éventuelle sont nulles. Peut-être qu'après un an, quelqu'un pourra en arriver à cette conclusion, mais pas maintenant."

Le Canada a pour sa part déjà annoncé que son retrait serait rendu public par l'envoi d'un préavis de 30 jours, le cas échéant, d'ici le 31 mai.

Rendant hommage à l'ambassadeur canadien, Michel Gauvin, M. Esztergalyos a notamment déclaré qu'il "serait très embarrassant pour le Canada d'assumer la présidence de la CICS, le mois prochain, s'il était officiellement connu que sa présence au sein de cet organisme n'était que transitoire".

Le conseil de sécurité ne doit pas devenir un cirque ambulant (Scali)

NATIONS UNIES (AFP) – Les Etats-Unis ont adressé hier aux Nations unies un double avertissement: le Conseil de sécurité "ne doit pas devenir un cirque ambulant" et la tendance des Nations unies à voter "selon les blocs" est néfaste à leur efficacité et risque de provoquer la méfiance des pays développés.

Dans un discours prononcé hier à l'université de Boston, le représentant permanent des Etats-Unis aux Nations unies, M. John Scali, a déclaré que "l'efficacité d'un organisme parlementaire (comme l'ONU) est directement menacée lorsque les blocs se mettent à fonctionner en submergeant les vues de la minorité ou en assurant la prédominance de la réthorique d'une minorité bruyante sur le jugement réfléchi d'un groupe majoritaire."

"Le monde sous-développé par exemple", a précisé M. John Scali, "risquerait de porter atteinte gravement à ses propres intérêts s'il se mettait à pousser le vote par blocs au point où les pays développés auraient le sentiment que les organes des Nations unies sont devenus des instruments destinés à les exploiter."

Accélération aux SALT

GENEVE (par l'AFP) – La 15e réunion américano-soviétique de la seconde série de négociation sur la réduction des armements stratégiques (SALT-2) s'est tenue hier au siège de la délégation de l'URSS auprès de l'ONU à Genève. Elle a duré deux heures. La prochaine rencontre aura lieu mardi prochain.

Aucune information n'a été donnée sur la teneur des discussions entre l'ambassadeur américain M. Alexis Johnson, et le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vladimir Semionov.

D'autre part, on a appris hier de source américaine que l'ambassadeur Johnson, qui avait rencontré jeudi matin à Londres le Dr Henry Kissinger à son retour de Moscou, avait ensuite informé le conseil de l'OTAN de l'avancement des conversations qu'il mène avec l'URSS. Aucune autre information n'a été donnée sur ces deux réunions.

ON VA SE N SORTIR

La date du voyage de Brejnev à Washington est déjà décidée

WASHINGTON (d'après Reuter et l'AFP) – La Maison-Blanche a déclaré hier que la date du voyage de M. Leonide Brejnev avait déjà été fixée et même si son porte-parole, M. Jerry Warren, n'a pas voulu la révéler, on apprenait de source bien informée que le secrétaire du parti communiste de l'URSS arriverait aux Etats-Unis le 25 mai prochain.

Les Etats-Unis et l'URSS discuteraient actuellement de la formulation du communiqué commun qui précisera les détails de cette visite négociée par M. Henry Kissinger lors de son récent séjour à Moscou.

M. Kissinger qui est arrivé à Washington jeudi soir a rendu compte hier au président Richard Nixon des entretiens qu'il vient d'avoir avec M. Brejnev.

Le conseiller présidentiel a été reçu par le président Nixon en même temps que le secrétaire d'Etat William Rogers. Selon le porte-parole de la Maison-Blanche, ils ont discuté non seulement de la prochaine visite de M. Brejnev aux Etats-Unis mais aussi de la tournée de deux semaines que M. Rogers va faire à partir d'aujourd'hui dans huit pays d'Amérique latine et des négociations sur l'Indochine qui recommencent jeudi prochain à Paris entre MM. Le Duc Tho et Kissinger.

M. Jerry Warren, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, a affirmé qu'il n'y avait pas de délai imprévu dans la visite de M.Brejnev aux Etats-Unis. Il a laissé entendre qu'il restait seulement aux deux gouvernements à se mettre d'accord sur le moment de l'annoncer.

Le cabinet Den Uyl a prêté serment

LA HAYE (AFP) – Les seize ministres et dix-huit secrétaires d'Etat du nouveau gouvernement néerlandais que préside M. Joop Den Uyl (socialiste) ont prêté hier serment à la reine Juliana. Cette prestation de serment marque la fin de la plus longue crise ministérielle de l'histoire des Pays-Bas 162 jours.

Le nouveau cabinet rassemble en une coalition que tous les observateurs s'accordent à juger fragile dix ministres progressistes (Socialistes, Démocratie 66 et Chrétiens progressistes) et six ministres appartenant aux partis confessionnels (Catholiques et Anti-révolutionnaires). Il bénéficiera d'une majorité de 95 voix sur 150 à la chambre des députés...

Université du Québec à Rimouski

MAÎTRISE EN OCÉANOGRAPHIE

L'Université du Québec à Rimouski offrira à compter de septembre 1973 un programme d'enseignement et de recherches multidisciplinaires conduisant au grade de maîtrise ès sciences (océanographie) avec concentration en chimie. Voici les principaux renseignements:

SEUIL D'ENTRÉE:
B.Sc. sciences pures

DURÉE:
Environ 2 ans

PROGRAMME:
1) Enseignement
a) 6 cours dans les disciplines fondamentales de l'océanographie (chimie, physique, biologie, géologie) dont 3 en océanographie chimique;
b) 1 cours d'océanographie expérimentale;
c) 2 séminaires.

2) Recherche
L'étudiant poursuivra des recherches dans sa discipline propre appliquée au milieu marin et devra présenter un mémoire de maîtrise.

BOURSES:
Une assistance financière suffisante sera fournie aux étudiants qui seront acceptés.

La préférence sera donnée aux étudiants possédant un baccalauréat en chimie ou aux étudiants d'autres disciplines mais disposés à poursuivre des recherches dans lesquelles la chimie occupera une place importante.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 29 mai 1973. Pour obtenir des formules d'admission, on est prié de s'adresser au:

RÉGISTRAIRE
Université du Québec
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Avis est par les présentes donné que, sujet à l'approbation de son conseil et de son comité exécutif, la Communauté urbaine de Montréal ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi pour:

1. Autoriser la Communauté à construire, posséder et exploiter des parcs de stationnement et à établir des postes de taxis et d'autobus nécessaires ou utiles aux fins du Métro;
2. Autoriser la Communauté à exproprier aux fins d'aménager et de développer des terrains industriels et commerciaux et à exproprier des biens situés à proximité du Métro en vue de permettre un meilleur aménagement des accès au Métro;
3. Autoriser la Communauté à effectuer, sans expropriation préalable, des travaux en sous-sol lorsque ces travaux s'effectuent au-delà d'une profondeur déterminée;
4. Dispenser la Communauté de modifier les répartitions des budgets des exercices 1972 et 1973 en fonction de la Loi sur l'évaluation foncière et des subventions gouvernementales;
5. Déterminer les fonctions du service de promotion économique;
6. Préciser certaines dispositions financières et certaines dispositions relatives aux emprunts, applicables à la Communauté;
7. Préciser les dispositions relatives à l'intégration des réseaux d'aqueduc et d'égout et du personnel des municipalités affectées à ces réseaux;
8. Modifier la loi du Boulevard métropolitain aux fins de prévoir que la Communauté ne procède plus aux expropriations et aux répartitions pour les fins des voies latérales et aux fins de rendre exécutoires les répartitions faites pour les fins du Boulevard métropolitain et des voies latérales.
9. Autoriser le comité exécutif à passer certains baux et, pendant la période nécessaire à la construction du Métro et des usines d'épuration, à acquérir et utiliser toutes servitudes et droits temporaires sur des immeubles;
10. Modifier et préciser certaines dispositions de la loi applicables au Conseil de sécurité publique et au service de police de la Communauté;
11. Prévoir des sanctions aux règlements de la Commission de transport de la Communauté urgaine de Montréal;
et à diverses autres fins.

Montréal, ce 17ième jour d'avril 1973.

BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE & TAILLEFER
Procureurs de la Communauté urbaine de Montréal.

Université Laval

COURS D'ÉTÉ
EN
HISTOIRE (1er CYCLE)
JUILLET-AOÛT 1973

HAR-10613 3 crédits	**La peinture moderne** 23 juillet - 10 août
HAR-10614 3 crédits	**L'art ancien du Québec** 3-20 juillet
HST-10636 6 crédits	**Problèmes d'histoire médiévale** 3 juillet - 10 août
HST-12202 3 crédits	**Vie Urbaine en Europe moderne** 3-20 juillet
HST-12210 3 crédits	**Relations internationales: 1870 à nos jours** 23 juillet - 10 août
HST-12225 3 crédits	**Les courants de pensée au Québec: 1867-1896** 3-20 juillet
HST-12394 3 crédits	**Le parlementarisme canadien: 1792-1867** 23 juillet - 10 août

Ces cours sont assurés par les professeurs du Département d'histoire.

Pour tous renseignements, s'adresser au:

Secrétariat des Cours d'été
Pavillon de la bibliothèque
Bureau 2417
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: 656-5005

Date limite de demande d'admission:
LE 28 MAI 1973.

Cité universitaire, Québec 10e

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11, 12 et 13

Commission Scolaire Pierre-Neveu

Concours No 5-73-3

Secrétaire Général

Poste:

À Mont-Laurier, commission scolaire Pierre-Neveu (élémentaire).

Devra cumuler en même temps le poste de directeur des services du personnel.

Fonction:

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne les activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission scolaire, pour les commissaires et le directeur général. Il est responsable également des relations internes et externes de la Commission.

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au personnel (recrutement, engagement, perfectionnement, évaluation, application de convention collective et entente).

Le tout en conformité avec la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire de préférence en droit ou en administration.

Huit ans d' expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat (ou l'équivalent).

Salaire:

En conformité avec la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Candidature:

Par écrit avec curriculum vitae le plus complet, avant le 28 mai 1973, à:

Roger Lafontaine
Directeur Général
Commission Scolaire Pierre-Neveu
525 de la Madone
Mont-Laurier

LA CITÉ DE SHERBROOKE

recherche

CHEF DE DIVISION

POUR SON SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DE LA VOIE PUBLIQUE

TÂCHES:

- Sous l'autorité du Directeur du Service des Travaux Publics il dirige, administre, et coordonne toutes les activités de la Voie Publique.
- Voit à l'exécution des travaux de construction de rues, ponts, trottoirs et stationnements tel que requis par les Services Techniques, et en assure l'entretien.
- Prépare en collaboration, avec ses assistants et l'Adjoint Administratif, le budget annuel de sa division.
- S'assure de l'utilisation adéquate des véhicules et pièces d'outillage mis à la disposition de sa division.
- Voit à la planification et à l'amélioration des cédules et des méthodes de travail de sa division.
- Exécute toutes autres tâches que pourrait lui confier le Directeur des Travaux Publics.

QUALIFICATIONS:

- Ingénieur, de préférence en génie civil, membre en règle de la Corporation des Ingénieurs du Québec.
- Expérience pertinente d'au moins quatre années dans le domaine de la construction (routes, ponts . . .)
- Expérience pertinente dans un poste de responsabilités administratives équivalentes.
- Une expérience pertinente de plusieurs années pourrait compenser pour le diplôme universitaire.

SALAIRE:

À discuter selon l'expérience et la compétence.

S.V.P. Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 18 mai 1973 à l'adresse suivante:

DIRECTEUR DU PERSONNEL,
Hôtel de Ville,
145, rue Wellington nord,
Sherbrooke, P. Qué.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

SERVICE DU PERSONNEL

POSTE VACANT:

COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT À L'ENFANCE INADAPTÉE

OFFRE D'EMPLOI NO. SDE 23

NATURE DU TRAVAIL:

- Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, il supervise l'application et l'évaluation des programmes d'enseignement de son secteur;
- Il participe, comme membre de l'équipe de gestion des services de l'enseignement, à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de ce service.
- Il avise le directeur des services de l'enseignement sur les besoins des élèves et sur les exigences des programmes dont il est responsable;
- Il veille à la coordination des activités de son secteur avec celles des autres secteurs ou des autres services;
- Il assiste le personnel de la direction des écoles et anime le personnel affecté aux activités de son secteur quant au contenu des programmes, aux méthodes et techniques d'enseignement, à l'aménagement des locaux, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Scolarité et expérience:

- Un minimum de seize (16) ans de scolarité;
- Brevet d'enseignement, option enfance inadaptée;
- Spécialisation d'au moins l'équivalent d'une année de formation ou 30 crédits en psychopédagogie de l'enfance inadaptée;
- Cinq années d'expérience dans l'enseignement dont deux auprès d'enfants inadaptés.

SALAIRE:

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'éducation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

Début d'emploi:
JUIN 1973

Lieu de travail:
528, avenue Centrale, VAL D'OR, P.Q.

Postulations reçues jusqu'au:
Vendredi le dix-huit (18) mai 1973, à 17:00 heures.

M. ANDRÉ JETTÉ,
SERVICE DU PERSONNEL,
528, avenue Centrale,
VAL D'OR, P.Q

PROFESSEUR

Le Séminaire St-François de Cap-Rouge recherche un professeur à temps plein en **anglais** pour secondaire I et II.

Brevet d'enseignement exigé.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au:

Directeur des Études,
Séminaire Saint-François,
4900, St-Félix,
Cap-Rouge, Québec.

hôpital de chicoutimi inc.

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

Le directeur, nommé par le Conseil d'administration, est sous l'autorité immédiate du directeur général. Le titulaire du poste est responsable, devant ce dernier:

- du fonctionnement des services hospitaliers, et il coordonne l'activité des chefs de services.
- il participe à la détermination des objectifs des services et il en contrôle la réalisation.
- il participe et supervise la préparation et l'administration des budgets.
- il s'assure de l'application des règlements généraux, des règlements internes et des politiques de l'Hôpital.

EXIGENCES:

Posséder une formation universitaire en administration, ou une discipline connexe, de préférence diplôme du second cycle.

Toute expérience administrative en milieu hospitalier, sera considérée comme un atout appréciable.

TRAITEMENT:

Selon les échelles de traitements des cadres supérieurs en vigueur dans les hôpitaux.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir à:

Monsieur Maurice Cardinal
Directeur général
Hôpital de Chicoutimi Inc.
Case postale 1, 006
G7H 5H6
Chicoutimi, Qué.

LA CITÉ DE SHERBROOKE

recherche un

TECHNICIEN EN PERSONNEL

TÂCHES:

- Sous direction voit à l'implantation de système de dossiers disciplinaires, de qualifications, d'évaluation et de rendement . . . et s'assure de la stabilité des équipes de travail au Service des Travaux Publics.
- Reçoit les applications des postulants sur les emplois affichés, et participe au choix des candidats.
- Établit un système de qualifications relatives aux différentes fonctions existantes au Service des Travaux Publics.
- Établit un système d'évaluation de rendement.
- Établit un système de dossiers disciplinaires.
- Voit en collaboration au regroupement des équipes de travail, et s'assure de leur stabilité.
- Accomplit toutes autres fonctions demandées par son supérieur.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme de premier cycle en relations industrielles.
- Une année d'expérience pertinente serait souhaitable.
- Initiative et esprit de synthèse.
- Une solide expérience en gestion de personnel pourrait compenser pour le diplôme universitaire.

SALAIRE:

À discuter selon l'expérience et la compétence.

S.V.P. Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 18 mai 1973 à l'adresse suivante:

DIRECTEUR DU PERSONNEL,
Hôtel de Ville,
145, rue Wellington nord,
Sherbrooke, P. Qué.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

CHEF COMPTABLE

Concours no.: SP-73-015

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur des Finances, il assure l'enregistrement des données financières au système informatique de gestion budgétaire; il voit à l'accumulation des données nécessaires à la préparation des rapports financiers internes et externes et supervise le personnel affecté à ces activités.

Exigences:

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences commerciales ou comptables
et/ou
membre d'une association professionnelle (C.G.A. ou R.I.A.)
et/ou
une expérience pertinente à la fonction.

Lieu de travail:

Le Complexe Scientifique du Québec,
555, Boulevard Henri IV,
Sainte-Foy

Traitement:

Selon les qualifications.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 18 mai 1973 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en y annexant vos attestations d'études au:

Directeur du personnel
Institut national de la
recherche scientifique
Casier postal 7500
Sainte-Foy
G1V 4C7

GASPESIAN CULTURAL ASSOCIATION

recherche un (e)

COORDONNATEUR(TRICE)

Candidat (e):

- bilingue
- capable d'animer le programme de l'Association (l'artisanat, le folklore, les communications, la bibliothèque, etc.)

Veuillez faire parvenir curriculum vitae à:

Mr. L.R. Hayes,
Chairman,
C.P. 44,
Shigawake, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE D'ASBESTOS

Offre d'emploi

SPÉCIALISTE EN ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE

FONCTIONS:

Enseigner l'éducation physique à des élèves au 2ième cycle du cours élémentaire, selon le programme du MEQ.

Travailler en étroite collaboration avec l'animateur de l'éducation physique du sport et du plein air.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Avoir complété au moins deux années d'un programme approuvé en éducation physique ou une formation équivalente.

SALAIRE:

Selon le décret du 15 décembre 1972.

ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er septembre 1973.

Les intéressés devront faire parvenir au soussigné leurs demande et curriculum vitae avant le 25 mai 1973, à 4:00 heures p.m.

YVON RAYMOND,
Directeur des Services du personnel,
Commission Scolaire d'Asbestos,
C.P. 150, Asbestos, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE DE JACQUES CARTIER

1500 Est Curé Poirier, Longueuil, Qué.

RECHERCHE LES SERVICES

D'UN PSYCHOLOGUE

Fonction:

Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

Qualifications:

Licence ou Maitrise en psychologie.

Etre Membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

Salaire:

Selon Convention Collective des Professionnels non enseignants.

D'UN ORTHOPÉDAGOGUE

Fonction:

L'orthopédagogue est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Qualifications:

Licence ou Maitrise

Salaire:

Selon Convention Collective des Professionnels non-enseignants.

ADRESSER LES CANDIDATURES À:

M. LAURENT LAROSE,
DIRECTEUR DES SERVICES
DE L'ENSEIGNEMENT,
1500 Est Curé Poirier,
Longueuil, Qué.

COLLÈGE DE JOLIETTE

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

Nature du travail

L'animateur des activités socio-culturelles a comme fonction, de concert avec les étudiants et dans le cadre des politiques du collège, d'évaluer les besoins socio-culturels du milieu et d'apporter la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

Attributions caractéristiques

L'animateur des activités socio-culturelles, en collaboration avec les étudiants, assure le bon fonctionnement des activités socio-culturelles et la mise en plan de nouvelles activités dont les besoins sont exprimés par le milieu.

Il met à jour l'ensemble des moyens dont le milieu dispose et qui peuvent servir à la réalisation des activités de son secteur. Il voit au respect des règles du jeu sur le fonctionnement des activités: définition de l'activité, structure de travail, rythme, financement, etc . . .

Il assure l'organisation d'activités temporaires. Il réunit régulièrement les personnes attachées à la conduite des activités pour réviser et relancer le travail.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée et, de préférence, posséder une formation en animation professionnelle.

Salaire

Selon la politique administrative et salariale des Collèges.

Candidatures

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures le 25 mai 1973, à l'adresse suivante:

Concours A.S.C.
Secrétariat général
CEGEP de Joliette
20 sud, rue St-Charles
Joliette, Québec

La Commission Scolaire Régionale La Vérendrye

requiert immédiatement les services de:

- **un professeur en enfance inadaptée**
- **un professeur d'anglais**
- **un professeur de catéchèse**
- **un professeur de sciences morales**

Veuillez communiquer avec:

Service du personnel,
a/s M. André Jetté,
528, avenue Centrale,
Val d'Or, Abitibi, Qué.
Tél.: 819-825-4125

COMMISSION SCOLAIRE HAVRE ST-PIERRE

HAVRE ST-PIERRE

Offre d'emploi

FONCTIONS:

Responsable du Service de la Comptabilité

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du Directeur des services financiers, le responsable du service de la comptabilité organise et coordonne les activités reliées à l'utilisation du système de comptabilité de la Commission scolaire et il contrôle toutes les écritures comptables (mises à jour, journal des salaires, taxes, paiement des factures, etc.).

Il coordonne les activités de son service avec celles des autres services.

Il avise le Directeur des services financiers sur toute question de contrôle budgétaire et financier.

Il accomplit toute tâche que lui confie le Directeur des services financiers.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences commerciales ou comptable.

Expérience pertinente.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiatement.

SALAIRE: $8,000.00 à $9,500.00.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE
Commission Scolaire Hâvre St-Pierre
Casier Postal 400
Hâvre St-Pierre, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE DE SEPT-ILES

C.P. 640 SEPT-ILES
G4R 4K9

OFFRE D'EMPLOI

POSTE:

Agent de la gestion financière

NATURE DU TRAVAIL:

Sous l'autorité immédiate du directeur des services financiers, l'agent de la gestion financière effectue des tâches spécialisées dans des domaines tels que

- la programmation budgétaire
- le financement et les normes et procédures administratives.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

- Dans le domaine de la programmation budgétaire, il sait notamment s'occuper de l'élaboration et de l'application des normes et des procédures propres à ce secteur; il peut effectuer les projections nécessaires à la découverte des coûts d'opération, à court-terme, à moyen-terme et à long-terme; il peut exercer un contrôle sur le budget et sur les opérations comptables; il peut également s'occuper de la préparation des états financiers.
- Dans le domaine du financement scolaire il peut s'occuper des problèmes de liquidité notamment en prenant des mesures appropriées pour accélérer la perception des sommes dues à la commission et en planifiant ses déboursés, en faisant des études sur le marché des capitaux et en préparant les dossiers nécessaires pour aller sur le marché des emprunts ou sur celui des obligations.
- Il peut être chargé de l'établissement et du contrôle de l'application de normes et de procédures administratives reliées aux opérations relevant de sa compétence.
- Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonctions.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un diplome universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du personnel professionnel des collèges et des commissions, document No. 25.

FIN DU CONCOURS: Le 31 mai 1973

ENTRÉE EN FONCTION: Le 4 juin 1973

René Dickey,
Directeur du Personnel

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE SHERBROOKE

OUVERTURE DE POSTE

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

Fonction:

Sous l'autorité du Directeur général, l'analyste de l'informatique devra:

- Surveiller et coordonner l'implantation et le développement des divers projets en informatique.
- Diriger et initier un personnel subalterne.
- Soumettre des recommandations pour améliorer le système, rédiger des rapports à cet effet.
- Conseiller et animer les directeurs de services quant à l'utilisation possible de l'informatique dans chacun des services.
- Opérer un terminal.
- Exécuter toute autre tâche qui lui est confiée

Qualifications requises:

- Détenir un diplôme universitaire du 1er cycle avec une concentration ou une spécialisation en informatique ou l'équivalent.
- Trois (3) années d'expérience pertinente en informatique.

Salaire:

Entre $8,651.00 et $16,147.00, selon l'expérience et la formation.

Entrée en fonction:

Vers le 1er septembre 1973

Tous les candidats intéressés devront faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 18 mai 1973 à:

François Laberge,
Agent de gestion du Personnel,
895, Bowen sud,
Sherbrooke, P. Québec

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 12 et 13

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège Saint-Jean-sur-Richelieu recherche les services de professeurs à temps plein pour les disciplines suivantes:

Chimie
Psychologie
Sc. Politiques
Techniques administratives – structure
– personnel
– marketing
– sc. du comportement du personnel
– administration
Techniques de secrétariat – dactylographie
– sténographie

Qualifications requises:
diplôme de 2ème cycle dans la matière concernée.

Entrée en fonction:
septembre 1973.

FAIRE PARVENIR votre demande d'emploi avant le 28 mai 1973 à:

Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310, Saint-Jean, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE D'ASBESTOS
Offre d'emploi
BIBLIOTHÉCAIRE
(temps partiel)

FONCTIONS:
– Assumer la responsabilité de l'organisation de bibliothèques dans les écoles élémentaires qui en font la demande.
– Voir à l'initiation des élèves et des professeurs qui ont une bibliothèque à leur école.
– Animer tout le personnel pédagogique de la Commission.
– Effectuer le choix des livres et périodiques.
– Effectuer la classification et voir au catalogage des livres et autres documents.
– Organiser et contrôler l'inventaire et les achats.

QUALIFICATIONS REQUISES:
– Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en bibliothéconomie ou autre formation pertinente.

SALAIRE:
– Selon la politique administrative et salariale du M.E.Q. (doc. 25)

ENTRÉE EN FONCTION:
– Au cours de septembre 1973.

Les intéressés devront faire parvenir au soussigné leurs demandes et curriculum vitae, avant le 25 mai 1973, à 4 heures p.m.

Yvon Raymond,
Directeur des Services du personnel,
Commission Scolaire Asbestos,
C.P. 150, Asbestos, Qué.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Professeurs de Génie Civil (Structures)

FONCTION: Sous la direction du Chef de Section, le professeur
a) participe à l'enseignement de la statistique et la dynamique des structures;
b) participe à des travaux de recherches sur le comportement des structures et des matériaux de construction; études sur modèles et prototypes.

QUALIFICATIONS: Doctorat en génie civil (structures). Expérience pratique de la construction et du design des structures requise; expérience de l'enseignement désirable.

SALAIRE: A déterminer selon les qualifications.

Faire parvenir Curriculum Vitae à:

Prof. J.E. Hurtubise
Directeur, Département de Génie Civil
École Polytechnique
Case postale 501 (Snowdon)
Montréal 248, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE DE NAPIERVILLE
Offre d'emploi

Concours 73-1
Fonction:
Un rééducateur pour classe d'attente pour déficience au niveau des préalables chez les 6 ans.
Exigences:
Détenir un Baccalauréat spécialisé d'enseignement en Enfance inadaptée avec, de préférence, expérience en maternelle et 1ère année.

Concours 73-2
Fonction:
Un rééducateur pour 7,8,9,10 ans du cours régulier, affectés de déviations mineures aux niveaux suivants: langage, lecture, écriture, orthographe, calcul, psychomotricité, troubles perceptuels, etc . . .
Exigences:
Détenir un Baccalauréat ès sciences (orthopédagogie) ou un Baccalauréat spécialisé d'enseignement en Enfance Inadaptée.
Conditions:
Consentir à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.
Salaire:
Selon la politique salariale du Ministère de l'Education.
Faire parvenir votre curriculum vitae avec mention du numéro du concours au bas de l'enveloppe, avant le 25 mai 1973, à:

Directeur des Services de l'Enseignement,
Commission Scolaire de Napierville,
C.P. 756, Ville Saint-Rémi,
Comté de Napierville-Laprairie.

Professeur de français à l'élémentaire
pour l'année scolaire 1973-74
Qualifications et expérience requises
Se présenter à l'Ecole de la Cathédrale St-Georges, 2455, chemin de la côte Ste-Catherine, lundi le 14 mai entre 9 a.m. et 1 p.m.

AGENT SUPÉRIEUR DE CLASSIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION

La Société centrale d'hypothèques et de logement recherche, dans les plus brefs délais, pour son siège social à Ottawa, un agent supérieur de classification et de rémunération.

LE DÉFI - Sous direction, reviser, exécuter et administrer divers programmes d'évaluation et de classification de postes pour le personnel professionnel, technique et administratif, aux niveaux supérieurs, intermédiaires et subalternes. Cet agent participera également à la révision des politiques et programmes actuels de rémunération.

LE CANDIDAT - Le candidat idéal devrait posséder beaucoup d'expérience dans les domaines de l'évaluation des postes et de la rémunération. La connaissance particulière des normes de classement et de la structure des traitements au sein de la Fonction publique du gouvernement fédéral serait un atout. La capacité éprouvée de dialoguer avec les employés au niveau des cadres, et de rédiger d'une manière claire et concise est importante. Il est souhaitable que les candidats puissent travailler dans les deux langues officielles.

Ce poste devrait intéresser ceux dont le salaire se situe entre $15,000 et $17,000 par année. Excellents avantages sociaux et très bonnes conditions de travail.

Prière d'envoyer un curriculum vitae avant le 28 mai 1973 au:

Directeur du Personnel,
Société centrale d'hypothèques et de logement,
Chemin Montréal,
Ottawa, Ontario, K1A OP7.

PRINCIPAUX-ADJOINTS

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du principal de l'école, ils assistent ce dernier et assument les responsabilités dans les secteurs soit de la vie étudiante ou à la pédagogie.

Sous la responsabilité du principal de l'école et à la demande de ce dernier, l'adjoint peut le remplacer et remplir une partie ou l'ensemble des fonctions de celui-ci.

QUALIFICATIONS REQUISES:

a) L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre;
b) Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
c) Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexe, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département, de section ou de groupe;
d) Une expérience de cinq (5) ans, de type professionnel (enseignant ou non enseignant) selon les responsabilités du poste.
La Commission pourra nommer un candidat qui ne possède pas la formation académique requise mais qui possède une expérience pertinente à ladite fonction et supérieure aux critères minimum. Egalement, la commission pourra nommer un candidat dont la formation répond aux exigences et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

LIEU DE TRAVAIL:

Gaspé (École C.E. Poulio)

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon le document numéro 1 du Ministère de l'Education.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur, Services au personnel,
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule,
C.P. 2003,
Gaspé, P.Q. GOC-IRO
Date limite du concours: 18 mai 1973 (16:00 heures.)

COLLÈGE AHUNTSIC
SERVICE DU PERSONNEL
Offre d'emploi

Poste à pourvoir:

COMPTABLE

Fonctions:
Sous l'autorité du contrôleur, le comptable devra:
— tenir à jour tous les registres comptables, les balances de fins de mois, etc . . . ;
— superviser la préparation des rapports financiers;
— participer à la préparation ou à la révision des procédures, notamment de celles qui concernent le traitement des données;
— coordonner les opérations comptables concernant les encaissements, la facturation, le recouvrement, la paye, les déboursés, la compilation de dépenses d'opération et d'immobilisation selon les normes établies;
— diriger et surveiller le travail du personnel affecté aux écritures comptables; voir à l'entrainement des débutants;
— entreprendre tout autre travail que pourrait lui confier le contrôleur.

Qualifications:
— Diplôme universitaire du 1er cycle dans le domaine de la comptabilité.
— Trois (3) années d'expérience pertinente comme responsable de la comptabilité dans un organisme utilisant un système de comptabilité par fonds.

Traitement:
Selon les normes du ministère de l'Education.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard mardi, le 22 mai 1973, à:

Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal 353, Qué.

(Le personnel du Collège est au courant de cette offre de services)

Faites carrière dans la fonction publique

DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMEUBLEMENT ET DE LA DECORATION
– Traitement initial de $16,100 à $20,200 selon la compétence. Direction de l'allocation de l'espace et de l'équipement. Ministère des Travaux publics; **poste à Québec.**
– Fournir aux ministères et organismes gouvernementaux, soit par achat, récupération ou réaffectation, les meubles, accessoires et objets de décoration pour leurs locaux; analyser les demandes d'ameublement et de décoration soumises et s'assurer qu'elles sont conformes aux normes du Bureau de normalisation du Québec et aux politiques du Gouvernement; préparer les devis de performance; contrôler la distribution, la quantité et la qualité des meubles et accessoires fournis en fonction des contrats d'achat.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en architecture ou en génie et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste notamment en administration et en ameublement. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A621AW – Date limite pour l'inscription: 25 mai 1973.

CHEF DE LA DIVISION DES CHARGES DE PROJETS
– Traitement initial de $16,100 à $20,200 selon la compétence. Direction de l'allocation de l'espace et de l'équipement. Ministère des Travaux publics; **poste à Québec.**
– Assurer la bonne marche des projets d'aménagement des ministères et organismes gouvernementaux dans les locaux disponibles; étudier les demandes d'aménagement soumises et obtenir les informations requises; inventorier les solutions possibles en collaboration avec le Service de l'acquisition d'espace et choisir l'espace et l'endroit appropriés répondant aux exigences des ministères et organismes gouvernementaux; analyser les implications concernant l'architecture, la mécanique et l'électricité; préparer les plans et devis de l'aménagement ainsi que l'estimation, le programme et l'échéancier.
– Etre membre de la Corporation des ingénieurs ou de l'Association des architectes de la province de Québec et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste notamment en administration et dans la réalisation de projets de construction ou d'aménagement. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A621AX Date limite pour l'inscription: 25 mai 1973.

CHEF DE LA DIVISION ACQUISITIONS, ACHATS, VENTES ET LOCATION
– Traitement initial de $16,100 à $20,200 selon la compétence. Direction de l'allocation de l'espace et de l'équipement. Ministère des Travaux publics; **poste à Québec.**
– Diriger, planifier et contrôler les négociations pour l'achat, la location ou la vente des espaces et locaux utilisés par les ministères et organismes gouvernementaux; effectuer des études comparatives du marché dans le domaine de la location et vente d'espaces et de locaux; suivre le budget des locations et déterminer les coûts impliqués pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux; suivre les frais d'opération des délégations du Québec à l'étranger, qui sont sous la juridiction du ministère des Travaux publics.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en administration ou dans une autre discipline pertinente et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste notamment dans le domaine de l'évaluation immobilière ou dans l'industrie de la construction. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A621AY – Date limite pour l'inscription: 25 mai 1973.

DENTISTE
– Traitement initial pouvant atteindre $18,299 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à $20,000. Ministère des Affaires sociales; **postes à Gaspé et Rouyn.**
– Surveiller et améliorer la santé bucco-dentaire de la population. Promouvoir la fluoration et organiser des séances d'enseignement sur la méthode de prévention dentaire totale individuelle. Procéder à l'inventaire des besoins dentaires de la population et au dépistage des maladies bucco-dentaires.
– Etre membre du Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1973). De préférence posséder une année d'expérience en pratique privée.
– Concours A117 Date limite pour l'inscription: 26 mai 1973.

INSPECTEUR-ENQUETEUR DES PERMIS D'ALCOOL
– Traitement initial de $5,842 à $9,363 selon la competence. (semaine de travail de 35 heures). Ministère de la Justice, **postes à Québec et à Montréal.**
– Surveiller par des travaux d'inspection et d'enquête, l'application de la législation et de la réglementation concernant l'émission et le contrôle des permis d'alcool.
– Etre titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à Secondaire V et posséder 5 années d'expérience pertinente aux activités de l'inspecteur-enquêteur des permis d'alcool. Etre âgé d'au moins 25 ans à la date d'échéance du concours.
– Concours A278 – Postes à Québec. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur "offre de service" au burau de la Commission à Québec.
– Concours A278X – Postes à Montréal. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur "offre de service" au bureau de la Commission à Montréal.
– Date limite pour l'inscription: 25 mai 1973.

L'Office de Planification et de Développement du Québec
Recherche
17 Cadres Supérieurs

PLANIFICATION

DIRECTEUR DU SERVICE DES ETUDES DE RESSOURCES
Poste à Québec
Coordonner avec l'aide des différents ministères concernés, l'élaboration de plans à long et moyen terme d'aménagement et d'équipement du territoire dans le domaine des ressources: Agriculture, forêt, eau, mines, tourisme et récréation, protection de l'environnement, etc;
Le titulaire devra être détenteur d'un diplôme universitaire, de préférence du troisième cycle en sciences appliquées, principalement en hydrologie, agronomie ou en génie forestier avec spécialisation en aménagement du territoire.
Expérience reconnue dans le domaine des études biophysiques et l'élaboration de plans d'aménagement intégré des ressources et de développement rural.
Traitement jusqu'à 20,200.
Concours A621AZ

DIRECTEUR DU SERVICE DES ETUDES URBAINES
Poste à Québec
Coordonner avec l'aide des différents ministères concernés, l'élaboration de plans à long et moyen terme d'aménagement et d'équipement du territoire en milieu urbain ou reliés à des fonctions urbaines.
Le titulaire devra être détenteur d'un diplôme universitaire, de préférence du troisième cycle en sciences humaines, de préférence en urbanisme ou en aménagement du territoire;
Expérience reconnue dans le domaine du l'urbanisme (particulièrement au niveau macro-urbain) et de l'aménagement du territoire.
Traitement jusqu'à $20,200.
Concours A621BA

DIRECTEUR DU SERVICE DES ETUDES ECONOMIQUES D'ENSEMBLE
Poste à Québec
Diriger l'élaboration des dossiers statistiques et économétriques synthèses sur les principales variables du développement socio-économique au Québec et coordonner avec les ministères concernés, des programmes de recherche et d'études statistiques et économétriques avec les organismes spécialisés en vue de cadrer des plans multisectoriels de développement et d'aménagement
Le titulaire devra être détenteur d'un diplome universitaire, de préférence du troisième cycle en sciences humaines, particulièrement en économique.
Expérience reconnue en matière statistique et dans l'utilisation de modèles économétriques.
Traitement jusqu'à $20,200.
Concours A621BB

DIRECTEUR DU SERVICE DES ETUDES DE LIAISON ET DE CONSULTATION
Poste à Québec
Assurer pour l'Office: la direction d'une équipe d'agents de liaison et de consultation dont le travail consiste à informer et consulter les organismes consultatifs à l'Office et plus particulièrement les conseils régionaux de développement.
Le titulaire devra être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences humaines et posséder quelques années d'expérience dans le domaine de l'animation et de la consultation de différents groupes.
Traitement jusqu'à $20,200
Concours A621BC

DIRECTEUR DU SERVICE DES ETUDES ECONOMIQUES SECTORIELLES
Poste à Québec
Coordonner ou participer avec les ministères concernés à la préparation de dossiers stratégiques de développement dans les divers domaines de l'activité économique.
Le titulaire devra être détenteur d'un diplôme universitaire, de préférence du troisième cycle en sciences humaines, particulièrement en économique, administration publique, administration des affaires.
Expérience reconnue dans le domaine de la recherche en économie appliquée et de l'élaboration de dossiers de développement économique, industriel et commercial.
Traitement jusqu'à $23,100
Concours A620BK

DEVELOPPEMENT

DIRECTEUR DU SERVICE DES ENTENTES
Poste à Québec
Sous l'autorité du directeur du développement, voir à l'administration de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales et la loi ARDA.
Participer à la préparation des dossiers de négociations des ententes en étudiant les projets sous différents angles; besoin auxquels repondront ces projets, leur aspect technique, leur coût estimatif et la modalité de financement.
Le titulaire devra être détenteur d'un diplôme universitaire, de préférence en administration et posséder quelques années d'expérience à un poste de direction.
Une expérience exceptionnelle à titre de gestionnaire peut suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Posséder des aptitudes marquées pour les relations humaines.
Traitement jusqu'à $23,100
Concours A620BL

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DES REGIONS-PLANS DU QUEBEC, CELLES DU NORD, DU CENTRE ET DE L'EST
Postes à Québec (3)
Coordonner les actions de développement dans la région concernée.
Assurer la concertation entre les ministères et les autres régions en matière de développement.
Assurer des liaisons harmonieuses tant au niveau des différents paliers du Gouvernement qu'au niveau des organismes para-publics ou privés.
Travailler à l'élaboration des politiques de développement régional avec les différents organismes de consultation régionaux.
Les titulaires devront être détenteurs d'un diplôme universitaire et posséder quelques années d'expérience pertinente dans le secteur public ou privé.
Une expérience exceptionnelle dans le domaine du développement régional peut suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Aptitudes particulières pour diriger et animer des groupes de travail.
Traitement jusqu'à $25,400
Concours A620BM

DELEGUES REGIONAUX AU PLAN
Postes à:

Montréal	Trois-Rivières
Sherbrooke	Québec
Outaouais	Côte-Nord
Nord-Ouest	Saguenay-Lac St-Jean

Sous l'autorité du directeur du développement de la région-plan, coordonner la préparation et la mise en oeuvre des programmes et projets de développement en collaboration avec les ministères, les municipalités et autres maîtres d'oeuvre dans la région administrative concernée.
Assurer des liaisons harmonieuses avec les ministères provinciaux, fédéraux, les organismes privés, publics et para-gouvernementaux impliqués dans le développement économique et social et avec les organismes de consultation.
Les titulaires devront être détenteurs d'un diplôme universitaire et posséder quelques années d'expérience pertinente dans le secteur public ou privé. Une expérience exceptionnelle dans le domaine du développement régional peut suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Posséder des aptitudes marquées pour les relations humaines, esprit de synthèse, sens pratique.
Traitement jusqu'à $23,100 selon les régions.
Concours A620BN
DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION: 29 mai 1973

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la Fonction Publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

Edifice G, 1er étage
Cité parlementaire
Québec, G1A 1K7
Tél: 643-3984

ou 255, boul. Crémazie est
Montréal 354
Tél: 873-3035

ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.
Pour être acceptée, toute candidature doit être accompagnée d'une attestation officielle d'études.
Il est essentiel de compléter un questionnaire distinct pour chaque emploi postulé et d'y inscrire clairement le titre et le numéro du concours.
Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler les postes vacants, la commission limitera sa sélection à ces citoyens canadiens.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11 et 13

Génie mécanique Représentant

Notre client, une compagnie canadienne spécialisée en ventilation et conditionnement d'air et reconnue pour la qualité technique de ses produits, recherche un représentant bilingue ayant plusieurs années d'expérience dans la vente d'appareillage à l'industrie de la construction, de préférence.

Le candidat détiendra un diplôme en génie ou possédera une solide expérience technique. Le poste offert est à Montréal.
Salaire initial intéressant, plus commission.

Les renseignements reçus seront considérés comme confidentiels. Les intéressés sont priés de faire parvenir leur Curriculum Vitae à l'adresse suivante :
A.R.A. Experts-conseils Ltée
2151, avenue Lincoln
Suite 1
Montréal 108, Québec
Tél. : 932-2664

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

Poste:

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ENFANCE INADAPTÉE

Fonctions:
- Planification
- Organisation
- Supervision et évaluation
- Coordination active du secteur sous la responsabilité de la Direction des Services de l'Enseignement.

Salaire:
Selon la Politique administrative et salariale

Qualifications:
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère de l'Éducation du Québec.
- 16 ans de scolarité, avec spécialisation d'au moins une (1) année en psycho-pédagogie de l'enfance inadaptée.
- 5 années d'expérience dans l'enseignement, ou l'équivalent, dont deux (2) auprès des enfants inadaptés.

Toute personne répondant aux qualifications exigées devra faire parvenir sa demande accompagnée de son curriculum vitae, avant 16 heures le 23 mai 1973 au:

Directeur du Personnel,
Secteur C.P.E.I.,
Commission scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q. J8X 1M6

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Écoles secondaires de North Bay et de Sturgeon Falls

Nous recherchons pour septembre 1973 les professeurs suivants:

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario.

Dessin industriel ou architectural

Ateliers - filles (cours pratique)

English

Sténographie simplifiée Pitman

Sciences (chimie)

Sciences générales

Directeur:
M. D. Lafleur
Tél.: Bur. (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

École secondaire Algonquin North Bay, Ontario.

Économie domestique (années I et II)

Mathématiques (années I et II)

Directeur:
M. R. Perron
Tél.: Bur. (705) 472-8240
Rés. (705) 472-3368

Échelle de salaire 1972/73

	Minimum	Maximum
Cat. 1	$7,500	$13,100
Cat. 2	$7,800	$13,800
Cat. 3	$8,700	$15,700
Cat. 4	$9,200	$16,700

F.A.P.U.Q.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

I- Fonctions:
Il travaillera sous la responsabilité du Bureau de direction et sera responsable de l'exécution des décisions qui y sont prises.

Ses tâches:
1- Animation en général: élaboration de projets; planification; organisation; présence aux associations-membres; etc.
2- Responsabilité générale des Services techniques et syndicaux.
3- Responsabilité du secrétariat.
4- Animation et coordination des comités.
5- Recrutement des membres.
6- Établissement des contacts gouvernementaux, professionnels et syndicaux.
7- Préparation de l'information pour les réunions.

II- Le candidat devra:
1- Avoir un sens d'organisation et d'initiative prononcé.
2- Avoir de l'entregent. Expérience syndicale souhaitée.
3- Être détenteur d'un diplôme universitaire et de préférence avoir fait de l'enseignement à ce niveau, ou du moins être familier avec le monde universitaire.
4- Être parfait bilingue. Avoir des facilités à rédiger dans les deux langues.

III- Le salaire:
À discuter, selon les qualifications et l'expérience. Ce poste pourrait convenir à une personne gagnant actuellement environ $15,000 et plus par année. Bénéfices marginaux à discuter

CONFIDENTIEL
M. R.-Michel Roberge, président
6600, Côte des Neiges,
Suite 202,
Montréal 249, Qué.

Conseil Régional de Développement de l'Outaouais (CRDO)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Organisme à but non lucratif, le conseil s'efforce d'émettre des avis représentatifs de sa région, fondés sur une information et une consultation adéquates et de concerter les agents de développement régionaux. Le directeur général doit tenir à jour les principaux dossiers du développement de l'Outaouais, collaborer étroitement avec les fonctionnaires de la région, les municipalités, les entreprises et les organismes, animer les comités sectoriels du CRD et conseiller le conseil d'administration.

Exigences:
Formation académique en sciences sociales ou en administration (M.A. ou équivalent) Intérêt marqué pour les questions régionales. La connaissance de la région outaouaise et les capacités d'organisation seront un atout.

Salaire:
Selon qualifications et expérience.

Date limite:
Soumettre curriculum vitae avant le 18 mai 1973 au:

CRDO, C.P. 967, Hull, Qué.

COLLÈGE AHUNTSIC
SERVICE DU PERSONNEL

Poste à pourvoir :

DIRECTEUR DES SERVICES

FONCTION
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services est responsable de la coordination des activités des services des finances et de la comptabilité et de l'équipement.

QUALIFICATIONS
Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sphères d'activités reliées à la fonction et l'expérience jugée suffisante ou toute combinaison de formation académique et d'expérience pertinente jugée suffisante.

CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon la politique administrative et salariale: document no 2 du 25 janvier 1972.

FERMETURE DU CONCOURS
Le concours se termine vendredi le 18 mai 1973 à 16h.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae à: -

Collège Ahuntsic,
a/s Secrétaire général,
9155, rue St-Hubert,
Montréal 353.

(Le personnel du collège est au courant de cette offre de service)

Siège social
Université du Québec à Chicoutimi

INFORMATICIEN

Fonctions:
Enseignement dans les domaines suivants: structure de données, systèmes d'exploitation, intelligence artificielle.
Coordination du développement de la banque de cours en informatique.
Collaboration à la mise au point de cours dans des domaines d'application de l'informatique.
Recherche en informatique appliquée.

Exigences:
Doctorat de préférence ou maîtrise.

Traitement:
Selon la convention collective du personnel enseignant.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et les pièces justificatives pertinentes avant le 22 mai 1973 à:

Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)

CEGEP DE VICTORIAVILLE
CONCOURS PUBLIC

POSTE:

DIRECTEUR DES SERVICES PEDAGOGIQUES

ATTRIBUTIONS
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audio-visuelles, éducation des aduites, centres de documentation (bibliothèque et audiovidéothèque), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Qualifications requises
— Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
— Dix années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.

Traitement:
Selon les normes du Ministère de l'éducation. Minimum de $16,500.00.

Note:
Les candidatures doivent être envoyées sur les formules officielles à cet effet que l'on peut se procurer au bureau du Secrétaire général du Cegep de Victoriaville (819-758-1571, poste 30) et devront être retournées au plus tard le 10 juin 1973, sous pli scellé et portant la mention: **CONCOURS: D.S.P., à:**

Monsieur Paul Brunelle, Président
Casier postal 9
Victoriaville (Québec)

INGÉNIEURS ET TECHNICIENS SENIORS AUTOMATISME - INSTRUMENTATION

Nous sommes à la recherche d'ingénieurs et de techniciens séniors bilingues pour remplir nos cadres permanents en automatisme et instrumentation.

Les candidats doivent avoir 8 ans d'expérience dans la conception et la sélection de systèmes d'automatisme et des connaissances dans les applications des ordinateurs, la logique de contrôle et les asservissements.

Les avantages salaire très attrayant et en accord avec les qualifications, nombreux bénéfices marginaux et possibilités de promotion.

Envoyer votre Curriculum Vitae à

Directeur du Personnel
Surveyer, Nenniger & Chênevert Inc.,
1550 ouest, boul. de Maisonneuve,
Montréal 107, P.Q.

Université du Québec

DEUX (2) POSTES DE PROFESSEUR EN SCIENCE DE L'ÉDUCATION

(avec spécialisation en enseignement élémentaire-préscolaire)

Poste:
Professeur à temps plein à compter de l'année académique 1973-74.

Avantages sociaux:
Assurance-vie; assurance-maladie; assurance-accident; fonds de pension.

Traitement:
Selon l'échelle en vigueur à l'Université du Québec (D.E.U.O.Q.)

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae et photocopies des diplômes avant le 28 mai 1973 à:

Bernard Dupuis
Directeur de département
Université du Québec - D.E.U.O.Q.
435, Gagné - C.P. 700
Rouyn (P.Q.)
Tél.: (819) - 762-0971

Les Commissions scolaires des Rivières, d'Iberville, Marieville

demandent un

ANIMATEUR DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Attributions:
Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, l'animateur de l'éducation physique, du sport et du plein-air, a comme fonctions:
- de conseiller le personnel de cadre responsable de ces domaines d'activités quant aux besoins des élèves, à la nature et au programme des activités à organiser, aux fournitures et au matériel spécialisé requis;
- d'animer le personnel de direction des écoles et particulièrement le personnel enseignant relativement à l'application du programme d'éducation physique et, notamment, à l'organisation d'activités sportives et de plein-air.

Qualifications:
- Détenir un diplôme universitaire terminal du 1er cycle option éducation physique élémentaire.
- Expérience valable dans le milieu scolaire, de préférence à l'élémentaire.

Salaire:
Selon la politique salariale du ministère de l'Education.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 18 mai 1973 à:

Commission scolaire de Marieville,
a/s M. Gilles Roy, directeur général,
1831, rue Dupont,
Marieville, Qué.

Siège social
Université du Québec

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur général, il agit comme secrétaire de la Commission et son Comité de Régie. À ce titre, il assiste le directeur général dans ses relations avec les constituantes et contribue à la préparation de documents relatifs à la politique de développement de la Télé-université.
Il est de plus responsable de la tenue et la publication des documents officiels;
Il agit en liaison avec les agents de coordination de la Télé-université dans les unités constituantes pour les différents projets.

Exigences:
Formation et expérience administrative pertinentes;
Intérêt marqué pour l'innovation pédagogique;
Aptitudes à travailler en équipe.

Traitement:
Salaire à déterminer selon les qualifications et les années d'expérience.

Lieu de travail: Québec.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet, avant le 22 mai 1973, à 17:00 heures à:

Monsieur Pierre Van Der Donckt
Directeur général par interim
de la Télé-université
Université du Québec
2875, boul. Laurier
Ste-Foy, Qué. 10

CONSEIL DE LA JEUNESSE SCIENTIFIQUE

Le Conseil de la Jeunesse Scientifique désire engager du personnel à temps partiel pour l'organisation et l'animation d'activités de loisir scientifique chez les jeunes des niveaux secondaire et collégial.

DIRECTEURS RÉGIONAUX

Pour:
Montréal
Nord-Ouest québécois
Québec
Saguenay-Lac-St-Jean
Bas-St-Laurent-Gaspésie

ANIMATEURS SPÉCIALISÉS EN SCIENCE
— dans tous les domaines des sciences
— de toutes les régions du Québec
— conseilleront les jeunes dans la réalisation des travaux de recherche en sciences
— rémunération pour chaque visite effectuée

RESPONSABLE DE L'INFORMATION
Chargé de la diffusion et de la politique d'information du CJS.

Pour de plus amples informations:

CONSEIL DE LA JEUNESSE SCIENTIFIQUE
a/s M. Fernand Miron, dir. général
230 est, boul. Henri-Bourassa
Suite 14, Montréal 357, P.Q.
Tél.: 381-5934

HOTEL-DIEU DE VALLEYFIELD

RECHERCHE

Coordonnateur (trice) administratif (tive) en radiologie.

FONCTIONS:
Sous l'autorité directe du Directeur des Services Professionnels, il (elle) est en charge de l'organisation, du contrôle et de la coordination de toutes les fonctions administratives du département de radiologie en collaboration avec le chef de département médical.

EXIGENCES:
— Diplôme études collégiales en Techniques Administratives option personnel. Une expérience antérieure dans ce domaine pourra être jugée équivalente.
— Relations humaines, disponibilité, entregent, dynamisme, pondérance, facilité d'adaptation, aptitudes administratives.

Salaire à discuter.

Les personnes intéressées devront faire parvenir un Curriculum Vitae complet à:

Service du Personnel,
Hôtel-Dieu de Valleyfield,
245 rue Salaberry,
Valleyfield, Qué.

AGENT D'INFORMATION

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Siège social, Ottawa

FONCTIONS:
Prendre part aux services d'information et à l'activité des relations avec les média en ce qui concerne le logement et les aspects sociaux connexes, au nom de l'organisme de logement du gouvernement fédéral. Les tâches du début comprennent les réponses aux demandes de renseignements du public, la préparation des communiqués de presse, d'articles et de discours, l'analyse de la recherche sur l'attitude du public et la participation à la planification du programme d'information.

TITRES ET QUALITÉS:
Les candidats posséderont une grande connaissance de toutes les techniques de l'information et des communications, des talents très développés en matière de communication orale et écrite, une capacité éprouvée de préparer la documentation en vue d'importants discours et la capacité de donner des conseils innovateurs sur la planification d'un programme d'information. Les candidats doivent posséder plusieurs années d'expérience variée ainsi qu'un grade universitaire, ou avoir suivi avec succès un cours intensif de relations ou de communications avec le public.

Le candidat heureux pourra communiquer efficacement dans les deux langues officielles, surtout en français, et il sera disposé à accepter un poste dans une autre ville.

Cet emploi intéressera les personnes qui gagnent actuellement de $13,000 à $15,000.

Adresser candidature et curriculum vitae, avant le 28 mai, au

Directeur du Personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Siège social
Ottawa, Ontario
K1A OP7

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE

Offre d'emploi

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTION:
Celle décrite dans le document numéro 3 de la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

QUALIFICATIONS REQUISES:
a) Une formation universitaire exigeant au moins 17 ans de scolarité ou l'équivalent, de préférence une formation universitaire de second cycle (maîtrise ou licence) ou l'équivalent.
b) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes complexes d'ordre administratif et technique.
c) Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre (Directeur de service) de préférence dans le système de l'enseignement.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er juillet 1973.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 mai 1973, à 17 heures. Prière d'inscrire la mention "OFFRE DE SERVICE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL" sur l'enveloppe adressée à:

Monsieur le Président,
Commission scolaire de Sainte-Thérèse,
6, rue Tassé - Case Postale 390,
Sainte-Thérèse, P.Q.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

Poste: Personne chargée de travaux relatifs à la planification des services sociaux et de santé dans la région de l'Outaouais.

Fonctions: sous l'autorité du directeur général

- analyse des besoins, des ressources et des clientèles
- préparation des dossiers pertinents aux projets de développement des services
- assistance aux établissements quant à leur plan d'organisation et à l'amélioration de leur rendement et de leur efficacité
- étude des plaintes des usagers quant aux services
- possiblement tâches relatives à l'information

Exigences:

- formation universitaire en sciences humaines ou de l'administration
- trois années d'expérience pertinente
- sens du travail en équipe
- capacité de se déplacer dans la région de l'Outaouais
- connaissance de la région souhaitable

Lieu de travail: Hull

Date limite: 18 mai 1973

Veuillez adresser votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

Jean-Bernard Guindon
Directeur général
CSSSO
675, Boul. St-Joseph,
Hull, Québec

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC
DIRECTEUR

FONCTIONS:

1 — Principal administrateur de l'Institut de Police du Québec.
2 — Il assure la mise à exécution des politiques établies par le Conseil d'Administration, auprès duquel il est directement responsable.
3 — Il prépare à la demande du Conseil d'Administration des plans et projets de développement ou en présente de sa propre initiative au Conseil après les avoir conçus avec son équipe.
4 — Il veille notamment, à l'administration financière et pédagogique et assure les relations internes et externes de l'Institut.

QUALIFICATIONS:

1 — Être membre d'un service policier du Québec.
2 — Le candidat doit posséder un diplôme universitaire en sciences humaines ou, à défaut, une expérience pertinente exceptionnelle du milieu de l'enseignement policier au Québec et de l'orientation de la réforme policière telle qu'établie par la nouvelle politique ministérielle sur la formation des policiers.
3 — Démontrer qu'il peut assurer la coordination de tous les services et la communication constante à tous les paliers du personnel.
4 — Capable d'utiliser dans la gestion courante, des techniques administratives telles que: rationalisation des choix budgétaires (PPBS), gestion par objectifs, cheminement critique, nouveaux concepts d'administration du personnel, etc...

SALAIRE:

Engagé sur une base contractuelle de cinq (5) ans en accord avec l'employeur actuel.
Le contrat peut être renouvelable.
Salaire à négocier.
Date limite, au plus tard le 8 juin 1973,
faire parvenir un curriculum vitae au:

Président
Conseil d'Administration de
l'Institut de Police du Québec
2050 ouest, boul. St-Cyrille
Ste-Foy, Québec 10.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Faut-il interner les psychiatres?

L'anti-psychiatrie pose la question

par Solange Chalvin

Faut-il interner les psychiatres? Tous les psychiatres ont répondu NON catégoriquement à la question lancée, vendredi matin, lors de la dernière journée scientifique organisée par l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Est-ce le thème annoncé qui a attiré un tel auditoire ou le prestige des conférenciers invités – Michel Foucault, Henri-F. Ellenberger, Maurice Dongier – ou encore le courant anti-psychiatrique qui s'abat présentement sur cette profession, remise en question par le public et par les malades eux-mêmes? Il est impossible de le dire, mais c'est sûrement la séance qui a attiré le plus grand auditoire spécialisé durant les trois journées scientifiques qui se sont terminées hier à Montréal.

La psychiatrie a connu depuis quelques années plusieurs transformations. En sortant de l'asile, en adoptant la forme communautaire, elle a entraîné avec elle: la déportation des patients de l'hôpital à la clinique, de la clinique au foyer de groupe; la rupture thérapeutique puisque le malade est maintenant soigné par une équipe et non seulement par un psychiatre; l'entrée par infraction des psychiatres dans les familles puisque ces dernières sont associées à la production de la maladie mentale; l'accès aux tables d'écoute des psychanalistes.

Toutes ces informations, a demandé le Dr Charles Dumas, chef du département de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu, nous conduisent-elles vers un internement psychologique plus pénible que l'ancien asile psychiatrique?

Parmi les courants anti-psychiatriques les plus répandus, citons celui qui prétend que les fous n'existent pas, ou que s'ils existent, ce sont les psychiatres qui les ont créés, a dit le Dr Ellenberger, professeur, psychiatre et auteur de "L'histoire de l'inconscient". Selon Ronald Laing, pionnier de l'anti-psychiatrie en Angleterre, ce sont les gens normaux qui sont aliénés alors que les fous jouent un rôle permettant à leur entourage de se définir comme sains d'esprit.

On assiste en ce moment, a reconnu le conférencier, à une explosion de l'anti-psychiatrie. Elle vient de trois sources: le public, les patients et certains psychiatres contestataires.

Le public était d'ailleurs représenté de façon imprévue à cette séance. A la pause-café, une jeune fille tenant timidement une pancarte, placée à la porte de l'auditorium, expliquait aux rares participants qui lui ont adressé la parole, qu'elle avait été amenée de force à l'hôpital par son oncle, attachée à un lit et qu'on lui avait injecté des tranquillisants contre son gré.

"Le lendemain matin, a-t-elle expliqué, on m'a demandé la date du jour. Comme je la connaissais, on en a conclu que je n'étais pas folle, et on m'a retournée chez moi. Alors pourquoi m'avoir attachée à un lit, et bourrée d'injections, contre ma volonté?"

Le cas exposé par cette jeune fille a permis au conférencier suivant, le Dr Maurice Dongier, directeur de l'Institut Allan Memorial, de mettre ses confrères en garde contre l'internement spontané, de se faire les complices d'une société aux normes rigides.

Le plus contesté des trois conférenciers, Michel Foucault, philosophe, historien et écrivain, s'est fait en quelque sorte le porte-parole de l'anti-psychiatrie alors qu'il se défend d'appartenir à ce mouvement. "C'est peut-être, a-t-il expliqué, parce que l'anti-psychiatre n'est pas présent ici". En effet, alors que le thème général des séances était l'anti-psychiatrie, et que tout au cours des exposés, on a cité les travaux de Szazs, Goffman, Laing et Cooper, aucun de leur discipline ne semblait présent dans l'assemblée.

Faisant l'historique de la folie et de son interprétation par les médecins et par la société depuis le 18ième siècle, Michel Foucault remet carrément en question les rapports de dominant-dominé qui existent entre le psychiatre et son malade. Tout en refusant l'anti-psychiatrie, M. Foucault semble privilégier l'approche Laing-Copper qui oblige le malade à se soigner tout seul en explorant les profondeurs de sa folie pour s'en débarrasser. Dans cette approche, le psychiatre et les membres de l'équipe thérapeutique deviennent des partenaires égaux qui facilitent tout simplement la régression du malade et sa réinsertion sociale.

Il est impossible de résumer l'exposé de M. Foucault qui tient d'une dialectique très serrée à laquelle il faudrait constamment référer les propos du Dr Dongier qui a fait le procès de certaines affirmations de l'historien. Mais les textes des conférences seront publiés, nous a-t-on dit, dans les prochaines livraisons de la revue l'Union médicale du Canada.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

COUVRETTE Gilles E. Jr. Accidentellement à Tucson, Arizona, le 6 mai 1973, est décédé, M. Gilles E. Couvrette, Jr. de Tucson. Fils de Gilles Couvrette et de Jeannette Tardy. Outre son épouse, Suzanne Asselin, fille de M. et Mme Hector Asselin d'Outremont, il laisse dans le deuil ses 3 fils: Frédéric, Bertrand et Normand. Avis des funérailles plus tard.

COUVRETTE Gilles. Accidentellement à Tucson, Arizona, le 6 mai 1973 à l'âge de 58 ans, est décédé, M. Gilles Couvrette, ancien résidant de Laval-sur-le-Lac. Epoux de Jeannette Tardy, père de Gilles E. Jr. Outre son épouse il laisse dans le deuil 3 petits-fils; Frédéric, Bertrand et Normand. Une bru Mme Suzanne Couvrette (Asselin) 2 soeurs; Mme Bernard Hardy (Claire) Mme Jean Lambert (Denise), ses frères, beaux-frères et belles-soeurs; Bernard (et son épouse Myrielle Chartrand), Jacques (et son épouse Denise Taillefer) Fernand Tardy (Jeannette Falardeau) Raymond Dupuis de Montréal (Suzanne) et Jean-Jacques Therrien de Californie (Béatrice). Avis des funérailles plus tard.

DAMECOUR Gaston. A Montréal, le 11 mai 1973 à l'âge de 80 ans, est décédé, M. Gaston Damecour, époux de Yvonne Fichet. Père de Charles (époux de Hélène Doucet), Gaston (époux de Aldona Kisillius), Suzanne (épouse de Pierre de Passille) et grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 14 mai. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier Inc., no 10526 boul. St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Benoit où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, les dons seront reçus par l'Association Canadienne pour la Santé Mentale, fonds spéciaux pour les enfants souffrant de troubles affectifs et d'apprentissage, 500 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

Avis de décès



Mme Vve Jules Patenaude

A la Résidence Angélica de Montréal, Qué., à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Vve Jules Patenaude, née Diana Joannis.
Elle laisse dans le deuil ses enfants, Thérèse (Mme Vve Gérard Hébert), J.Z. Léon, Directeur Général du Conseil Supérieur du Livre, Juliette (Mme Benoît Desjardins), le Frère André o.c.r. de la Trappe Notre-Dame de Mistassini, Benoît, Clément, ses belles-filles, Mme Clément Patenaude (Thérèse Saccusi), Mme Léon Patenaude (Gisèle Cusson), son gendre M. Benoît Desjardins; ses soeurs, Mlle Florida Joannis, Mme Camille Paradis, son frère André; Mme Vve Gabrille Joannis, sa belle-soeur, de nombreux petits enfants, neveux et nièces.
La dépouille mortelle est exposée au Salon Mortuaire Omer Duquette, 1350 est, rue Beaubien.
Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Edouard de Montréal lundi le 14 mai à deux heures trente, et l'inhumation au Cimetière de la Côte-des-Neiges de Montréal.

La commission ne devra pas discuter de l'accès de la femme au sacerdoce

CITE DU VATICAN (AFP) – Les femmes ne seront pas ordonnées prêtres. Cette question ne fera l'objet d'aucune étude de la part de la commission pontificale sur le rôle de la femme dans la société et dans l'Eglise, créée par Paul VI le 3 mai dernier, selon l'hebdomadaire "Com", (organe d'un groupe progressiste catholique) qui publie vendredi un "pro-memoria" (pour mémoire), secret adressé par la secrétairerie d'Etat à la commission elle-même.

Des orientations pour le travail y sont indiquées: les femmes pourront à la rigueur être chargées de quelques ministères spéciaux qui signifieraient "la reconnaissance pour elles d'une fonction précise dans la communauté chrétienne".

Ces ministères pourraient leur être conférés par l'évêque avec un rite spécial. Ils sont, par exemple: des services d'infirmières, d'enseignantes, de missionnaires.

Le président de la commission, l'archevêque italien Mgr Enrico Bartoletti, interrogé au sujet du "pro-memoria" n'a pas voulu se prononcer. Le porte-parole du Vatican, le professeur Federico Alessandrini, a déclaré ne point en avoir connaissance.

La commission d'études sur le rôle de la femme dans l'Eglise avait été demandée par le synode des évêques de 1971. De son côté un groupe spécial de la commission théologique internationale est en train d'examiner, sur le plan doctrinal, la question des ministères féminins.

ON VA S'EN SORTIR

Stade couvert à l'Un. Laval

QUEBEC (PC) – Un stade couvert abritant deux patinoires adjacentes et pouvant accueillir 2,000 spectateurs sera érigé sur le campus de l'Université Laval.

Ce projet, qui nécessitera des investissements de $2.5 millions, vient d'être approuvé par le conseil de l'Université.

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Poste ouvert immédiatement dans la discipline géographie physique avec spécialisation en climatologie.

Fonction:
Enseignement au 1er cycle, éventuellement au 2e cycle et recherche.

Exigences:
Doctorat (Ph.D.)

Faire parvenir curriculum vitae à:

Claude Lemay, directeur
Département de géographie
UQAM (Université du Québec à Montréal)
C.P. 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3340

Université du Québec

DIRECTEUR DE CENTRE (Rouyn)

Fonctions:

Sous la responsabilité première du Directeur-général, le directeur de centre est avant tout responsable du fonctionnement des Services Universitaires dans la région relevant de son centre.

- À ces fins, il a la responsabilité d'une équipe de travail;

En matière d'administration courante et pédagogique, le directeur du centre doit:

- Identifier les besoins des centres et des sous-centres ainsi que les ressources disponibles dans la région;
- Assurer la diffusion de l'information pertinente;
- Promouvoir le développement des Services Universitaires par les moyens appropriés.

Exigences:

- Aptitudes au travail d'équipe;
- Expérience dans l'administration;
- Intérêt marqué pour l'innovation pédagogique;
- Connaissance de l'Outaouais et disponibilité au déplacement.

Traitement:

Salaire à déterminer selon les qualifications et les années d'expérience.

Lieu de travail: Rouyn

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant 17:00 heures, le 25 mai 1973 à:

Monsieur Jean Messier
Directeur-général
Direction des Études Universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
Rouyn, P.Q.

CEGEP

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SHAWINIGAN

PROFESSEURS DEMANDÉS

Disciplines	Nombre	Exigences minimales
Biologie	2 professeurs	Baccalauréat
Techniques infirmières	2 professeurs	Baccalauréat
Mathématiques - Physique - Informatique, (ce professeur enseignera dans une ou deux disciplines)	1 professeur	Baccalauréat
Philosophie	1 professeur	Baccalauréat
Sciences sociales	1 professeur	Baccalauréat

S.V.P. faire parvenir vos candidatures avant 17h.00 le 18 mai 1973, à:

Jean-Marie Bédard
secrétaire général
CEGEP de Shawinigan
655, ave. de la Station
C.P. 610
Shawinigan, Qué.

La Cité de Hull est à la recherche d'un candidat pour le poste de:

Arpenteur-géomètre

Services techniques

LE POSTE:
Responsable des travaux d'arpentage légal de la Cité, des relevés, plans et descriptions techniques s'y rapportant. Le candidat devra également examiner les projets soumis par les firmes d'arpenteurs-géomètres en vue de leur approbation par la Cité, effectuer les liaisons avec le service du cadastre de la province.

QUALIFICATIONS:
Diplôme d'arpenteur-géomètre d'une université reconnue;
Membre en règle de la Corporation des arpenteurs géomètres de la province de Québec ou être apte à le devenir;
Quelques années d'expérience dans le domaine des tâches de l'emploi.

TRAITEMENT:
Traitement des plus intéressant suivant les qualifications du candidat.

BÉNÉFICES SOCIAUX:
Régime de retraite, d'accident-maladie, de congés fériés et autres.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur "curriculum vitae" à l'attention du Directeur du Service du Personnel, Hôtel de Ville de Hull, 25, rue Laurier, Hull, Québec.

SERVICE DU PERSONNEL
CITÉ DE HULL

Carrières et Professions

Centre hospitalier régional de plus de 400 lits (catégorie "D") recherche un:

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

QUALIFICATIONS:

- Médecin.
- Diplôme en administration préférable, mais non essentiel.

CONDITIONS:

- À discuter.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 31 mai '73, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q.
J3A 1B7

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10, 11 et 12

Bureau d'architectes requiert les services

d'un dessinateur

avec connaissance de
surveillance de chantier
Expérience de 5 à 10 ans

Berthiaume & Blanchet, *architectes*
2425, Salaberry, suite 115, Montréal 356
Tél.: 331-3240

ACTUAIRE

LE GROUPE LA LAURENTIENNE est à la recherche d'un étudiant actuaire pour son service des Rentes collectives.

Exigences:
4 examens à la Société des Actuaires
1 à 2 ans d'expérience en Actuariat

Responsabilités:
Assister l'Actuaire dans l'élaboration de nouveaux plans de Rentes collectives, dans les calculs de contrats spéciaux et également dans la préparation de divers rapports.

Lieu de travail: Québec

Salaire: Selon expérience et nombre d'examens.

Faire parvenir curriculum vitae au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.P. 1216
Québec, Qué.
G1K - 7E3

- **Conscient des besoins de la population qu'il dessert**
- **Voulant également participer à l'extraordinaire expansion dont jouit actuellement la région des Sept-Iles;**

L'HÔPITAL DES SEPT-ILES

recherche

GYNÉCOLOGUES

— ceux que le défi intéresse écrivent à:

Dr Pierre Gauthier,
Directeur Médical
Hôpital des Sept-Iles,
45 rue père Divet,
Sept-Iles, P.Qué.
G4R 3N7

L'HÔPITAL ST-EUSEBE DE JOLIETTE

requiert les services d'une infirmière pour occuper la fonction de

SURVEILLANTE

Exigences: Baccalauréat en nursing.
Minimum de 5 ans d'expérience dans le milieu hospitalier.

Le fait d'avoir occupé une fonction administrative au niveau des Soins Infirmiers pourrait compenser l'absence du baccalauréat.

Les candidatures doivent parvenir avant le 27 mai prochain à:

Directeur du personnel,
Hôpital St-Eusèbe,
572, Notre-Dame,
Joliette, Qué.
J6E 3E5

HÔPITAL LAVAL

requiert immédiatement les services

d'infirmiers (ères) autorisés(ées)

L'Hôpital Laval compte 457 lits et vous offre la chance unique d'acquérir une expérience très enrichissante et une formation du côté de la pneumologie, cardiologie ou dans sa section générale.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Concours 73-05-05,
Hôpital Laval,
Service du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Québec G1V 1V3

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir ne rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS A VENDRE

TABLE A DEJEUNER, bois de teck, 6 chaises italiennes, sièges paille tressée; armoire canadienne en pin. Tél.: **733-1460** 14-5-73

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-8-73

ANTIQUITES A VENDRE

GRAND choix d'antiquités.: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8 p.m. Dimanche inclusivement. 2 boul. Labelle. Ste-Thérèse. Tél: **435-4350.** 11-6-73

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES ou RÉGULIÈRES VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT du SERVICE et du RÉSULTAT
844-3361
Compétence: Mme Turgeon

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE et armoirette en pin, porte à caisson en relief, buffet-bas et bahut en pin, table en pin avec tiroir abattant et une entretoise en H. 6 chaises en pin teinture d'origine, etc. Tél:**584-2631** 15-5-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: sous-location, "Joie de Vivre", grand 4½, 14e étage, garage. Tél.: **331-6192** 14-5-73

OUTREMONT
50, WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
- Immeubles en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées, sundeck

2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
739-9827 J.N.O.

COLIN - EDOUARD - MONTPETIT: 3½ pièces, $125. chauffé. Libre. Tél.: **733-9250** ou **731-4258** soir. 14-5-73

GRAND appartement: 5 1/2, chauffé, garage, balcon, proximité Université de Montréal. $195. Libre. 430 Willowdale. Tél: **653-6991.** 14-5-73

VILLE MONT-ROYAL: très beau 5½, à sous-louer immédiatement, foyer, garage. Tél. jour **876-3420.** poste 25, soir et fin de semaine **737-3397.** 16-5-73

CHRISTOPHE-COLOMB 4353: chambre ensoleillé et meublée, cuisinette-refrigérateur, poêle 220, téléphone, libre, tous frais compris. $15. par semaine. Tél.: **522-4610** ou **384-2226** 14-5-73

APPARTEMENT A PARTAGER

MONSIEUR DISTINGUE partagerait 4½, métro Jean-Talon, chambre privée, tapis mur à mur, avec jeune homme distingué, cultivé, professeur ou comptable seulement. Sérieuses références exigées. Européen bienvenu. Tél.: **274-3718** soir. 15-5-73

ARTISANATS

DECAPAGE, FINITION: à prix modique. Tous genres de meubles. Estimation et livraison gratuites. Tél.: **274-7182** ou **277-3318.** 14-5-73

FABRIQUONS SUR COMMANDE meubles canadiens, Louis XIII, rustiques, etc. Nous adaptons nos meubles pour vos pièces et votre décor. Estimation et plan. Ebénisterie L.B.T. **766-9937.** 16-5-73

ARTICLES A VENDRE

PIANO A QUEUE, cinq pieds. Bonne condition. Tél: **1-753-4517** entre 5 et 9 p.m. seulement. 14-5-73

AUTOS A VENDRE

VOLKSWAGEN: station-wagon, 1967, $250. Téléphoner lundi soir **739-0104** 14-5-73

MUSTANG 1969, 4 vitesses, 351 p.c. convertible, radio AM, cause départ. Meilleure offre. Tél.: **342-9242** 14-5-73

RENAULT 10, 1972, 12,000 milles, très bon état, manuelle, pneus Michelin, dégivreur arrière, antirouille, $1,300. Tél. **738-5661.** 14-5-73

JAGUAR MK 10, presqu'entièrement rénovée, en usage quotidien $1,000. Tél: **344-4772,** soir: **489-2049** 14-5-73

RENAULT 8 S, 1970, 34,000 milles, en excellente condition, pneus radiaux Michelin, $750. Tél.: **276-9320** soir. 15-5-73

CHALETS A LOUER

ST-SAUVEUR: près lac, chalets – 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaloupe. Saison – mois – semaine. Tél.: **489-2970;** samedi, dimanche, **1-227-2260** 14-5-73

VAL-MORIN: Location saison-été, meublé, 3 chambres à coucher, foyer, piscine privée. Tél.: **672-3851** Montréal après 6 p.m. 14-5-73

A 4 minutes de marche du golf Piedmont et Mont-Olympia, maison neuve, ultra moderne de 3 chambres. Tél.: **661-2089** 14-5-73

CHALETS A LOUER

ST-DONAT: chalet luxueux, meublé, 6 pièces, TV-couleur, bord du lac, saison – $1,500. Tel:**387-4049** et **819-424-2811.** 16-5-73

EXECUTIFS OU PROFESSIONNELS. (1) domaine genre Autrichien décoratif, 3 chambres à coucher, solarium, 1½ salle de bain, foyer, B.B.Q., garage, patio avec foyer, plage privée – $1,500. (2) chalet avoisinant pour 3 personnes – $750, séparé ou ensemble. Aussi à vendre $45,000. (4) attrayante maisonnette sur domaine du propriétaire pour 2 personnes, ambiance magnifique – $600. (5) fenêtres panoramiques partout, 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, plage privée – $1,500. Tout calibre exécutif, chauffage électricité exclus. Lac Supérieur, près Tremblant. Tél.: **1-819-688-2177.** 14-5-73

CHALETS A VENDRE

STE-AGATHE: luxueux chalets suisses, 2-3-4 chambres à coucher, grande salle de séjour, magnifique foyer de pierre, toit cathédrale, chauffage central. Habitables – 4 saisons. Ski, piscine, chauffée, équitation, terrain-jeux. $13,500 et plus. Terrain compris. Mensualités: $110. Tél.: **256-6825, 1-819-326-5836.** 3-7-73

OKA: chalet meublé, hiver-été, foyer, bord de l'eau. Tél: **388-7854.** 16-5-73

ENTRELACS: (St-Emile, Lac des Iles) via autoroute Ste-Adèle, Ste-Marguerite ou route 18. Chauffage, foyer, eau chaude, plage. Approximativement 285' front sur lac x 275' profondeur. Tél.: Montréal, R. Hurtubise, **484-0850** soir 14-5-73

CHAMBRES A LOUER

OUTREMONT OUEST: belle chambre ensoleillée, maison propre, rue paisible, près parcs, autobus, magasins, cuisine et salle de bain semi-privées. $75. Tél.: **270-1482** 14-5-73

COUTURE

RECHERCHE Couturière minutieuse, pour confectionner vêtements féminins. Ajustement parfait. Ecire Case 57, Le Devoir. 14-5-73

DEMANDES D'EMPLOI

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, langue maternelle ou langue seconde cherche emploi dans un jardin d'enfants ou une garderie. Un an d'expérience. Tél.: **731-6726** 14-5-73

PHOTOGRAPHE: disponible pour travail documentaire ou autre. Téléphoner Mario **259-7305** 14-5-73

DEMENAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer. Emballage entreposage. **725-2421.** 14-5-73

DIVERS

ELECTROLYSE
Pour des renseignements ou des conseils regardant l'enlèvement des poils superflus, appelez:
931-8531
Christine Dabrowska, Electrologiste,
3465, Côte-des-Neiges, Suite 80, Montréal
14-5-73

CONNAISSEZ-VOUS l'étymologie et les particularités de vos nom et prénom? Pourquoi ne pas appeler l'Institut Etumos à **481-4472.** 14-5-73

ÉDUCATION

CAMPS D'ÉTÉ ET COURS D'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Jeunes 12-14 ans, 14-16 ans
Juillet et août 1973
S'adresser:
Services d'Echanges Internationaux, 1117 ouest, Ste-Catherine Suite 101 A, Tél: 284-2853 ou 284-2873 14-5-73

DAWSON COLLEGE
(Cegep)
Département des Beaux-Arts et des Sciences appliquées
PROFESSEURS DEMANDÉS
pour les disciplines suivantes:
- Décoration intérieure
- Art commercial
- Arts graphiques
- Arts plastiques
- Beaux-Arts.

Préférence sera accordée aux professeurs qui enseignent présentement dans l'une de ces disciplines.
Faire parvenir curriculum vitae complet au
Doyen académique, Dr. R.A. Gordon, Dawson Collège, 350 rue Selby, Montréal 215, Qué. 14-5-73

AVIS AUX PROFESSEURS
N'acceptez pas d'engagement avec:
THE NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD
THE LAVAL SCHOOL BOARD ou
THE LAURENVALE SCHOOL BOARD
jusqu'à ce que vous connaissiez les faits !
The North Island Teachers' Association est en désaccord avec The North Island Regional School Board et ses conseils de secteur, The Laval et Laurenvale School Boards, sur la décision concernant les conditions de travail des professeurs pour l'années scolaire 1973-74. Tous les candidats qui projettent de s'engager à l'un de ces conseils scolaires sont priés de contacter immédiatement:
NORTH ISLAND TEACHERS' ASSOCIATION
Suite 106, 4361 rue Notre-Dame, Chomedey, Laval, Québec
Téléphone: 514-332-2278
14-5-73

EMPLOIS D'ÉTÉ

TRAVAIL D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS, 18 à 30 ans EN ANGLETERRE
Fin juin à septembre - $30. par semaine, logé-nourri.
S'adresser:
Services d'Échanges Internationaux, 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 101 A, Tél: 284-2853 ou 284-2873 14-5-73

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE-ADJOINTE
Travail d'équipe (7) dans un bureau para-médical, centre-ville.
Emploi de jour offert à une jeune personne possédant les titres suivants:
- Bilinguisme,
- Cours secondaire,
- Cours secrétariat médical (considéré),
- Dactylographie,
- Dictaphone (considéré)
- Expérience souhaitable,
- Personnalité agréable

Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 54, LE DEVOIR
14-5-73

HOMMES DEMANDES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
TECHNOLOGUE
Service d'assainissement des eaux
($9,084. - $12,281.)

QUALITÉS REQUISES:

Instruction:
Avoir complété une 11ème année d'études et produire un certificat à cet effet.

Expérience:
Avoir une bonne connaissance des notions fondamentales propres aux travaux d'interception et de traitement des eaux usées, en vue de concevoir, développer et réaliser divers projets de construction des ouvrages requis. Le titulaire est responsable de l'exécution de tâches d'une complexité équivalente à celles que l'on confie normalement à un ingénieur, il doit donc posséder une expérience pratique suffisante pour suppléer aux connaissances théoriques que requière la fonction. Avoir un certain nombre d'années d'expérience dans un travail se rapportant aux matières sur lesquelles devra s'exercer la technique requise ou toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée suffisante pour remplir la fonction.

Divers:
Parler et écrire le français et l'anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

NATURE DES EXAMENS:
Les examens comporteront une partie théorique et une partie pratique et pourront porter sur: a) le français et l'anglais; b) les principes et la théorie d'interception et de traitement des eaux usées; c) l'habileté à l'analyse et aux calculs rapides et précis. D'autres tests écrits ou oraux pourront être imposés pour juger de la compétence des candidats à remplir cette fonction.

DURÉE DE L'EMPLOI:
Cet emploi est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé (8 à 10 ans).

LISTE D'ÉLIGIBILITÉ:
Les candidats qui obtiendront au moins 75% des points aux examens auront leur nom inscrit sur une liste de personnes éligibles. Les nominations aux postes vacants se feront d'après ces listes, selon les besoins.

AVANTAGES SOCIAUX:
Vacances, congés de maladie, assurance-vie et fonds de pension.

DEMANDE D'ADMISSION: Les personnes qui désirent participer à ces examens doivent se procurer une formule de demande d'emploi au bureau de la Communauté urbaine de Montréal, 385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, et la retourner dûment remplie à la même adresse.

Téléphone: 872-6827
CONCOURS NO: 73-1015
BUREAU DU PERSONNEL
14-5-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

FEMMES DEMANDEES

RÉCEPTIONNISTE
Pour étude légale - 6 avocats.
- Place d'Armes
- Salaire selon qualifications et expérience.

Tél.: 849-6181
22-5-73

SECRÉTAIRE
Sténo-dactylo, bilingue, possédant au moins 4 à 5 années d'expérience légale.
L'emploi: pour étude légale ayant ses bureaux à la **Place Victoria,** Montréal.
S.V.P. communiquer avec:
M.R. Smith
878-4311 17-5-73

ASSISTANTE DENTAIRE demandée, avec ou sans expérience, âgée entre 25 et 35 ans. Degré de scolarité: 11e année. Ecrire Case 58, Le Devoir. 19-5-73

STÉNO-DACTYLO
d'expérience de langue française et bilingue, **bureau d'ingénieurs-conseils.**
Salaire environ $110. par semaine plus bénéfices marginaux.
Brunelle, Lambert & Ass. Inc., 1 Place Ville Marie, Suite 1420, Montréal
Tél: 871-2200 14-5-73

ATTACHÉE DE RECHERCHE MARKETING
Pour recherche médicale en hôpitaux, bilingue de préférence, formation en sciences sociales.
Sera chargée des contacts directs avec le personnel hospitalier et de la rédaction des rapports d'études.
Déplacements possibles
Salaire selon qualifications et expérience.
Appelez:
Mme Thiesse
849-4533
14-5-73

FERMES A VENDRE

FERME D'APICULTURE avec studio de poterie, 2 acres, une heure de Montréal. Tél.: **931-3102** Katty 14-5-73

VERMONT: ferme de 600 acres, 2 maisons de ferme, 3½ milles de front sur la route, vue sur 100 milles, 2 milles de cours d'eau traversé par pont, étang. Vendrais en totalité ou en partie. $600. l'acre. Termes et financement. Contactez; New England Realty Co. Williamstown, Mass. U.S.A. Tél: **(413) 458-8371** 14-5-73

FOURRURES

DU MANUFACTURIER: étoles, jaquettes, manteaux de vison, loutre, castor, loup, renard, rat musqué, etc. Spécial chat sauvage pour dame et homme de première qualité – $400. Tél. **845-9533** et **737-3789.** 14-5-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT
recherche
UN(E) DACTYLOGRAPHE SCIENTIFIQUE

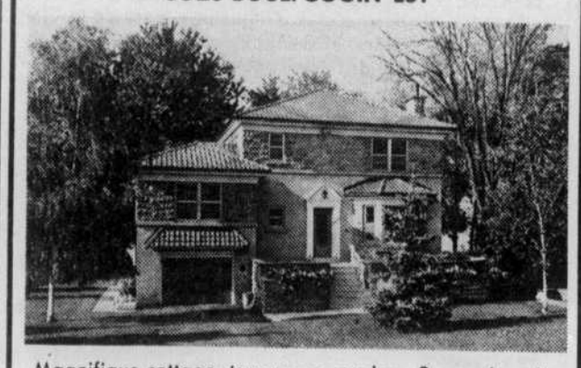
QUALIFICATIONS REQUISES:
- Posséder un D.E.C. en sciences pures et appliquées ou l'équivalent.
- Connaitre la dactylographie et le fonctionnement de la composeuse électrique I.B.M.

SALAIRE:
Minimum: $5,800.
Ce poste est un emploi temporaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 18 mai 1973 au:
BUREAU DU PERSONNEL, COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT, 945, Chemin Chambly, Longueuil. 14-5-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU
6325 BOUL. GOUIN EST



Magnifique cottage, terrasse en marbre, 9 grandes pièces, plus salle de lavage, 2 salles de bains complètes, un powder-room, planchers chêne, tapis, foyer marbre rose et noir, cuisinière et lave-vaisselle encastrés. Sous-sol entièrement fini. Garage pour bateau. Remise à outils. Terrain 100' x 250'. Petit étang.
PRIX : $69,000.
322-5686 322-2945
14-5-73

HOMMES DEMANDES

REPRÉSENTANT
de langue française, possédant expérience dans les valeurs mobilières. Prêt à s'établir en Europe. Revenu très alléchant.
Faire parvenir demande à:
CASE 59, Le Devoir
16-5-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

ECOLE SECONDAIRE PRIVEE de langue anglaise a besoin de professeurs de français, langue seconde, légalement qualifés par le département d'éducation du Québec. Envoyer curriculum vitae à Headmaster, 4840 St-Kevin, Montréal. 14-5-73

LOGEMENTS A LOUER

PRES D'OUTREMONT: 6 pièces, 2e étage, chauffage automatique, ménage fait, pour juin. Tél.: **270-5900** 14-5-73

Ville St-Laurent: grand 5½, chauffé, thermostat individuel, 2 salles de bains, 2e étage, 2912 Somerset, 2e rue à l'ouest du Boul. Laurentien et Boul. Gouin. 14-5-73

ON DEMANDE

Groupe de camps familiaux recherche dans un rayon de 100 milles de Montréal, auberge, motel ou petits camps avec maison centrale sur le bord d'un lac. Tél.: **527-2035** ou **524-1842.** 14-5-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd. b.ph.1, ès lettres. Tél.: **524-3852** de 3h. à 8h. p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

BEACONSFIELD, bungalow pierre-brique, 4 chambres coucher, salon, foyer, salles dîner et jeux, grande cuisine, jardin boisé. $24,900. Immeubles Westmount & A. E. Lepage Inc. Mme T. Reich **695-6793** 14-5-73

OUTREMONT: rue de l'Epée, cottage, 8 pièces, parfaite condition. Particulier **271-7361** 14-5-73

ST-LAMBERT
Possédons magnifiques terrains boisés pour maisons sur mesure de $40,000 à $75,000. Sommes intéressés à vendre terrains seulement ou construire maisons selon vos goûts et budget.
Gilles Messier & Ass.
769-8344
14-5-73

OUTREMONT: cottage détaché, 7½ pièces, atelier fini au sous-sol, face parc, cour, garage. Pas d'agent. Tél.: **272-0308** 14-5-73

ILE BIZARD: Face à rivière, charmant cottage ancien et bien entretenu, sur 73,600 pieds carrés de terrain ayant vue splendide sur le Lac des Deux-Montagnes. A vendre en bas du prix de la valeur du terrain $53,000. Mme van Helvoort, **684-4171** ou **626-2285.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-5-73

TERRAIN DE CAMPING À ST-LAURENT DU FLEUVE
Une terre de 58 arpents située en bordure du fleuve St-Laurent.
Très propice à être aménagée en terrain de camping et en centre d'autoneige en saison.
Terrain sablonneux, petit lac naturel, utilisation du fleuve pour bateaux à moteur et à voile. Sous-bois de pins.
Maison principale de 20 pièces et autre de 5 pièces. 40 milles de Montréal.
Évaluation municipale: $72,700.
Conditions de paiement faciles.
Jean-Guy Décarie & Ass. Inc.
849-4553
14-5-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-BRUNO: bungalow 1959, brique, 4 chambres, cuisine-dinette, abri d'auto, secteur résidentiel, proximité écoles, centres d'achats, autobus pour métro. $24,000 Tél:**653-9487** 16-5-73

BANLIEUE OUEST
ILE BIZARD
Charmant domaine, bord de l'eau, DEUX ÉTAGES, pierre naturelle, décor contemporain, magnifiques tapisserie et tapis, superbe jardin, patios, piscine, tennis, $210,000 - ferme. Informations: Mme Trudy Reich, 695-6793 ou 697-4460. MLS.
IMMEUBLES WESTMOUNT & A.E. LEPAGE INC.
14-5-73

PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

POUR PAIX, CONFORT ET RECLUSION: Située sur terrain boisé de 88,000 p.c. à 48 milles de Montréal, ce type bungalow de luxe pour l'hiver et l'été est la seule maison sur un lac non pollué dans les Laurentides. Cette propriété consiste d'un grand salon 24' x 20' avec plafond cathédrale et grand foyer, salle à manger, 2 chambres à coucher, grande cuisine et salle de bains, spacieuse chambre-soleil vitrée et sundeck. $30,000. Pour informations appelez S.V.P. le samedi, dimanche et lundi **1-562-5881.** 16-5-73

ST-SAUVEUR – MONT SUISSE: magnifique chalet de luxe, hivernisé, panorama splendide, grand terrain, domaine privé, piscine, termes faciles. 500 pieds passés Mont-Habitant. Tél.: **1-227-3438** 14-5-73

STE-AGATHE SUD: maison, 7 pièces, terrain 56,000 p.c., petit lac, prix; $7,000. Ecrire Case postale 1554. Place d'Armes, Montréal. 14-5-73

REMBOURRAGE

LUTÈCE REMBOURREUR
Spécialité dans la réparation de meubles antiques. Aussi le moderne. Travail d'artisan. Ouvrage garanti.
Paul Chotard, prop. Tél.: jour 843-5409 soir 325-2633
14-5-73

TAILLEURS

DROLET TAILLEUR SPECIALITE
HABITS et costumes sur mesure 351 rue Guizot. Tél. **388-2532.** 14-5-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS: magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9' x 12' 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 14-5-73

TERRAINS A VENDRE

SITE RESIDENTIEL EXCLUSIF, accès au lac, 3 milles - piste de ski Tremblant, $4,000 et plus, déjà 6 chalets luxueux construits. Intérêts étrangers intéressés ou en bloc. 70 acres $100,000. Tél.: **1-819-688-2177.** 14-5-73

MAGOG: Domaine du Lac Lovering, terrain 10,000 p.c. Aucune obligation de construire. A flanc de montagne. Lac à truite. Tél: **272-2790** après 7 p.m. 16-5-73

50 ARPENTS
LAC EN MONTAGNE
ST-SAUVEUR
Beau terrain boisé, droit au lac, endroit villégiature, entourage professionnel. Réduit de $25,000. à $15,000 comptant $5,000.
Idéal domaine ou groupe d'amis
Tél: 484-8477
14-5-73

TRAVAIL DEMANDE

ETUDIANTE, 21 ans, veut pratiquer son français. Peut dactylographier et cherche du travail dans un bureau ou avec une famille. Ecrire à: Jane Martin, a/s Prof. W. Martin, Département d'Anglais, Université de Waterloo, Ontario. 14-5-73

VENTE - PEINTURES DE CHOIX
COLLECTION PRIVÉE

NO:	ARTISTE	SUJET	PRIX
1	R. LING Huile, Originale, signée	"HIDEAWAY"	$60.
2	MARC CHAGALL Lithographe couleur signature d'identification	"ROYAUME"	$60.
3	PABLO PICASSO Lithographe couleur signature d'identification	"NU BLEU"	$150.
4	BRANDON Huile, Originale, signée	"TOUS LES HOMMES DE LA REINE"	$225.
5	SALVADOR DALI Lithographe couleur signature d'identification	"LE JARDIN"	$165.
6	PUCCINI Huile, Originale, signée	"NU BLEU"	$165.
7	GOBELIN Tissée à la main	"COURTSHIP"	$75.

S'adresser: **P.H. Arcand, 3729 Berri, Montréal, Qué. Tél.: 844-5032** 14-5-73

VACANCES

AIDE-MÉNAGÈRE
FILLES AUX PAIRS
Étudiantes d'Angleterre cherchent emploi pour juillet et août dans **familles canadiennes**
Conditions:
Logées, nourries et argent de poche.
Téléphoner:
Services d'Échanges Internationaux suite 101a, 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal Tél.: 284-2873 14-5-73

LE DEVOIR

CAHIER ARTS ET LETTRES

montréal, samedi 12 mai 1973

TIT-COQ

Un entretien avec Gratien Gélinas

par ALBERT BRIE

Quand "Tit-Coq" prit le départ au Monument National il y a 25 ans, personne n'aurait eu la témérité de prédire que cette pièce allait être représentée 500 fois: d'abord au Québec par les voies habituelles, c'est-à-dire Montréal, Québec et les villes importantes de province. Ensuite, en anglais, à Toronto. Dans la ville reine, elle tint l'affiche, dans un premier temps, pendant deux semaines. Rappelée à la demande populaire, dans un second temps, elle fut applaudie durant deux autres semaines au théâtre Royal Alexander. Jamais une oeuvre dramatique anglaise n'avait atteint cette marque à ce jour.

"Tit-Coq" poursuivit sa carrière aux Etats-Unis. Il avait retenu l'attention de plusieurs producteurs américains qui lui trouvèrent un public à Chicago où il fut bien reçu. Encouragé par ce succès, Gratien Gélinas monta à l'assaut de Broadway. Le public répondit avec curiosité et sympathie, mais la critique réserva à cet ouvrage inhabituel une réception plutôt froide. Une critique fort écoutée que celle de Broadway. Tant et si bien que l'entreprise se solda par un échec. L'auteur, sa troupe, décors et costumes rentrèrent à Montréal. Le bilan financier était désastreux.

Gratien Gélinas évoque avec nous ce temps révolu avec sérénité et un certain détachement. Nous l'avons rencontré à son bureau de la tour de la Bourse de Montréal, là même où il préside aux destinées de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

C'est à dessein que nous avons employé le mot "révolu". Celui qui fut longtemps considéré comme notre dramaturge national se hérisse contre ceux qui se défendent systématiquement du présent en lui opposant les valeurs qui avaient cours au théâtre il y a vingt et même dix ans. Il dira: "Je trouve enfantin, stupide même l'attitude des gens qui élèvent le passé à la dignité d'âge d'or et qui s'en servent comme terme absolu de référence. Cet âge d'or n'existe que dans leur imagination; et c'est d'un ridicule indéfendable que de servir cet argument à la génération montante. D'ailleurs, celle-ci n'en croit rien et s'en moque, ce qui est un signe de santé."

Il ne faut donc pas s'étonner si le père de Tit-Coq, lorsqu'il est appelé à faire un examen rétrospectif, le fasse sans aucune trace de prévention. On a même l'impression de le convier à réveiller des fantômes qui ne le hantent plus. Non pas qu'il répugne à ce jeu, mais tout simplement parce que le temps des "mémoires" n'est pas encore venu pour lui. "Je suis, dit-il, profondément plongé dans ce que je fais, au moment où je le fais. Heureux, je le suis de vivre en 1973, là où je pense être le plus utile. Et ce qui se passe autour de moi en ce moment me passionne au plus haut point." Aussi, tout au long de l'entretien, jamais il ne s'emballera au rappel des heures et des difficultés qui furent son lot durant un bon quart de siècle. Il n'a fait que son métier.

Nous nous attardons à peine sur ses débuts qui remontent à 1927. Il fut sept années durant comédien amateur à la scène, notamment avec la troupe du Montreal Repertory Theatre et celle des anciens du Collège de Montréal.

En 1934, sa carrière professionnelle commence. Il fait partie de la distribution du premier radio-roman à voir le jour au Canada français: "Le curé de village" de Robert Choquette, présenté sur les ondes de CKAC.

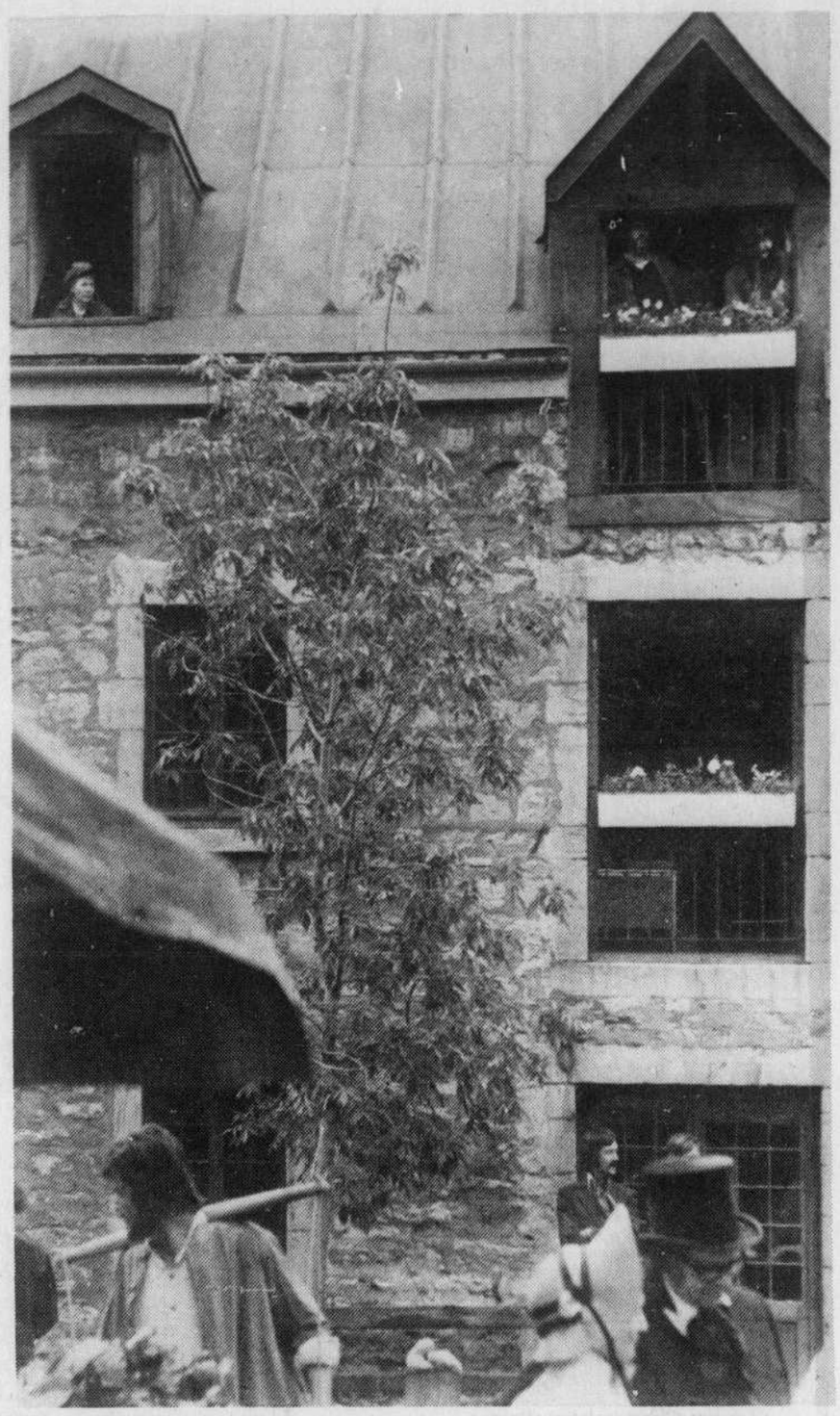
En 1935, le public découvre le monologuiste dans une revue signée par Louis Francoeur et Jean Béraud et qui s'intitule assez curieusement "Télévise-moi ça!" La revue est jouée au théâtre Saint-Denis.

Le personnage de Fridolin va naître le 27 septembre 1937. C'est la radio qui le rend familier au public. Il est la vedette de l'émission "Le carrousel de la gaieté" qui deviendra les deux années suivantes "Le train du plaisir".

En 1938, Gratien Gélinas est "catapulté" sur les planches. "Fridolinons" sera la première d'une série de neuf revues annuelles portant sur des sujets d'actualité. Il les présentera avec un succès toujours croisant jusqu'en 1946.

Le créateur de Fridolin admet que ce personnage est déjà une ébauche de Tit-Coq. Evidemment, le petit gavroche qui s'affuble du chandail bleu-blanc-rouge du club de hockey "Canadien", du pantalon court à bretelles, de la casquette et qui manie la "sling-shot", ce petit-là est un enfant légitime de parents d'une famille nombreuse, mais il possède déjà deux traits spécifiques du jeune homme, Arthur

(suite à la page 20)



Durant le tournage de "Kamouraska"...

Libre propos

Les critiques face à 'Kamouraska'

par PIERRE VALLIÈRES

Le monolithisme stalinien a déjà fait de Georg Lukacs un paria, et presque un espion à la solde de la CIA, parce qu'il avait osé trouver du génie à Balzac. Plus près de nous, le monolithisme catholique a déjà fait de François Hertel un paria et un monstre, parce qu'un jour, lors d'une conférence littéraire, il avait osé découvrir du génie à André Gide. Aujourd'hui, s'il faut en croire Robert Guy Scully et quelques autres, le roman d'Anne Hébert, "Kamouraska", n'est pas une création québécoise, et le film qu'en a tiré Claude Jutra non plus. En lisant certains critiques, Michel Chartrand doit se sentir aujourd'hui bien "coupable" d'avoir été enthousiasmé et bouleversé par la lecture du roman d'Anne Hébert et d'y avoir **reconnu** une Québécoise pure laine qui, après des années de retenue (une vertu bien québécoise, s'il en est une), se décide enfin à se vider le coeur et les tripes. Chartrand doit se sentir doublement "coupable", puisque au surplus il se laissa prendre au ventre par le génie "bourgeois" d'Anne Hébert en pleine crise d'octobre 1970, alors qu'il était incarcéré à la prison de Parthenais. C'est là que, moi aussi, je fis la rencontre d'Elisabeth d'Aulnières-Hébert et que j'en tombai amoureux. En conséquence, Chartrand et moi devons nous avouer coupables e "déviationnisme bourgeois".

Pour affirmer, comme le fait Scully, que le roman d'Anne Hébert est "déréalisé" et que le film de Jutra se situe "ailleurs" qu'au Québec, il faut une forte dose de grossier simplisme. Or le simplisme le plus bête, même s'il se pare d'autres couleurs que celui d'autrefois, semble en voie de reconquérir un nombre croissant de cervelles québécoises, à un moment historique où plus que jamais il devient impérieux pour notre survie et notre développement collectif d'abolir tous les ETEIGNOIRS.

Bon nombre de critiques québécois, en particulier de critiques du cinéma, n'ont rien retenu du combat pour la liberté et pour **l'ouverture d'esprit** que Borduas, Gauvreau et les automatistes furent les premiers à livrer, au niveau de la création artistique, à l'époque de la Grande Noirceur. Au lieu de faire du **Refus global** un fétiche à la mode, ils devraient faire l'effort d'en pratiquer les enseignements. Cela nous éviterait le spectacle déprimant de l'esprit critique sacrifié à la médiocrité, à l'autosuffisance et au manichéisme, caractéristiques de toutes les formes de monolithisme (littéraire, artistique, religieux ou politique).

A part quelques rares exceptions, (Jean-Pierre Tadros dans LE DEVOIR du 6 avril 1973 et Claude Daigneault dans LE SOLEIL du 31 mars 1973, par exemple), les critiques ont accueilli la sortie du dernier film de Jutra avec un mépris pour l'intelligence digne des cotes morales que l'Office des techniques de diffusion, il n'y a pas si longtems, livrait pieusement au public en guise de "service public". Aujourd'hui, l'on nomme cela: cote idéologique, parce qu'il existe, s'il faut en croire Scully, des "idéologies artistiques", de bonnes idéologies artistiques et de mauvaises idéologies artistiques. Moi qui pensais qu'il n'y avait que de bonnes oeuvres d'art... et que "les autres" n'en étaient justement pas!

Alors que Scully, dans LE DEVOIR du 31 mars dernier, divague sur notre présumée "grande bourgeoisie" et cherche à aplatir Anne Hébert et Claude Jutra à l'aide de l'Oeuvre Monumentale de Thomas Mann (tout en leur reprochant de regarder "ailleurs"!), Luc Perreault dans LA PRESSE du même jour ne se console pas de constater que Jutra n'a aucune envie de copier les procédés de Bertolucci et préfère plutôt demeurer libre, entièrement libre, de faire du cinéma à sa manière. Cela semble suffisant pour que le film de Jutra déçoive nos critiques. Quant à Robert Lévesque, dans le QUEBEC-PRESSE du 1er avril, il reproche à Jutra de ne pas "rafraîchir" le roman d'Anne Hébert en intégrant le drame d'Elisabeth d'Aulnières à la rébellion de 1837 et à ses conséquences. Alors pourquoi ne pas reprocher à Arcand de n'avoir fait aucun lien dans **La maudite galette** entre l'histoire bâtie par Jacques Benoît et les événements d'octobre 1970? Pourquoi ne pas reprocher à Carle de passer sous silence les problèmes du syndicalisme québécois dans **La mort d'un bûcheron**?

Je m'attendais à lire des analyses critiques du film de Jutra. Je n'ai lu qu'un ramassis de considérations politiques, sociales et littéraires qui n'avaient rien à voir non seulement avec l'objet de la critique mais avec l'engagement réel de leurs auteurs. Tout cela sentait à plein nez la prétention et l'hypocrisie. On comprend que Michel Régnier et Roger Frappier, pour ne nommer que ceux-là, aient exprimé dans ces pages leur écoeurement.

En même temps que leur fait de plus en plus défaut toute capacité d'objectivité (et par conséquent d'informer correctement), nos critiques paraissent avoir oublié que l'acte créateur est, par définition, un acte autonome. S'il est un domaine où l'effort de liberté se doit de faire éclater toutes les formes de restrictions, y compris celles qu'imposent les idéologies politiques, morales ou religieuses, c'est bien celui de la création artistique. Certes, les artistes et leurs oeuvres ne sont pas pour autant à l'abri des critiques. Mais encore faut-il que les opinions formulées soient l'expression d'une véritable critique et non celle d'une **censure**... politique ou autre.

En ce qui concerne le dernier film de Jutra, Scully et compagnie ont substitué nettement la censure à la critique. Peut-être "Kamouraska" n'est-il pas **le** chef-d'oeuvre de notre jeune histoire cinématographique, bien que le roman d'Anne Hébert soit l'un des plus grands (sinon le plus grand) de notre production littéraire. Mais le film de Jutra, "copie trop conforme" du roman d'Anne Hébert, aux dires de Luc Perreault, se situe bien au-delà du simple divertissement d'époque ou du banal exposé psychologique qui forme la trame de la plupart des superproductions nord-américaines. Il est tout à fait ridicule d'exiger de Jutra qu'il réalise ses films en tenant compte des goûts particuliers d'une poignée de critiques plutôt que des siens propres. Dans l'interview qu'il a accordée à Perreault, Jutra souligne avec raison qu'il ne faut pas chercher à expliquer sa décision de porter "Kamouraska" à l'écran par des motifs abstraits ou d'ordre idéologique. Ce qui l'a séduit, c'est l'histoire d'Elisabeth d'Aulnières, l'histoire d'une femme, ou plutôt à travers Elisabeth de la femme assoiffée de liberté dans une société où tout contribue à l'étouffer. Quelle Québécoise ne se reconnaîtrait pas dans le personnage qu'interprète si magnifiquement Geneviève Bujold? Plus que **La vie rêvée**, "Kamouraska" décrit avec force la condition de la femme au Québec. C'est là le thème dominant à la fois du film et du roman. L'époque où se situe le drame d'Elisabeth importe, au fond, assez peu.

Il faut croire Jutra lorsqu'il affirme que son film est le produit d'un "coup de foudre", d'une rencontre amoureuse entre lui et le personnage créé par Anne Hébert, d'une convergence de préoccupations, d'aspirations et de frustrations communes à Elisabeth d'Aulnières, à Anne Hébert et à Claude Jutra. Communes également à de nombreux Québécois. On est loin de la "déréalité" et de "l'escapisme" dont parle Scully.

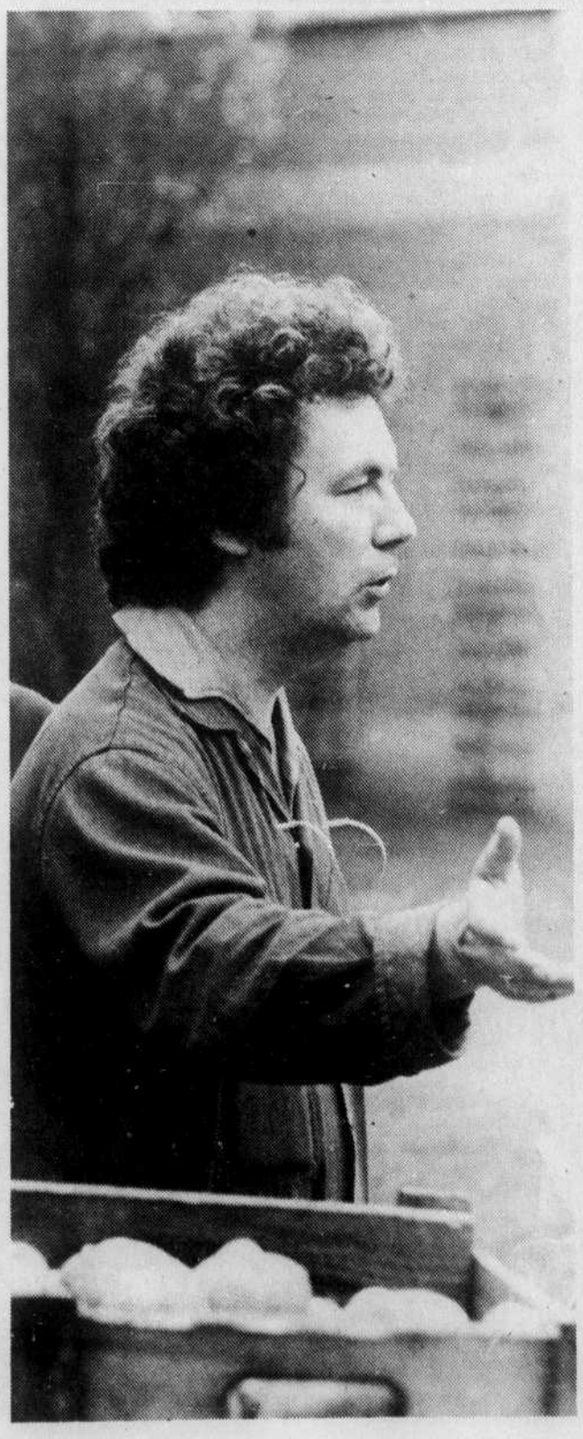
Malheureusement, si l'époque où se situe "Kamouraska" importe peu pour la compréhension du thème féministe prépondérant du film et du roman, sa reconstitution au cinéma a imposé à Jutra un défi difficile à relever au plan technique. C'est parce que Jutra a relevé ce défi que l'on peut, d'ailleurs, réaliser mieux maintenant les limites de la reconstitution d'époque au Québec (à moins de posséder les millions nécessaires à la reconstruction de villages entiers). Mais comme le soulignait Tadros, Jutra, aidé en cela magistralement par Michel Brault, Geneviève Bujold et François Barbeau, est arrivé à donner à l'univers d'Elisabeth et au sien propre une consistance, une intensité et une beauté capables à la fois de subjuguer et d'éblouir. Combien de films québécois ont atteint ce degré de perfection?

Luc Perreault aurait souhaité que Jutra adopte les mêmes procédés d'adaptation que ceux dont Bertolucci a usé envers "Le conformiste" de Moravia, afin de faire de "Kamouraska" un film politisé, sinon politique. Comme Scully et Lévesque, Perreault, tout en oubliant que le féminisme a un contenu politique **en soi**, estime que seuls sont valables aujourd'hui les films qui, quel que soit leur contenu dramatique, comporte suffisamment de références au contexte politique de l'époque pour pouvoir faire l'objet d'un commentaire politique de la part du "critique" attitré. Si au moins Claude Jutra avait annoncé une soudaine conversion au marxisme, avant la sortie de son film! Peut-être alors y aurait-il eu des critiques assez "motivés" pour se lancer à la découverte d'"indices" subtils leur permettant d'affirmer dans leurs papiers que le drame d'Elisabeth d'Aulnières, au fond, n'a fait que servir de prétexte à la description "consciente" d'un milieu social miné par l'argent, l'hypocrisie, la religion, les préjugés et l'ennui... Mais non! Jutra avoue candidement à Perreault que lorsqu'il aborde un sujet de film, il "le prend pour ce qu'il est", et qu'il n'a nullement l'intention de **se** prendre pour un autre pour suivre la mode ou pour toute autre raison.

C'est un peu comme si l'on avait exigé que Borduas barbouille ses tableaux de références politiques... avant de "mériter" l'hommage de la critique!

Je ne pense pas que **Le dernier tango à Paris** soit un film plus politisé ou politique que "Kamouraska". Ni moins commercial. Ce n'est pas là-dessus que se fonde leur valeur en tant qu'oeuvre d'art. Personnellement, j'ai trouvé le dernier film de Bertolucci plus "fort" que "Kamouraska", mais je ne l'ai pas trouvé pour autant "politique". En fin de compte, c'est peut-être le film de Denis Héroux. **Quelques arpents de neige**, qui est le film le plus politique à avoir été produit au Québec et pour les Québécois, si l'on veut bien admettre que la politique, à moins de se réduire à des jeux stériles d'intellectuels-à-la-page, doit **coller** à la réalité quotidienne des masses, à leur niveau de conscience politique et à leurs tripes.

A mon avis, ce sont les critiques du cinema, plus que les cinéastes, qui ont un urgent besoin de politisation. Et cette politisation devrait, en ce qui les concerne, se fonder en premier lieu sur la prise de conscience que tout acte de création artistique est un acte autonome et que, si l'oeuvre d'art n'est jamais en soi idéologique, la censure elle, l'est toujours. Ce n'est pas pour rien que l'on juge souvent de la qualité d'une société par la mesure de liberté qu'elle accorde à ses créateurs, par la diversité de choix qu'elle favorise, et encourage dans le domaine de l'art et du divertissement, par le respect qu'elle porte à l'intelligence humaine. Il ne sert pas à grand-chose d'avoir des "préoccupations" sociales et politiques, si c'est pour aboutir à un néo-cléricalisme et fournir éventuellement à Yvon Deschamps la matière d'un autre monologue sur l'intolérance.











Dans ce numéro

LITTÉRATURE

- Grandeur et sagesse de Jacques Maritain... à la page 16
- Le dernier roman d'Heinrich Boll... à la page 18
- L'URSS et le droit d'auteur... à la page 18
- Les confessions du jazzman Charlie Mingus.. à la page 19
- Saint-John Perse par lui-même... à la page 19
- De quelques jeunes poètes... à la page 19

MUSIQUE

- Colloque du Conseil canadien de musique... à la page 22
- 11 Canadiens au Concours de chant ... à la page 22
- Bilan d'un rapport sur la danse... à la page 22

BEAUX-ARTS

- Le musée des B.-A. durant la restauration... à la page 21
- Les tapisseries du couple Auclair... à la page 21

Un best seller sans précédent aux Etats-Unis

2 millions d'exemplaires vendus

RICHARD BACH

Jonathan Livingston, le goéland

traduction de Pierre Clostermann

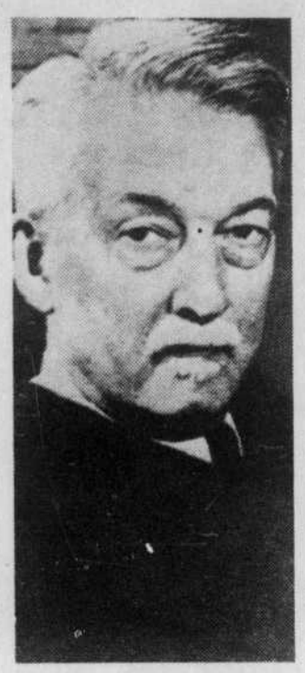
FLAMMARION

Grandeur et sagesse de Jacques Maritain

par BERTRAND RIOUX - collaboration spéciale

Je n'ai jamais eu la joie de rencontrer et d'entendre Jacques Maritain. C'est au collège que j'ai découvert à peu près en même temps les livres de Léon Bloy et de Jacques Maritain. Je n'ai su que beaucoup plus tard que le destin de ces deux hommes se croisaient, mais la même soif d'absolu les réunissait pour moi. C'était la première fois que l'Evangile résonnait d'une manière aussi neuve et aussi forte dans mon âme d'adolescent. Qui est donc Dieu me disais-je, pour qu'il s'impose d'une manière aussi impérieuse et aussi souveraine à des hommes libres et fiers qui ne regrettaient qu'une chose, celle de ne pas être des saints? C'était le témoignage irrécusable de prophètes que j'entendais en proie à l'assaut de l'Absolu et tout frémissant des voix concertés de la poésie, de la sagesse et de la croix. Contrairement au voeu de Maritain lui-même, à savoir qu'"un philosophe ne devrait pas avoir de style" pour n'exprimer que la transparence de l'objet, je découvrais que le philosophe avait un coeur et que la philosophie puisait à une vie profonde qui n'altérait pas la vigueur exemplaire du discours. C'est cette présence de tout l'homme dans la recherche de la vérité qui me fit nouer une amitié profonde avec l'oeuvre de Maritain.

Que dire de cette oeuvre de Jacques Maritain qui ne nous juge à notre tour? Psichari encore incroyant avait été frappé par cette parole de Maritain affirmant que la vérité est trop forte pour nos âmes. C'est le poids de cette vérité que je ressens quand je songe à son oeuvre immense, riche et variée portant sur les divers degrés du savoir; savoir expérimental, sagesse métaphysique et théologique, sur la mystique naturelle et surnaturelle, sur la philosophie politique, de l'histoire et de la culture, de l'art et de l'éducation. Dans toutes ces matières, Maritain cherche à assumer l'héritage "d'une séculaire généalogie de sagesse", à approfondir des vérités anciennes et à ouvrir de nouvelles voies. On est surpris en lisant son oeuvre de ne pas trouver de système constitué, ni de traité, ni de somme comme au moyen-âge. C'est qu'il n'est pas un esprit à système, mais un esprit qui oeuvre sur le concret, à partir des questions posées par le réel. Lui qui professait que "l'intelligence est au-



dessus du temps" dépend de son époque et ses livres n'ont été composés que dans un rapport constant aux requêtes de son temps. Raissa écrit au sujet de son oeuvre:

"C'est selon l'urgence du moment qu'il a dû écrire ses livres, et de cette urgence il a toujours été terriblement conscient. L'irruption de la foi dans son âme avait dispersé tous ses plans de travaux méthodiques, la foi et l'aiguillon de Dieu lui interdisaient une vie paisible où le soin d'une oeuvre édifiée à loisir passât avant tout. (Grande amitiés). Dans la préface à son livre fondamental sur "Les degrés du savoir", il écrit lui-même qu'il s'agit d'une "méditation sur certains thèmes qui s'enchaînent d'une manière continue" alors que dans "Les réflexions sur l'intelligence et sur sa vie propre", son but est "d'ouvrir quelques perspectives sur la critique de la connaissance selon Aristote et saint Thomas".

Mounier parlait de Maritain comme de "l'auteur des Sentences" et de "l'auteur des Méditations chrétienne" et Julien Green d'"âme vraiment chrétienne dans une armure catholique, et cette armure gêne ses mouvements". Il est vrai que ce filleul du Mendiant Ingrat annonçait la vérité philosophique comme un inspiré, comme un prophète qui ne peut pas ne pas parler. Pourtant, il sied mal à la vérité philosophique d'être communiquée dans une pareille présentation. Maritain s'en explique lui-même dans le très beau texte intitulé "Bergsonisme et métaphysique" qui sert de préface à la deuxième édition de "La philosophie bergsonienne". Il ne regrette pas dit-il, d'avoir porté sur la place publique le conflit provoqué entre la pensée de Bergson et de Thomas d'Aquin. Il ne regrette pas non plus "un ton de liberté à l'égard de la sagesse du siècle", de même qu'"un ton de certitude pour affirmer ce qui est certain", mais il regrette l'usage "d'un langage à certains moments si impérieux, si désinvolte qu'il risquait par sa jactance non seulement de scandaliser quelques timides, mais de détourner de bons esprits de l'indispensable révision des valeurs qu'il proposait... Les vérités humaines demandent à se dire à voix moins haute". Il ajoutait ces paroles admirables:

"Bénie soit, quand elle vient, la connaissance de soi-même, qui purifie avec son goût de mort un zèle trop vert mis de tout coeur, d'un coeur novice, au service de la vérité".

Maritain n'était pas seulement un philosophe, mais un philosophe chrétien et ce qui aggravait encore son cas un thomiste impénitent qui clamait à temps et à contretemps son admiration pour l'Aquinate. A formuler les choses avec cet exclusivisme, il n'est pas surprenant que plusieurs esprits aient refusé de l'entendre. Il font bien admettre que sur ce problème des rapports de la philosophie chrétienne et du thomisme, les positions sont plus souples et plus ouvertes et qu'elles tiennent de Gilson qui écrivait que "la réflexion philosophique ne s'acharne généralement pas pendant tant de siècles dans des voies sans issues et qu'elles tiennent compte des multiples voies par lesquelles s'effectue la recherche philosophique. Il reste, cependant, que Maritain a toujours affirmé la liberté intrinsèque de l'oeuvre philosophique et qu'on se tromperait lourdement si l'on pensait que l'argument d'autorité supplée à la pensée "démonstrativement vraie". Dans le Songe de Descartes, il écrit en effet: "une philosophie ne doit pas être chrétienne, elle doit être vraie, et c'est alors seulement qu'elle est chrétienne" et, ailleurs,: "ce qui importe c'est d'être fidèle à la règle de l'esprit, de ne jamais courber, quelque but que l'on vise au ciel, les pures exigences de la science et de la vérité". Au surplus, Maritain savait fort bien que d'être chrétien ne rendait les choses plus faciles puisqu'elle le rend le chrétien responsable non pas seulement d'une vérité à élaborer comme tout le monde doit le faire quand son métier l'exige, mais d'une Vérité qui est Dieu lui-même et qui s'offre à nous pour en témoigner.

Maritain a habité son temps plus que nul autre. Il a été de tous les débats et de tous les combats aussi bien spéculatifs que politiques. Si j'essaie de caractériser cette grande pensée, je dirais qu'il a apporté une attention passionnée à la multiplicité du réel en respectant l'autonomie des niveaux de pensée et d'action selon sa devise de distinguer pour unir. Mais au fondement de toute sa réflexion, il y a l'affirmation de la valeur de l'intelligence pour interpréter le réel. L'intelligence n'est aux prises avec ses concepts et avec tout l'outillage complexe des procédés qu'elle met en oeuvre pour parvenir à la vérité que parce qu'elle est aux prises avec le réel qui n'est pour moi qu'en tant qu'il est découvert en lui-même. Le mystère de la connaissance est dans cette rencontre de l'autre pour lui-même. L'intelligence humaine parce qu'elle est le propre d'un esprit est intuitive. Ce qu'elle intuitionne dans un concept n'est pas un monde séparé d'intelligibles, mais le sensible lui-même connu dans sa perfection d'être. L'intuition est au coeur même de la connaissance comme ce qui alimente tout discours si formalisé soit-il. Mais cette intuition reste faible et imparfaite. Nous n'avons qu'à penser à la difficulté d'interpréter le principe d'identité dont la compréhension est impliquée dans toute connaissance. "Comme il est beau, écrit Maritain, que nous soyons contraints de balbutier, de discuter, de disputer, que nous trouvions des difficultés techniques pour formuler la première évidence intellectuelle! C'est bien le signe que ce n'est pas là une affaire de formules, et qu'il s'agit d'une intuition vivante, dont la lumière toute spirituelle transcende incomparablement tous les mots du langage." (Sept leçons sur l'être, p. 105.) Il en est ainsi quand nous essayons d'interroger l'être que nous comprenons partout en toutes choses. Il passe inaperçu, même des philosophes, préoccupés que nous sommes à user des choses ou bien encore à définir une méthode qui nous mette à l'abri de sa "mystérieuse puissance d'affirmation" au lieu de faire attention au fait que les choses sont et au don que le réel fait de lui-même. Le réel est don et gratuité et l'acte fondamental de l'esprit qui le fait esprit est de consentir à ce don. "Dans ce petit mot "est", le plus vulgaire de tous, employé partout et toujours, c'est là que se trouve offert, mais caché, le mystère de l'être en tant qu'être, c'est de l'objet le plus usuel de la connaissance commune que le métaphysicien va le faire sortir, le tirer de son ironique banalité pour le voir en face" comme "si en ouvrant un brin d'herbe (par l'esprit) il en sortait un oiseau plus large que le monde". Formule poétique qui veut exprimer la dimension secrète du réel qui l'insère dans le mystère de l'être et qui entraîne l'homme à nommer une Source même de l'existence qui est l'Etre même, ipsum esse subsistens. Mais il faut tout de suite ajouter, note Maritain que la métaphysique "nomme Dieu, oui. Mais pas par son Nom. Car on ne décrit pas Dieu comme un arbre ou comme une section conique". (DS p. 3). La pensée métaphysique nomme Dieu comme inconnu et c'est bien pourquoi elle demeure interrogative en son fond. Et c'est alors un attouchement de Dieu lui-même qui fera sortir l'homme de son sommeil de dieu. (DSS)

Il faudrait en terminant dire que si l'homme est un animal métaphysique, il est tout aussi bien un animal politique. C'est Maritain qui nous a appris quand nous avions vingt ans, à distinguer entre christianisme et chrétienté, entre une conception sociale chrétienne et une conception profane du temporel, entre agir en tant que chrétien et agir en chrétien. Il nous a appris ainsi à dissocier le christianisme d'une civilisation fût-elle la nôtre et à détourner les yeux d'un ordre chrétien médiéval pour plonger dans le combat de l'histoire et dans le temps qui est le nôtre. Il rendait ainsi possible d'accepter loyalement l'état laïc en montrant que le fondement de la vie commune dans la cité n'est pas un credo religieux et métaphysique, mais un credo humain et temporel dont la justification rationnelle relève des personnes et non pas de l'Etat. Maritain nous apprenait à distinguer l'Etat démocratiquement chrétien – il pensait, en particulier, à la France sous le régime de Vichy – d'une société vitalement et réellement chrétienne. Les chrétiens n'avaient pas à cautionner un Etat clérical et chrétien en apparence seulement en laissant aux autres le soin de transformer la société en vue de libérer l'homme des aliénations qui le diminuent. "Il n'a pas été donné à des croyants intégralement fidèles au dogme catholique, il a été donné à des rationnalistes de proclamer en France les droits del'homme et du citoyen, à des puritains de porter en Amérique le dernier coup à l'esclavage, à des communistes athées d'abolir en Russie l'absolutisme du profit privé." (Christianisme et démocratie p. 44) Il découvrait dans la pensée communiste" un profond ressentiment contre le monde chrétien "infidèle à ses principes et à l'inspiration évangélique. Il mettait l'accent sur l'existence concrète du réel d'une société pluraliste, sur l'ultime de la libération de l'homme par le don de Dieu au plan de l'existence et de la pensée. Comment ne pas rendre un témoignage ému et reconnaissant à la grandeur exceptionnelle de l'homme et à l'admirable sagesse du penseur?

Jacques Maritain (1882-1973)

Au terme d'une longue vie marquée par la publication de 55 ouvrages et d'innombrables articles et conférences, le philosophe Jacques Maritain est mort le 28 avril au couvent des Petits frères de Jésus, à Toulouse, où il s'était retiré il y a quelques années.

Né à Paris le 18 novembre 1882, Jacques Maritain était, par sa mère, petit-fils de Jules Favre et parent de Marcel Proust. Converti au catholicisme avec sa femme Raissa, sous l'influence d'Ernest Psichari et de Léon Bloy (ce dernier leur servit de parrain à leur baptême célébré en 1906), Maritain fut d'abord disciple d'Henri Bergson à la Sorbonne. En 1914, il se sépare de Bergson avec la publication de son volume sur **La philosophie bergsonnienne** et s'oriente vers le thomisme.

La carrière de Jacques Maritain suit alors deux étapes majeures. Entre les deux guerres, il devient le représentant le plus original, avec Etienne Gilson, du renouveau des études thomistes. Il publie pendant cette période son ouvrage monumental sur **Les degrés du savoir**. Il commence aussi à s'orienter vers les questions politiques avec la publication, en 1936, de son célèbre ouvrage **Humanisme intégral** où il définit les nouvelles frontières de la société laïque et pluraliste qui remplacera l'ancienne chrétienté. L'ouvrage connaît un retentissement d'autant plus grand dans les milieux catholiques que sa parution coïncide avec la guerre civile qui sévit alors en Espagne.

Avec la deuxième guerre mondiale, s'ouvre la phase "américaine" de la carrière de Maritain. S'étant tôt rallié au général de Gaulle, Maritain passe aux Etats-Unis, où il s'attache à Princeton University tout en multipliant les conférences au Canada et dans diverses parties des Etats-Unis. Il publie pendant cette période des ouvrages importants sur la démocratie et sur les droits de l'homme.

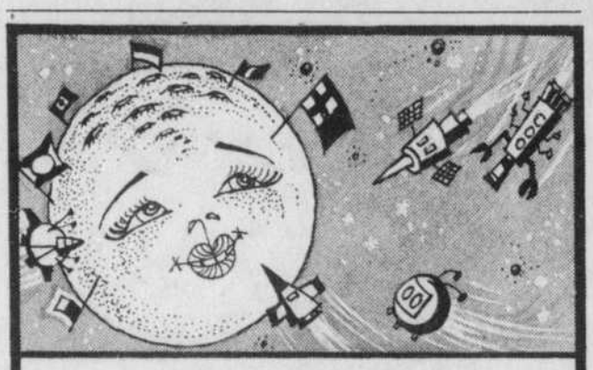
Après la libération en 1945, Maritain est nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. A Rome, il se lie d'amitié avec le futur pape Paul VI, qui lui a rendu au lendemain de sa mort un hommage d'une exceptionnelle chaleur. Mais il est déjà rentré à Princeton lorsque s'ouvre en 1962 le concile Vatican II au cours duquel seront officiellement épousées par l'Eglise plusieurs des thèses que Maritain a défendues pendant des années.

Ce fut enfin, vers 1967, la retraite définitive au couvent des Petits frères de Jésus à Toulouse. Maritain publie encore pendant cette période. Dans **Le paysan de la Garonne**, il s'inscrit en faux contre un certain vent d'anarchie et de confusion qui souffle selon lui sur l'Eglise depuis Vatican II. Dans **L'Eglise du Christ**, il publie un dernier acte de foi où il résume l'essentiel de sa croyance religieuse.

Jacques Maritain avait fait plusieurs séjours au Canada, en particulier à Toronto, où il enseigna longtemps à l'Institut d'études médiévales, et à Montréal, où ses conférences et cours publics attirèrent naguère un public nombreux et enthousiaste. Il avait reçu en 1961 le grand prix de littérature de l'Académie française et en 1963, le grand prix national des lettres.

Au lendemain de sa mort, les Petits frères de Toulouse, au milieu desquels il passa la dernière partie de sa vie, ont dit que Maritain fut d'abord pour eux "un frère qui nous aime et que nous aimons beaucoup" et souligné qu'il laisse le témoignage "d'un immense amour de Dieu, d'une recherche passionnée de la vérité et de la justice, avec accueil et tendresse pour tout homme et toute chose".

C.R.



Nous ne vous promettons pas la lune (elle est déjà occupée) mais nous vous garantissons un bon service.

Chaque année, il paraît environ 15,000 nouveaux livres en langue française et peut-être n'avons-nous pas en stock tous ceux que vous cherchez; mais nous pouvons vous les procurer à des prix et dans des délais raisonnables.

Et quand nous commandons des livres pour vous, grâce à notre système nous savons qu'ils vous sont destinés; dès leur arrivée, nous vous en avisons ou vous les expédions.

À l'Enseigne du Livre (Montréal) inc.

1345, rue Van Horne, OUTREMONT

Montréal 154 Tél.: 277-2157



le nouveau roman de

LARTEGUY

enquête sur un crucifié

flammarion

La collection FOLIO : une nouvelle couvée !

Nous voici de nouveau amené à parler de la collection de poche "Folio". La limitation des naissances? Connais pas. Actuellement, près de quatre cents titres sont disponibles: ils s'adressent aux lecteurs aux goûts les plus divers, à un public qui n'a pas toujours les moyens de se payer le dernier best-seller coûteux. En avant la lecture: plein gaz sur les derniers-nés.

De Giono, le onzième ouvrage à paraître chez "Folio": il s'agit de "Zoé" qui, comme le note son auteur, constitue "Le roman du romancier". Et il ajoute: "Le personnage principal en est celui qui écrit, les personnages secondaires ceux qu'il a déjà créés et ceux qu'il va créer". Une aventure fascinante.

Au chapitre du roman, notons également "Le sang des autres" de Simone de Beauvoir, "Le roman de Monsieur Molière" de Mikhail Boulgakov, "Le voleur d'enfants" de Jules Supervielle (adapté également pour le théâtre), "Luna-Park" d'Elsa Triolet, "Un singe en hiver" d'Antoine Blondin, "Sueurs froides" de Boileau-Narcejac et "Petit déjeuner chez Tiffany" (l'histoire de Holiday Golightly, une cover-girl incarnée à l'écran par Audrey Hepburn) de Truman Capote. On note d'ailleurs, que les trois derniers titres ont été portés à l'écran – "Sueurs froides" notamment par Alfred Hitchcock.

Du "poeta divinus" dont a parlé Cicéron, c'est-à-dire Sophocle, notons la parution d'un recueil de tragédies: "Les Trachiniennes", "Antigone", "Ajax", "Oedipe Roi", "Electre", "Philoctète" et "Oedipe à Colone". De Molière, trois comédies suivies d'une chronologie et de notes explicatives: "Le bourgeois gentilhomme", "Les femmes savantes" et "Le malade imaginaire".

Notons enfin, la parution du quatrième volume de la guerre d'Indochine vue par Lucien Bodard, "L'aventure", ainsi que du premier volume de ce que Louis Pauwels et Jacques Bergier appellent le "Manuel d'embellissement de la vie": il se présente sous le titre "L'homme éternel" et traite entre autres, des cataclysmes, de la dérive des continents, de l'énigme de la carte Piri Reis, du langage et de l'écriture de la préhistoire, des mystères de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée, des ingénieurs de l'Antiquité, du Celtisme. . . et des fouiles en Turquie. Ce traité a été écrit à la suite du "Matin des magiciens".

J.T.

RECHERCHÉ

BESOIN: 'JEUNE LOUP' DU FILM, THÉÂTRE OU TV POUR ÉTUDIANTS INTELLIGENTS CONTESTATAIRES ET CRÉATEURS DANS UN SYSTÈME DE COGESTION ET D'ATMOSPHÈRE LIBRE.

ÉCRIRE:

JOHN GRUBE, ONTARIO COLLEGE OF ART, 100, McCAUL ST., TORONTO M5T 1W1



VIENT DE PARAÎTRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

LE LIVRE DE L'ANNÉE

UN JOUALONAIS, SA JOUALONIE

LE NOUVEAU ROMAN DE MARIE-CLAIRE BLAIS

- Une oeuvre à part dans l'oeuvre de l'auteur, un roman unique dans notre littérature.
- Accueilli avec enthousiasme par les grands éditeurs américains FARRAR, STRAUS & GIROUX, il paraîtra sous peu en anglais.
- Un roman qui fera le tour du monde.

En vente partout au prix de $4.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...

Président et directeur général Jacques Hébert

La France et la Grande-Bretagne s'engagent à respecter les populations civiles... L'ALLEMAGNE LES BOMBARDE

DERNIÈRE ÉDITION

Paris-soir

LUNDI 4 SEPTEMBRE 1939 — 17e ANNEE — N° 5 834

37, rue du Louvre PARIS (2e) Adresse télégraphique : PARISOIR PARIS — TELEPHONE PERMANENT

DERNIÈRE ÉDITION — 50 cent.

LA GUERRE EST DÉCLARÉE

L'Angleterre depuis ce matin 11 heures
La France depuis cet après-midi 5 heures
sont entrées en état de guerre avec l'Allemagne

Elles n'avaient reçu aucune réponse du Führer à l'ultime démarche qu'en plein accord elles avaient effectuée séparément à Berlin

La France commande...

Depuis onze heures aujourd'hui la guerre est déclarée.

La France et la Grande-Bretagne ont tout fait pour épargner au monde cette immense catastrophe.

Mais la folie sanguinaire du maître de l'Allemagn[e] l'a voulue. Son monstrueux orgueil, son aveuglement inse[nsé] précipitent l'Europe dans le sang. Peu lui importe la [vie] et la souffrance de millions d'êtres humains; certain [qu'il] écrasé, il veut s'ensevelir sous les ruines.

C'est une lutte sans merci qui commence. Q[uelle] soit sa durée, elle ne s'achèvera, elle ne PEUT S'ACH[EVER] par la victoire des nations libres sur la plus a[bo]mie que l'Histoire ait connue.

L'Allemagne et son maître, dans ce for[fait], sont absolument seuls. Seuls matériellem[ent] lement. Tous les peuples désignent et maudi[ssent] seur Adolf Hitler. Tous travaillent, ou font d[es vœux] que ce fléau de l'humanité soit abattu; pour [que] puisse enfin respirer.

« C'est la France qui commande aujour[d'hui] hier M. Edouard Daladier dans un discours qui [a] qu'aux larmes ceux qui l'entendaient.

La France est sûre d'être obéie. Jamais [ordres] ne furent plus clairs et plus impérieux. Sans hain[e] peuples, quels qu'ils soient, pleine d'amour pour [les] mes, résolue à mener la lutte jusqu'à la chute d'H[itler] de sa bande, la France a conscience de sa force invi[ncible].

Tous les Français sont prêts à accomplir leur de[voir] à donner leur vie s'il le faut. Que vaudrait d'ailleurs [la] vie dans une France opprimée ?

Pour les nations libres, l'heure de libérer l'Europe a sonné.

Pour Hitler et les siens l'expiation commence.

Vive la France immortelle !

Vive la France !

Un seul responsable : HITLER

Aujourd'hui, la France commande.

C'est ce que, du haut de la tribune de la Chambre, M. Edouard Daladier avait dit dès hier soir.

Et les représentants du pays, qui venaient d'entendre l'émouvant message du Président Lebrun et le pathétique discours de M. Herriot, votèrent, dans un magnifique élan de patriotisme les crédits militaires.

Même [unanimité] au Sénat où le président Jeanneney ex[alta] la force

Le délai français a expiré à 17 heures

En exé[cution] [de] [l'ordre] reçu hier par le gou[vernement] [britannique] à Ber[lin] [l'ambassadeur] [britannique] [a] [demandé] [une] [audience] [à] [M.] [von] [Ribbentrop] [pour] [lui] [remettre] [la] [réponse] [à] [la] [note] [anglaise] [du] [1er] [septembre].

[Cette] [audience] [lui] [a] [été] [refusée].

[Le] [délai] [fixé] [par] [la] [note] [anglaise] [a] [donc] [expiré] [à] [17] [heures] [sans] [que] [l'Angleterre] [ait] [reçu] [de] [réponse].

[Le] [délai] [fixé] [par] [la] [note] [française] [a] [expiré] [à] [5] [heures] [sans] [que] [la] [France] [ait] [reçu] [de] [réponse].

Le Cabinet britannique a tenu ce matin une séance extraordinaire à laquelle assistaient les ministres qui ne font pas partie du Cabinet de guerre.

Le Cabinet français a tenu ce matin une séance extraordinaire à laquelle assistaient les ministres qui ne font pas partie du Cabinet de guerre.

Le Cabinet de guerre britannique est composé comme suit :

Premier ministre : M. N. CHAMBERLAIN.
Lord du Sceau privé : Lord HALIFAX.
Ministre [illegible] : Lord CHATFIELD.
Premier Lord de l'Amirauté : M. WINSTON CHURCHILL.
Ministre de la Guerre : M. HORE BELISHA.
Ministre de l'Air : Sir KINGSLEY WOOD.
Lord du Sceau privé : Sir SAMUEL HOARE (en remplacement de sir John Anderson).
Ministre sans portefeuille : Lord HANKEY.

Après,
alpha encyclopédie
le million — la faune
les muses — la mer
voici:

La Dernière Guerre

HISTOIRE CONTROVERSÉE
DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

DE SON BUREAU DE DOWNING STREET

M. N. Chamberlain s'est adressé au peuple britannique :

« Nous avons la conscience claire Nous avons fait tout ce qu'un pays peut faire pour maintenir la Paix. »

Londres, 3 septembre.

[Le] discours radiodiffusé prononcé, à 11 h. 15, par [M. Chamberlain] de la salle de réunion du cabinet, au 10, de Dow[ning Street]

[L'ambassadeur] d'Angleterre à Berlin a remis au gou[vernement allemand] une note officielle déclarant qu'à moins que nous [n'ayons reçu] avant 11 heures, qu'il était prépare à retirer immé[diatement] [les troupes] de Pologne, un état de guerre existerait entre [les deux pays].

[Il faut] dire maintenant qu'aucune promesse n'a été reçue [et que] ce pays est en guerre avec l'Allemagne.

[Vous] vous imaginer quel coup cruel c'est pour moi de [penser] ma longue lutte pour conquérir la paix a échoué. [Vous] me croire que j'aurais pu faire quelque chose de [plus] ment avec plus de succès.

[Jusqu'à la] dernière minute, il aurait été parfaitement possible [de trouver] glement pacifique et honorable entre l'Allemagne et [la Pologne]. Hitler n'en a pas voulu. »

mensonge

[Hitler] évidemment résolu à [attaquer] Pologne quoi qu'il ar[rive], bien qu'il déclare main[tenant] avoir émis des propositions [raisonnables], qui ont été rejetées [par] les Polonais, sa déclaration [n'est] pas conforme à la vérité.

» Les propositions n'ont jamais été révélées aux Polonais ni a nous-mêmes, et, bien qu'elles aient été annoncées dans un message radiodiffusé jeudi soir, M. Hitler n'a pas attendu de connaître les observations qui pouvaient être faites sur ces propositions, mais a donné l'ordre à ses troupes de franchir la frontière polonaise.

» Son acte prouve de façon convaincante qu'il n'existe plus aucune chance de s'attendre a ce que cet homme renonce à jamais à user de la force pour atteindre ses buts.

« Nous sommes résolus à en finir »

» La France et nous, en vertu de nos obligations, allons nous porter à l'aide de la Pologne qui résiste de façon si héroïque à l'attaque honteuse et non provoquée dont son peuple est victime.

« Nous n'avons rien à nous reprocher, nous avons fait tout ce qu'un pays peut faire pour établir la paix. La situation actuelle où nous ne pouvons avoir aucune confiance en la parole donnée par le dirigeant de l'Allemagne, et dans laquelle aucun peuple, aucune nation ne peuvent se sentir en sécurité, est devenue intolérable. Nous sommes maintenant résolus à en finir. Vous ferez tous, je le sais, votre devoir avec calme et courage.

C'est contre les forces du mal que nous allons combattre

» Dans un tel moment, les assurances d'aide que nous avons reçues de l'empire sont pour nous une source de profond encouragement.

» Quand j'aurai fini de parler, certaines annonces détaillées seront faites au nom du gouvernement. Prêtez-y la plus grande attention. Le gouvernement a élaboré des plans qui permettront de poursuivre la tâche de la nation.

» Il se peut que vous appartiniez à l'armée ou que vous soyez un volontaire appartenant à l'organisation de la défense civile. Dans ces cas vous vous présenterez pour accomplir la tâche qui vous a été assignée selon les instructions que vous avez reçues.

» Il se peut que vous ayez une occupation essentielle à la poursuite de la guerre ou d'un intérêt vital pour la population : dans les usines, les transports, les services publics ou le ravitaillement. Dans ce cas, il est d'une importance primordiale que vous continuiez votre travail.

» Et maintenant, que Dieu vous bénisse tous. Puissions-nous défendre le droit. C'est contre les forces du mal que nous allons combattre : la force brutale, la mauvaise foi, l'injustice, l'oppression et la persécution — et je suis certain que le droit prévaudra dans cette lutte.

Comment l'état de guerre a été proclamé

« Je souhaite pouvoir voir le jour où l'hitlérisme aura été vaincu »

déclare aux Communes le Premier anglais

LONDRES, 3 Septembre.

La Chambre des Communes s'est réunie ce matin pour entendre M. Chamberlain à la suite de son allocution radiodiffusée.

« Lorsque j'ai parlé hier soir, à la Chambre des Communes, [dit] M. Chamberlain, au milieu des acclamations des [membres] [du] [parti] [travailliste]

LE JAPON NE [illegible]

La Deuxième Guerre mondiale a été le plus grand fléau de tous les temps: 38 millions de morts, 56 pays engagés. Pendant six ans de nombreux pays ont concentré tous leurs efforts sur cette guerre.

Pourquoi a-t-elle éclaté? Pourquoi personne ne l'a arrêtée? Pourquoi Hitler a-t-il écarté ses meilleurs généraux? Pourquoi Churchill a-t-il envoyé à Dieppe 6 000 hommes à la mort? Pourquoi Staline a-t-il conclu un pacte avec Hitler? Pourquoi semble-t-il que Roosevelt ait désiré Pearl Harbor? Toute l'histoire de cette guerre telle que nous la connaissons aujourd'hui est à peine croyable;

"LA DERNIÈRE GUERRE" n'a pas le caractère fastidieux d'un ouvrage didactique mais a été réalisé dans le souci d'une lecture passionnante. Un effort particulier a été fait pour présenter des documents originaux - retrouvés dans les archives allemandes et dans celles des autres pays belligérants - frappants et dévoilant parfois le côté insolite d'un événement ou l'aspect inconnu d'une personnalité: par exemple, Hitler exécutant une gigue de triomphe.

Dans la "DERNIÈRE GUERRE" on a pu faire, grâce aux témoignages de nombreux participants, la synthèse des étapes de la Deuxième Guerre mondiale. La plus extraordinaire collection de documents photographiques en noir et en couleurs jamais publiés à ce jour rehausse encore tout l'intérêt qu'on doit accorder à cet ouvrage qui passionnera non seulement tous ceux qui ont vécu cette époque mais encore les générations suivantes.

3200 pages imprimées en héliogravure — 4000 photographies dont 1200 en couleurs

De nombreuses cartes retraçant les opérations militaires dont la moitié en couleurs. — 10 volumes reliés.

Diffusion exclusive pour le Canada:

les encyclopédies populaires inc.

6596, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL 326 — TÉL.: 270-3427

Envoie gratuit des premières 16 pages du 1er volume à tous ceux qui en feront la demande.

littératurelittératurelittératurelitt

demandez marabout
catalogue et magazine gratuits
226 Est, Christophe Colomb - Québec 2

tératurelittératurelittératurelittératurelittératurelittératu

lisez marabout bibliothèque
LES PLUS GRANDS ROMANS DU MONDE
MEDICAUX – FANTASTIQUES – CLASSIQUES – SUSPENSE

Autour du nazisme et de la guerre

Le dernier-né d'Heinrich Boll

par NAIM KATTAN

Le dernier roman du lauréat du prix Nobel 1972, Heinrich Boll, vient de paraître en traduction française sous le titre "**Portrait de groupe avec dame**". Dans tous ses romans Boll revient toujours au même thème: le nazisme et la guerre. Le mal qui a frappé l'Allemagne est si profond qu'il ne finit jamais de l'explorer. Dans ce roman il tente lucidement et visiblement de prendre une distance par rapport aux événements, de s'en détacher.

La Dame qui est la figure centrale du livre s'appelle Léni. Elle était une fillette lors de la montée du nazisme. Adolescente elle a fait partie des jeunesses hitlériennes comme tant d'autres jeunes filles de sa génération. Elle eut cependant la distinction d'être choisie la "jeune fille allemande de l'année". Au bébut de la guerre elle épouse un jeune homme qu'elle rencontre au cours d'un bal. Il se fait tuer immédiatement après au front.

La vie de cette jeune fille, pourtant bien simple et bien ordinaire, est pleine de péripéties. Son père profite de la guerre, s'enrichit. On découvre ses pratiques peu orthodoxes. On l'arrête. Il perd fortune, réputation et liberté. Léni trouve un emploi chez un fleuriste qui fabrique des couronnes mortuaires. Ses pratiques ne sont pas plus orthodoxes. Il réussit cependant à ne pas se faire prendre. Là, la jeune femme fait la connaissance d'un prisonnier soviétique qui vient travailler chez le fleuriste pendant la journée. Il est protégé par une haute personnalité mystérieuse qui veut ainsi prendre une garantie sur l'avenir. On ne sait jamais; si les armées hitlériennes perdent la guerre il aura toujours l'avantage de se présenter non pas comme un criminel mais comme le sauveur du soviétique.

Léni a une liaison avec le prisonnier. Un enfant naît de cette union. Personne ne devine l'identité du père qui, quelques mois plus tard, doit partir. Il meurt dans une mine de charbon, par accident.

Les personnages sont nombreux dans ce roman et divers. Boll adopte la technique de l'enquête. Il visite les uns après les autres tous ceux qui ont connu Léni, ceux qui ont travaillé avec elle, les membres de sa famille, ses amis. Il recueille leurs déclarations et les consigne sur papier. Nous avons ainsi, des mêmes événements, des versions différentes, parfois contradictoires. Les opinions que les personnages ont les uns sur les autres, s'annulent parfois et souvent suscitent l'ambiguité. Cette multiple dimension permet à Boll de nous présenter l'Allemagne hitlérienne non pas comme une monstruosité mais comme un pitoyable engrenage. Loin de lui pourtant le désir d'excuser les crimes en les expliquant. Les hommes qu'il nous présente sont des petits bourgeois, vulgaires, cupides et lâches. De temps en temps une lueur de courage, un éclairci et l'on assiste à un acte d'amour gratuit. et l'on rencontre un homme ou une femme capables d'abnégation, d'altruisme. Dans son ensemble cependant cette société est mesquine, pleine de petitesse, de suffisance et d'ignorance.

Boll retrouve tous ces personnages au jour d'aujourd'hui. La bonne conscience des criminels d'hier est incommensurable. La société née de la guerre est devenue riche, grasse, satisfaite. Léni oppose à ce nouveau groupe, toujours le même, un refus tenace et silencieux qui se réduit à une attitude théâtrale qui frise souvent le ridicule. Elle ne réussit qu'à dénoncer le scandale par un scandale théâtral. Ce refus d'obéissance est dérisoire vis-à-vis d'une société qui affirme son plein droit et sa bonne conscience par les édifices qu'elle construit et qui percent les nuages.

Les personnages de Boll reflètent de toutes parts l'Allemagne de la guerre et de l'après-guerre. Cette technique lui donne tout le loisir de donner libre-cours à l'ironie et rarement à la colère. On sent chez lui la compassion, la pitié et souvent le dégoût. C'est le livre d'un solitaire qui connait bien son époque et qui ne peut pas l'accepter, qui refuse de souscrire à ses bassesses. La technique de l'enquête lui donne, par rapport à son sujet, une liberté que ne permettait pas le récit direct. Malgré sa volonté d'être l'observateur détaché, l'auteur est là. On le sent et c'est cela qui donne au roman une cohérence émotive. Boll s'en rend bien compte d'ailleurs et à la fin du roman, il entre dans la ronde, participe à l'action, devient un personnage parmi les autres. Il le fait par rigueur. On ne peut pas être un observateur détaché à moins de prétendre être un juge, sinon un justicier. Mais l'auteur ne peut pas juger. Aussi devra-t-il quitter son piedestal d'observateur, entrer dans la mêlée. Car après tout n'est-il pas lui aussi un allemand et n'est-ce pas cela qui lui donne le droit de parler si sévèrement de son pays?

"Portrait de groupe avec dame" par Heinrich Boll, traduit de l'Allemand par S. et D. De Lalène, éditions du Seuil, Paris.



Dans le cadre du festival du livre à Nice

Lors de l'inauguration du 5ème Festival International du Livre de Nice, les personnalités présentes ont visité le stand collectif canadien sous les auspices de l'Association pour l'Exportation du livre canadien et du ministère de l'industrie et du commerce du Canada. On reconnait de gauche à droite : M. Henri Torre, secrétaire d'État au développement industriel et scientifique, Madame Danielle Ros, présidente de l'Association des Presses universitaires du Québec, M. J.Z. Léon Patenaude, directeur général de l'Association des éditeurs Canadiens et du Conseil supérieur du livre, M. Philippe Malaud, ministre de l'information de la France. Au nom des éditeurs québécois, Madame Ros a offert un magnifique album de luxe publié par les éditions Fides "Poésies d'Alain Grandbois" au ministre Torre et M. Patenaude a offert la collection "Les Relations des Jésuites" des éditions du Jour au ministre Malaud.

L'URSS et le droit d'auteur

par ALFRED FABRE-LUCE

(Le Monde) – Le 27 mai sera une date importante: à dater de ce jour, l'U.R.S.S. sera partie à la convention universelle de Genève sur les droits d'auteur. Evénement heureux, semble-t-il d'abord. Il était attendu, réclamé, depuis longtemps. Il apparaissait comme devant être un signe de cette détente générale que tout le monde souhaite. On y voyait même un moyen d'ouvrir le monde communiste à la culture du monde libre.

Un examen plus attentif de la situation réelle dissipe cette illusion. L'adhésion de l'U.R.S.S. se situe dans un certains contexte (monétaire et policier) et s'accompagne d'une modification de ses structures internes (dans le sens d'une centralisation des échanges). Compte tenu de ces facteurs, on peut craindre que les échanges littéraires et scientifiques soient plutôt gênés que favorisés par le nouveau régime. Tel est du moins l'avis de nombreux experts.

Je n'examinerai pas ici en détail les perspectives ouvertes à nos auteurs et éditeurs. D'abord parce que la question est complexe (l'expérience seule pourra montrer quelles discriminations de fait l'U.R.S.S. établira entre "bons" et "mauvais"). Mais surtout parce qu'une autre question, préjudicielle, la domine. Si une intensification des relations culturelles Est-Ouest devait être achetée au prix d'une livraison d'otages (les écrivains du Samizdat), ce serait là non seulement un marché déshonorant, mais aussi un marché de dupes. Comment penser qu'il serait possible de faire rayonner en U.R.S.S. une pensée libre que nous aurions d'abord contribué à étouffer à sa source et accepté de poursuivre jusque sur notre territoire?

L'U.R.S.S. adhère à une convention établie dans le but de protéger les auteurs tout en maintenant et même en accentuant un régime où l'Etat prétend parler en leur nom. Nos tribunaux seront donc éventuellement invités à faire saisir des oeuvres qui exprimeront les premiers mais déplairont au second. Verra-t-on un auteur signer à Moscou, sous la pression de la police, une demande de poursuites contre l'éditeur français d'une de ses oeuvres, puis faire savoir à celui-ci par un messager qualifié qu'il se réjouit au contraire de cette publication, puis démentir officiellement ce messager pour échapper aux sanctions de la loi? Verra-t-on un génie faire paraître en Occident des ouvrages anonymes, et même gommer son style pour échapper aux identifications des experts?

Les hypothèses que je viens d'émettre n'ont rien d'arbitraire. Je n'ai fait que prolonger un paradoxe dont nous avons déjà été témoins. Il y a quelques années, l'écrivain russe Anatole Kousnetzov fut contraint par les autorités soviétiques à poursuivre le Père Chaleil, traducteur en français de son livre la Suite de la légende. Quelque temps après, s'étant échappé de Russie, il fit connaître qu'il approuvait au contraire cette traduction. Trop tard: le Père Chaleil et son éditeur avaient déjà été condamnés par la justice française et la révision du procès n'est jamais venue. En cette occasion, des coupures faites dans le texte original avaient servi de prétexte aux poursuites. Demain, même une traduction intégrale pourra être frappée.

Autre nouveauté: si, malgré tout, des oeuvres d'écrivains russes libres parviennent en Occident, l'auteur ne pourra disposer à sa guise des droits qu'elles y produiront. Il ne pourra même pas en faire profiter une oeuvre d'intérêt général choisie par lui. Ces droits iront – à travers une agence d'Etat et un impôt – à la collectivité qui l'opprime. Il aura, en quelque sorte, financé son propre asservissement. Et s'il tente d'échapper à ce cycle, la combinaison diabolique des règles de la convention internationale avec celles du monopole du commerce extérieur soviétique le transformera en un criminel passible de lourdes peines.

La tyrannie intellectuelle n'existe pas seulement en U.R.S.S., et doit être combattue partout où elle s'exerce. Mais il faut bien constater que la littérature russe pose, par sa qualité, un problème d'une importance particulière et qui servira de test. Un Soljenitsyne, un Sakharov, appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Si on les étouffe chez nous, notre propre culture en sera atteinte. Mais aussi, c'est par notre intermédiaire, à travers notre relais, que leurs oeuvres pourront atteindre ces temps futurs où leur pays s'enorgueillira de leur apport.

La grande pitié des écrivains soviétiques a été longtemps un thème de discours. L'heure est venue de témoigner. Nous devons d'abord interpeller l'UNESCO. A-t-elle, avec la solennité nécessaire, attiré l'attention du gouvernement de Moscou sur le texte de la convention à laquelle il adhère; sur son préambule, où il est dit qu'elle a pour objet d'"assurer les droits de la personne humaine" et de "rendre plus facile la diffusion des oeuvres de l'esprit"; sur ses articles 1er et 2e, par lesquels chaque Etat contractant s'engage à assurer une protection "suffisante et efficace" des droits des auteurs, analogue à celle dont jouissent les auteurs "dans tout autre Etat contractant"; sur son article 10, par lequel l'Etat signataire s'engage à adopter les mesures nécessaires pour assurer l'application de la convention et doit même être déjà au moment de son adhésion en état, d'après la législation nationale, de le faire?

Les membres de l'Union des écrivains soviétiques forment aujourd'hui une caste qui a vendu son âme contre des privilèges. Les exclus sauvent l'honneur des lettres russes, au prix d'un lourd sacrifice personnel. "Que d'écrivains enterrés vivants, condamnés à créer en silence jusqu'à leur mort sans entendre jamais l'écho des mots qu'ils ont écrits!" Ainsi parlait Soljenitsyne dans son "discours de Stockholm". "Là où devrait s'élever une calme forêt, disait-il encore, ne subsistent, après cette coupe dramatique, que deux ou trois arbres épargnés par hasard." Il est un de ces arbres et nous dit comment il a survécu: "Au cours de ces dernières années, mon travail et ma liberté ne se sont pas écroulés, mais, contrairement aux lois de la gravité, sont restés suspendus en l'air, rattachés à rien, sinon à la toile d'araignée invisible d'un public sympathisant. J'ai découvert, avec une immense gratitude, un soutien inattendu: celui de la fraternité des écrivains internationaux."

Ne lui retirons pas aujourd'hui ce soutien. La vie héroïque et obscure du Samizdat continue. Elle commence par d'humbles travaux de copie sur des feuilles transparentes pendant des heures nocturnes et se poursuit par des solidarités d'hommes libres à travers des frontières que leur ingéniosité rend perméables. Son histoire rejoindra dans l'histoire des lettres celle des "écrits de Hollande" qui, au XVIIIe siècle, défièrent la censure de la monarchie française, et celle des livres qui, pendant la seconde guerre mondiale, défièrent la censure de l'occupant nazi.

Depuis quelques années, autour des écrivains non conformistes, les mailles du filet se resserrent. Certains ont vu couper le fil téléphonique qui les reliait à l'Occident. D'autres sont frappés à travers leurs proches. Le dernier interview de Sakharov était presque désespéré. Mais il disait encore: "Il faut rester nous-mêmes." Nous aussi devons rester nous-mêmes. Or nous sommes maintenant exposés à devenir censeurs malgré nous. Aussi devons-nous être plus que jamais attentifs à la situation de nos frères russes. Le temps des discours est passé. C'est l'heure du témoignage.

Disons donc au gouvernement de Moscou qu'il ne serait pas de son intérêt de voir constater par le monde libre, dans quelque temps, que l'état "sauvage" des échanges littéraires était plus propice à l'éclosion et à la propagation des oeuvres que l'état "policé" (le mot est, hélas! équivoque) où ils vont entrer. Interpellons aussi nos communistes: s'ils ont changé, comme ils le laissent croire, c'est l'occasion de le montrer.

Si demain nous contribuons à donner une base légale à la terreur, nous deviendrons ses complices. Si, dans les prochaines conférences internationales, nous acceptons de ne voir pratiquer dans le rideau de fer que des ouvertures à sens unique, nous finirons un jour par découvrir que nous-mêmes, de démission en démission, sommes passés de l'autre côté du rideau.

Le prix Pierre Monaco 73 à Paul Guth

MONACO (AFP) – Le prix littéraire Prince Pierre de Monaco 1973 a été attribué à l'écrivain français Paul Guth. D'autre part, le prix de composition musicale a été attribué au compositeur polonais Romuald Tvardowski pour son opéra "Lord Jim", tiré du roman de Joseph Conrad.

En outre, trois premières mentions sont décernées: l'une au Polonais Luciuk Juliusz, 46 ans, pour son opéra-ballet "L'amour d'Orphée", une autre à l'Américain Hugh S. Robertson pour son opéra "L'athée", et la troisième à l'Italien Gabriele Bianchi, pour son ballet "Evocation".

Ce 23ème prix Prince Pierre de Monaco couronne, en Paul Guth, un écrivain au milieu de sa carrière, qui a accompli "un long effort voué aux lettres", ainsi que l'a indiqué le président du jury, l'académicien Maurice Genevois. Agé de 63 ans, Paul Guth connu la notoriété avec une série de romans dont le héros était un personnage cocasse, "Le Naïf", peint dans des situations qui constituaient autant de critiques de la vie contemporaine. Changeant ensuite d'orientation, il publia une étude pleine d'humour de la littérature française, avant de s'essayer enfin à l'histoire avec un ouvrage sur Mazarin.

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1896
LIBRAIRIE DÉOM
1773 SAINT-DENIS TÉL.: 845-2320

GUY DELORME inc.
(LA MAISON DU LIVRE)
FAIT PART À SA CLIENTÈLE ET AMIS DE SA
NOUVELLE ADRESSE
2600 EST, ONTARIO, SUITE 215
PLACE FRONTENAC
525-8281
À 7 MINUTES PAR LE MÉTRO FRONTENAC DU CENTRE-VILLE
• LIVRES • DISQUES
• CASSETTES • REVUES
• JOURNAUX FRANÇAIS
À BIENTÔT!

"LIVRES ET AUTEURS: MONUMENT PRÉTENTIEUX"
"Pour un texte de Vachon, Bessette ou de Duciaume que de DEVOIRS naïfs, à l'image du directeur Thério, à subir", dixit Claude Jasmin dans le **Journal de Montréal**, 30 avril 1973.
Pour avoir une idée de ces "DEVOIRS naïfs", lire
LETTRE OUVERTE À CLAUDE JASMIN
par Adrien Thério
dans LIVRES ET AUTEURS QUÉBÉCOIS 1972
Un volume de 444 pages - En librairie 5.00



elaine morgan
LA FIN DU SURMALE
CALMANN-LEVY

ALFRED SAUVY
CROISSANCE ZERO?
CALMANN-LÉVY

HMH
Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

COURS D'ÉTÉ
Sessions intensives de 2 semaines dans la poterie pour débutants et avancés. Excellente nourriture et accommodation.
Pour dépliant écrire
POTERIE ROZYNSKA
Way's Mills, R.R. # 1,
Ayer's Cliff, Québec

UNE LIBRAIRIE SPECIALISEE
LA LIBRAIRIE JEUNESSE
LA SEULE LIBRAIRIE DU GENRE AU PAYS
Saviez-vous qu'en moins de six mois, trois quotidiens, trois hebdomadaires et deux émissions de radio ont présenté un reportage sur la librairie Oncle Antoine ?
LIBRAIRIE ONCLE ANTOINE ENR.
521, BÉLANGER (PRÈS ST-HUBERT) - TÉL.: 271-0884
(METRO JEAN-TALON)
(DESORMAIS, OUVERT LE LUNDI)

Georges de Boucherville
Une de perdue deux de trouvées
Présentation par Réginald Hamel
Un roman mystérieux et passionnant rempli de secrètes allusions à notre histoire.
Réginald Hamel nous propose une lecture pasionnante de ce roman en nous révélant les clefs de cette oeuvre énigmatique dont l'intrigue va de la Louisiane à Cuba pour aboutir à la RÉBELLION de 1837, la révolte de ceux qu'on appellera plus tard *"les nègres blancs d'Amérique"*
Collection "Textes et Documents littéraires" sous la direction de Jacques Allard.
Cahiers du Québec - $5.95

éâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtrethéâtr

Tit-Coq... et son maître

(suite de la page 15)

Saint-Jean: la débrouillardise et la lucidité rosse.

Celui qui a fait rire le Québec durant toute la deuxième grande guerre reconnaît qu'il a été entraîné à écrire "Tit-Coq". "Devant la vogue de mes revues et les exigences plus grandes d'un public plus averti, j'ai senti la nécessité quasi impérative de déboucher sur la pièce en trois actes." Et il ajoute: "Je me suis rendu compte – et mon entourage me le signalait – que les sketchs d'une revue atteignaient parfois les proportions d'une pièce en un acte." C'est alors qu'il s'attache surtout à ce qui était une sorte de retombée de la guerre: la conscription. Il donne alors "Le départ du conscrit" et "Le retour du conscrit".

A partir de ce moment, Tit-Coq arrivait à son terme. Il avait atteint sa dimension dramatique. Il devait se manifester. Ce qu'il fit en 1948. On sait la suite de l'histoire.

Quand nous demandons à Gélinas si, à ce moment-là, le problème de la langue se posait avec la même acuité qu'aujourd'hui, il nuance sa réponse: "C'était une difficulté à surmonter. J'avais un choix à faire. A l'époque, les quelques auteurs d'ici prenaient exemple sur les modèles français. Un Léon Mercier-Gouin et un Paul Gury écrivaient des boulevards à la mode parisienne. Je choisis donc la seule voie qui s'ouvrait: la transposition. Si j'avais opté pour ce qui devait s'appeler plus tard le joual ou le québécois, je n'aurais pu le faire sans encourir les foudres de la censure et même l'interdiction. Non seulement cela, mais le public n'aurait pas marché. C'aurait été un scandale. Le contexte d'alors était tellement différent de celui d'aujourd'hui. De fait, le problème ne se posait pas au même niveau."

Ici, il tient à préciser que le dramaturge doit aborder la scène avec humilité. La durabilité de l'oeuvre dramatique lui apparaît comme très relative. La ferveur du public qui était grande pour les pièces d'Ibsen, de Shaw, de Pirandello, de Giraudoux, du vivant de ces créateurs, et cela aussi longtemps qu'ils écrivaient, a énormément tiédi, pour ne pas dire qu'elle s'est éteinte. On joue de leurs oeuvres à l'occasion. On a beaucoup de respect pour elles, mais ce respect serait justement ce qui les condamne au musée. Elles ne sont plus modernes.

Quand nous lui opposons que le théâtre de Molière et celui de Shakespeare ont défié le temps, Gratien Gélinas nous réplique: "Il y a de longs passages, des scènes presque entières qui ne font plus rire dans le théâtre de Molière, mais qui à l'époque où vivait ce grand génie, devaient faire crouler la salle. Je suis à peu près sûr que chaque réplique ou presque faisait mouche. Ce n'est pas le sort que l'on réserve à un chef-d'oeuvre pictural: la vue d'un Van Gogh émeut à coup sûr. Le même phénomène est observable en musique: Mozart nous jette dans un ravissement égal à celui que devaient ressentir les gens de la fin du 18ième siècle et on n'a pas besoin de l'apprêter à la mode du jour, comme il arrive souvent qu'on fasse pour les classiques de la scène."

"Au fond, ce que fait l'auteur dramatique, c'est vendre une émotion; et sa satisfaction est grande quand il voit que les gens ont compris quelque chose, qu'ils se sont vus et qu'ils se sont reconnus."

– Vous sentez-vous "responsable" de ce qu'ont fait et de ce que continuent de faire un Marcel Dubé et un Michel Tremblay?

– Je le souhaite. Il ne me revient pas de juger de l'influence que j'aurais pu exercer sur ces deux auteurs. Je suis disposé à croire qu'il y a une filiation. Une chose est certaine: leur théâtre me touche profondément.

Les contemporains de "Tit-Coq" se souviennent peut-être que dans son ensemble la critique fut fort élogieuse. Mais Gratien Gélinas n'a pas oublié qu'une certaine élite l'a boudé. M. Victor Barbeau fustige "les tournures encrassées" de "Tit-Coq", un autre n'y voit que la ponte "d'un auteur du terroir" ou "de langue que l'on n'entend que dans la rue". Vingt ans plus tard, on fera les mêmes réserves en plus grand sur le propos dramatique de Michel Tremblay.

– Est-ce que "Tit-Coq" a été écrit pour les Québécois?

– Il y a 25 ans, quand on parlait de quelque chose de québécois on entendait "de la ville de Québec". Le mot dans son acception actuelle n'existait pas. Je crois que "Tit-Coq" reflétait ce qui se passait ici. En tout cas, quand je l'ai écrit, je ne pensais pas au public extérieur. Alors...

– Peut-on parler de théâtre engagé?

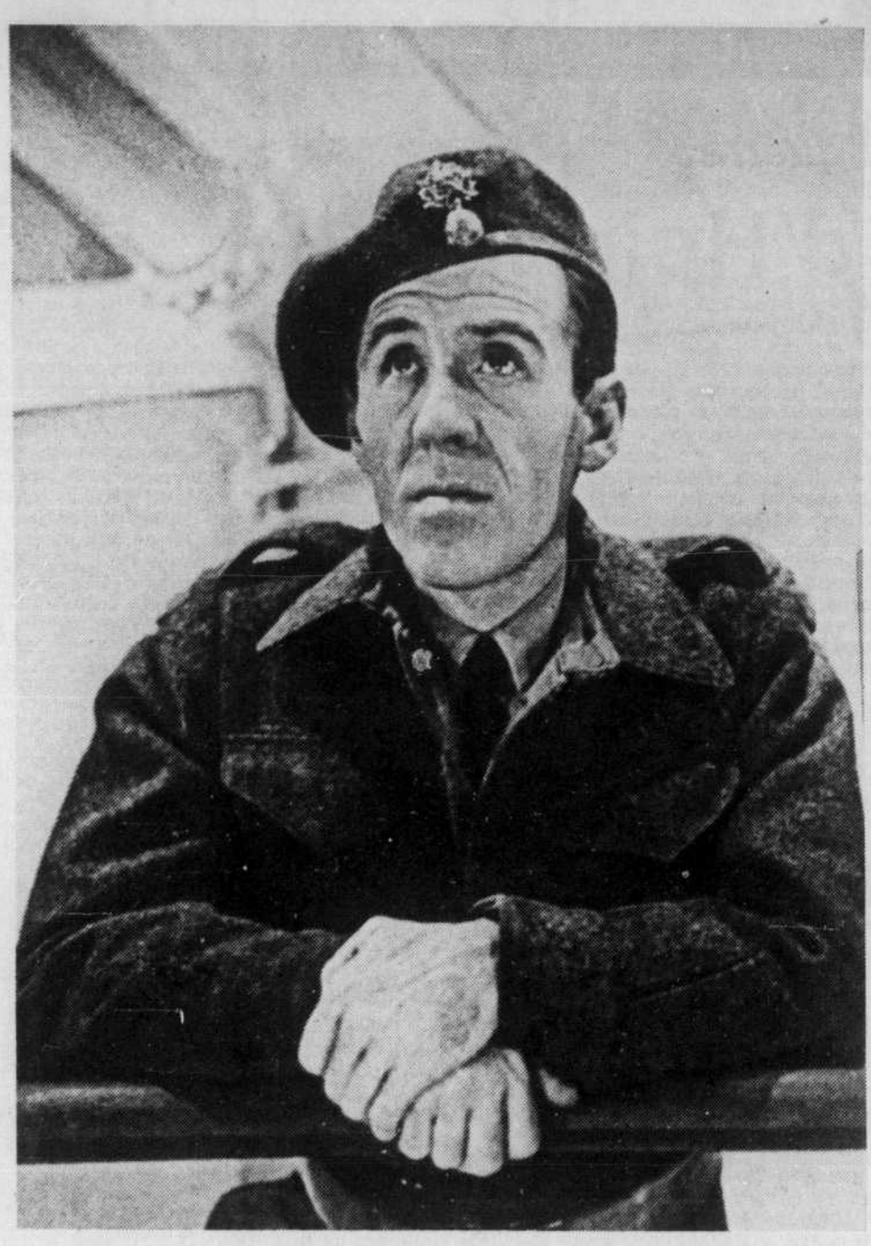
– Non! si vous donnez au mot "engagement" un sens implicitement politique. "Tit-Coq" est une pièce qui s'adressait à un public donné, à un moment bien précis de son histoire. Depuis, les préoccupations politiques animent certaines oeuvres dramatiques. C'est une voie à prospecter. Des pièces valables sont nées de cette recherche d'identité. Le théâtre, selon moi, est l'art le plus mouvant qui soit."

– Si vous aviez à récrire "Tit-Coq", y changeriez-vous quelque chose.

– Récrire, non, en tout comme en partie. Quand je préparais l'adaptation de "Tit-Coq" qui a passé à la radio récemment, il m'est venu la tentation d'y apporter des modifications. Je me suis vite ravisé. Après 25 ans, une pièce ne vous appartient plus, surtout quand elle est d'un temps qu'on ne voit plus du tout avec les mêmes yeux.

– Que pensez-vous du théâtre actuel? Se porte-t-il bien?

– Ce n'est pas parce que je suis de la partie, mais je crois que le théâtre, au Québec, est extrêmement vivace. Je ne pourrais en dire autant du théâtre anglophone qui ne réussit pas à sortir des ornières. La même impression me vient quand je regarde l'évolution du cinéma d'ici par rapport à celui qui se fait à côté. Au Québec, il y a des auteurs qui ont quelque chose à dire et qui bêchent leur petit terreau. Ils sont remarquables d'invention. Chez les Canadiens anglais, on piétine. J'ai une immense confiance dans la jeunesse du Québec. Elle éclate de partout et elle a des doutes qu'elle résout. C'est le signe certain de sa bonne santé dans toutes les disciplines d'art. Personnellement, j'en retire une grande fierté et ça me rajeunit."



Les acteurs pourraient mieux vivre (J. Vernon)

TORONTO (PC) – Le comédien canadien John Vernon, qui vit maintenant à Hollywood, est revenu travailler à Radio-Canada après une absence de six années. Il a exprimé certaines suggestions sur la façon dont les acteurs canadiens pourraient faire plus d'argent.

Il souhaiterait voir Radio-Canada envahir le marché du théâtre américain, avec des films de 35 millimètres, pour les salles de cinéma. Vernon, qui a atteint la renommée avec la série "Wojeck", qui racontait les aventures d'un coroner, est revenu à Toronto pour jouer le rôle principal dans une nouvelle adaptation pour la télévision de la pièce "More Joy in Heaven", par Morley Callaghan. Il déclare que ce spectacle sera probablement l'un des plus importants que Radio-Canada ait présenté depuis plusieurs années.

"J'aimerais qu'on fasse des films de 35 millimètres, et que Radio-Canada essaie de vendre certaines de ses producteurs aux Etats-Unis. C'est très bien de vendre des productions de 16 millimètres pour pas cher à l'Angleterre, au Japon et à d'autres pays. Mais pourquoi ne vendons-nous pas à un marché plus considérable?

"Tout le monde y gagnerait: plus de prestige, plus de progrès, des films de meilleure qualité. C'est ce que j'espère qui va se produire pour More Joy in Heaven."

Les coûts de production de cette pièce télévision atteindront probablement $200,000.

Vernon exprimait l'opinion d'un acteur canadien qui veut travailler au Canada et y gagner plus d'argent. Mais Radio-Canada n'est pas un producteur de films pour le circuit théâtral. La société s'occupe de faire de la radio et de la télévision, en deux langues.

Mais Vernon insiste: "Il est temps qu'ils fassent quelque chose. Ils pourraient continuer à faire ce qu'ils ont toujours très bien fait pour les Canadiens, tout en faisant plus d'argent et en nous payant mieux, comme acteurs."

Vernon, qui travaille au théâtre et à la télévision à Hollywood, a déclaré qu'il y retournerait après le tournage de More Joy in Heaven, pour prendre des leçons de tennis.

Molière au GTO

Le Théâtre du Rideau Vert souligne le tricentenaire de la mort de MOLIERE en présentant deux pièces de l'auteur, soient "L'impromptu de Versailles" et "Monsieur de Pourceaugnac", au Grand Théâtre de Québec, le samedi 26 mai à 14h30 et à 20h30.

"L'impromptu de Versailles" se veut polémique en ce qu'elle est la réponse de Molière aux attaques formulées contre son oeuvre, sa troupe et sa personne, par les gens de l'Hôtel de Bourgogne, alors leur troupe rivale.

"Monsieur de Pourceaugnac" est un spectacle pétulant, agrémenté de ballets et de musique, Molière y exploitant là une formule populaire à cette période: celle du théâtre dans le théâtre.

Les deux pièces choisies sont très révélatrices de la verve de celui qui allait, par la caricature verbale et l'arlequinade, réussir à démasquer l'hypocrisie flagrante qui régnait à cette époque.

La distribution comprend notamment Gérard Poirier, Yvette Brind'Amour, André Cailloux, Jacques Zouvi et plusieurs autres. La mise en scène est de Danièle J. Suissa, les costumes de François Barbeau et les décors de Robert Prévost.

vient de paraître

Le Zodiaque a 24 signes, Gérald Messadie (Stock, 1973, 270 p.).

A la suite d'observations personnelles confirmées par des astronomes de réputation, l'auteur prétend élargir le Zodiaque à 24 constellations ou signes. Peut-être l'astrologie contient-elle du vrai, mais il faudrait la revoir, écrit-il, sur des bases entièrement nouvelles.

●

Le piéton des nuages, Gabriel Delaunay (Albin Michel, 1973), 251 p.). Ces "feuillets du temps volé", ce sont réflexions parfois paysannes parfois citadines, parfois portées par le rêve, parfois nourries de certitudes. Face à une société en constant et croissant déséquilibre, l'auteur tente de préserver à la fois l'ordre et les indispensables exceptions.

Licit and Illicit Drugs, Edward M. Brecher (Little, Brown and Co., 1973, 623 p.). En collaboration avec les éditeurs des Consumer Reports, étude en profondeur des hallucinogènes, stupéfiants, drogues, y compris la nicotine, la caféine et l'alcool.

●

Le grand art de l'alchimie, Jacques Sadoul (Albin Michel, 1973, 219 p.). L'alchimie, loin d'être en perte constante de vitesse depuis le lointain Moyen-Age, progresse constamment en crédibilité. L'auteur voit en elle non pas une incertaine "mystique", mais une technique qui ne tolère pas l'erreur.

NCT - ÉTUDIANTS - NCT - ÉTUDIANTS - NCT

AUGUSTE

HÂTEZ-VOUS
DERNIÈRE SOIRÉE
Billets disponibles

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

AUGUSTE AUGUSTE AUGUSTE

de Pavel Kohout

RÉSERVATIONS: 866-1964

1200 BLEURY
BILLETS: $1.50

Mise en scène: ROLAND LAROCHE Décors: GUY NEVEU
Costumes: SOLANGE LEGENDRE Musique originale: GINETTE BELLAVANCE
avec
MARC FAVREAU, Ronald France, André Montmorency, Cézard
LOUISETTE DUSSAULT, Jean-Louis Millette, Panthère, Chocolat
GILLES PELLETIER, Françoise Graton, Jacques Kanto, Chatouille

4e MOIS À MONTRÉAL 14 ans
SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 73
LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
Tous les jours à 7 h.
après more BULLE OGIER JEAN PIERRE KALFON
le nouveau film de Barbet SCHROEDER 14 ANS
musique Pink Floyd
la vallée
ils sont partis vers la Vallée promise aux frontières de l'inconnu...
Tous les jours 9 h.
au moment même ou
KAMOURASKA
est présenté au festival de Cannes
Venez voir ou revoir le précédent succès de
CLAUDE JUTRAS
MON ONCLE ANTOINE
Sam. et Dim. 3-5-7 et 9 h. Sem. 7 h. et 9 h.
Représentations supplémentaires:
Dernière Chance !
Le MANUSCRIT TROUVÉ à SARAGOSSE.
SAM. et DIM. à 3 h. P.M. seulement.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul (Place Jacques-Cartier) 861-9863
Étudiants: $1.50 en tout temps

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET
DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

EN PRIMEUR 14 ANS
LE CHEF-D'OEUVRE
d'Ingmar Bergman!



"Le bouleversement D'une femme rangee entraînee dans un amour illicite"

Elliott Gould, Bibi Andersson, Max von Sydow
dans
"Le lien"
Version française de "The Touch"
Un film de Ingmar Bergman
C'est une lecon magistrale donnee par Bergman, plan par plan, sur la meilleure facon de faire un film d'amour avec les donnees les plus simples. Quel tact! Quel brio, quelle griffe!"
Louis CHAUVET — Le Figaro
EN COULEUR
"Une oeuvre dense et forte... Un beau film sur l'amour passion" Le Monde
"Le Lien" est un film mature et mystérieux Life Mag.
Représentations 8 h. et 10 h. ÉTUDIANTS $1.25
7e CINÉMA 7e art 3180, rue BÉLANGER 722-0302

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
la grève la plus drôle en ville
PRIX SPÉCIAUX AUX GROUPES ÉTUDIANTS
POUR TOUS
MOI Y'EN A VOULOIR DES SOUS
UN FILM DE JEAN YANNE
Moins de 14 ans $1.00
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525-2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINÉMA DE PARIS 896 ouest, Ste-Catherine 861-2996
FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
POUR TOUS
le dernier SISSI
FACE À SON DESTIN
COULEURS
STATION BEAUDRY, 1204 est, Ste-Catherine STATION BEAUBIEN, 6505, St-Hubert
CANADIEN Moins de 14 ans $1.00 523-5180 • 274-6155 PLAZA

un couple terrible et formidable
MARLENE JOBERT • JEAN YANNE
POUR TOUS
NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE
COULEURS
FESTIVAL DE CANNES
UN CINEMA DU REGARD
qui crée sa propre image et l'enregistre
prix d'interprétation masculine
SALLE HERMÈS 5550 Sherbrooke w tel: 489-5559 Etudiants 0.99

GILBERT BECAUD
un homme libre
le 17 MAI
VENDOME



CIRQUE DES SHRINERS
DU 23 AU 27 MAI
(DIMANCHE INCLUS)
mercredi à vendredi, 2 h 30 et 8 heures p.m.
samedi, le 26 mai, 10 h a.m., 2 h 30 et 8 h p.m.
dimanche, le 27 mai, 1 h 30 et 4 h 30 p.m.
TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS
$2.00 - $3.00 - $4.00
En vente au Forum, Mtl Trust (PVM) et Souvé Frères.
FORUM AIR CLIMATISÉ

PLANÉTARIUM DOW



872-4210
radio~ du'pî'au télescope
2 MAI au 24 JUIN

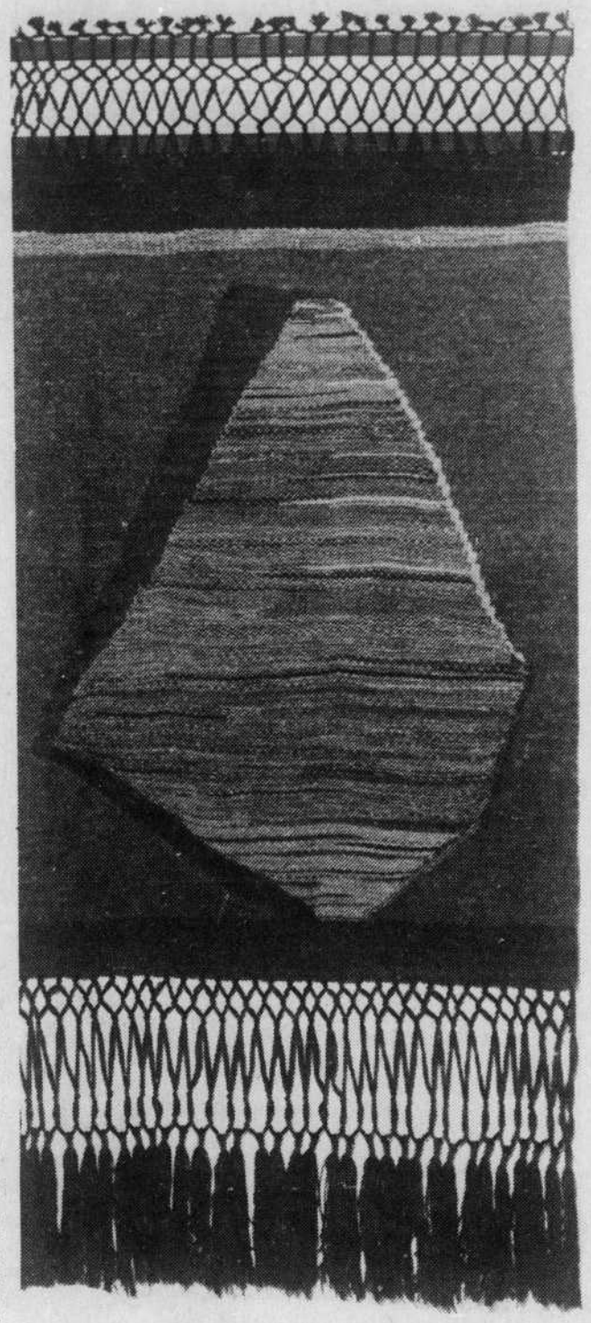
SAM - DIM à 2.30 et 7.30 p.m.
La Fiancée du Vampire
14 ANS
SHARON TATE
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
LE BAL DES VAMPIRES
SALLE BREBEUF (5625 AVE. DECELLES) TEL. 731-1297

beaux-artsbeaux-artsbeaux-artsbeaux-artsbeaux-artsbeaux-artsbeaux-artsb

Les tapisseries du couple Auclair

Un bain de printemps...

par JULES ARBEC



La technologie est définitivement entrée dans nos moeurs pour modifier constamment notre façon de voir et d'agir. Devant ce phénomène, il n'est pas surprenant de constater chez les gens une mutation très rapide du goût. L'automation contribue aussi à de tels changements car elle permet de multiplier à des milliers d'exemplaires les objets que l'artisan ne produisait qu'à l'unité. On assiste donc à une diffusion beaucoup plus large d'un style donné, ce qui aurait pour effet de cultiver ou d'affiner le goût du public mais aussi de l'uniformiser si ce n'est l'abrutir dans certains cas.

La popularité du design illustre bien cet état de fait, car le design constitue pour beaucoup une revalorisation esthétique d'objets usuels. Jadis les artisans se considéraient à la fois créateurs et exécutants mais cette nouvelle forme de production fait d'eux de simples concepteurs. Ces nouvelles formes d'expressions ont certes leur avantage mais aussi un désavantage car la production risque fort d'appauvrir la qualité de l'expérience humaine en ne permettant plus cette création vraiment personnelle qui résulte du contact intime de l'artiste avec la matière. Cette situation a tué à jamais une certaine forme de créativité que l'on trouvait dans certains milieux.

Au Québec, il est presque illusoire de parler d'art populaire: celui-ci est retombé dans l'oubli ou dans un genre d'artisanat très commercialisé et faussement folklorique qui ne correspond plus à notre réalité et se tarit dans la répétition de vieux clichés plutôt que d'expérimenter de nouvelles méthodes d'expression et de production. On doit nécessairement prendre des mesures adéquates pour réorienter cette activité si nous voulons sauver l'artisanat. Il faut relever le niveau esthétique d'une production en donnant aux artisans de plus grandes facilités d'exécution. Cette tâche revient au gouvernement dont le ministère des Affaires culturelles s'impose comme le gardien et le défenseur de nos richesses artistiques, du moins ose-t-on le croire. Il ne faut pas que notre artisanat soit produit uniquement en fonction du marché touristique, mais qu'il atteigne une qualité qui lui permette de s'imposer à toute notre population et de devenir un bien facilement exportable.

Parallèlement à ce genre d'activité, qui est orienté vers une certaine commercialisation, on retrouve un autre type de création qui s'assimilerait davantage au domaine des loisirs, car il s'agit certes de produire des objets pour répondre aux nécessités comme jadis, mais plus encore de répondre aux besoins d'expression fondamentaux que nous retrouvons tous en chacun de nous et de propager autour de nous des objets qui pourront stimuler le bon goût.

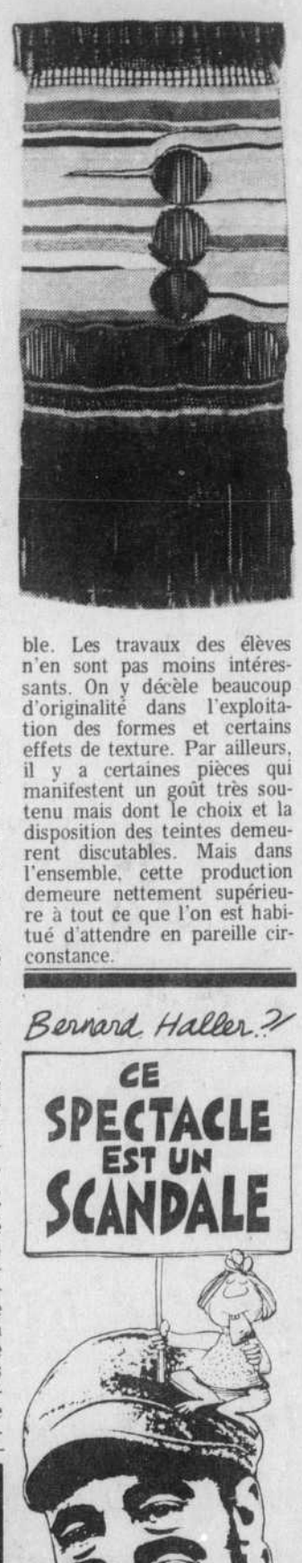
L'exposition des époux Auclair et de leurs élèves, au Centre d'Art du Mont-Royal, me semble un bon exemple de ce retour à un artisanat authentique qui serait vraiment une revanche de la main sur la machine. Depuis quelques années, ces deux artistes se sont intéressés plus particulièrement à la tapisserie et décidèrent de remettre à l'honneur cette forme d'expression. De nombreux voyages en France leur permirent de se familiariser davantage avec ces techniques séculaires, pour mieux faire bénéficier leurs élèves de leur enseignement.

Enseignement qui n'en est pas un à l'atelier des Auclair, car il se situe dans le cadre d'une collaboration et d'un échange très étroits entre maîtres et néophites, ce qui permet à ces derniers de se familiariser très rapidement avec les diverses techniques. L'assimilation de ces rudiments n'est qu'une étape, qui n'a rien d'académique mais qui fait en sorte que les intéressés s'expriment plus spontanément par la suite, les professeurs jouant beaucoup plus auprès des élèves un rôle qui se bornerait à stimuler la créativité de chacun en leur faisant découvrir leur pleine possibilité d'expression.

Si la création n'est pas le lot exclusif de l'artiste comme c'est le cas ici, le créateur professionnel semble avoir le rôle important de promouvoir et de stimuler l'esprit créateur. Ce qui serait, à mon avis le pendant logique et nécessaire de son activité artistique proprement dite. C'est du moins un rôle dont les Auclair ne sauraient se passer, car pour eux cet échange avec les gens de leur atelier représente un véritable stimulant qui se répercute aussi bien dans le processus créateur que dans les oeuvres elles-mêmes.

Quant aux gens fréquentant leur atelier, ils semblent manifester beaucoup de liberté expressive et s'affranchissent très tôt de certaines contraintes techniques. En somme, cette activité est devenue jeu et qui dit jeu dit aussi gratuité et disponibilité.

C'est ce que j'ai pu conclure de ma visite au Centre d'Art du Mont-Royal: les tapisseries du couple Auclair furent pour moi un véritable bain de printemps. L'utilisation de couleurs chaudes et châtoyantes, savamment agencées dans le cadre de formes aussi souples que dynamiques, nous permettent d'évaluer l'habileté et le travail qui se cachent derrière chacune des pièces, mais surtout cette liberté expressive qui est naturellement plus perceptible dans la peinture que dans la tapisserie, et qui transperce discrètement dans les oeuvres de ces artistes pour nous apporter une espèce d'arôme fort discret mais très sensible. Les travaux des élèves n'en sont pas moins intéressants. On y décèle beaucoup d'originalité dans l'exploitation des formes et certains effets de texture. Par ailleurs, il y a certaines pièces qui manifestent un goût très soutenu mais dont le choix et la disposition des teintes demeurent discutables. Mais dans l'ensemble, cette production demeure nettement supérieure à tout ce que l'on est habitué d'attendre en pareille circonstance.



Pendant... la restauration au Musée

Les travaux de rénovation et d'expansion du Musée des Beaux-Arts, travaux qui atteindront un cout de $6.5 millions et qui commenceront très bientôt, seront bénéfiques au reste du pays, à cause de la dispersion temporaire des trésors artistiques que comporte sa collection.

Un grand nombre d'objets précieux seront en effet prêtés temporairement a d'autres galeries d'art et musées à travers le pays, pendant les travaux de reconstruction du musée de Montréal.

Le gouvernement fédéral a accordé une subvention de $3.5 millions au musée, tandis que de son cote le gouvernement provincial du Québec y est allé d'une subvention de $1.5 million. Le musée a réussi à recueillir par ses propres moyens la somme de $1.5 million, grâce à des dons privés. L'edifice de pierre blanche aux colonnes ioniques qu'on est accoutumé de voir rue Sherbrooke à l'angle de l'avenue Ontario, demeurera inchangé en apparence, après qu'on en aura reconstruit une partie de l'intérieur pour y aménager une nouvelle salle de conférence comportant 300 fauteuils.

Lorsque les travaux seront terminés, au printemps de 1975, les nouveaux locaux comprendront un restaurant pour le public, et un espace plus vaste réservé aux bibliothèques, salles d'entreposage et ateliers.

Le musée a fermé ses portes au public le 1er mai. On cherche actuellement des locaux temporaires pour loger la section des archives et de la bibliothèque. La bibliothèque demeurera à la disposition du personnel du musée et des chercheurs, pendant la reconstruction.

"Nous n'avons jamais eu le temps de faire toutes les recherches et les travaux de catalogue que nous aurions voulu faire, par conséquent ce sera l'occasion pour nous d'effectuer des travaux intensifs, pendant que le musée est fermé, a déclaré un porte-parole. Il y aura également beaucoup de travail à faire, quand nous rouvrirons nos portes et que nous réinstallerons notre collection.

"Nous espérons aussi organiser des expositions dans divers locaux à Montréal, et nous enverrons certaines de nos pièces à l'extérieur, non seulement dans la province de Québec, mais à travers le pays, pour mieux faire connaitre notre collection."

Le fait d'envoyer certaines parties de la collection dans d'autres musées, pendant les travaux de reconstruction, facilitera les problèmes d'entreposage, et de plus, sera une façon de s'assurer que les oeuvres sont bien gardées par les conservateurs des autres musées.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal est le plus ancien au Canada, et l'un des plus anciens en Amerique du Nord. Il a été mis sur pied par un groupe d'artistes aidés d'un marchand montréalais, Beniah Gibbs, qui a légué une collection intéressante de tableaux et la somme de $8,000 pour construire une galerie.

Avec ces $8,000, le musée a construit sa première galerie, au Carré Phillips, dans le centre-ville de Montréal. L'édifice actuel a été érigé en 1912.

Picasso et le Louvre

PARIS (Reuter) – Seuls les chefs-d'oeuvre de la collection privée de Picasso seront donnés au Louvre, a annoncé cette semaine Me Roland Dumas, avocat de la famille du peintre.

On avait tout d'abord parlé de 800 tableaux mais Me Dumas juge cette estimation exagérée. De toute façon, il a été décidé que seules 42 ou 43 oeuvres de premier plan seraient données au Louvre.

La veuve du peintre, Jacqueline et son fils Paolo, sélectionnent actuellement les toiles parmi lesquelles figureraient deux Le Nain, quatre Corot, treize Degas, un Renoir, deux Cézanne, quatre Douanier Rousseau, un Modigliani, deux Braque, sept Matisse, un Miro et un Chardin.

Les toiles doivent arriver à Paris dans environ deux semaines, une fois l'inventaire terminé et les problèmes juridiques soulevés par cette donation réglés. Ces problèmes ont fait l'objet d'une réunion qu'ont eue jeudi M. Maurice Druon, ministre des Affaires culturelles, M. Jean Châtelain, directeur du Louvre, et Me Roland Dumas.

Les autres toiles de la collection privée seront conservées par la famille qui n'a pas encore décidé ce qu'elle ferait des milliers de Picasso que le peintre a laissés.

A cet égard, on fait remarquer au ministère des Affaires culturelles qu'il n'existe qu'une centaine de toiles de Picasso dans les musées de France et que les Etats-Unis en ont beaucoup plus. Aussi estime-t-on au ministère qu'il serait dans l'intérêt de la famille de faire don à l'Etat de quelques-unes des toiles en règlement des droits de succession, laquelle est estimée à plus de $40,000,000.

vient de paraître

Waiting F'or Wayman, Tom Wayman (McClelland & Stewart, 1973, 111 p.). Poèmes.

●

Molière, Raymond Laubreaux (Seghers, 1973, 176 p.). Trois cents ans après la mort de Molière, une étude de l'auteur et du comédien à travers les rôles qu'il a voulu tenir lui-même dans ses pièces.

●

Goldmann, Sami Naïr et Michael Lowy (Seghers, 1973, 174 p.). Une étude, effectuée au lendemain de la mort de Goldmann, sur les tendances profondes de sa pensée, son alternative de "barbarie ou socialisme". Extraits de ses discussions avec Marcuse.

●

Pier Paolo Pasolini, Marc Gervais (Seghers, 1973, 192 p.). Etude de la pensée et de l'oeuvre cinématographique de Pasolini par celui qui, en 1968, présida le jury de l'Office catholique international du cinéma au festival de Venise et qui fut ainsi à l'origine de l'"affaire Théorème".

●

Pythagore, Yvan Gobry (Seghers, 1973, 192 p.). Retour à celui qui fut Pythagore. Effort pour retrouver l'homme sans la défiguration de la légende et le penseur sans les ajoutes attribuables aux disciplines.

●

Jean Vauthier, Robert Abirached (Seghers, 1973, 176 p.). Examen de l'oeuvre théâtrale de Vauthier depuis les pièces elles-mêmes jusqu'aux lignes de force de sa dramaturgie. Addition de textes critiques sur cette oeuvre.

●

Moeurs et coutumes tribales des cadres de l'entreprise moderne, Martin Page (Robert Laffont / Editions du Jour, 1973, 342 p.). Journaliste anglais spécialisé dans l'information industrielle, l'auteur s'est aperçu, à l'occasion de séjours auprès de peuplades africaines encores épargnées par la civilisation, qu'il existait d'étonnantes similitudes entre le comportement des cadres de nos entreprises modernes et celui des chefs de villages perdus dans la brousse.

●

Lovers and Lesser Men, Irving Layton (McClelland & Stewart, 1973, 109 p.). Poèmes.

après **more**
le nouveau film
de Barbet SCHROEDER
la vallée
14 ANS
BULLE OGIER
JEAN-PIERRE KALFON
12:30-2:40-4:50-7:00-9:10
TEL 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

CONCOURS D'ADMISSION
pour l'année 1973-1974
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Enseignement supérieur gratuit. Admission par voie de concours. Disciplines: instruments à clavier, à cordes, à vent et à percussion, guitare, saxophone, ondes Martenot, harpe, art vocal, opéra, écriture, composition, histoire de la musique, musicologie, direction d'orchestre.
OU S'INSCRIRE
Bureau des Admissions
Conservatoire de Musique
1700, rue Berri
Montréal
Tél.: 873-4031
On s'inscrit par la poste ou en personne entre 10 hres et 12 hres et entre 14 hres et 16 hres du lundi au vendredi.
DATE LIMITE:
Les inscriptions ne seront plus reçues après le 18 mai.
Ministère des Affaires Culturelles
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Bernard Haller ?!
CE SPECTACLE EST UN SCANDALE
et alors ?
14 au 27 MAI (relâche le 21)
Billets $6 - $5 - $4. Demi tarifs sur billets $6: Étudiants - Âge d'Or (début semaine)
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts.
Billets demi-tarifs en vente à CCA seulement.
Agences & CHARGEX
932-2234
THÉATRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS

Le CHOEUR LAVAL
Direction: Germain Lefebvre.
CONCERT
5e ANNIVERSAIRE
avec la participation d'un ensemble instrumental.
Au programme:
Oeuvres de la Renaissance
et
Le Gloria de Vivaldi
Le mercredi 16 mai à 8:30 p.m.
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE,
200, avenue Vincent D'Indy, Outremont, Québec
Billets: $2.50 au guichet
Renseignements: 661-9999 — 321-6120

Cinémas ODEON
Un film de STANLEY KUBRICK
18 ANS
ORANGE MECANIQUE
'Clockwork Orange'
SAM.-DIM. 1.45-4.10-7.00-9.30
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER SAMI FREY
un film de CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
POUR TOUS
STE-CATH. — ATWATER ÉTAGE MODES
ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
931-3313
SAM.-DIM. 1.15-3.20-5.25-7.30 9.30

de SERGIO LEONE
14 ANS
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
SAM.-3.00-6.00-9.00
DIM.-2.00-5.00-8.00
Salle McLaren
IL ETAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION
POUR TOUS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM.-3.00 6.00-9.00 DIM.-2.00- 5.00-8.00
Salle Renoir

L'atelier du Théâtre du COLLÈGE LIONEL GROULX
présente
"QUATRE À QUATRE"
Mise en scène de Michel Garneau
à l'auditorium du Collège
Dates de représentations:
du 12 au 16 mai à 20:30 hres

14 ANS
GENEVIÈVE BUJOLD
dans
KAMOURASKA
UN FILM DE CLAUDE JUTRA
D'APRÈS LE ROMAN D'ANNE HÉBERT PUBLIÉ AUX ÉDITIONS DU SEUIL
1594, ST-DENIS 849-4211
st-denis
11.58-2.03-4.41 7.19-9.42

SALLE RESNAIS
4e semaine
POUR TOUS
le grand blond avec une chaussure noire
PIERRE RICHARD
MIREILLE DARC
UN FILM DE YVES ROBERT
Elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
4e mois
un film de Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

MARIE DUBOIS
JULIAN NEGULESCO
PAUL CRAUCHET
18 ANS Adultes
Bof...
2e film
Jean GABIN
Bernard BLIER
EN COULEURS 'LE TUEUR'
Anatomie d'un livreur
EN COULEURS
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
Bof... 2.37-6.10-9.43
Tueur: 1.10-4.43-8.16

siquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquemusiquem

Le CCM prend le pouls de la critique musicale

Des bons, des brutes ou des victimes?

par JACQUES THÉRIAULT

Parce que Clarendon, critique musical au Figaro, ne prisait pas la musique contemporaine, Pierre Boulez l'a baptisé "Clairon-dindon". Le surnom lui est resté... le pauvre! Mais le célèbre chef d'orchestre français n'avait pas 'complètement tort. D'un autre côté, on a reproché à Maurice Fleuret du Nouvel Observateur de donner trop d'importance à la nouvelle musique et de négliger les programmes traditionnels. La riposte a été immédiate: "Je donnerai toujours la priorité aux oeuvres nouvelles, a-t-il écrit, parce que le public ne possède à peu près pas d'information sur les créateurs actuels". Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une affaire classée, mais notre confrère français n'a toujours pas de sobriquet. Peuple merci...

C'est pour tenter de démêler l'écheveau de la critique musicale que le Conseil canadien de la musique tient ses assises annuelles à Montréal, sous le thème **Musique et critique**. La journée d'hier, qui s'est terminée par un concert de musique contemporaine au Musée d'art contemporain, s'est déroulée au Ritz-Carlton où près de 150 personnes venues de plusieurs provinces du Canada s'étaient données rendez-vous.

Pour ou contre la critique? Pourquoi relancer le débat? Le rédacteur en chef du DEVOIR, Michel Roy, dans une causerie qu'il avait intitulée "Information et critique spécialisée", présume que les compositeurs, les musiciens, les interprètes, les spécialistes, les professeurs et les animateurs sont insatisfaits de la critique.

"Autrement, a-t-il dit, comment expliquer que le Conseil canadien de la musique organise un colloque dont le thème est précisément **Musique et critique**. Si vous étiez ravis, si vous pensiez que la fonction de critique musical répond parfaitement à l'idée que vous vous en faites, il n'aurait pas été nécessaire de consacrer une journée complète à l'examen de la question". Et il ajoute: "Vous n'êtes pas les seuls à vous en plaindre. Dans le monde du théâtre, dans celui des beaux-arts, et même en littérature, on entend les mêmes observations. La critique a toujours été mise en procès. Ce qui me paraît assez normal puisque la critique est un art, qu'elle comporte une grande part de subjectivité, qu'elle obéit à d'innombrables critères, parfois contradictoires, qu'elle est à la fois action et réaction, jugement et témoignage, connaissance et création".

Distinguant "deux grandes familles de critiques", c'est-à-dire ceux qui informent, enseignent et préparent les auditeurs à entendre les oeuvres difficiles, puis ceux qu'il appelle "les critiques spécialisés, éprouvés par une longue et sérieuse expérience dans la pratique de l'art qu'ils sont appelés à juger", Michel Roy a évoqué par la suite le problème fondamental du monde de la musique isolé dans la société actuelle, en référant à des recommandations du Rapport Rioux, en notant que la nature même du langage musical – "abstrait, irréductible à des termes socio-politiques et idéologiques" – échappait à une majorité d'auditeurs.

"C'est pourquoi, a-t-il conclu, il me semble opportun de formuler un voeu presque simpliste: c'est que les artisans de la musique, par les organismes qui les représentent autant que par des actions individuelles et collectives, s'intègrent davantage à la société, à ses mouvements culturels et sociaux".

Critique musical au Toronto Star, William Littler a brossé un tableau fort précis des problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les scribes du monde musical. Il note, entre autres, la rapidité avec laquelle il faut écrire les critiques, le manque d'espace qui le force à "régler le sort" d'une oeuvre nouvelle ou d'un interprète en un ou deux paragraphes, la nécessité d'assurer une foule de tâches (conférences de presse, entrevues, chronique hebdomadaire, recensements discographiques, concerts nombreux, spectacles de ballet, etc.), et par le fait même, peu de temps pour bien préparer un concert. Et il ajoute: "Les journaux constituent une magnifique invention, mais ils sont sujets à des accidents et des erreurs: on a vu plus d'une coquille typographique, plus d'un paragraphe sauter (. . .) Il ne faut pas prendre les critiques trop au sérieux."

En ce sens, il précise que la critique au Canada est relativement jeune, qu'elle est généralement trop complaisante, que la musique elle-même se développe plus rapidement que les journaux ne sont capables de l'absorber, que seuls le Globe and Mail et le Montreal Star ont des critiques à temps complet.

Pour notre collaborateur Jean Ethier-Blais, qu'on pouvait entendre au tout début de la matinée, "le critique est mauvais juge de lui-même. C'est le propre de l'artiste que de douter de soi; d'où la nécessité d'un jugement objectif".

Contre la critique "impersonnelle" qui, comme il le fait remarquer, "satisfait tout le monde et personne et constitue une attitude hypocrite", il préfère opter pour la critique dite "personnelle".

"On proteste d'abord, et puis on s'y habitue; elle forme des happy few et, depuis eux, s'étend aux autres".

Le portrait idéal du Critique? Le professeur Jean Ethier-Blais cite Berlioz qu'il définit à partir de sept qualités et défauts nécessaires. Ce sont: la lisibilité ("il vaut mieux un article dur qu'on lit plutôt qu'un article aimable non lu"), la nécessité de se tenir loin des auteurs, avoir de la culture et de la sensibilité, un sens de l'évolution des choses imperméable à la mode, être dur et cruel, puis être humble devant la chose écrite.

Insistant lui aussi sur la formation du critique, il a suggéré en terminant qu'on écrive une histoire du goût à Montréal depuis 50 ans. Question de jauger le public, de voir si la critique a eu une véritable influence sur tout un chacun. La question est posée concrètement: faut-il tirer sur le pianiste ou sur le critique?

Le CCM rend hommage à plusieurs personnalités du monde musical

Hier soir, le Conseil canadien de la musique, au cours de son colloque qui se tient cette année à Montréal, a décerné ses Médailles destinées à rendre hommage aux membres éminents de la profession. Cette cérémonie a eu lieu au cours d'un banquet offert par la Ville de Montréal au restaurant Hélène-de-Champlain.

Les récipiendaires de 1973 sont: Sir Ernest MacMillan (à titre posthume), Soeur Marie-Stéphane, s.n.j.m., de Montréal, Lyell Gustin de Saskatoon; Jean Papineau-Couture, Eric McLean et Gilles Tremblay, tous trois de Montréal.

C'est le Dr Richard Johnston, doyen de la faculté des Beaux-arts de l'université de Calgary, qui a fait l'éloge du chef d'orchestre, compositeur et éducateur, Sir Ernest MacMillan, décédé dimanche dernier; Ronald Napier de Toronto, l'un des directeurs de BMI Canada, a évoqué la fructueuse carrière d'éducatrice de Soeur Marie-Stéphane, fondatrice de l'Ecole de musique Vincent-d'Indy; Neil Chotem, chef d'orchestre et compositeur montréalais, a rendu hommage à Lyell Gustin, de Saskatoon, qui fut l'un de ses premiers professeurs de piano; John Roberts, directeur de la musique au réseau anglais de Radio-Canada, a retracé les grandes étapes de la carrière du compositeur montréalais Jean Papineau-Couture; William Littler, critique musical au Toronto Star, a fait l'éloge de Eric McLean, critique musical du Montreal Star; et Lucien Brochu, doyen de l'Ecole de musique de l'université Laval, a rendu hommage au compositeur montréalais Gilles Tremblay.

Ce colloque du Conseil canadien de la musique, sur le thème "Musique et critique" se terminera cet après-midi par une discussion "face à face" entre les participants et un panel de critiques musicaux de différentes provinces du Canada.

D'après un rapport du Conseil des arts

Malgré son essor remarquable, la danse affronte de sérieux problèmes d'orientation et de gestion

D'après une étude publiée par le Conseil des arts du Canada, l'art de la danse a pris un essor remarquable au Canada depuis quelques années, mais il fait face aujourd'hui à de sérieux problèmes d'orientation, de gestion et de financement.

Intitulée "La danse au Canada: orientations," cette étude analyse les conditions de fonctionnement et les perspectives d'avenir de nos compagnies et écoles de danse professionnelles. Elle est l'oeuvre de la maison McKinsey et Cie, conseillers de direction, et s'inscrit dans une série d'enquêtes menées par le Conseil des Arts ou pour son compte en vue de l'élaboration d'une politique globale pour les arts du spectacle. Le Conseil a publié récemment une autre de ces études sous le titre "Modes d'assistance financière aux arts du spectacle."

Le rapport McKinsey constate d'abord une disproportion croissante entre les recettes et les dépenses des compagnies de danse. L'écart, qui était de l'ordre de $1,800,000 en 1970-71, tend à s'élargir de plus en plus. Pour freiner la montée des coûts et pour accroître les recettes, le rapport préconise notamment une organisation plus efficace des tournées, une plus grande rigueur dans la programmation et dans le choix des salles, et des efforts concertés pour obtenir un allègement des charges fiscales et une augmentation des dons et subventions.

En ce qui concerne la clientèle, le rapport souligne que la danse attire un public de plus en plus nombreux mais continue à rencontrer des résistances et reste le moins achalandé des arts d'interprétation. Afin de stimuler la demande, d'assurer la qualité des spectacles et de mettre la danse à la portée d'un public plus large, les auteurs du rapport préconisent diverses mesures:

– inscription de la danse parmi les matières scolaires et augmentation du nombre de démonstrations commentées dans les écoles;

– organisation de visites d'étudiants à des représentations dans les théâtres;

– utilisation accrue du film et des spectacles de danse télévisés;

– encouragement de la danse amateur sous toutes ses formes;

– subventions pour réduire les prix des billets dans les petites villes;

– importation de compagnies de danse prestigieuses;

– présentation d'oeuvres nouvelles pour intéresser les jeunes;

– accroissement du nombre et de la compétence des professeurs;

– amélioration des salaires des danseurs, actuellement très mal payés;

– création des conditions nécessaires à la formation de bons chorégraphes;

– intensification de l'activité des compagnies de danse et amplification des tournées au Canada;

– amélioration et diversification des méthodes publicitaires;

– maintien des programmes de formation de critiques, et diffusion accrue des articles sur la danse.

L'initiative de ces mesures reviendrait principalement aux compagnies et écoles de danse, mais elles n'ont ni les moyens financiers ni les ressources administratives nécessaires pour les mener à bien, et devront compter sur "un appui plus actif, plus intense et plus efficace" du secteur public. Le Conseil des arts, en particulier, devra s'employer en priorité à l'élaboration de programmes mieux définis et mieux adaptés aux besoins actuels et futurs dans ce domaine, afin de remplacer l'improvisation qui règne par une planification intelligente. S'il veut être en mesure de jouer pleinement son rôle à cet égard, le Conseil devra lui-même accroître ses ressources de gestion et d'administration.

Invité à exprimer ses vues sur le rapport McKinsey, le directeur du Conseil des Arts, M. André Fortier, s'est déclaré d'accord sur la nécessité d'une aide plus généreuse et d'une planification plus poussée dans le domaine de la danse. "Le rapport McKinsey, a-t-il ajouté, nous aidera certainement à améliorer notre action dans ce domaine, et à faire valoir les besoins de la danse et des danseurs auprès des gouvernements et du mécénat privé."

11 Canadiens au Concours de chant de Montréal 73

Onze concurrents représenteront le Canada lors du Concours international de chant de Montréal dont les épreuves se dérouleront du 31 mai au 10 juin dans la métropole canadienne. Ce sont les sopranos Yolande Deslauriers de Montréal, Judith Lebane, Joanna Lindstrom et Roxolana Roslak de Toronto et Ingrid Suderman de Vancouver; les mezzo-sopranos Marie Laferrière de Montréal et Geneviève Perreault de Québec; le ténor Roelof Oostwoud de Toronto le baryton Gary Relyea de Toronto, les basses Maurice Brown de Toronto et Rosaire Simard de Chicoutimi.

Rappelons que le concours se clôturera le 12 juin par un concert gala des lauréats à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts de Montréal. En plus d'un premier prix en argent de $10,000, le gagnant du Premier Prix est assuré d'une tournée dans les principales villes canadiennes, notamment Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

● Diplômée du Conservatoire de Musique de la Province de Québec à Montréal, Yolande Deslauriers a déjà chanté à deux reprises à l'Opéra du Québec, notamment dans "Il Trittico", en novembre 1971.

● Judith Lebane est membre du Canadian Opera Company avec lequel elle a interprété le rôle de la Comtesse Ceprano dans "Rigoletto" cette saison.

● Joanna Lindstrom a étudié au Canada, en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. En décembre 1972, elle chantait en concert au St. Lawrence Centre de Toronto.

● Roxolana Roslak fut soliste avec le Choeur Mendelssohn dans "Kaddish" de Leonard Bernstein, présenté en avril dernier par l'Orchestre symphonique de Toronto.

● Ingrid Suderman a étudié à l'Académie de musique d'Allemagne du Nord-Ouest à Detmold en 1967. Elle est membre d'Hortulani Musicae, un ensemble de musique ancienne de Vancouver qui a fait plusieurs tournées au Canada et dans le Nord-Ouest des Etats-Unis.

● Marie Laferrière, diplômée de l'Ecole de musique Vincent-d'Indy de Montréal et de l'Université de Montréal étudie présentement le Lied et l'opéra à Vienne avec Christian Moeller et Erik Werba.

● Geneviève Perreault a été membre du Canadian Opera Company, de la compagnie d'opéra du Banff School of Fine Arts et du Euterne Club Opera à Los Angeles, où elle a étudié avec Béatrice Rowe en 1969-70.

● Roeloff Oostwoud, originaire des Pays-Bas, est diplômé de l'Université de Toronto. Il a chanté des rôles principaux dans plusieurs productions du Western Opera Theater de l'Opéra de San Francisco.

● Membre du Canadian Opera Company, Gary Relyea a chanté à plusieurs reprises avec le Ottawa Choral Society, l'Orchestre du Centre National des Arts d'Ottawa, le Bach Elgar Choir de Hamilton, le New Music Society à Toronto. Il a également participé au Guelph Spring Festival.

● Deuxième Prix au Concours international de Montréal en 1970, Maurice Brown a chanté des rôles principaux dans six opéras (dont "Aïda" et "La Flûte enchantée") avec le Landestheater de Cobourg cette saison.

● Rosaire Simard, originaire de Baie Saint-Paul au Québec est diplômé du Conservatoire de la Province de Québec. Il a été soliste à plusieurs reprises avec l'Orchestre symphonique de Québec.

MMMMMM
René Richard
Jusqu'au 22 mai
Galerie Morency
1564, rue St-Denis
Métro Berri-Demontigny
Sortie St-Denis
845-6442
845-6894
MMMMMM

Galerie Bernard Desroches
(autrefois Galerie Gauvreau)
1194 ouest, rue Sherbrooke – 842-8648
MAÎTRES CANADIENS:
Borduas, Brymner, Coburn, Dallaire, Dulongpré, Fortin, Franchère, Franck, Clarence Gagnon, Hébert, Johnstone, Krieghoff, Lemieux, Pellan, Pilot, Plamondon, Riopelle, Roberts, Sherriff Scott, Suzor-Côté.
En exclusivité: Paul André, Marcel Fecteau, Jean-Paul Gérome, André l'Archevêque, Yves Rojotte, Armand Tatossian, Terry Tomalty, Fernand Toupin.

Gravures canadiennes
Signées et numérotées
Pellan, Lacroix, Riopelle...
1024 ouest, Laurier
atelier 66

GALERIE DE MONTRÉAL
2060, RUE MACKAY
MONTRÉAL — TÉL.: 937-1530
HEURES D'OUVERTURE: MARDI À SAMEDI INCL. 10:00 h. À 17:00 h.
EN PERMANENCE
BORDUAS, CHAMPEAU, GERVAIS, GLASS, Alan HARRISON, JUNEAU, KOSSO, LETENDRE, MEROLA, MONTPETIT, MOUSSEAU, PELLAN, RIOPELLE, SAVOIE, THÉROUX, TRUDEAU
Aussi:
EXÉCUTION DE MURALES ET D'OEUVRES INTÉGRÉES

FOYER DES ARTS EATON 9e ÉTAGE EN VILLE
Du samedi 12 mai
au samedi 26 mai
Exposition-vente de peintures de
Léo AYOTTE
EATON
FOYER DES ARTS EATON 9e ÉTAGE EN VILLE

GALERIE III
maintenant située à la
Place Bonaventure
...jusqu'au 30 mai...exposition...de groupe ...concerts enregistrés...mardi au vendredi...de 12 à 14 hres...RON PROBY...concert de jazz...quatuor...samedi le 19 mai à 20 hres...admission gratuite.
première le 31 mai ROLAND POULIN
ouvert
...de 10 à 18 hres mardi et mercredi de 10 à 21 hres jeudi et vendredi...samedi 10 à 17 hres.
place bonaventure...université et st-antoine...niveau 1...

GILBERT BECAUD
un homme libre
le 17 MAI
VENDOME

ARS organi
RÉCITALS D'ORGUE
ÉGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION
(coin Rachel-Papineau)
Mardi le 15 mai
à 20 heures 45
BERNARD LAGACÉ
(Montréal)
Intégrale des Chorals de Brahms et autres oeuvres
Billets: $2.00
$1.00 (étudiants)
en vente à la porte

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI
Marlon Brando
Le Dernier Tango à Paris
18 ANS
UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI
(Aucune commande téléphonique)
GUICHET OUVERT TOUS LES JOURS DE MICI à 9 hres
CRÉMAZIE
8610 St-Denis 388-1567
LUN. à JEU.: 2:00 - 8:30
VEN.-SAM.: 2:00 - 5:30 - 8:30
DIM.: 2:00 - 5:00 - 8:30

Guy Montpetit
Série V
Le temps de vivre
1 au 31 mai 1973
GALERIE DE MONTRÉAL
2060, RUE MACKAY
MONTRÉAL TÉL. 937-1530
Mardi à Samedi incl. 10:00 h. à 17:00 h.

LE JARDIN DES MERVEILLES
Le Jardin des Merveilles
Parc Lafontaine
OUVERT
tous les jours de 10h à 20h
RENSEIGNEMENTS
872-2815

3 DERNIÈRES
La Ballade des Morts
d'Irwin Shaw
25 comédiens
Mardi au vendredi 20 h.
Samedi 17 h. et 21 h.
Dimanche 19 h.
Mise en scène: Olivier Reicheubach
Décors, costumes: Robert Prévost
Musique: Michel Hinton
861-0563
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tnm
Théâtre Midi
À L'AFFICHE
KNOCK-OUT de Jean Barbeau
Mise en scène: Jean-Louis Roux
avec Denise Filiatrault, Albert Millaire, Roger Garand

AUJOURD'HUI et DEMAIN
SAMEDI: 7:00 - 9:00
DIM.: 5:00-7:00-9:00
ADMISSION: $1.50
Étudiants et Âge d'Or: $1.00
14 ANS
LA MAUDITE GALETTE
Luce Guilbault · Marcel Sabourin
René Caron Eastmancolor
salle émile legault
cegep st-laurent
613, BOUL. STE-CROIX - ST-LAURENT

La Poudrière
À l'affiche
ce soir
également
du 22 au 26 mai
"TOUT EST SOUS CONTRÔLE"
de Joyce Rayburn
Traduction de Jeanine Beaubien
Mise en scène de Septimiu Sever
avec
Janine Mignolet
Pierre Thériault
Danielle Ouimet
Roger Garand
Robert Lalonde
Billets en vente: Sheraton Mt-Royal, Suite G-20
et au Montréal Trust, P.V.M.
Réservations 526-0821

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU CANADA
SYMPHONY ORCHESTRA
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU CANADA
Concert gratuit
à la salle du PLATEAU
3700 Rue Calixa Lavallée,
(près du Parc Lafontaine)
LUNDI LE 14 MAI À 8:30 P.M.
Chef d'Orchestre
URI MAYER
Soliste invitée
ANNA CHORNODOLSKA
Soprano
Beethoven ..... Symphonie No 2
Mozart ..... Exsultate Jubilate
Prévost ..... Célébration
Prokofiev ..... Roméo et Juliette
Admission gratuite



la chronique de

Une série... d'épuisements!

marc thibeault

Des 7 nouveaux records établis au cours de la série finale Chicago-Canadien pour la coupe Stanley, pas moins de 5 ont rapport avec l'offensive des deux équipes. Si on regarde l'envers de la médaille, on pourrait donc dire que la défensive a laissé à désirer, ce qui fut le cas de bien des façons, sinon de toutes les façons, des gardiens aux défenseurs à des joueurs d'attaque ne faisant pas toute la mise en échec arrière qu'ils auraient dû abattre.

La seule partie plus ou moins parfaite parlant hockey technique fut celle, dimanche dernier à Chicago, que le Canadien gagna par le compte de 4-0. Cette exception signalée, il faut admettre que les autres matches nous offrirent du hockey assez incompréhensible, du moins au niveau de la ligue Nationale et d'une finale pour la coupe Stanley. Les pointages en sont une première preuve et énumérons-les dans l'ordre: Montréal 8, Chicago 3; Montréal 4, Chicago 1; Chicago 7, Montréal 4; Chicago 8, Canadien 7; et Montréal 6, Chicago 4.

En cours de route, on a marqué, en seulement 6 joutes, pas moins de 56 buts, ce qui abaisse le record de 54 établi par le Canadien et Boston lors de la série quart-de-finale du printemps de 1971. . qui dura 7 parties!

Oui, il y a une limite !

Comment expliquer une statistique aussi exceptionnelle? Par l'épuisement des joueurs en cause, particulièrement les 11 (six chez les Canadiens et cinq chez les Black Hawks) qui ont pris part à la série Canada-Russie de septembre dernier et qui, conséquemment, étaient sur leurs patins depuis le 10 août dernier. Comme la 18ème conquête de la coupe Stanley par le Canadien s'est terminée un 10 mai, cela veut dire que ces gars-là (Dryden, Savard, Lapointe, Cournoyer, Pete et Frank Mahovlich, Tony Esposito, Stapleton, White, Mikita et Dennis Hull) ont été à l'entraînement ou au jeu pendant 9 mois complets.

Serge Savard, dimanche soir dernier à l'aéroport O'Hare de Chicago, nous avouait devant le Dr Ted Percy, qui l'a opéré deux fois à la jambe: "Je ne me sens pas mal physiquement mais je suis quand même épuisé, tout simplement épuisé. C'est tout-là dans ma tête. Je n'ai jamais joué autant sous tension durant une même saison". Et le Dr Percy d'enchaîner: "Ton épuisement est psychologique et, dans les circonstances, cela est très normal".

Avant-hier soir, Savard en était à son 96ème match depuis le 2 septembre dernier et lorsqu'il parle de tension, il a drôlement raison. D'abord celle extraordinaire qui marqua toute la serie contre l'Union soviétique. Ensuite, une saison régulière où les Canadiens n'ont perdu que 10 matches (un record), ce qui revient à dire qu'on jouait pour gagner constamment. Enfin, trois séries coupe Stanley contre Buffalo, Philadelphie et Chicago, aucune n'étant facile.

Ce qui prouve que même les plus grands athlètes ont... une limite. Et le raisonnement s'applique certainement aux 10 autres qui, comme Savard, viennent de terminer une saison de 9 mois.

Cela explique aussi pourquoi des as-gardiens comme Ken Dryden et Tony Esposito ont eu, en série finale, des moyennes respectives de 3.83 et de 5.50 buts accordés et pourquoi la plupart des 56 buts enregistrés au cours de cette remarquable série ont été le résultat d'erreurs. Il y avait longtemps, par exemple, qu'on avait vu Ken Dryden descendre (il est si grand!) sur ses genoux si vite et si souvent alors que l'adversaire n'avait pas encore lancé.

C'est grâce à cette faiblesse de Dryden, avant-hier soir, que Pit Martin marqua son 1er filet (une fois Dryden accroupi, Martin lança par-dessus son épaule). Sur le deuxième but du même Martin, Savard donne le disque à Pappin qui passe à Martin... qui déjoue un Dryden qui, encore une fois, se met à genoux. Lors du 1er but du Canadien, réussi par Henri Richard et qui, selon plusieurs Hawks, fut le point tournant du match, Cliff Koroll donne le disque à Frank Mahovlich qui peut faire la passe. Sur le 2ème filet du Canadien (Pete Mahovlich), Houle enlève le disque à Martin, ce qui permet à Laperrière de lancer. Sur le 3ème, Lefley soutire la rondelle à Mikita, passe à Pete M., qui passe à Houle. Lors du 3ème but du Chicago, l'arbitre Lloyd Gilmour est tout perdu, oubliant même qu'il a signalé l'arrêt du jeu parce qu'il ne voyait plus le disque (ce qu'il doit faire) et prétextant que si le juge de but (Chuck Sneddon de Détroit) n'avait pas allumé la lumière rouge plus tôt c'était parce qu'il ne trouvait pas le commutateur! Plus tard, Sneddon devait laisser entendre que le disque était entré et sorti. Quelle farce!

A la 11ème minute de la 2ème période, le jeune Phil Russell reçoit une punition et Frank Mahovlich compte. A la 18ème, Roberts est puni et Martin compte.

A la 3ème période, un lancer de Lemaire passe par-dessus la tête d'Esposito et revient, après un bond bizarre sur le haut du filet, à Cournoyer. Puis Russell prend une pénalisation stupide après avoir accroché Lafleur et Tardif réussit le but-coup-de-grâce.

On pourrait ainsi analyser une foule de buts marqués en cours de série à la suite d'erreurs. Il faut certes admettre qu'un bon pourcentage de buts sont ainsi réussis au hockey mais celui de cette série finale fut vraiment trop élevé... à cause de la fatigue des concurrents.

Quand ça vous revient

Sur l'avion, après les deux premières victoires faciles du Canadien, nous interviewons Guy Lapointe. En cours de conversation, il déclare: "La série va être longue. C'est pas fini". La déclaration nous semble tellement surprenante dans les circonstances que nous l'ignorons dans notre reportage. Elle vient de nous revenir.

A l'aéroport Dorval, avant notre départ pour Chicago, toujours après ces deux premiers triomphes du Canadien, nous rencontrons l'architecte Roger Taillibert et le maire Jean Drapeau, en route pour l'Europe. Au publicitaire Camil DesRoches, le maire déclare: "N'allez pas gagner la série en quatre parties car je ne serai pas là pour la parade de lundi prochain. Je ne reviendrai d'Europe que mardi".

Sacré maire, vous aurez encore eu ce que vous vouliez!

Les Remparts sont en grande finale

par Laurent Pepin

Il fallait voir la mine réjouie des dépisteurs et dirigeants des Canadiens de Montréal à l'issue du premier tiers du match d'hier soir gagné d'éclatante façon par les Remparts de Québec 7-3 aux dépens des Tigers de Medicine Hat.

Etant d'ores et déjà assuré que les Islanders de New York, détenteurs du premier choix au repêchage des joueurs amateurs dans quelque temps, pigeront Denis Potvin du club junior Ottawa, les conquérants de la coupe Stanley, qui auront le 2e choix, n'auront d'autre alternative que de choisir André Savard, tellement ce dernier a été éblouissant. Ce joueur du Témiscamingue de six pieds et 180 livres aura de plus fait la preuve qu'il est supérieur à Tom Lysiak du Medicine Hat, un autre joueur de centre qui aurait peut-être pu faire l'affaire du Canadien.

Patinant élégamment et rapidement, maniant le bâton comme pas un, et doué d'un lancer suffisamment puissant et surtout précis. Savard a permis aux siens d'accéder à la finale de la coupe Memorial, en leur permettant de prendre une avance de 6-1 dès le premier tiers. On sait que les Remparts avaient besoin d'un gain par trois buts pour passer à la finale.

Ce premier vingt minutes de jeu a été marqué de pas moins de trente minutes de punitions. Et s'il y a eu 15 mineures, ce n'est pas le fruit du hasard. En effet l'arbitre, un Ontarien, n'a jamais perdu la maîtrise du match, et c'est tout en son honneur, sinon on aurait plutôt assisté à un découpage de chaire humaine qu'à un match de hockey.

En effet les Tigers ont trop souvent perdu la tête, démontrant un signe certain d'indiscipline. Évidemment, Savard a contribué à étourdir le Medicine Hat.

C'est surtout son premier but qui a étourdi l'adversaire. Québec jouant à court de deux hommes. Savard a fait une montée d'un bout à l'autre de la glace pour porter le compte 2-0. Sûrement stimulé, Lysiak a sonné la réplique 59 secondes plus tard, mais non sans efforts de Richard Perron, un arrière qui peut avantageusement se comparer à Marty Howe des Malboros de Toronto. Agressif, frappant avec l'énergie du désespoir, à 18 ans, Perron a un bel avenir devant lui. Un peu plus tard, Richard Nantais et Guy Chouinard, ce dernier avec son 2e filet de la rencontre, portaient le compte 4-1. Ce 4e but a été compté après l'effort individuel de Savard, et a complètement mystifié la défensive ennemie. Les deux autres buts de cette première période ont été l'oeuvre de Jean Landry et Nantais.

Là où Savard a fait repenser leur technique aux Tigers, c'est quand après un but de Ed Johnstone, ce dernier devait d'ailleurs compter le dernier du match en 3e tiers, il enfila son second filet avec l'aide d'un puissant lancer. Dès ce moment, les représentants de l'Ouest, même s'ils avaient changé de gardien au début de la période, n'avaient plus aucune chance de succès tant André Savard imposait son rythme à la partie. Se servant maladroitement de leur bâton, le Medicine Hat s'est fait copieusement hué par les 12,699 spectateurs (moins ceux de Medicine Hat bien entendu). Ces derniers ont d'ailleurs réservé une ovation comme l'on en voit rarement aux champions du hockey junior au Québec qui s'attaqueront maintenant aux Malboros de Toronto ce soir à 20 heures dans un match ultime qui déterminera le champion incontesté du Canada.

1ère période

1 – QUEBEC: Chouinard, Landry . . 3:27
2 – QUEBEC: Savard 7:00
3 – MEDICINE HAT: Lysiak, Bob Gassoff 7:59
4 – QUEBEC: Nantais, Latulipe . . 9:55
5 – QUEBEC: Chouinard, Savard, Dupuis 12:59
6 – QUEBEC: Landry, Dupuis . . 14:54
7 – QUEBEC: Nantais, Locas . . 15:40
Punitions: Bob Gassoff MH 0:51, Lysiak MH, Armor MH, Locas Q 1:12, McCrimmon MH 2:40, Landry Q 4:52, Folco Q 5:51, Loiselle Q 6:31, Wecker MH, Cloutier Q 9:00, Worley MH, Locas Q 13:27, Aimos MH 14:32, Ken Gassoff MH 17:45, Constantin Q 19:55.

2ème période

8 – MEDICINE HAT: Johnston, Anderson, Lysiak 11:20
9 – QUEBEC: Savard 17:49
Punitions: Dupuis Q 1:33, Anderson MH 2:24, Lysiak MH, Savard Q 6:35, Ferron Q 11:04, Dean MH inconduite 17:49, Québec banc 18:36.

3ème période

10 – MEDICINE HAT: Johnston, Dean, Kean Gassoff 14:37
Punitions: Constantin Q 1:27, MacDonald MH 6:33, Clegg MH 7:47, Dean MH, Nantais Q 10:35, Worley MH, Savard Q 12:02, Savard Q 14:30, Dupuis Q 15:02, Savard Q inconduite 15:36

Lancers par

Medicine Hat	10	13	8	31
Québec	21	6	7	34

Gardiens: Thomas, Clegg (MH); Perusse (Q).
A-12,699





Henri Richard, photo du haut, et Yvan Cournoyer tendent la main aux nombreux partisans du Canadien qui ont rendu un vibrant hommage aux joueurs du Canadien, hier, dans les rues de Montréal. (Photos Le Devoir par Delor)

St-Louis pulvérise les Expos 12-0

St-LOUIS (Le Devoir) – Les Cardinaux de Saint-Louis, qui croupissent au bas du classement de la section Est de la ligue Nationale, ont connu leurs meilleurs moments à l'attaque cette saison, hier soir, en infligeant aux Expos de Montréal un cinglant revers de 12-0. Les joueurs de Red Schoendienst ont claqué 15 coups sûrs contre quatre lanceurs montréalais dont le manque de contrôle a considérablement aidé la cause des vainqueurs.

Tour à tour Mike Torrez, le perdant, Tom Walker, Joe Gilbert et John Strohmayer ont paradé au monticule pour toutefois se buter à une équipe qui a finalement éclaté à l'offensive.

Mal servis par une attaque anémique depuis le commencement de la saison, les Cardinaux connaissent leur plus mauvais début de saison. Mais hier toute l'équipe a connu un véritable festival au bâton si bien que la victoire des Cardinaux fut acquise dès la première manche alors que Torrez a accordé quatre points à la suite de trois buts sur balles et de quatre simples. Une lamentable performance que même un double jeu du 1er-but Mike Jorgensen n'a pu racheter.

Cette saison la direction des Cardinaux a l'intention de donner aux jeunes joueurs de l'organisation la chance de jouer et de prouver ce dont ils sont capables. Si le match d'hier est une quelconque indication de ce que ces jeunes peuvent accomplir, les victoires pourraient s'additionner rapidement dans un proche avenir.

En l'absence du 2e-but Ted Sizemore blessé, le gérant des Cardinaux a utilisé au 2e-coussin Mike Tyson qui n'est âgé que de 23 ans à peine. Celui-ci a largement contribué à la débandade des Expos en obtenant trois simples en plus de faire produire deux points.

Ray Busse a joué au poste d'arrêt-court et sa présence au marbre a été également déterminante dans la victoire des siens. Busse a récolté un coup sûr en plus de recevoir deux passes gratuites intentionnelles.

Enfin Ken Reitz, âgé de 21 ans, a éprouvé les lanceurs montréalais avec deux doubles.

Bref l'offensive des vainqueurs fut exemplaire puisque tous les joueurs ont réussi au moins un coup sûr.

Mais pendant que les Cardinaux comptaient des points à volonté, Alan Foster limitait les Expos à seulement quatre "CS". Victime de trois défaites plus tôt cette saison, Foster a ainsi remporté son premier triomphe de la saison tout en lançant sa première partie complète de l'année.

Après avoir accordé un double à John Boccabella à la 2e manche, Foster a tenu les Expos en échec jusqu'à ce que Ron Hunt n'obtienne un simple au champ intérieur à la 8e reprise. Foster a également distribué trois buts sur balles, mais il a toujours su retrouver son aplomb lorsque les Expos se sont fait le moindrement menaçants.

Tim Foli semble encore éprouver une vive douleur au poignet gauche, si bien qu'il a fait place à Pepe Frias à la 6e manche.

MONTREAL (0)	ab	p	cs	pp	ST. LOUIS (12)	ab	p	cs	pp
Hunt 2b	3	0	1	0	Brock cg	4	2	1	1
Foli ac	3	0	0	0	J Cruz cc	3	2	1	0
Gilbert l	0	0	0	0	Mendez cc	2	0	1	2
H. Breedon fo	1	0	0	0	Torre 1b	4	3	2	0
Strhmayr l	0	0	0	0	Simmons r	4	1	1	2
Jorgenson 1b	3	0	1	0	Carbo cd	2	1	1	2
Fairly cg	3	0	1	0	Reitz 3b	4	0	2	0
Singleton cd	4	0	0	0	Busse ac	3	0	1	1
Woods cc	4	0	0	0	Tyson 2b	5	1	3	2
Boccabella r	2	0	1	0	A Foster l	4	2	2	0
Humphry r	2	0	0	0					
Bailey 3b	2	0	0	0					
Torrez l	1	0	0	0					
T Walker l	0	0	0	0					
Day fo	1	0	0	0					
Frian ac	1	0	0	0					
Total	30	0	4	0	Total	36	12	15	10

Montréal	000	000	000 – 0
St. Louis	410	200	14x-12

E-Foli. DJ-Montréal 2, St. Louis 1. LSB-Montréal 7, St. Louis 13. 2B-Boccabella, Reitz 2, Melendez. S- A. Foster, Brock. BS-Carbo.

	ML	CS	P	PM	BB	RB
Torrez BS 3-4	1	2-3	5	5	5	1
T. Walker	2	1-3	2	2	1	3 0
Gilbert	3		5	1	1	1 2
Strohmayer	1		3	4	2	1
A. Foster G, 1-3	9		4	0	0	3 3

FL-A. Foster Hunt. BP-Boccabella, Humphrey. D-2:26. A – 13,089.

Les Blazers à Vancouver?

LES BLAZERS DE PHILADELPHIE, de l'Association mondiale de hockey, pourraient fort bien s'établir à Vancouver dès la saison prochaine. Hier, l'industriel Jim Pettison, de Vancouver, s'est porté acquéreur de cette équipe au coût de $1.9 million. Pattison a l'intention de déménager le club à Vancouver s'il peut signer un bail au Colisée de l'Exposition nationale du Pacifique où évoluent les Canucks de la ligue Nationale. Pattison a embauché Phil Watson comme directeur gérant et Johnny McKenzie comme joueur instructeur. Pattison a aussi obtenu les droits du Seattle et les Blazers pourraient fort bien jouer dans cette dernière ville s'ils ne peuvent louer le Colisée de Vancouver. McKenzie était un homme important dans le marché en raison de son droit de veto sur tout transfert du club de Philadelphie. Il a signé un contrat de 3 ans avec Pattison en raison de $100,000 par année. En achetant le club, Pattison a obtenu du même coup 28 joueurs sous contrat de même que les droits sur 60 joueurs "protégés". Le transfert a été approuvé par l'AMH et le président de la ligue, Gary Davidson, a fait savoir que les Blazers deviendraient membres de la section Ouest de l'AMH.

L'AUSTRALIEN BRUCE CRAMPTON a joué 69 hier et possède une avance de 2 coups après deux rondes du tournoi Colonial Invitation disputé à Fort Worth, au Texas. Avec sa fiche de 135, soit 5 sous la normale, Crampton devance Tom Weiskopf (137), Jerry Heard, Lou Graham et Lee Elder (138). Lee Trevino traîne de l'arrière par 9 coups. Jack Nicklaus ne participe pas au tournoi.

●

RECTIFICATIF: Une malencontreuse erreur s'est glissée dans notre 2e édition d'hier. Le dernier but de la victoire 6-4 du Canadien contre les Black Hawks de Chicago, a été marqué à 12:42 de la 3e période et non à 12:32 comme nous l'écrivions.

●

WILLIE MAYS, des Mets de New York, sera absent des matches que disputent en fin de semaine les Mets aux Pirates de Pittsburgh. Mays, qui a frappé 654 coups de circuit au cours de sa carrière mais qui n'en a réussi aucun cette saison tout en conservant une piètre moyenne au bâton de .105, s'est blessé à l'épaule dimanche dernier en lançant la balle depuis le champ extérieur.

●

LE MEXICAIN PAUL RAMIREZ a causé une forte surprise a causé hier une très forte surprise en défaisant l'Américain Tom Gorman 6-4, 6-2 et 6-3 et en donnant à son pays une avance de 1-G en finale de la zone nord-américaine de la coupe Davis. Gorman était considéré comme le meilleur joueur des Etats-Unis à lutter pour la coupe Davis.

●

C'EST DEMAIN que commence à Drummondville la saison de la ligue de baseball junior majeur du Québec. A cette occasion, le Royal de Drummondville reçoit les Jets de Shawinigan. Les autres équipes sont Trois-Rivières, Grand-Mère, Saint-Jean, Candiac, Saint-Hyacinthe et Granby.

●

AU BRIDGE DUPLICATA La semaine dernière, les gagnants du cercle Visitation ont été: Nord-Sud, Michel Boileau et Jean-Marie Hay (1ers); Roland Racine et Robert Billette (2èmes); Jeanne Chevalier et Paulette Handfield (3èmes); Est-Ouest, Claude Vaillancourt et André Forest (1ers); Rolande Côté et Thérèse Champoux (2èmes); Marcel Bourbeau et Ernest Julien (3èmes). Le cercle Visitation se réunit chaque mardi soir (jusqu'au 5 juin), au sous-sol de la caisse Sault-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa). Aux Loisirs Bon-Pasteur de Laval, les gagnants furent: N-S, M. et Mme Larouche (1ers); M. et Mme Marcel Saint-Germain (2èmes); M. et Mme Denis (3èmes); E-O, M. et Mme Jean Villeneuve; Mmes Perreault et Léger (2èmes); M. et Mme Sabourin (3èmes). Le club Bon-Pasteur se réunit chaque mercredi soir aux Loisirs, au 395 boul. des Prairies (Laval-des-Rapides).

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Coupe Stanley

Jeudi soir
Montréal 6, Chicago 4
(Montréal gagne la série finale et la coupe Stanley 4-2)

	PJ	G	P	BP	BC	Pts
Montréal	6	4	2	33	23	8
Chicago	6	2	4	23	33	4

LES MENEURS

	b	p	pts	pun.
Cournoyer, Montréal	15	10	25	2
Hull, Chicago	9	15	24	4
F. Mahovlich, Montréal	9	14	23	6
Mikita, Chicago	7	13	20	2
Lemaire, Montréal	7	13	20	2
Stapleton, Chicago	2	15	17	10
P. Martin, Chicago	10	6	16	6
Pappin, Chicago	8	7	15	24
Lapointe, Montréal	6	7	13	18
P. Mahovlich, Montréal	4	8	12	22
Tardif, Montréal	6	6	12	4
Savard, Montréal	3	8	11	25
Backstrom, Chicago	5	6	11	0
Perreault, Buffalo	3	7	10	2
Koroll, Chicago	4	6	10	6
Maki, Chicago	2	8	10	0
Richard, Montréal	6	4	10	14
Vickers, New York	5	4	9	4
Tkaczuk, New York	7	2	9	4
Fairbairn, New York	1	8	9	2
Houle, Montréal	3	6	9	0
Ratelle, New York	2	7	9	0
Robert, Buffalo	5	3	8	2
Clarke, Philadelphie	2	6	8	6
Lafleur, Montréal	3	5	8	9
Lefley, Montréal	3	5	8	8
Larose, Montréal	3	4	7	6

Les compteurs du Canadien

	b	p	pts	pun
Cournoyer	15	10	25	2
F. Mahovlich	9	14	23	6
Lemaire	7	13	20	2
Lapointe	6	7	13	18
Tardif	6	6	12	4
P. Mahovlich	4	8	12	22
Savard	3	8	11	25
Richard	6	4	10	14
Houle	3	6	9	0
Lafleur	3	5	8	9
Lefley	3	5	8	8
Larose	3	4	7	6
Wilson	2	4	6	6
Robinson	1	4	5	9
Bouchard	1	3	4	15
Laperriere	1	3	4	2
Murdoch	0	3	3	6
Roberts	0	2	2	22
Dryden	0	0	0	2

LIGUE AMERICAINE
Coupe Calder

Hier soir
N.-Ecosse 5, Cincinnati 2
(Cincinnati mène série finale 4 de 7, 3-1)

COUPE MEMORIAL

Tournoi rotation
Hier soir
Medicine Hat vs Québec (à Montréal)
Ce soir
Match final entre les 2 meilleures équipes

GARDONS LE QUÉBEC VERT



PLANTONS DES ARBRES!

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE
Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	17	13	.567	–
NEW YORK	15	14	.517	1½
PITTSBURGH	12	12	.500	2
MONTREAL	12	13	.462	3
PHILADELPHIE	11	16	.407	4½
ST-LOUIS	7	21	.250	9
Ouest				
SAN FRANCISCO	24	10	.706	–
HOUSTON	21	11	.656	2
CINCINNATI	18	12	.600	4
LOS ANGELES	17	14	.548	5½
ATLANTA	10	18	.357	11
SAN DIEGO	11	20	.355	11½

Hier
St-Louis 12, Montréal 0
Chicago 4, Philadelphie 3
Houston 5, Cincinnati 1
New York 4, Pittsburgh 3
San Diego à Atlanta, remise
Los Angeles à San Francisco, 11h.

Demain
Montréal à Saint-Louis, 14h15
Philadelphie à Chicago (2), 13h30
San Diego à Atlanta (2), 13h35
Cincinnati à Houston, 15h
Los Angeles à San Francisco, 15h15

LIGUE AMERICAINE
Est

	g	p	moy.	diff.
DETROIT	14	15	.483	–
BALTIMORE	13	14	.481	–
BOSTON	12	14	.462	½
MILWAUKEE	12	14	.462	½
NEW YORK	12	15	.444	1
CLEVELAND	13	17	.433	1½
Ouest				
CHICAGO	17	6	.739	–
KANSAS CITY	19	11	.633	1½
OAKLAND	15	14	.533	4½
CALIFORNIE	13	12	.520	5
MINNESOTA	11	13	.458	6½
TEXAS	9	16	.360	9

Jeudi
Boston 4, Cleveland 3
Oakland 17, Texas 2
Kansas City, 8 Détroit 2
Chicago 4, Californie 3

Hier
Baltimore 3, New York 0
Boston 4, Cleveland 2
Détroit 6, Milwaukee 5
Oakland 4, Texas 3
Kansas City 6, Minnesota 2
Chicago à Californie, 11h

Demain
Baltimore à New York (2), 13h
Milwaukee à Détroit, 13h30
Cleveland à Boston, 14h
Minnesota à Kansas City, 14h30
Chicago à Californie, 17h
Oakland à Texas, 20h30

HIER

LIGUE NATIONALE

Philadelphie	000	003	000 – 3 6 0
Chicago	030	001	00x – 4 8 0

Christenson, Brett (0-1) 2e, Scarce 7e et Boone; Pappas, Locker (3-1) 6e, Aker 9e et Hundley. CC- Philadelphie, Luzinski 1er; Chicago, Hundley 3e.
Assistance: 5,514.

Cincinnati	000	001	000 – 1 3 2
Houston	030	010	10x – 5 11 0

Nelson (2-2), Sprague 5e, Borbon 7e et Bench; D. Wilson (3-3) et Edwards.
CC – Houston, May 3e.
A – 31,354.

New York	200	010	100 – 4 9 2
Pittsburgh	101	000	100 – 3 10 3

Parker (3-0), McGraw 7e et Grote, Dyer 8e; Ellis, (3-3), R. Hernandez 7e, Giusti 9e et May.
CC – Pittsburgh, Oliver 7e.
A – 17,564.

LIGUE AMERICAINE

Baltimore	020	010	000 – 3 4 0
New York	000	000	000 – 0 3 2

Palmer (3-2) et Hendricks; Kline (2-4) et Munson. CC-Baltimore, Hendricks 1er.
A – 11,936.

Cleveland	110	000	000 – 2 4 1
Boston	021	000	01x – 4 7 0

Strom (1-3), Lamb 5e et Duncan; Tiant (4-3) et Fisk. CC – Boston, Kennedy 1er; Cleveland, Duncan 3e.
A – 12,803.

Minnesota	000	002	000-2 10 0
Kansas City	100	320	00x-6 9 1

Blyleven (2-3), Corbin 5e et Roof; Dal Canton (2-1) et Taylor.
CC-KC, Mayberry.

Milwaukee	100	110	011 – 5 10 2
Détroit	210	120	00x – 6 9 3

Bell (4-3), Short 5e et Felske; Lolich (2-4) et Freehan. CC-Milwaukee, Scott 5e.
Assistance: 12,415.

Oakland	111	100	000 – 4 9 0
Texas	200	000	100 – 3 4 0

Blue (3-1), Fingers 7e et Fosse; Band (2-2), Stanhouse 3e et Suarez. CC-Texas, Harris 1er.
Assistance: 18,529.

AVANT-HIER SOIR-NUIT

LIGUE AMERICAINE

Détroit	200	000	000 - 2 9 1
Kansas City	000	250	01x - 8 13 0

Coleman (6-2), Hiller 5e, LaGrow 5e, Scherman 7e et Freeman; Drago (3-2) et Taylor, May 7e.

Oakland	500	020	154 - 17 23 0
Texas	100	000	010 - 2 4 3

Holtzman (6-2), Pina 8e et Fosse; Paul (3-2), Gogolewski (1ère), Hudson 5e, Merritt 8e et Suarez, Stelmaszek 9e. CC-Oakland, Fosse 1er, Johnson 3e.

Chicago	001	000	200 001 - 4 4 1
Californie	002	000	100 000 - 3 12 0

Wood (8-2), Forster 12e et Herrmann, Brinkman 8e; Singer, Perranoski (0-2) 12e, Sells 12e et Torborg, Kusnyer 12e.
A – 9,414.

AUJOURD'HUI

(et les lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

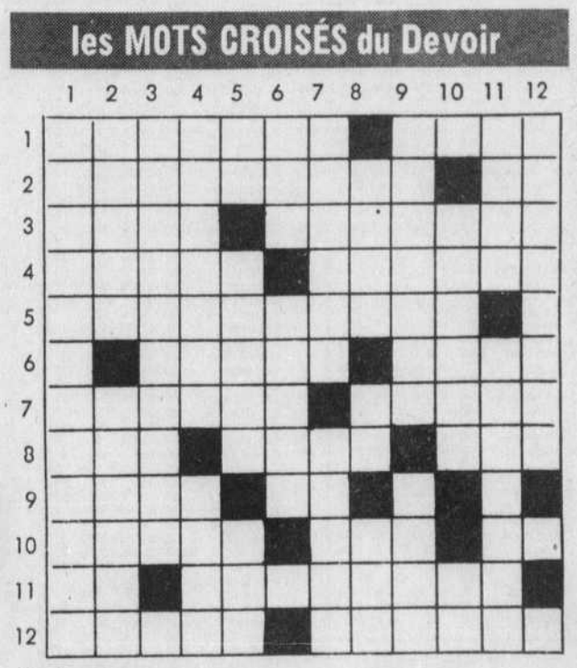
Montréal, McAnally (2-1) à Saint-Louis, Bibby (0-1), 20h.
New York, Seaver (3-3) à Pittsburgh, Moose (2-2), 14h15.
Philadelphie, Twitchell (0-0) à Chicago, Reuschel (2-2), 14h15.
Los Angeles, Sutton (3-3) à San Francisco, Willoughby (3-2), 15h15.
San Diego, Greif (1-2) à Atlanta, Dobson (2-4), 18.
Cincinnati, Grimsley (4-1) à Houston, Reuss (4-1), 20h30.

LIGUE AMERICAINE

Baltimore, Palmer (2-2) à New York, Stottlemyre (4-4), 14h.
Cleveland, Perry (4-4) à Boston, Curtis (1-2), 14h.
Milwaukee, Slaton (1-2) à Détroit, Fryman (2-2), 14h15.
Oakland, Odom (0-5) à Texas, Brobert (0-3), 20h30.
Minnesota, Hands (3-2) à Kansas City, Splittorff (5-1), 20h30.
Chicago, Fisher (4-1) à Californie, Wright (0-5), 22h.

ON VA SENSORTIR

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Qui quête. – Eau chargée de gaz carbonique.
2 – Objet servant aux usages de la vie courante. – D'un verbe gai.
3 – Petit de l'âne – Exposas. formulas.
4 – Divinité mythologique. – Grande chandelle de cire à l'usage des églises.
5 – Quotient de la force magnétomotrice d'un circuit magnétique par le flux d'induction qui le traverse.
6 – Me trompai. – Choisi entre deux choses qu'il ne peut faire ou avoir à la fois.
7 – Celui qui se sert de la lime. – Ion chargé négativement.
8 – Conscience. – Saisons. – Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
9 – Une si grande quantité. – Dans.
10 – Pénètre. – Métal d'un gris bleuâtre. – Ce qui est dû à quelqu'un.
11 – Coups de baguette. – Coussin qui soutient la tête quand on est couché.
12 – Lieu d'arrêt d'une troupe en marche. – Assortiras les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie.

Verticalement

1 – Qui a quatre côtés.
2 – Lichen filamenteux. – Dignité d'iman.
3 – Fêlure en étoile.
4 – Etoffe, papier peint qui couvre les murs d'un appartement. – Plus qu'il ne faut.
5 – Dans. – Non préparée. – Epoque.
6 – Utilise. – Pâtisserie.
7 – Lavai à l'eau claire. – Adverbe.
8 – A une grande distance. – Le meilleur en son genre. – Bienheureux.
9 – Plante de la famille des composées. – Filet sous les oves d'un chapiteau.
10 – Enduire d'un crépi. – Erbium.
11 – Course simulant une chasse à courre. – Dans les régions de climat froid, formation végétale discontinue.
12 – Facilement.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	R	O	M	A	G	E	R	I	E	■	P
2	O	U	T	I	L	■	C	O	N	T	E	R
3	R	I	T	E	■	D	R	U	■	I	N	O
4	E	N	O	N	C	I	A	T	I	O	N	■
5	S	E	M	■	R	E	N	I	F	L	E	R
6	T	R	A	J	E	T	■	N	A	M	I	■
7	I	■	N	O	T	E	R	E	Z	■	I	N
8	E	T	■	N	■	I	E	H	■	C	■	■
9	R	A	U	Q	U	E	■	O	B	O	L	E
10	■	P	L	U	T	O	N	I	U	M	■	T
11	M	E	M	E	■	L	I	E	■	M	A	T
12	I	R	■	S	U	E	E	■	B	E	T	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

toronto

L'or à un sommet

Les industrielles ont subi hier de fortes baisses à la Bourse de Toronto, mais les aurifères ont clôturé à un sommet record à la suite d'une séance active.

Les observateurs ont attribué les pertes à la nouvelle publiée hier d'une augmentation du taux de base de la Banque de Montréal qui était porté à 3 3-4 pour cent. Une baisse semblable s'était produite le mois dernier quand les taux d'intérêt des banques avaient été relevés.

Les aurifères ont continué à se ressentir des prix élevés payés sur les marchés mondiaux de l'or. Durant l'après-midi, le prix de l'or à Londres était de $96.70, en hausse de $1.90 comparativement au prix de la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 373 contre 169 alors que 24,235 valeurs demeuraient inchangées.

La séance a été active et 2.58 millions d'actions d'une valeur de $22.94 millions ont changé de mains comparativement à 2.74 millions d'action d'une valeur de $20.15 millions jeudi.

Tous les 17 sous-compartiments industriels de la Bourse étaient à la baisse sauf les services publics. Les grands magasins, les aciéries, les compagnies de prêts et de fiducie, les papiers ont enregistré de fortes baisses.

La vente des actions de la Stuart House International a été suspendue à la demande de la compagnie. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a émis un ordre temporaire suspendant la vente de ces actions en attendant d'éclaircir le statut financier de l'entreprise.

Les valeurs ordinaires avaient clôturé à $5.87 et les actions A, à $7. Aucune transaction de ces actions n'a été enregistrée avant la suspension.

Les actions de la White Pass and Yukon Corp. ont été remises en vente. Ces actions ont monté de 1-2 à $15 1-4. Federal Industries avait révélé jeudi qu'elle avait acheté environ 26 pour cent de ces actions à $18 l'action et qu'elle projetait de continuer cette offre jusqu'à ce qu'elle détienne 50.3 pour cent des actions de l'entreprise. Federal Industries a baissé de 1-2 à $8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	10415	$10⅞	10¾	10⅞ +	⅛
Acklands	6140	$12¼	12	12 −	3/8
Acklnd 2p	100	$15	15	15 −	½
Acres Ltd	403	$15⅞	15¾	15¾ −	⅛
Acres A pr	z13	$45¾	41¼	45¾	
Acres wt	z63	270	260	260	
A.G.F.M	1099	475	475	475	−15
Agra Ind	100	$13⅝	13⅜	13⅜ +	¼
Alt Gas	12606	$14⅜	14¼	14¼	
Alta Nat	250	$20½	20½	20½ −	½
Alcan	19027	$28⅞	28½	28⅝ −	3/8
Alcan pr	1170	$28¾	28½	28½ −	½
Algo Cent	450	$15¾	15⅝	15¾	
Algoma St	6990	$17½	17¼	17¼ −	¼
Algonq pr	320	450	430	430	−30
Allarco Dv	1400	$8	7⅞	8 +	⅛
Alliance B	1270	$8½	8¼	8¼ −	¼
Alpa Ind	200	$11⅜	11⅜	11⅜ −	⅛
Aluminb pr	450	$19¼	19¼	19¼ −	¾
Almin 2p	50	$36½	36½	36½	
Andres W	7275	$34	34	34 −	1
Anglo-cn	100	$8	8	8 −	¼
Ang CT 4½	85	$29⅛	29	29	
Ang CT 290	45	$38½	38½	38½	
Ang CT 315	25	$41½	41½	41½	
Aqutin	10017	$23½	23⅜	23½ +	⅛
Argus B pr	49	$37	37	37	
Argus C pr	315	$12¾	12½	12½	
Asbestos	1371	$19	18½	19 +	¼
Ashland C	200	$12½	12½	12½	
Atco Ind	600	$11½	11¼	11¼ −	¼
Atl Sugar	2300	a7½	7⅜	7⅜ −	¼
Atl Sug A	542	$15¼	15⅛	15¼ +	¼
Atl Sug pr	230	$69	69	69	
Auto El	200	$7⅜	7½	7⅜	
Auto Hard	100	$10⅞	10⅞	10⅞	
Bad Boy	3150	$17¾	17½	17½ −	½
Bk Mtl	13069	$18¾	18¼	18⅜	
Bank N S	2573	$35	34¼	34¼ −	3/8
B Cdn Nat	1150	$17½	17½	17½	
Barb Oil I	z50	$31½	31½	31½	
Baton B	4600	$12	11⅞	11⅞ −	⅛
Belding L	z20	$9¾	9¾	9¾	
Beldng w	200	120	120	120	−10
Bell Canad	5561	$44	43⅜	44 +	¼
Bell A pr	1671	$48¾	48¼	48¾	
Bell B pr	425	$50⅝	50¼	50¼ −	½
Biltmore A	1000	450	450	450	−25
Biltmore B	1000	450	400	445	+20
Black P	2350	$6⅛	5⅞	5⅞ −	⅛
Block Bros	8700	275	265	275	− 5
Bombrder	3450	405	375	375	−25
Bovis Cor	700	245	245	245	
Bow Valy	1600	$31¼	30⅝	30⅝ −	3/8
BP Can	6470	$15⅛	15	15 −	⅛
Bralor Res	3001	225	200	200	−25
Bramalea	3300	$5⅜	5¼	5¼	
Bramal w	100	360	360	360	−15
Brascan	9560	$20⅝	20½	20⅝	
Brdg Tnk p	275	$40	40	40 −	½
Bright	z5	$20¼	20¼	20¼	
Brinco	6507	$5½	5⅜	5½	
BC Forest	1800	$18½	17¾	17¾ −	1
BC Phone	2625	$55	54⅝	55 +	⅛
BCPh 4¾ p	65	$61	61	61	
BCPh 1956	z5	$60	60	60	
BCPh 6.80	100	$23	23	23	
Budd Auto	400	c15¼	15	15	− ½
Budd A w	1400	985	925	940	−45
Burns Fds	200	$17⅜	17¼	17⅜ +	⅛
Bushnell	300	$10	10	10 −	½
Cad Devv b p	z20	$21¾	21¾	21¾	
CAE Ind	635	$10	9⅞	9⅞ −	¾
Calgary P	850	$27¼	27¼	27¼	
Calgry P p	25	$70¼	70¼	70¼ +	¼
Calgy 540 p	z10	$97½	97½	97½	
Calvrt Dis	5000	290	280	285	
Cambridg	300	$14½	14½	14½	
Campeau	1200	$8¾	8½	8½ −	3/8
Can Cem L	647	$56½	56	56 −	½
C Cem L p	s378	$19⅜	19½	19½ −	⅛
Can Malt	750	$33¼	32¼	32¼ −	1¼
C Packrs	915	$24	23⅞	23⅞ −	¼
Can Perm	1450	$19½	18¾	18¾ −	1
Cdn Brew	15345	$5⅛	5	5	
C Brew Ap	315	$28¾	28½	28½	
C Cablesy	250	$15½	15½	15½ −	¼
C Cable w	100	340	340	340	− 5
Cdn Can A	850	$10⅜	10	10⅜ +	3/8
CC Man A	1700	$25	24¼	24¾ +	¼
C Curtis	400	75	71	75	− 1
Cdn Equty	100	$15	15	15	
C Found	250	335	325	335	+20
C Found pr	z37	$12¼	11¾	12¼	
C Hydr	100	$10	10	10 −	⅛
C Hydr pr	1100	$15	15	15	
C Imp Bank	8636	$31⅛	30¾	31⅛ +	3/8
C Ind Gas	3865	$8	8	8	
CIL	522	$16⅞	16⅜	16⅜ +	⅛
C Int Pow	900	$13¼	13¼	13¼ −	⅛
C Intrurb p	500	$10¼	10¼	10¼ −	⅛
C Manoir	600	375	365	365	−10
C Marconi	400	415	405	415	+10
C Ocdental	1100	$11½	11½	11½ −	⅛
CP Inve pr	1790	$29½	29	29	− 3/8
CPIn w	13250	240	230	235	− 5
CP Ltd	16867	$19	18⅜	18¾ −	¼
CPL A p	720	$11¼	11⅛	11⅛	
CPL $3. pr	200	$9	9	9	
Cdn Tire	300	$56	55	55 −	½
Cdn Tire A	4739	$56¼	54¾	54¾ −	1¼
C Utilties	1500	$13	12¾	12¾ −	¼
C Util $1.25	1000	$26¼	26¼	26¼ +	⅛
C Util w	500	410	410	410	
C Vickers	z25	$13⅛	13⅛	13⅛	
Canron	z50	$22¾	22¾	22¾	
Capit Div	700	68	66	66	+ 1
Cara	600	$9⅝	9½	9⅜ +	⅛
Carma D	100	$8¼	8¼	8¼ −	¼
Carrier JD	z50	$5	5	5	
Carrier w	100	225	225	225	−25
Cassidy L	250	$6¼	6¼	6¼ +	¼
CC Yachts	750	$5⅜	5¼	5⅜	
CDP Com	800	195	190	190	+10
Celanese	3170	465	455	455	−15
Ctl Fund A	200	$9¼	9	9¼ +	¼
CFCN	500	$8⅜	8⅜	8⅜	
Chrysler	9120	$31	30½	30½ −	3/8
CHUM	300	$9½	9⅜	9⅜ −	⅛
CHUM B	450	$12½	12½	12½	
City Sav T	200	$12¾	12¾	12¾ −	⅛
Columbia	1600	280	265	265	− 5
Columbi p	4300	$7⅜	7	7 −	⅛
Cmnc	21985	$29⅞	29½	29½ −	¼
C Holiday I	760	$11¾	11½	11⅜ +	⅛
Comb Ins	300	$12	12	12 −	½
Computel	1600	$12	12	12 −	⅛
Comtech	1275	405	400	400	
Conn Chm	100	$6¼	6¼	6¼ −	½
Conn Bath	1287	$20⅜	20	20⅜ +	3/8
Con Bath p	400	$20	19¾	19¾ −	¼
Con Bldg	4810	310	300	300	
Con Textle	850	465	460	460	− 5
Con Distrb	8050	$23¼	23	23 −	⅜
Cons Gas	6603	$15¾	15½	15½ −	¼
Control F	2000	260	260	260	
Cooper C	125	$14⅜	14⅜	14⅜ −	⅛
Corby vt	500	$22⅜	22½	22⅜ −	⅛
Cornat Ind	2525	345	335	335	−10
Cornat pr	450	$19	19	19	
Cr Food A	50	$31⅜	31⅜	31⅜	
Costain R	200	$8⅜	8½	8½ −	¼
Crain R L	410	$11⅜	11¾	11⅜ −	⅛
Crestbrk	1800	$8⅞	8½	8⅝ +	½
Crwn Life	185	$62½	62	62 −	½
Crow Nest	100	$29	29	29	+1¾
Crush Intl	390	$13⅜	13¼	13⅜ +	¼
Cygnus A	100	$7¾	7¾	7¾	
Dale-R pr	200	$7¾	7¾	7¾ −	3/8
Dalmy A	950	$10⅞	10⅜	10⅜ +	⅛
Distl Seag	2575	$39⅜	39⅛	39⅛ −	½
Doman I	6064	$10¾	10¼	10½ −	¼
Dome Pete	400	$36½	36¼	36¼ +	¼
D Bridge	100	$36⅞	36⅞	36⅞ −	⅛
D Citrus	532	$9½	9⅛	9⅛ −	3/8
Dofasco	782	$27½	27⅛	27⅛ −	¼
Dom Glass	150	$13⅛	13½	13½ −	½
D Scotish p	200	$32½	32½	32½ +	½
Dom Store	5385	$13¾	13⅜	13⅜ −	¼
Domtar	6591	$19¾	19⅜	19¾ −	⅛
Domtar pr	z9	$14¼	14¼	14¼	
D Textie	2715	$8¼	8	8 −	¼
Donlee M	100	$5½	5½	5½	
DRG Ltd	225	$9	9	9 −	¼
Dr Mc C A	200	$12⅞	12⅞	12⅞	
Du Pont	325	$28½	28¼	28¼ −	¼
Dustbane	400	$7¼	7⅛	7⅛ +	⅛
Dylex L A	600	$8⅞	8¾	8¾ −	⅛
Estn Can S	315	$19⅝	19	19 −	1
Estn Prov	650	$5½	5¼	5¼ −	¼
E-L Fin	600	$10	10	10 +	⅛
E-L Fin w	750	350	350	350	
Electro K	200	275	275	275	−15
Electro ltd	375	$16⅛	16	16 −	½
Electro p	25	$82½	82½	82½ +	1½
Elks Stors	1700	$19⅜	19	19 −	½
Emco	500	$5¼	5	5 −	¼
Erie D	150	$9¾	9¾	9¾ −	⅛
Erie D A	100	440	440	440	+15
Fairview	400	$17¼	17¼	17¼	
Falcon	3932	$73	72½	72½ −	½
Fed Ind Ltd	1650	$8⅝	8	8 −	½
Fed Pion	400	$24½	24½	24½ −	½
Fidelty M S	400	$9	9	9	
Fields S	200	$20	20	20 +	⅛
Finning T	7600	$13	12⅞	13 +	¼
F City Fin	700	$9¼	9¼	9¼ −	¼
Foodex S	700	$7⅞	7¾	7⅞	
Ford Cnda	280	$103	102½	102½ +	½
F Seasons	500	$8½	8½	8½	
F Sea A pr	300	$10¾	10¾	10¾	
F Season w	100	410	410	410	+ 5
Fraser	275	$20¾	20¾	20¾	
Fruehaut	100	$11¾	11¾	11¾ −	⅛
Gaz Metr	1800	475	470	470	− 5
Gaz M 63w	2400	2	2	2	
Gaz M 66w	1200	75	75	75	
Gdn Mang	100	$6¾	6¾	6¾ −	¼
Gen Distrb	2925	$28⅛	28	28¼ −	⅜
GMC	341	$71½	71	71 −	¼
Genstar L	1805	$17½	17⅛	17½ +	¼
Genstar L w	520	465	465	465 −	5
Gesco Dis	100	$7¼	7¼	7¼	
Glendale	z25	$10⅜	10⅜	10⅜	
Glengair	3100	190	185	190	+ 5
Gleng B p	3500	335	330	335	
Goodyer	20	$236	235	235	− 1
Graft G	300	$38	36¼	38	+1¾
GL Paper	500	$21¼	21	21	− ¼
GL Pap w	250	405	400	400	
GL Power	125	$30	30	30	+ ⅜
GN Capital	1400	$8¼	8	8	− 3/8
Gt W Life	750	$69	69	69	− ½
Gt West S	600	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
G West wt	650	195	195	195	+15
Green A L	300	455	450	450	− 5
Greyhnd	150	$19⅜	19⅜	19⅜ +	⅛
GSW Cl B	2200	$7½	7½	7½	
Guar Trst	614	$11¾	11¾	11¾ −	3/8
Gulf C	10343	$33¾	33½	33½ −	¼
Halifax D	3000	250	250	250	
Hambro C	6830	$7¼	7	7 −	¼
H Group	950	$9⅝	9½	9⅝ −	3/8
Hand Chm	150	495	495	495	− 5
Hardee	541	98	98	98	
Hard Carp	280	$8	7⅝	7⅝ −	⅛
Hard Crp A	2285	$7½	7½	7½	
Harlequin	c9650	$14⅞	14½	14½	
Harris J S	100	300	300	300	−10
Harveys F	4275	140	135	135	− 5
Hawker S	3100	430	420	425	+10
Hays Dna	8151	$10	10	10	
Hedway C	2605	440	430	440	+10
Home A	9139	$41½	41¼	41⅜ −	⅛
Horne Pit	275	460	460	460	−10
H Bramor	650	$6	6	6	
H Bay Co	6875	$21⅜	21	21 −	3/8
HB Oil Gas	1015	$46¾	46½	46¾ +	¼
Huron Eri	450	$30⅛	30⅛	30⅛ −	3/8
Husky	10765	$22¼	22	22¼	
Husky B pr	25	$43	43	43 −	¼
Husky D w	236	750	750	750	
Husky E w	1100	855	850	855	−40
Hy's Ltd	z10	490	490	490	
IAC	2100	$18½	17¾	17¾ −	¾
IAC w	200	600	600	600	
Imasco	1650	$30½	29⅜	29⅜ −	1⅜
Imp Life	10	$114	114	114 −	1
Imp O	10167	$41⅛	40¼	40⅜ −	3/8
Indal Can	525	$13½	13½	13½ −	3/8
Indusmin	235	$12¾	12¾	12¾ −	¼
Ind Adhes	600	$16¾	16¾	16¾ +	¼
Inland Gas	1182	$10¾	10½	10¾	
Inland G p	100	$14	14	14	
Inter-City	200	$11⅜	11⅜	11⅜ +	⅛
Inter C A w	1300	695	690	690	
Intrmetco	700	440	435	435	
IBM	51	$327½	327½	327½ −	8½
Inco	9726	$29⅞	29½	29⅜ −	¼
Interpool	1800	$18⅞	18	18¾ +	½
Int Div	400	265	265	265	
Intpr Pipe	1475	$25¾	25½	25½ −	¼
Ipsco	133	$14½	14½	14½ −	⅛
Inv Group	300	$11	11	11	
Inv Grp A	3270	$11¼	11⅛	11¼ +	⅛
Inv Grp 5 p	3635	$24¼	24	24 −	¼
Irwin Toy	1700	$12¼	12¼	12¼ −	⅛
ITL Ind	100	280	280	280	− 5
IU Intl	3405	$25¾	25¼	25¼ −	½
Ivaco Ind	100	$21¼	21¼	21¼	
IWC Com	800	325	325	325	−10
Kaiser	19087	355	315	325	−25
Kaps Tran	2600	$8¼	8	8 −	¼
Keen Ind	700	$11½	11	11 −	½
Keeprite B	500	$14½	14¼	14¼ −	¼
Kelly D A	300	$7	6⅞	6⅞ −	3/8
Kelsey H	300	$12	12	12 +	¼
Kenting	300	$8¾	8¾	8¾	
Koffler	720	$18¼	18¼	18¼ −	3/8
Koffler A p	600	$9⅜	9½	9½	
Koffler w	100	775	775	775	−20
Labatt	2835	$27⅜	27	27 −	3/8
Labatt pr	1500	$27½	27¼	27½ +	¼
Lacroix I	100	$6	6	6	
Laidlaw M	1300	$12⅞	12½	12½ −	½
Lailaw B p	1110	$11¾	11½	11¾	
LOnt Cem	100	355	355	355	
Laura Sec	400	$11	10½	10½	
Lau Fin	1500	$12⅞	12¾	12¾ −	⅛
Lau Fn 140	100	$19½	19½	19½	
Lau F 2.00	75	$26⅜	26¼	26⅜ +	⅛
Leigh Inst	9050	$8½	8	8 −	3/8
Leons Frn	150	$14¾	14¾	14¾ +	⅛
Life Inv w	1900	70	70	70	−20
Lincoln Tr	150	$19¼	19¼	19¼ +	¼
Livingsto	100	$9	9	9	− ½
Living w	417	525	500	500	−75
Lob Co A	575	$6⅛	6⅛	6⅛ −	⅛
Lob Co B	2300	$6¼	6⅛	6⅛ +	⅛
Lob G A pr	130	$19½	19½	19½ +	3/8
Lob G B pr	z50	$20	20	20	
Loeb M	530	470	465	465	− 5
Maclarn A	100	$23½	23½	23½	
Mclan H A	461	$14⅜	14⅜	14⅜ −	⅛
MH Cable	450	$13½	13¼	13½	
MB Ltd	9294	$31¼	29¾	30¼ −1	¼
Magna Int	200	$8½	8¼	8¼	
Magnason	200	$12½	12½	12½ +	¼
Magnetcs	2100	93	91	91	
Maher	125	$38	38	38 +	1
Maislin I	400	$9½	9½	9½	
Major H D	200	245	245	245	
M Lf Gard	216	$34	33	33¾ +1	¾
Martim A p	100	$10⅛	10⅛	10⅛ −	⅛
Markboro	2500	$11½	11½	11½ −	¼
Markel F	200	$8½	8½	8½	
Mas-F	16840	$19⅜	19⅛	19¼ +	⅛
McGraw H	100	$53¾	53¾	53¾	
McLaghln	753	$17½	17	17½ +	¼
McLagn w	300	900	900	900	−175
MEPC	700	$9½	9½	9½	
MEPC w	1900	360	350	350	−10
Melton A w	1300	240	220	220	−20
Mercantil	1620	$22¾	22½	22½ −	¼
Mercant r	5251	410	395	400	−15
Mt Strs	10200	$23	23	23	
Met Stors p	100	$18	18	18 −	⅛
Met Trust	2575	$25	24¾	24¾ −	¼
MICC	450	$31¼	31	31	
Microsyst	1464	$10½	10¼	10¼ −	¼
Micrsys w	620	625	600	600	−35
MLW Wor	520	$18	18	18	
Moffat	525	$11½	11½	11½ −	⅛
Molson A	3455	$25½	25⅛	25⅛ −	¼
Molson B	500	$25	25	25 −	½
Mon Inv	1000	$8	8	8	
Monarc W	200	450	450	450	−10
Monenco	180	$10¾	10¾	10¾	
Mnt Trst	500	$21½	21¼	21½ +	½
Moore	2620	$52½	52	52½	
Morse A	1200	$10½	10½	10½ +	3/8
Morse pr	100	$34	34	34	
MTS Inter	5650	78	75	75 −	3
Murphy	3465	$8⅜	8½	8⅜ +	⅛
Murrlt P	5900	365	315	345	+35
NaChrs I	3950	$8¾	8⅜	8¾ +	¼
Nat Drug	100	$6¾	6¾	6¾	
Nat Groc p	z25	$22	24	24	
N Hees Ent	100	235	235	235	+15
Nat Sea A	1500	$11⅜	11¼	11⅜ +	3/8
Nat Trust	199	$43	42½	42 +	½
N B Cook	100	250	250	250	−25
Neonex	5775	375	365	365	−15
NB Tel	200	$14½	14½	14½ +	¼
N Provid D	400	35	35	35	− 2
Nfld LP	500	$13⅜	13⅜	13⅜ +	3/8
Nfld Tel A	z50	$20¼	20¼	20¼	
Nia Wire	115	$28	27½	27½ −	1
Nia Wire B	405	$28	27½	27½ −	1
Noma Ind	600	$8½	8½	8½	
Noranda	5236	$51⅜	51	51¼ +	⅛
Nordair L	200	$5	5	5	
Nor Ctl G	4845	$10⅜	10¼	10¼ −	¼
Nor Ctl 65p	25	$35¾	35¾	35¾ −	¼
Nor Ctl B p	500	$23	23	23 −	¼
Nor Ct 150 p	1475	$24	23½	23⅞	
Nowsco W	500	$9½	9⅛	9½	
NSI Mark	6400	230	220	230	+ 5
NuWest D	350	$10	9¾	9⅞ −	⅛
NW Fin	512	225	225	225	
Occdntl Pt	300	$10½	10⅜	10½ +	⅛
Oceanus I	200	135	135	135	
Oil Patch	500	390	380	390	+10
Ontario Tr	625	$8½	8½	8½	
Orlando R	100	$11	11	11	
OSF Ind	2407	$8¾	8½	8½ −	3/8
Oshawa A	780	$9¾	9½	9½ −	⅛
Oshawa w	2600	79	75	75 −	2
Pac Pete	1800	$30⅜	29½	30⅜ +	¼
Pac West A	500	$11¼	11¼	11¼ −	¼
Pancana I	1300	265	250	265	+10
Paulin	400	$5¼	5¼	5¼ −	3/8
Pe Ben O	3750	$7¼	7⅛	7⅛	
Pembin A	1450	495	480	480	−20
Pembin B	1000	$5	5	5	
P Dept S	720	$14¼	13¾	13¾ −	¼
P Jewl	100	$12	12	12 −	½
P Jewl A	800	$11¼	11	11 −	¼
Phillips Cb	100	$13½	13½	13½ −	¼
Photo Eng	50	$25	25	25	+1½
Pitt Eng C	200	$11	10¾	11 +	¼
Pow Corp	5175	$11⅞	11¾	11¾	
Pow C 5 pr	500	$12¾	12¾	12¾ −	¼
Pre Cable	1100	$14⅞	14¼	14¼ −	3/8
Prem Iron	1570	350	325	350	
Price Com	1066	$15½	15½	15½	
Prov B Can	200	$15½	15½	15½ −	¼
Quenswer	1000	$6	5⅝	5¾ +	¼
Quinte A	700	185	185	185	
Rank Org	6100	$10	9⅞	10	
Rapid Dta	1100	$10	9¾	9¾	
Readers D	500	$27½	27½	27½ −	½
Realty C A	300	$6	6	6 −	⅛
Redpath I	1150	$27	26½	26½ −	1
Reed S	20150	$11	10¾	11 +	⅛
Reichhold	500	$18	17½	17½ −	1
Reich wt	200	$10⅛	10⅛	10⅛ −	3/8
Reitman A	300	$11¼	11⅛	11⅛	
Revelstk	100	$10⅞	10⅞	10⅞	
Rileys D	200	180	180	180	
R Little	1760	365	350	350	−15
Rolland	300	$8	8	8	
Ronald Fd	100	$21	21	21	
Ronyx Cor	800	135	135	135	
Rothman	800	$14	13¾	13¾ −	½
Rothm A p	125	$88	88	88	− 1
Rothm 2p	1420	$18⅛	18⅛	18¼ −	½
Royal Bnk	4283	$35¼	34¾	34¾ −	½
Royal Trst	3400	$25¾	25⅝	25⅝ −	⅛
Russel A	650	$11⅜	11⅜	11⅜ −	⅛
St Maur	11300	115	110	110	
Sandwell	1000	350	350	350	−25
Sayvette	300	480	470	480	
Schneid b p	900	$15¼	15⅛	15⅛ −	⅛
Scintrex	1000	180	180	180	− 5
Scot York	1000	390	385	385	− 5
Scot Lasal	200	400	400	400	
Scott	10600	$9½	9½	9½	
Seaway pr	2100	$6⅜	6½	6½	
Seaway w	z50	53	53	53	
Selkirk A	350	$15	15	15 −	½
Shaw Pipe	850	$10	10	10	
Shell Can	8490	$18½	18	18 −	3/8
Shore To S	100	370	370	370	+10
Silwd A	10400	$14	13¼	13¼ −	1⅜
Simco Eri	1300	375	370	370	−10
Simps	10716	$10½	10¼	10¼ −	¼
Simpson S	6300	$13⅜	13⅜	13⅜ −	¼
Sklar M	3000	$8¼	8	8 −	⅛
Sklar W	200	640	640	640	−10
Skyline H	2100	$5⅞	5¾	5¾	
Slater Stl	300	$11½	11½	11½ −	⅛
Slat W Can	1840	$14⅜	14½	14½ −	¼
Southam	2175	$32	31½	31½ −	½
Spar Aero	2050	405	400	400	−10
Stafford	1000	365	365	365	+10
St Brodcst	100	$12	12	12 −	⅛
St Paving	500	$7⅞	7½	7⅞ +	⅛
Steico	15386	$32½	31	31⅜ −	3/8
Steinbg A	4959	$27⅜	27½	27½ −	½
Steintron	100	$5⅞	5⅞	5⅞ −	⅛
Ster Trust	400	$11⅜	11⅜

Le Québec bénéficierait largement d'une libéralisation du commerce

par Michel Guénard

Le Québec représente un tremplin convoité par les industriels qui désirent exporter vers les Etats-Unis. Dans le cadre actuel des échanges commerciaux, 16% des plus importantes entreprises multinationales européennes ou japonaises projetteraient d'investir au Québec. Cependant si les conditions structurelles étaient modifiées à la faveur d'une libéralisation des échanges commerciaux, le pourcentage doublerait pour atteindre 32.1%.

C'est ce qui ressort d'une enquête menée par le Centre de recherche en développement économique (CRDE) de l'Université de Montréal sur les "intentions d'investissement des entreprises multinationales non-américaines sur le marché nord-américain".

L'étude analyse les réponses de quelque 102 entreprises dont le siège social se situe à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dont le chiffre des ventes en 1971 dépassait $20 millions. De plus ces entreprises possédaient au moins une succursale à l'extérieur de leur pays d'origine. Dans un premier temps, le rapport du CRDE constate qu'une très forte majorité des répondants (85.9%) possède déjà des unités de production sur le continent nord-américain, la plupart de ces centres sont, soit aux Etats-Unis (92%), soit au Canada (80%), mais seulement 34% d'entre eux sont implantés au Québec.

Dans un tel contexte fait remarquer le rapport, il serait prévisible de croire que les futurs investissements de ces firmes étrangères épousent en quelque sorte la répartition géographique déjà existante si les conditions tant économiques que commerciales se maintenaient.

Toutefois depuis la fin des années 60 les conditions ont bien changées puisque les relevés recueillis par le groupe de recherche laissent apparaître un glissement sensible des futurs investissements vers les Etats-Unis (84%) au dépens du Canada (43%) et surtout du Québec qui se retrouve avec un maigre 16%. Le CRDE en conclut que ces chiffres démontrent amplement "un renforcement de la force d'attraction des Etats-Unis auprès des entreprises autres que nord-américaines".

Face au bassin de population attrayant que représente le marché américain, il apparaît tout a fait logique que les entreprises prévoient investir chez nos voisins du Sud lorsque ces fonds visent à accroître les installations commerciales des compagnies. Or de poursuivre le rapport, si 48% des répondants prévoient des investissements d'ordre commercial, une large majorité (73%) entrevoit néanmoins concentrer leur effort vers le secteur industriel. L'enjeu est donc de taille puisque les investissements projetés se chiffrent entre un et trois milliards de dollars!

Fort de ce constat, le rapport a voulu mesurer les avantages comparatifs que pourrait avoir le Québec pour ces entrepreneurs, avantages qui viendraient en quelque sorte pallier la déficience démographique de la province. Ici on tombe dans les cas d'espèce puisque les entreprises déjà fortement orientées vers les sources de matière première ou encore vers une proximité des centres populeux ne voient pas leur capacité concurrentielle modifiée par une plus grande libéralisation du commerce nord-américain. Il semble, selon les chercheurs, que pour une majorité d'entreprises étrangères à l'Amérique du Nord, le Canada n'attirerait pas les investissements destinés aux Etats-Unis, et cela malgré la présence d'un nouveau cadre commercial.

En revanche, les entreprises pour lesquelles l'accès aux ressources naturelles et aux marchés représente une égale importance, la libéralisation commerciale devient attrayante et le Canada est alors perçu comme un endroit privilégié de localisation. Cette libéralisation vient en fait renforcer les facteurs normaux de localisation tels la disponibilité d'une main-d'oeuvre abondante et qualifiée et la présence d'un réseau de transport adéquat.

Le groupe d'économistes dirigé par le professeur Rodrigue Tremblay a reformulé la même problématique, cette fois dans l'optique d'une union douanière, thèse chère à l'économiste de l'Université de Montréal. C'est ainsi que, 21% de tous les répondants et 25% des entreprises reconsidèreraient le lieu de location de leurs investissements advenant le cas où une union douanière régirait les rapports commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis. Toujours dans cette même hypothèse, 24% des répondants et 32% des entreprises éliraient domicile dans la vallée du St-Laurent et particulièrement dans la région métropolitaine.

Ce dernier résultat a surpris les économistes puisque le premier sondage laissait entrevoir que seulement 16% des entreprises désirait se localiser au Québec. Le rapport du CRDE écrit à ce sujet que "de prime abord, la situation du Québec comme endroit de localisation des investissements étrangers à l'Amérique du Nord s'améliorerait davantage que celle du Canada dans son ensemble avec l'avènement d'un libre-échange nord-américain.

Abordant le problème par secteurs industriels, le rapport constate que la libéralisation du commerce attirerait au Québec les industries rattachées aux produits chimiques, au textile, aux aliments et boissons, à la machinerie et au transport. Voulant départager les raisons économiques des raisons politiques qui motivent la venue des investissements étrangers en terre canadienne, le rapport souligne le fait que d'une part, les avantages "naturels" pour la localisation des investissements demeurent des prérequis essentiels pour attirer les entreprises mais que d'autre part, les avantages comparatifs qui relèvent de l'application de politiques économiques peuvent faire pencher la balance vers une région ou une autre compte tenu du secteur industriel étudié.

Selon le CRDE, les résultats empiriques de leur recherche font voir que pour plus de 25% des entreprises, une modification dans les restrictions des échanges ou dans les facilités d'accès aux marchés peut se révéler déterminante dans le choix du lieu d'investissement.

Dans ses conclusions, le CRDE affirme que même si 60% des entreprises ont indiqué qu'elles ne reviseraient pas leurs décisions de localisation en Amérique du Nord dans le cadre d'une libéralisation du commerce, il n'existe pas d'ambiguïté cependant, en ce qui concerne l'attitude des entreprises à l'endroit du Québec: **la libéralisation du commerce doublerait le nombre d'entreprises intéressées à venir ici.**

Le rapport des économistes de l'Université de Montréal termine son étude en insistant sur les avantages comparatifs que le Québec devrait exploiter dans la grande course aux investissements étrangers. Le rapport contient trois recommandations précises à ce sujet:

- des mesures complémentaires visant à faire de la région de Montréal une base d'exportation attrayante pour les entreprises européennes et japonaises devraient être prises, afin de tirer profit des avantages naturels de la région, relativement à la proximité des marchés, la disponibilité des matières premières et une main-d'oeuvre abondante.
- des études devraient être entreprises pour établir les possibilités d'établissement d'un libre échange nord-américain pour les produits chimiques, le textile et la machinerie.
- des représentations directes devraient être faites auprès des entreprises anglaises et surtout japonaises, pour lesquelles il existe une forte corrélation entre leur établissement dans la région de Montréal et une libéralisation du commerce nord-américain.

Uniformisation prochaine des services financiers des Caisses d'établissement

par Michel Lefèvre

JOLIETTE – Tout en espérant accroître le nombre et la qualité des services offerts à ses membres, la Fédération des Caisses d'Etablissement du Québec va tenter de généraliser ses principales opérations financières à l'ensemble des douze caisses qu'elle regroupe afin d'uniformiser le rôle de chacune à travers la province.

C'est du moins l'objectif principal que s'est fixé pour la prochaine année la direction de la Fédération, au cours de l'assemblée générale annuelle du mouvement qui se tient depuis hier au Club de golf de Joliette.

Dans cette optique, la Fédération des Caisses d'Etablissement entend poursuivre ses représentations auprès du Ministère des institutions financières concernant le plan d'épargne retraite et le courtage immobilier et effectuer les démarches nécessaires à l'inscription de toutes les caisses auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Déjà, les demandes nécessaires à cette inscription ont été entreprises au cours de l'été 1972. Le secrétaire de la Fédération a d'ailleurs été mandaté pour la rédaction d'un prospectus général qui sera soumis sous peu à la Commission. Quant aux autres formalités prévues par la loi, elles sont aussi en cours et la première série de documents sera adressée à la CVMQ d'ici quelques semaines.

En marge de cette inscription, M. André Fecteau, directeur général de la Fédération a précisé, dans la présentation de son programme de travail pour la prochaine année, qu'il faudra tout probablement exiger de la Commission une réglementation spéciale pour le Mouvement, car, selon lui, la loi actuelle et les règlements qui ont été édictés ne se prêtent guère à des institutions comme les Caisses d'Etablissement.

Comme son nom l'indique, les Caisses oeuvrent principalement dans le domaine de l'établissement domiciliaire ou industriel et d'aménagement de territoire. Elles aident à l'implantation d'industries qui dérivent directement des ressources primaires comme l'agriculture, la forêt et la pêche. Il en va de même pour certaines activités, tels que les métiers ruraux, les industries rurales, le tourisme et l'artisanat commercial.

Ainsi donc depuis 1950, date de leur fondation, les Caisses d'établissement font en quelque sorte du logement social tout en participant par leurs investissements au développement rural de leur milieu.

En plus d'être fondamentalement des caisses d'épargne et de crédit, selon la formule coopérative, les Caisses offrent aussi des services de courtage immobilier ainsi que d'évaluation. Elles se rapprochent donc plus, si l'on peut se permettre cette comparaison, d'une société de fiducie que d'une caisse traditionnelle d'épargne et de crédit.

C'est d'ailleurs ce qui faisait dire à M. Paul-Emile Doré, président du Mouvement, dans son allocution inaugurale, que l'action des Caisses d'Etablissement, pour le moins originale, devra être supportée à brève échéance par une législation appropriée.

Au chapitre de l'épargne, les Caisses recueillent leurs fonds par la vente de plans d'épargne mensuels, de certificats de dépôts et de parts au capital social. En ce qui a trait au crédit, les caisses, fidèles à leurs objectifs, font surtout du prêt hypothécaire.

Parmi les défis qui devront être relevés au cours des prochaines années, M. Doré en mentionne deux principaux; d'une part une politique de prêts plus généreuse adaptée aux besoins du milieu et d'autre part la structuration d'une Fédération qui sera à l'image des besoins fondamentaux des Caisses d'Etablissement et de leurs membres.

Outre l'uniformisation des règlements de régie interne des caisses, dont il a été question précédemment, le programme '73 de la Fédération fait état de plusieurs autres éléments de politique générale: reprise des pourparlers pour l'affiliation de la Fédération au Conseil de la Coopération du Québec, développement d'un service de placement à court terme et enfin représentations auprès de la Société de crédit agricole ainsi que l'Office du Crédit agricole.

Au chapitre de l'éducation, la Fédération entend mettre l'accent tout particulièrement sur la promotion de façon à accroître de façon significative le taux de croissance. Parmi les autres préoccupations du service de l'éducation, mentionnons la formation professionnelle des représentants et l'organisation du congrès d'orientation qui se tiendra l'automne prochain.

Le chemin parcouru depuis 23 ans est considérable, a souligné M. Doré, mais nous sommes encore loin d'avoir atteint, comme en témoigne le programme, tous les objectifs que s'étaient fixés les penseurs du Mouvement.

Sans doute, a-t-il poursuivi, le domaine de l'établissement est vaste et nos Caisses, ne sont pas les seules à y jouer un rôle. Cependant, a conclu M. Doré, il faut considérer la Caisse d'Etablissement, comme un organisme primordial dans ce domaine.

Somme toute, si 1972 a été une année de prise de conscience, au cours de laquelle furent analysées les méthodes administratives et le fonctionnement des caisses, 1973 sera celle d'une réflexion sérieuse sur l'ensemble des activités du Mouvement. Réflexion qui atteindra d'ailleurs son point culminant lors du congrès d'orientation.

Un actif de $36.1 millions

JOLIETTE (par M.L.) – Au cours du dernier exercice financier, l'actif du Mouvement des Caisses d'Etablissement a connu une croissance de 18.68% pour atteindre $36.1 millions comparativement à $30.4 millions l'année précédente.

C'est ce qui ressort du rapport annuel présenté hier par le Mouvement qui tient son assemblée générale annuelle au Club de golf de Joliette.

L'épargne des membres s'est chiffrée à $10.6 millions soit une augmentation de 33% sur l'année précédente. Le montant souscrit au chapitre des plans d'épargne a atteint $52.7 millions, tandis que les certificats de dépôts se sont chiffrés à $20.6 millions ce qui représente environ 65% du passif total.

Le capital social du Mouvement a connu une progression de 17.7% pour atteindre $3.8 millions comparativement à $3.1 millions l'année précédente.

Au terme de l'exercice, les douze caisses comptaient quelque 4,800 prêts en cours d'une valeur globale de $28.4 millions. Au cours du dernier exercice, 1,695 prêts ont été consentis pour un total de $9.9 millions et 303 transactions immobilières ont été effectuées totalisant $5.5 millions.

Le fonds de stabilité de la Fédération se chiffre à $46,145 et le fonds de prévoyance à $2,255 tandis que le surplus non attribué a atteint $62,875. Le fonds de placement s'est totalisé à $451,918 et le rendement, malgré un fléchissement des taux d'intérêt, a été de 8.2%.

Tous ses résultats sont le fruit de a mise en commun des ressources de 40,143 membres, des 104 employés du Mouvement des 57 représentants de production travaillant à temps plein et des 55 autres à temps partiel.

De tous les objectifs fixés par la Fédération l'an dernier, c'est sans contredit celui visant à la rentabilisation des caisses qui a exigé le plus d'efforts de la part du personnel du Mouvement.

A la suite de difficultés financières rencontrées par la Caisse de la Rive-sud de Montréal, une étude de rentabilité a été effectuée, laquelle a conduit à l'implantation d'un système de budget mensuel et d'un contrôle interne plus serré.

Sans pécher par excès d'optimiste, mentionnons que ces difficultés financières causées surtout par une expansion trop rapide des Caisses et aussi par une carence organique de la Fédération ont toutefois permis à cette dernière de franchir avec succès un pas important dans la réalisation à long terme de son objectif de rentabilité.

Pour ce qui est de l'avenir immédiat, le Mouvement a l'intention de mettre sur pied très prochainement une treizième caisse dans la région de Québec et d'introduire une nouvelle formule de capital social.

Sur les marchés monétaires

La fièvre jaune frappe à nouveau

par Clément Braise de l'AFP

PARIS – Avec $99 l'once à Paris et près de $97 à Londres, les cours de l'or ont battu vendredi tous les records. Ce nouvel accès de fièvre pour le métal précieux s'est accentué depuis le début de cette semaine, tandis que le dollar tendait à se raffermir partout, après avoir donné des signes de faiblesse.

Il ne s'agit donc pas de spéculations sur d'éventuels ajustements monétaires, que rien ne justifierait dans les circonstances actuelles et que rendent d'ailleurs plus difficiles les mesures de contrôle des mouvements de capitaux appliquées depuis la dernière crise dans un certain nombre de pays.

Mais pour les observateurs ce nouveau rush des possédants sur la valeur-refuge que constitue l'or, et qui se manifeste également sur d'autres "bien réels" comme les oeuvres d'art – un "Cézanne" et un "Monet" ont été récemment adjugés chacun à près de $1.3 million-concrétise une défiance générale envers les monnaies, traduisant les inquiétudes que suscitent les perspectives économiques et politiques dans certains pays du monde occidental, particulièrement aux Etats-Unis.

C'est pour les mêmes raisons que les cours des actions sur les diverses places financières accusent des baisses, qui ont été les plus fortes jeudi à New York. Parmi ces raisons, figurent notamment la persistance des tensions au Moyen-Orient, et la récente rupture des négociations entre les grandes compagnies pétrolières internationales et le groupe des pays producteurs, au moment où l'on évoque, avec insistance aux Etats-Unis, des menaces de pénurie de pétrole.

Il y a aussi le malaise qu'entretiennent et renforcent autour de la Maison Blanche les suites de l'affaire Watergate, qui mettent en cause les hautes personnalités de l'entourage de M. Nixon, ainsi que son ancien ministre de la justice, M. John Mitchell, inculpé jeudi.

En Europe, s'ajoutent à ces raisons les mesures anti-inflationnistes décidées en Allemagne fédérale et envisagées en France, à la suite du voyage éclair à Bonn du ministre de l'Economie et des Finances, M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce qui laisse craindre à terme un ralentissement de l'expansion économique, soutenue actuellement par l'inflation généralisée.

Mais à l'arrière-plan, ce sont surtout les perspectives du prochain affrontement entre l'Europe et les Etats-Unis, à l'occasion du Nixon round commercial, qui suscitent des inquiétudes. Ainsi, le projet d'une nouvelle "charte atlantique", proposée par M. Henry Kissinger, principal conseiller du président Nixon, d'abord accueilli avec un préjugé favorable poli à Londres et à Bonn, fait l'objet de réserves de plus en plus nombreuses dans ces deux capitales, tandis qu'à Paris le Conseil économique et social vient d'en prendre pratiquement le contre-pied, avec l'approbation implicite du président Pompidou. Et jeudi, son ministre des Affaires étrangères, M. Michel Jobert a pris également une position opposée à celle de M. Kissinger, en souhaitant devant la commission compétente de l'Assemblée nationale que le Nixon round ne se perd pas dans les méandres de la politique.

D'une façon générale, on craint en Europe que le président Nixon renforce ses exigences à l'extérieur pour compenser la perte de prestige qu'il subit sur le plan intérieur, ce qui est la réaction classique des hommes d'Etat en de telles circonstances.

C'est donc un durcissement des positions américaines que l'on peut prévoir, comme a semblé le confirmer jeudi le secrétaire au Trésor, M. George Schultz, en déclarant qu'il n'avait pas l'intention, malgré l'amélioration de la balance commerciale, de s'en tenir à la réciprocité des concessions, réclamée par les Européens. Ainsi, le Nixon round s'annonce mal.

■ fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.36	1.50
Adanac	1.85	2.05
A. G. F. Special	2.77	—
All Canadian Com	7.45	8.14
All Canadian Div	8.02	8.57
All Canadian Ven	3.83	4.19
All Canadian 4000	5.14	5.62
American Growth	5.59	6.14
Andreae Equity	5.33	5.83
Associate Investors	6.16	6.22
Beaubran	49.71	53.98
Beaubran	49.58	53.84
Canagex	11.28	12.19
Canagex Inter. Nat.	9.45	10.21
Canagex d'obligations	10.46	10.78
Cdn Gas Energy	14.96	16.44
Cdn Investment	5.21	5.71
Cdn Scudder	5.74	5.74
Cdn Security Growth	5.55	6.10
Cdn South African Gold	9.03	9.87
Cdn Trusteed	5.17	5.68
SCM Japan	13.49	14.82
Capital Growth	11.43	11.70
xChase Fund	8.74	9.55
Collective Mutual	5.70	6.26
Commonwealth Intl	15.55	17.09
Commonwealth Intl Lev	4.01	4.41
Commonwealth Venture	7.86	8.64
xCompetitive Capital	5.22	5.72
Corporate Investors	6.34	6.96
Corporate Investors Stock	5.18	5.69
Dominion Compound	6.47	7.03
xDreyfus Inc.	11.26	12.36
xDreyfus Intl	11.58	12.69
Eaton Viking	6.07	6.60
Educator's Equity	820	8.63
Entarea Investment	6.51	7.15
Executive Fund Cda	6.26	6.86
Executive Intl Inv	1.98	—
xFidelity Trend	24.19	26.44
Fonds Collectif A	7.55	8.25
Fonds Collectif B	5.74	5.92
Fonds Collectif C	7.90	8.64
Fonds Desjardins A	4.72	—
Fonds Desjardins B	4.38	—
Fonds P.E.P.	3.69	4.01
Fraser Growth	3.93	4.32
GIS Compound	10.91	11.99
GIS Income	3.88	4.27
Growth Equity	8.24	9.05
Growth Oil and Gas	32.44	—
Guardian Enterprise	97	1.07
Guardian Growth	9.15	—
Harvard Growth	7.25	7.25
Industrial Growth	10.72	11.78
International Growth	5.89	6.47
Investors Growth	12.58	13.75
Investors Intl Mutual	6.51	7.12
Investors Japanese	9.03	9.87
Investors Mutual	5.90	6.46
Investors Retirement	5.54	6.06
Keystone Cda	7.41	8.12
xKeystone Cust K-2	6.07	6.65
xKeystone Cust S-1	23.05	25.26
xKeystone Cust S-4	4.36	4.78
xKeystone Polaris	3.87	4.23
xLexington Research	14.05	15.36
xManhattan	4.02	4.39
Maritime Equity	3.40	3.71
Marlborough	5.16	5.64
Mutual Accumulating	6.17	6.79
Mutual Bond	10.43	11.46
Mutual Growth	3.64	4.01
Mutual Income	5.34	—
Natrusco	16.68	17.46
Natural Resources	7.87	8.60
N. W. Equity	6.00	6.59
N. W. Canadian	5.60	6.15
N. W. Growth	5.23	5.75
xOne William Street	16.55	16.55
xOppenheimer	7.53	8.23
Pacific Divident	5.71	—
Pacific U.S.	4.02	—
Pension Mutual	9.12	9.12
Phillips, Hager and North	12.93	13.19
Planned Resources	4.80	5.27
Pret et Rev. de RET	5.25	5.77
Prevest Mutual	9.00	9.84
Principal Growth	4.46	4.89
Provident Mutual	7.76	8.48
Provident Stock	6.14	6.71
Prudential Growth	6.82	7.46
xPutnam Growth	11.17	12.21
Radisson	2.65	—
Regent Growth	9.52	10.46
Regent Venture	4.48	4.92
Royfund	6.82	7.09
Sav Inv Pret et Rev	7.03	7.72
Sav Inv am Pret	10.31	11.33
Scudder North America	5.49	5.49
Speculators	7.37	8.05
Taurus Fund	3.56	3.91
xTech	6.41	7.02
Templeton Growth	9.48	10.36
Timed Investment	9.05	—
Trust Gen. "A"	10.65	—
Trust Gen. "B"	9.26	—
Trust Gen. "H"	10.24	—
United Accumulative	5.29	5.81
United Accumulative Ret	5.30	5.82
United American	1.81	1.99
United Horizon	2.51	2.76
United Venture	3.27	3.70
United Venture Ret	5.03	5.53
Universal Savings Equity	7.99	8.78
Western Growth	6.47	7.11
Xandu Fund	3.91	3.91
York Fund of Canada	5.10	5.54

X — Fonds américains

ON VA SEN SORTIR

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

VICE-PRÉSIDENT CHEZ PRATTE-MORRISSETTE INC.



M. Marius Fortier vient d'être nommé vice-président, en charge des relations extérieures de la firme de courtiers d'assurances Pratte-Morrissette Inc., Québec et Montréal. La nomination de M. Fortier nous a été annoncée par le président de Pratte-Morrissette Inc., Montréal, M. Guy de Repentigny, également vice-président exécutif en charge de la division de l'est de Marsh & Mc Lennan Ltd.

Concession forestière à l'entreprise Chapais

Le ministre des Terres et Forêts a signé un contrat d'approvisionnement en bois, avec les Produits forestiers Chapais Ltée, de Dorval, qui nécessitera des investissements de l'ordre de $3.5 millions.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministre Kevin Drummond précise que cette entente créera 300 nouveaux emplois.

Avec la signature de cette entente précise le communiqué, la compagnie construira une usine de sciage à Chapais, dans le comté d'Abitibi Est, et 150 personnes seront embauchées à l'usine même et environ 150 autres en forêt.

Le bois que le ministère met à la disposition de l'usine, soit un volume annuel de 17.6 millions de pieds de bois résineux pour une période initiale de 10 ans, proviendra de la forêt domaniale de Chibougamau.

Cette entente permettra à la compagnie St-Raymond Paper Ltd., de Desbiens, de maintenir ses opérations.

La B de M augmente son taux préférentiel

La Banque de Montréal a annoncé hier une augmentation de son taux préférentiel de 6 1-2 à 6 3-4 pour cent, en vigueur à partir du 14 mai.

La banque hausse également ses taux sur les prêts hypothécaires en vertu de la Loi nationale de l'habitation de 9 à 9 1-4 pour cent.

La banque a expliqué, dans un communiqué, que ces augmentations étaient dues au niveau très élevé de la demande des prêts au Canada. Pour pouvoir répondre à la demande, la banque doit faire appel à des sources de fonds à des prix plus élevés.

Un porte-parole de la banque a affirmé, d'autre part, qu'il n'y aurait pas de hausse des intérêts payés sur les dépôts.

Les prêts de $100,000 ou moins consentis aux fermiers et aux petites entreprises seront soumis à un taux "pour les petites entreprises" qui sera maintenu à 6 1-2 pour cent "du moins pour l'instant".

Le taux des prêts aux consommateurs demeurera le même, soit à environ 12 pour cent.

Cette augmentation du taux préférentiel est la seconde annoncée par la Banque de Montréal au cours des deux derniers mois. Il était en effet passé de 6 à 6 1-2 pour cent au mois d'avril à la suite de la décision de la Banque du Canada de hausser son taux préférentiel d'escompte.

La plupart des autres banques à charte avaient adopté une augmentation analogue, en avril.

Toutefois, la hausse actuelle de la Banque de Montréal ne fait suite à aucune décision de la Banque du Canada.

La Banque de Montréal a fait remarquer que le taux préférentiel aux Etats-Unis était passé à sept pour cent récemment.

"Des variations importantes entre les taux préférentiels du Canada et des Etats-Unis ne peuvent pas être maintenues pour de grandes périodes. De fait, historiquement, le taux préférentiel canadien a été plus élevé que le taux américain", a indiqué la banque.

Elle a de plus expliqué qu'elle adoptait un système de double taux pour accroître la stabilité des coûts et des réserves de fonds pour les fermiers et les petites entreprises.

La banque a de plus affirmé qu'elle espérait que son taux préférentiel soit plus adapté aux besoins à court terme du marché alors que le taux à la petite entreprise soit moins sensible aux conditions changeantes du marché.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Javal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

Voyage en Afrique occidentale

Où le touriste franchit un pont de lianes

par Urgel Lefebvre

C'est notre dernier soir à Dakar. Nous dînons ensemble au restaurant Le Lagon qui baigne dans une lagune. Notre hôte est M. Bernard Balou, chef des services commerciaux d'Air Afrique.

La vue est splendide et le repas excellent: brochette de crevettes grillées, riz, tomates braisées, capitaine grillé et servi entier à chacun des convives avec sauce tartare ou piri-piri. Le Boulaouane, ce rosé du Maroc qu'on appelle vin gris, accompagne très bien ces fruits de mer. Pour compléter ce plantureux repas, une coupe de fruits rafraîchis au kirsch, suivie d'une Williamine, cette délicieuse eau-de-vie de poire.

Nous sommes prédisposés au sommeil et nous nous faisons un peu tirer l'oreille le lendemain matin, alors qu'il faut nous lever à sept heures et partir pour Abidjan, via Bamako, en Caravelle d'Air Afrique. Avant l'escale, on nous sert pour petit déjeuner une omelette et une coupe de fruits frais.

Il fait 30 degrés Centigrade à notre arrivée à Abidjan, ville élégante occupant un site splendide et verdoyant sur les bords de baies et de lagunes aux eaux bleues. L'hôtel Ivoire est le joyau de cette ville et il sera pour nous une oasis de fraîcheur. L'ICTA se charge de nous accueillir comme il convient à Abidjan.

Dès notre arrivée en Côte d'Ivoire, un guide passe nous prendre à l'hôtel et nous nous rendons à un village des environs d'Abidjan assister aux rites guerriers des tribus de la forêt. Ces rites se déroulent près d'une sculpture en bois représentant un crocodile aux mâchoires refermées sur le corps d'un jeune enfant.

De retour à l'hôtel Ivoire, nous trouvons dans nos chambres un panier de fruits frais: ananas, pamplemousse, nectarine, orange verte, goyave, banane, mangue. C'est une prévenance de M. Carpentier, le directeur général de l'hôtel.

Le soir de notre arrivée à Abidjan, M. Jean-Claude Gleizes, directeur commercial d'Air Afrique, nous reçoit à dîner dans sa belle résidence du quartier Cocody, en compagnie de M. Abdoulaye N'Diaye, directeur des promotions des ventes d'Air Afrique. Mme Gleizes nous sert un couscous qu'elle qualifie de malien parce que son cuistot est du Mali. Nous lui faisons honneur, tout comme à la salade de mâche et au gâteau marquise.

Puis Mme Gleizes va cueillir dans son jardin une plante verte qu'elle nous sert en infusion comme digestif sous le nom de citronnelle. Nous pouvons prendre nos aises car la salle de séjour s'ouvre largement sur la terrasse qu'entoure un jardin fleuri. Le soir est lourd; des arbres l'ont voit à l'horizon s'estompe la Dent de Man. Nous sommes dans la région la plus élevée de la Côte d'Ivoire et les montagnes qui nous entourent culminent à 4,000 pieds, au mont Tonkoui.

Si nous avions voulu nous passer de déjeuner, nous aurions eu le temps de visiter le vieux village de Biankouma aux huttes peintes. Nous devons donc nous contenter d'une courte visite aux cascades de Man et au pont de lianes. Notre guide tient à ce que nous franchissions ce pont de lianes et il fait une chaleur torride. Comme exercice, c'est fameux, car tous les membres et tout le corps sont mis à contribution.

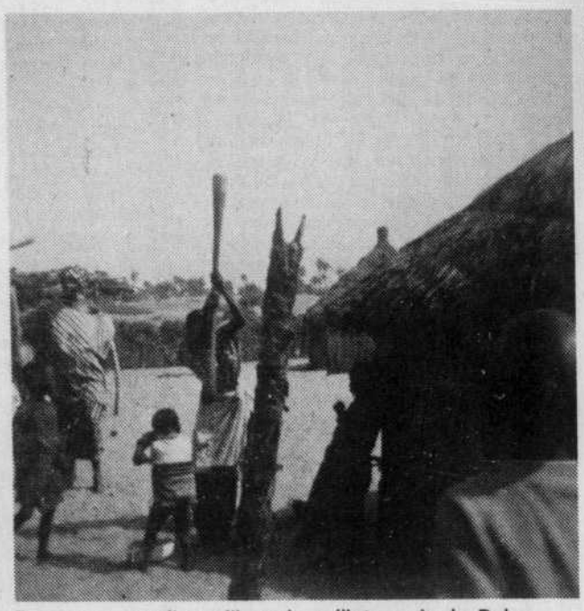
Ce pont de lianes, paraît-il, a été construit en une seule nuit, par des "initiés", avec l'aide des Esprits. A le voir, si fragile d'apparence, on hésite à s'y aventurer. Pourtant, trois ou quatre personnes peuvent le franchir en même temps.

Quant aux cascades, elles sont presque à sec, à cause de la sécheresse qui sévit depuis des mois dans plusieurs pays africains.

Nous revenons à Man, puis à Abidjan par Air Ivoire. Je me réfugie dans ma chambre d'hôtel pour échapper à la chaleur et je dîne d'une orange et d'une moitié d'ananas. C'est notre dernière nuit en Afrique, je sombre dans un sommeil réparateur. Demain, après avoir visité Abidjan, nous déjeunerons à l'hôtel Ivoire et nous prendrons ensuite le vol RKO49 d'Air Afrique pour revenir en Amérique.



Un coin du pittoresque marché de Dakar, au Sénégal.



Femme au travail au village de paillotes près de Dakar.



Danse acrobatique dans la région de Man Giussesso, en Côte d'Ivoire.

provient une rumeur de stridulations.

Il nous faut cependant abréger cette agréable soirée car nous devons nous lever à six heures le lendemain matin et prendre un vol d'Air Ivoire pour la région de Man Giussesso, dans le nord de la Côte d'Ivoire.

De la piste d'atterrissage on nous conduit à l'hôtel Les Cascades pour assister à des danses acrobatiques et aux incantations d'un sorcier sur échasses. Le tout se déroule sur la terrasse derrière l'hôtel, près d'une belle piscine. Un luxuriante végétation fait une toile de fond et parmi les montagnes que

échos touristiques

Le commodore du Club nautique de Saint-Félicien Inc., M. Richard Tremblay, a annoncé la nomination de M. Jean-Paul Demers, homme d'affaires bien connu au Lac-Saint-Jean, à titre de commodore honoraire des régates internationales du Lac-Saint-Jean qui se dérouleront à Saint-Félicien, sur la rivière Ashuapmouchouan, les 30 juin et 1er juillet. Pour aider au financement des régates, dont le budget est de $35,000, il y aura un "rég-a-thon" sur l'Ashuapmouchouan le 2 juin. Quant à Mlle Régates, elle sera choisie le soir du 23 juin, par un jury, parmi les candidates proposées par la population. Selon le président de la Fédération nautique canadienne pour le Québec, M. Pierre Beauchemin, une cinquantaine d'embarcations participeront aux régates de Saint-Félicien.

•

De Yarmouth au Cap Nord, les quelque 21,425 milles carrés de la Nouvelle-Ecosse abritent 34 clubs de golf dans de belles régions boisées, le long des côtes rocheuses, cachés au creux des vallons de l'Ile du Cap Breton, dans les villes et en bordure des routes secondaires, toujours à proximité d'un endroit de séjour. La plupart des clubs offrent les commodités habituelles: location de bâtons et de voiturettes, leçons, bars et bonne table. Presque tous sont ouverts au public et le prix d'admission varie de $4 à $10 par jour et par personne. Ils sont beaucoup moins achalandés en semaine qu'en fin de semaine On peut se procurer la liste des clubs de golf au Bureau du tourisme de la Nouvelle-Ecosse, Gare Centrale, Montréal.

•

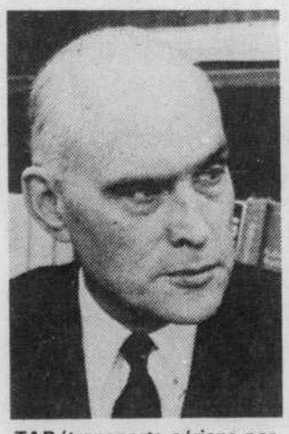
Chaque année, à la mi-mai, la capitale du Canada devient éblouissante de tulipes, car elle en compte trois millions. Pour célébrer ce renouveau, les habitants d'Ottawa organisent un festival des tulipes – deux semaines de fêtes et de réjouissances, du 18 mai au 2 juin. Il y aura de tout durant ce festival, depuis des rallyes automobiles jusqu'à des danses folkloriques, sans parler des représentations données au Centre national des arts, par des artistes de renommée mondiale.

•

Aux voyageurs qui prendront part au tour "Scandinavie et URSS", au départ de Montréal le 28 juin, les Voyages Hone offre une excursion facultative dans le Grand Nord de la Norvège où luit le soleil de minuit dans un décor fantastique. Le soir de l'arrivée à Oslo, le 7 juillet, départ en avion pour Bodo. Survol de montagnes enneigées et de la côte découpée par les fjords, puis du cercle arctique. Une heure et demie plus tard, arrivée à Bodo: visite de la ville, toujours sous le soleil qui brille sans interruption. Lors d'un dîner, les excursionnistes recevront un certificat de passage du cercle arctique. Retour à Oslo, à six heures du matin.

•

M. T.R. Thompson, vice-président de Christie, Brown and Company, Toronto, a été élu président de l'Association de l'industrie touristique du Canada, en remplacement de M. Claude I. Taylor, l'un des vice-présidents d'Air Canada. Les vice-présidents de l'Association sont MM. A.J. Conduit, de Toronto, et Claude Duhamel, de Montréal, respectivement du Reader's Digest et de Bell Canada.



TAP (transports aériens portugais) viennent d'annoncer la nomination de M. Eduardo Mendes Barbosa comme président directeur général de la compagnie. M. Mendes Barbosa était le vice-président exécutif de TAP depuis 1959 et il a grandement contribué à l'expansion mondiale des transports aériens portugais.

échos touristiques

L'Association de l'industrie touristique du Canada a décerné son prix Feuille d'Erable à BP Canada, pour son film Canada produit par Christopher Chapman. Le prix Canuck a été décerné au ministère de l'Industrie touristique de la Colombie-Britannique pour son film Island Eden. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec a obtenu une mention honorable pour les images de la Gaspésie.

•

M. E. J. Parisi, d'Air Canada, a déclaré au congrès annuel de l'Association de l'industrie touristique du Canada que les jeux Olympiques de 1976 à Montréal aideront considérablement le tourisme au Canada, non seulement en 1976 mais pour les années qui vont suivre.

•

L'édition 1973 de "Golf Courses in New York State" contient la liste de 274 parcours ouverts au public. Pour obtenir un exemplaire, écrire à: New York State Department of Commerce, 99 Washington Avenue, Albany, N. Y. 12210.

•

L'édition estivale du Handbook for Campers and Campground Directory a été tirée à un million d'exemplaires. C'est une brochure de 116 pages fournissant des renseignements sur les quelque 700 terrains KOA qui se trouvent aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique.

•

L'édition 1973 de "Golf au soleil", guide illustré de 128 pages contenant des renseignements sur une centaine de terrains de golf dans 26 pays européens, vient d'être publiée par la British European Airways et sera tirée à quelque 100,000 exemplaires. Pour un exemplaire gratuit de "Golf au soleil 1973", écrire à British Airways BEA, 100 University Avenue, Toronto.

Londres, Manchester, Glasgow
Tous les soirs de la semaine
BOAC
British Airways

ÉTÉ 1973 Du 15 juillet au 6 août
CROISIÈRE CAP NORD 1973
16 jours à bord du Tarass Chevtchenko
(transatlantique de 20 000 tonnes entièrement climatisé. Cabines extérieures)
LE HAVRE - BERGEN - AANDALSNES - TRONDHEIM
SVARTISSENFJORD - HAMMERFEST - SKARSVAG -
CAP NORD - GEIRANGER - OSLO - COPENHAGUE - LE HAVRE
$1,274 Ces prix sont établis pour cabine extérieure sur pont principal base cabine double.
VOYAGES MISSIONS LTÉE
235 est, Dorchester, Montréal 129 — Tél. 861-8634
500, 8e Avenue, Québec 3 — Tél. 522-2036

Visitez l'Europe...
EN... AUTOMOBILE
ou en
EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Grand choix de
RENAULT – VW – CITROËN
FIAT – SIMCA – PEUGEOT
VOLVO – MICRO-BUS – ETC....
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc....
Réservations billets : Bateau - Avion
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200
"Touring Club de France"

télévision

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et Popotame. c
9.30 Grangallo et Petitro. c
10.00 Mon Ami Ben. c
10.30 Téléchrome. c
11.30 Lassie. c
12.00 Les héros du samedi. c
1.00 L'heure des quilles. c
2.00 Baseball. c
5.00 Le français d'aujourd'hui. c
5.30 Le monde en liberté. c
6.00 Le comte Yoster à bien l'honneur. c
6.30 Téléjournal. c
6.40 Nouvelles du sport. c
6.50 Politique fédérale: "Le nouveau parti démocratique c
7.00 Walt Disney présente. c
8.00 Hockey: c
10.30 Téléjournal. c
10.45 Nouvelles du sport. c
11.00 Cinéma: "Manon 70" (drame – Fr. it – Esp 1967). c
12.30 Ciné-nuit: "La Machination" (drame policier – Frit – Esp. 1970) c

CFTM 10

8.25 Horaire-Bienvenue. c
8.30 Les p'tits bonhommes. c
9.00 Vers – 76. c
10.00 Ciné-Jeunes: "Cite disparue" (aventures – Américain). c
12.00 Bon week-end. c
1.30 L'église sur place (c)
2.00 Soeur volante c
2.30 Horizon sports c
3.00 Enquête spéciales c
3.30 A ma manière à moi c
4.00 Les champions c
5.00 C'est arrivé cette semaine. c
5.30 Studio 10. c
6.30 Sur le matelas. c
7.30 Les grands spectacles: "Bastogne" (drame – Américain 1949).
9.30 Bonanza. c
10.30 Les Nouvelles TVA c
11.00 En pantoufles: "Témoin à charge" (policier – Américain 1958)
12.30 En pantoufles: "El Zarko" (aventures – Mexicain 1960). c
2.00 Le 10 vous informe c
2.05 Fin des émissions

CBMT 6

9:02 Stand by six. c
9.15 Davey and Goliath. c
9.30 Arthur and the square knights c
10.00 Rocket Robin Hood. c
10.30 Tween set. c
11.00 Land of Giants. c
12.00 Assignment sports. c
12.30 Bob switzer aquarium. c
1.00 Children'cinéma: c
1.30 Klahanie. c
2.00 F.A. cup Fina). c
3.30 Badminton international. c
4.00 Tennis Championship. c
5.00 Bugs Bunny Road Runner Hour.c
6.00 Update. c
6.30 Replay. c
7.00 The Alan Hamel comedy bag. c
7.30 Expos this week c
8.00 Front page challenge. c
8.30 Feature film: "War and Peace" (classique de Tolstoy's). c
10.00 T B A c
10.30 Countrytime. c
11.00 The National c
11.15 Provincial affairs c
11.21 Montreal Tonight. c
11.37 The David Frost Show. c
1.08 Ciné-six: "The love war" (drame). c
2.25 Final report and weather

CFCF 12

6.00 University of the air. c
6.30 The community. c
6.50 Community calendar. c
7.00 Hercules
8.00 Magic Tom's Road Show. c
8.30 George of the jungle c
9.00 The Jackson Five. c
9.30 The Flintstones. c
10.00 Ultraman. c
10.30 The Waterville gang. c
11.00 Puppet people. c
11.30 Story theatre. c
12.00 Star Trek. c
1.00 Saturday at the movies: "Wake me when it's over" (comedie – 1960). c
3.30 Grand prix wrestling. c
4.30 Wide world of sports. c
6.00 Circle of fear. c
7.00 Bridget Loves Bernie c
7.30 Police Surgeon. c
8.00 Memorial cup finale. c
10.30 Love American style. c
11.30 The CTV National news. c
11.48 Pulse
12.15 Saturday night feature movie: "The St Valentine's day massacre" (drame – 1967). c
2.00 Sign-off

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Les aventures de Chaperonnette à Pois. c
9.30 Le prince Saphir. c
10.00 Le jour du Seigneur. c
11.00 D'hier à demain. c
12.00 La semaine verte. c
1.00 30 Dimanche. c
1.30 Fantaisie lyrique
4.30 Son et image. c
6.30 Téléjournal. c
6.40 Nouvelles du sport. c
6.50 Politique provinciale "Le Ralliement créditiste" c
7.00 Quelle famille. c
7.30 Les beaux dimanches: "Gilbert Becaud" c
10.00 La flèche du temps. c
10.30 Téléjournal. c
10.45 Sports – Dimanche. c
11.00 Rencontres
11.30 Ciné-Club: "Ça va salut" (analyse psychologique – Tchèque 1970).

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue. c
9.00 Musique canadienne. c
9.30 C'était le bon temps. c
11.00 Monsieur le maire. c
12.00 Bon dimanche. c
1.30 Ciné-dimanche: "Le vicomte de Bragelone" (aventures – Français 1954). c
3.00 Choc des idées. c
4.00 Télé-quilles. c
5.00 Information voyages. c
5.30 Flipper. c
6.00 Music-Hall des Jeunes. c
6.30 Jeunesse. c
7.30 Bonne soirée. c
8.30 Sous mon toit. c
9.00 De bien belles choses à découvrir. c
10.00 Québec sait chanter. c
10.30 Les nouvelles TVA. c
11.00 L'Homme de fer. c
12.00 Le 10 vous informe. c
12.05 Fin des émissions. c

CBMT 6

9.53 Standby Six. c
10.00 Reach for the top. c
10.30 This is the life. c
11.00 Church service c
12.00 The little concert. c
12.30 News profile. c
12.45 Away out. c
1.00 Dollars and sense.
1.30 Country Canada. c
4.30 Sports week. c
5.00 Audubon wildlife theatre. c
5.30 Hymn sing. c
6.00 The Wonderful World of Disney. c
7.00 The Beachcombers. c
7.30 Adventures of Black beauty. c
8.00 Tom Brown's School days. c
9.00 The Strawss family. c
10.00 Weekend. c
11.00 The National. c
11.15 Nation's business. c
11.37 Ciné-camp: "New Moon" (comédie – musicale – 1940)

CFCF 12

6.00 University of the air. c
6.30 The Community c
6.50 Community calendar. c
7.00 Hercules
7.30 Crossroads. c
8.00 Cathedral of Tomorrow. c
9.00 Oral Robert Presents. c
9.30 TBA. c
10.00 The Hellenic Program
10.30 Teledomenica
12.30 Continental miniature
1.00 Edith Serei. c
1.30 Mr. Chip's. c
2.00 Randall and Hopkirk. c
3.00 Gamer Ted Armstong. c
3.30 Under attack. c
4.30 Question period. c
5.00 Untamed World presents the Challenging Sea. c
5.30 The Paul Horn Show. c
6.00 Travel' 73. c
6.30 Going places. c
7.00 The Amazing World of Kreskin. c
7.30 CTV Sunday Night Special:
8.30 Mannix. c
9.30 A touch-of grace. c
10.00 W-5. c
11.00 The CTV National News. c
11.18 Pulse. c
12.00 Sunday night feature movie: "Did you hear the one about" (comédie – 1968). c

cinéma

ALOUETTE: "Deviations" 2.35, 5.50, 9.10, et "Nuit après nuit" 1.00, 4.15, 7.30.
ANJOU: "Cabaret" 1.50, 5.35, 9.60 et "Les intrus" 12.15, 4.00, 8.00.
ARLEQUIN: "Les démons de la moto" 2.45, 6.05, 9.25 et "Commando du Sergent Blynn" 1.15, 4.25, 7.55.
ATWATER: (Cinéma II): "César et Rosalie" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.30.
ATWATER: (Cinéma I) "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.
AVENUE: "Nelson affair" 1.30, 3.20, 5.15, 7.10, 9.05.
BEAVER: "Fear of love" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "Le Flingueur" 2.45, 6.15, 9.45 et "La chevauchée de 7 mercenaires" 1.00, 4.30, 8.00.
BIJOU: "Les hôtesses de l'air" 12.20, 3.36, 9.48 et "Camp spécial n7" 1.46, 5.02, 8.18.
BONAVENTURE: "Is there sex after death" 12.00, 1.40, 3.35, 5.25, 7.15, 9.10.
CANADIEN: "Les Charlots font l'Espagne" 2.55, 6.30, 10.05 "Sissi face à son destin" 1.00, 4.35, 8.05.
CAPITOL: "Five fingers of death" 12.15, 3.00, 5.10, 7.25, 9.40.
CHAMPLAIN: "On s'fait la valise docteur" 12.05, 3.20, 6.40, 10.00 et "28 secondes pour hold-up" 1.40, 5.00, 8.20.
CHATEAU: "Le plaisir qu'on dit charnel" 2.30, 5.55, 9.30 et "Stiletto" 12.45, 4.10, 7.40.
CHEVALIER: "Le tueur" 1.10, 4.43, 8.16, "Bof" 2.37, 6.10, 9.52.
CINEMA 7e ART: "Le lien" 1.15, 3.15, 5.15, 7.30, 9.30 – Sam: représentation à 12.00 p.m.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Images" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Moi y'en a vouloir" des sous" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30. Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "Dernier Tango à Paris"
DAUPHIN: (Salle renoir) "Il était une fois la Révolution" Sam: 3.00, 6.00, 9.00. Dim: 2.00, 5.00, 8.00. (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" Sam: 3.00, 6.00, 9.00. Dim: 2.00, 5.00, 8.00.
ELECTRA: "Le plaisir qu'on dit charnel" 1.00, 4.25, 7.50 et "Stiletto" 2.40, 6.05, 9.30.
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" (Salle Resnais) "Le grand blond avec une chaussure noire" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (pour les deux salles).
FESTIVAL: "Before the Revolution" 7.30, 9.30. Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
JEAN-TALON: "Moi y'en a vouloir des sous" Sam. et Dim.: 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
KENT:
LOEWS: "Family honor" 11.15, 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
LUCERNE: "Family" Sam: 6.20, 9.35. Dim: 3.05, 6.20, 9.35.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Orange mécanique" 1.45, 4.10, 7.00, 9.30.
MIDI-MINUIT: "La sexualité au travail" et "L'obsédé sexuel".
MONKLAND: "Valachi papers" 2.15, 5.55, 9.50 et "Black gun" 12.30, 4.15, 8.10.
OUTREMONT: Sam: "On achève bien les chevaux" 7.00 et "Klute" (en français) – 9.30 et "Planet of the apes" – 12.00 p.m. Dim: "Alexandre le bienheureux" 2.00 et "Les demoiselles de Rochefort" 4.30 et "On achève bien les chevaux" 7.00 et "Klute" (en français) 9.30.
PAPINEAU: "La saignée" 3.00, 6.25, 9.50, et "La loi des gangsters" 1.15, 4.40, 8.05.
PARISIEN: "Le despote cruel" 12.00, 3.15, 6.35, 9.50 et "Trois filles nues sur l'île Robinson" 1.45, 5.00, 8.20.
PIERROT: "L'Assassinat de Trotsky" 12.36, 2.45, 4.54, 7.03, 9.12.
PIGALLE: "La chevauchée érotique" 10.15, 1.05, 3.55, 6.45, 9.40 et "Pour un dollar d'amour" 11.40, 2.30, 5.20, 8.15.
PLACE DU CANADA: "Lost horizon" 1.30, 4.00, 6.45, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma)
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Class of 44" 12.35, 2.20, 4.05, 5.50, 7.45, 9.40.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three anormal affairs 12.00, 2.55, 5.50, 8.45.
RIVOLI: "Non je suis vierge" 2.55, 6.15, 9.30 et "Les Désaxés" 1.10, 4.30, 7.45.
SALLE BREBEUF: "La fiancée du vampire" et "Le bal des vampires" 2.30, 7.30.
SAINT-DENIS: "Kamouraska" 11.50, 2.03, 4.41, 7.19, 9.42.
SEVILLE: "Sound of music" 1.30, 5.00, 8.30.
SNOWDON: "73 Verdoux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00.
VAN HORNE: "2001 space Odyssée" 1.00, 3.35, 6.10, 8.50.
VENDOME: "La Vallée" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
VERSAILLES: (Salle rouge) "Le plaisir qu'on dit charnel" 2.45, 6.10, 9.35 et "Stiletto" 1.00, 4.25, 7.50.
VERSAILLES: (Salle bleue) "Non je suis vierge" 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 et "Les Désaxés" 2.30, 5.30, 8.35.
VERDUN: "On s'fait la valise docteur" 2.50, 6.15, 9.40 et "28 secondes pour un hold-up" 1.15, 4.35, 8.00.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "La mort d'un bûcheron" 7.00, "La Vallée" 9.00 et "Le manuscrit trouvé à Saragosse" 3.00.
STUDIO B: "Mon oncle Antoine" 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VIDEOGRAPHE: "L'école aux mains des étudiants" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: "Heatbreak Kid" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00.
YORK: "Last tango in Paris" 2.00, 5.00, 8.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche.

théâtre

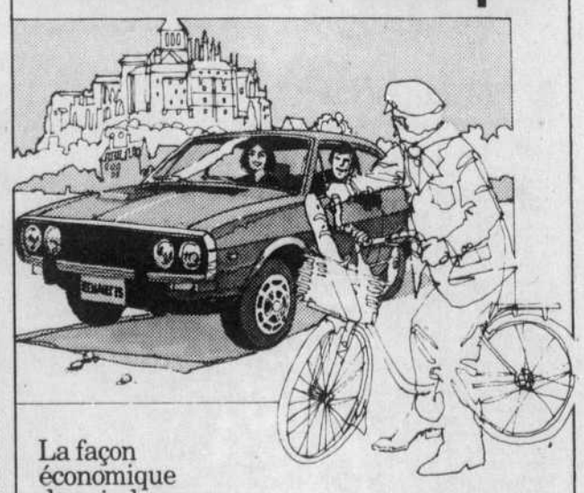
CASANOUS: (association espagnole) Sam: la troupe du grand manitou, musiciens et poètes du carré St-Louis. 22h30. Dim: Djazzalea – 22h.
CENTAUR: "Old times" de H. Pinter. Sam: 17h30 et 22h30. Dim: 19h00.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Auguste, Auguste" (de Kothout) Sam: 20h30. Dim: relâche.
LA POUDRIERE: "Tout est sous contrôle" de J. Rayburn – 20h30. Dim: relâche.
RIDEAU VERT: "Monsieur de Pourceaugnac" et "L'impromptu" 20h. Dim: 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: "Hosanna de M. Tremblay – 20h30.
THEATRE DU MIDI: "Knock out" de M. Barbeau 12h15.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "La ballade des morts" d'I Shaw. Sam: 17h. et 21h. Dim: 19h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam: L'opéra du Québec: "Manon" – au pupitre Jean Deslauriers – 20h. Dim: Récital Robert Merrill – 20h15.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

OLD ORCHARD
23-25 juin . . . . $49.
OUEST CANADIEN
30 juin et 7 juillet, (16 jours) . . . . $349.
L'ACADIE
6-8 juillet et 11-13 août . . . . . $55.
VIRGINIE
(Là où tout a commencé), Washington . . .
11-15 août . . . . $98.
LAC GEORGE
30 juin au 2 juillet . $39.
LAC CHAMPLAIN
1er juillet . . . . . $19.
Places limitées ! Réservez tôt !
Agences Franciscaines
VOYAGES A.F. Ltée
500, 8e Av. Québec 3
523-0031
Montréal: 861-8634
Ottawa: 728-1983

Votre "Charter" Renault en Europe



La façon économique de voir du pays.

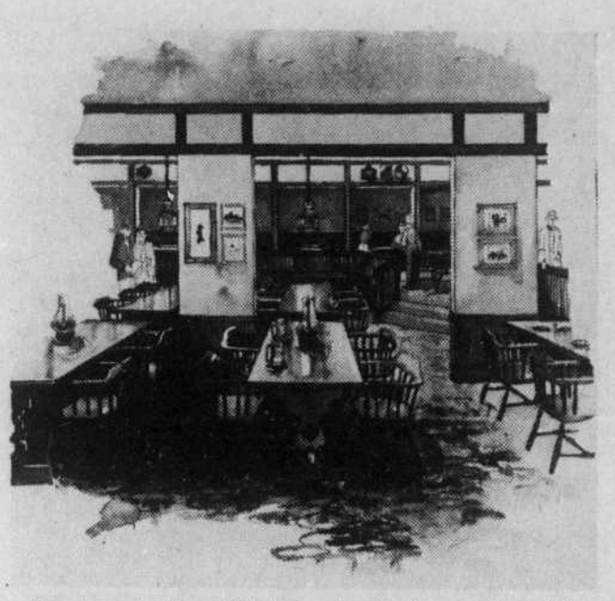
Extrait du tarif	1 semaine	2 semaines	1 mois	2 mois
Renault 4	$107	$214	$368	$469
Renault 6 TL	125	251	419	534
Renault 12 TL	153	306	555	605
Renault 15 TS	245	490	674	798
Renault 16 TL*	172	344	628	748

*Transmission automatique en option

De plus, le plan RENAULT vous offre:
KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
Assurance "sans déductible"
Aucune taxe supplémentaire à verser
RENAULT
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.

Visitez l'Europe en automobile
Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille . . .
A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
C- Location tous modèles, kilométrage illimité.
Notre devise : "les meilleurs prix, le meilleur service"
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO
CITROËN - PEUGOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL.
EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

Service Outre-mer Renault
B.P. 6400, Montréal 101, P.Q.
Veuillez m'adresser une documentation complète sur votre "Charter" Renault en Europe.
Nom D-8
Adresse
Ville Prov. Tél.



Esquisse du bistrot Dick Turpin d'ancien style anglais qui sera construit dans la vieille gare à tramways adjacente au Château Lac Louise. Les travaux de rénovation au centre de villégiature des Rocheuses, dont l'ouverture aura lieu le 8 juin, coûteront $400,000. Ils comprendront l'addition d'un restaurant de 150 places, d'un salon-bar de 50 places et d'un bistrot pour 125 personnes. Le programme comprend aussi le renouvellement et l'agrandissement du restaurant libre-service de l'hôtel de 360 chambres, la construction de six nouvelles boutiques et la redécoration de l'immeuble réservé au personnel. Une ouverture pré-saison aura lieu le 18 mai, et les prix seront réduits jusqu'au 8 juin, date de l'ouverture officielle. (Photo CP Hôtels)

échos touristiques

Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue vient de publier une carte touristique de la région, à l'occasion de la tenue des Jeux du Québec à Rouyn-Noranda du 17 au 26 août. Cette carte, ainsi qu'un dépliant contenant une liste des terrains de camping de la région et les principaux événements et sites touristiques, sont disponibles au Conseil régional de développement, 139 est, rue Perreault, Rouyn, Abitibi.

•

La South American Travel Organization (SATO) distribue à titre de renseignement et sans aucun engagement de sa part, une intéressante publication sur divers itinéraires en Amérique du Sud. S'adresser à SATO, 1699 Coral Way, Suite 308, Miami, Florida 33145.

•



Air France publie chaque mois une très belle revue, ATLAS, qu'elle met à la disposition des passagers de chacun de ses vols. Dans le numéro d'avril il est question du Portugal, de la bioluminescence et de Tahiti, en plus des chroniques habituelles. Il est possible de s'abonner à la revue ATLAS en envoyant un chèque de $15.46 à : Grange Batelière, 10 rue Chauchat, Paris IX, France.

•

M. Michel-G. Tremblay (La Presse) a été élu président de l'Association canadienne des journalistes et écrivains du tourisme. Le conseil d'administration de l'ACJET comprend également: Mlles Noëlla Desjardins (La Presse) et Hélène Pilotte, MM. Marcel Brouillard (Photo-Journal), Roland Racine, Urgel Lefebvre (Le Devoir), L. Hamlyn Hobden, André Boily. Le secrétariat est établi au Centre d'information en tourisme de l'Université du Québec à Montréal. Le secrétaire-délégué est Pierre-O. Courtemanche.

•

Le Centre Immaculée-Conception organise un voyage de 21 jours en Espagne, au Portugal et au Maroc. La date du départ est le 30 mai et il y a des places de disponibles. En Espagne, les visiteurs verront Madrid et le musée du Prado, Grenade et l'Alhambra, Séville et l'Alcazar. Au Portugal, les visiteurs verront Lisbonne et l'Alfama. Au Maroc, il y aura visite de Casablanca (aquarium et palais royal), de Rabat, de Chellah et Le Mechouar, de Marrakech, et de Fes. La responsable de ce voyage est Elaine LeSieur et on peut communiquer avec elle à 527-1256.

•

La Fédération québécoise de cyclotourisme (8973, Basile-Routhier, Montréal 354) compte déjà plus de 3,000 membres répartis à travers dix régions du Québec. Elle invite tous les intéressés à communiquer avec son secrétariat. Tél.: 388-6375.

•

Ceux qu'intéressent les cyclotours en Europe peuvent s'adresser à Sabena, lignes aériennes belges, 3, Place Ville-Marie, Montréal 113, qui organise des forfaits individuels ou groupes en collaboration avec la Fédération québécoise de cyclotourisme. Ces forfaits comprennent, paraît-il, un billet au tarif jeunesse, une bicyclette à 10 vitesses, une journée prime à Bruxelles.

EXPLOREZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE



STOP

SPÉCIAL SI VOUS LOUEZ CETTE SEMAINE!

TARIFS EN $ CAN.

	1 sem.	2 sem.	3 sem.	1 mois	1½ mois	2 mois
R4	*75	*148	*219	319	379	419
R6	*92	*186	*249	369	438	484
R12	*102	*208	*299	444	509	555
R16	*134	*265	*369	578	630	699
D. Super.	*149	*295	*439	678	815	929

Kilométrage Illimité - Assurances - *Livraison Aéroport "Gratuite" etc.

RÉSERVATION DE TOUS BILLETS: AVIONS - CORRESPONDANCES - etc...

ENVOI GRATUIT DE NOS CATALOGUES

BON-RÉPONSE

NOMS .....

PRÉNOMS ..... TÉL. .....

ADRESSE .....

VOYAGES Interglobe LTÉE
811, ave Laurier est,
Montréal 176, P.Q.
274-4307 — 274-1877

Pendant cinq siècles, ce fut un "lac" turc

La mer Noire, principal attrait de la Bulgarie

VARNA – La mer Noire, dont dépend en grande partie le succès touristique qu'a connu la Bulgarie au cours de la dernière décennie, a bien des aspects particuliers.

Très vaste – près du double des grands lacs – elle est environ moitié moins salée que l'Atlantique, et, tout en étant une réserve d'anchois, de sardines, de maquereaux et autres poissons, ses parties centrales très profondes (au-dessous de 80 brasses) sont stagnantes et sans vie. Mais ceci n'influence nullement son attrait comme terrain de jeux nautiques.

En plus de leur faible degre de salinite (d'une moyenne de 18 pour cent), les eaux bulgares sont si limpides qu'il est possible d'y voir jusqu'à une profondeur de plus de 35 pieds.

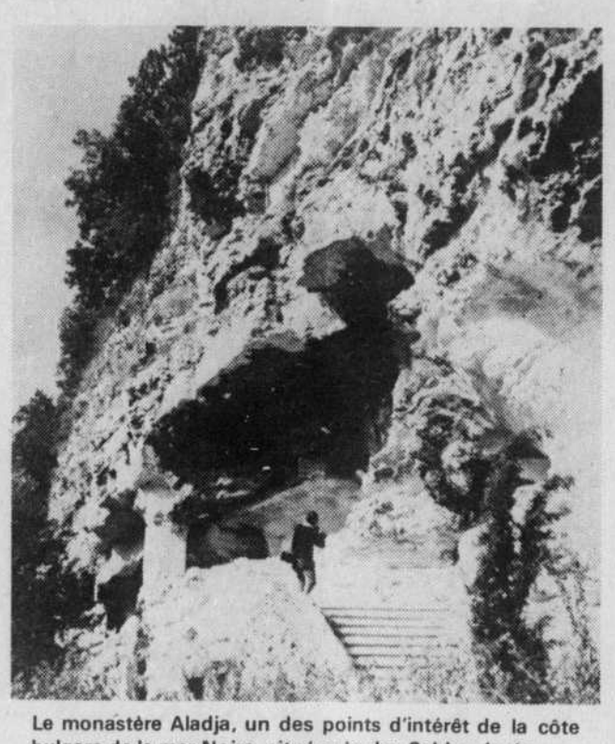
Autres aspects importants du point de vue du tourisme et de l'écologie, l'eau, tout du moins le long du rivage bulgare, n'est contaminée par aucune bactérie ou ordure industrielle. Les rivières bulgares qui s'y jettent sont peu importantes, et elles ne traversent aucun grand centre industriel. Un autre point important pour les vacanciers est que la température ambiante dépasse rarement celle de l'eau de plus de cinq ou six degrés Fahrenheit.

Tous ces facteurs contribuent à créer des conditions favorables d'activités sous-marines, et terrestres. Au large des côtes bulgares, le lit de la mer renferme bon nombre de "trouvailles" intéressantes pour l'archéologue amateur sous-marin; on peut y trouver en effet d'anciens navires grecs ou galères romaines coulés il y a des milliers d'années, des amphores et autres objets antiques, ainsi que des murs fortifiés s'étant effondrés dans la mer à la suite de glissements de terrain. Cependant, en Bulgarie ces "trouvailles" sont protégées par l'Etat, et tandis que la recherche est autorisée et même encouragée, tout vol ou acte de vandalisme tombe sur le coup de la loi.

La mer Noire, qui fut un véritable "lac" turc du 15e au 19e siècle, n'a à peu près pas de marées. Ceci fait que les plages sont presque toujours sèches et sans vagues; presque partout le rivage est couvert d'un sable jaune très fin qui parfois forme des dunes pittoresques.

Les plages bulgares ne sont jamais encombrées. Même pendant la saison d'été, quand les hôtels sont remplis de touristes, il n'y a jamais moins de 100 pieds carrés de plage par personne – un minimum de 300 pieds carrés avec les dunes – ceci dans les endroits surveillés. Ceux qui recherchent la paix et le calme trouveront en plus de petites plages très tranquilles tout le long de la côte.

Le paysage très varié de la côte bulgare de la mer Noire est un autre attrait. Quelques plages se trouvent au pied de falaises abruptes alors que d'autres sont bordées de bois, de vignes ou de vergers. Par endroits, les sources minérales abondent, permettant de combiner les plaisirs de la balnéothérapie avec la natation. Cette double activité est bien mise en évidence à Pomorie, ville dont les plus anciens habitants, les Thraces, profitèrent des qualités guérissantes des boues curatives trouvées dans le lac tout proche – qui est d'ailleurs un des rares lacs se trouvant le long de la côte de la mer Noire.



Le monastère Aladja, un des points d'intérêt de la côte bulgare de la mer Noire, situé près des Sables dorés.

La natation y est très sûre du fait du manque de profondeur. A Slunchev Bryag ("plage ensoleillée") on peut s'avancer très loin dans la mer sans perdre pied. Nul requin ou autre prédateur ne mettent la vie en danger.

Aujourd'hui, après des centaines de siècles, la boue de Pomorie attire toujours beaucoup de monde. Plus de 15,000 touristes s'y rendent chaque année et les deux polycliniques de Pomorie soignent plus de 30,000 patients par an.

Pour les amateurs d'art, la Bulgarie offre une gamme étendue d'oeuvres, des icônes datant du début du christianisme jusqu'aux posters modernes. Par exemple, les peintures murales de l'église Boyana près de Sofia ont été exécutées en l'an 1259; elles ont devancé la renaissance italienne, et représentent le début du renouveau artistique de l'époque. On a trouvé lors de fouilles faites à travers le pays des peintures thraces, romaines et byzantines ainsi que des sculptures et des pièces d'orfèvrerie.

L'architecture ancienne est très bien représentée surtout à Sofia, et intéressera beaucoup le visiteur. On y voit des exemples du style thrace, grec, romain, slave et protobulgare. Des monuments anciens attireront l'attention du touriste, l'église Boyana (11ème siècle), les églises de Nessebur (11ème-14ème siècle) la tour de Hrelyu au monastère de Rila (construite en 1335). Il y a même des maisons privées datant du 18ème et 19ème siècle dans les villes de Plovdiv et Turnovo, et l'église commémorative d'Alexandre Nevsky est un bon exemple de l'architecture du siècle dernier.

Située au carrefour des cultures occidentales et orientales, conquise par différentes races au cours des siècles, la Bulgarie est naturellement très consciente de la richesse de son histoire. Il existe 144 musées importants dans ce petit pays.

TERRE SAINTE
Turquie, Grèce, Rome
Juin, août, sept.
à partir de . . . $898.
FRANCE, ITALIE, SUISSE
Côte d'Azur, Nice, Milan
Juin, juillet et
sept. . . . . $698.
MÉDITERRANÉE
Croisière, Égypte, Ephèse, Grèce, Italie,
Paris . . . . $1085.
ESPAGNE, PORTUGAL, FRANCE
S. Jacques de Compostelle
15-30 juillet . . . $798.
Places limitées! Réservez tôt!
Agences Franciscaines
VOYAGES A.F. LTÉE
500, 8e Ave.,
Québec 3,
Qué.
523-0031
Montréal:
861-8634
Ottawa: 728-1983

ESPAGNE - "COSTA D'EL SOL"
SPÉCIAL
"LOCATION D'APPARTEMENTS"
PRIX POUR L'ENSEMBLE
2 SEMAINES . . . . . $219.
3 SEMAINES . . . . . $309.
4 SEMAINES . . . . . $399.
SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE . . . . . $ 75.
CES APPARTEMENTS PEUVENT RECEVOIR 6 PERSONNES - CHAMBRES (2) - SALON - CUISINE - SALLE DE BAIN - BALCON - VUE SUR LA MER - MEUBLE RUSTIQUE - LINGERIE - VAISSELLE - SERVICE DE CONCIERGERIE
CLEF EN MAIN AU DÉPART DE MONTRÉAL
LOCATION AUTOMOBILE SUR DEMANDE
PLACES LIMITÉS – POUR RÉSERVATIONS:
VOYAGES Interglobe LTÉE
811, ave Laurier est,
Montréal 176, P.Q.
274-4307 — 274-1877

TOURISME CANADIEN
Des voyages raisonnables . . .
Des itinéraires équilibrés . . . et originaux
Des hôtels de qualité . . .
Des prix vraiment tout compris . . .
Des départs quasiment tous assurés . . .
Des chefs de groupe très soigneusement choisis . . .
VOILÀ CE QUE VOUS RÉSERVENT NOS TOURS D'ÉTÉ DE TROIS SEMAINES EN EUROPE
ÉCOSSE/ANGLETERRE/HOLLANDE BELGIQUE/NORMANDIE/BRETAGNE
Le 7 juin . . . . . $1,153.
PROVINCES DE FRANCE
Le 25 juin . . . . . $1,010.
GRÈCE - YOUGOSLAVIE-TURQUIE avec croisière de 7 jours
Le 4 juillet . . . . . $1,315.
ESPAGNE
Le 5 juillet . . . . . $1,029.
FRANCE - ITALIE - SUISSE
Le 12 juillet . . . . . $1,063.
EUROPE CENTRALE
Le 12 juillet . . . . . $1,073.
TUNISIE - SICILE - ITALIE DU SUD
Le 12 juillet . . . . . $1,252.
NOUVEAUX PRIX TENANT COMPTE DE LA DÉVALUATION ET, PAS DE CONFUSION
AVION TRANSATLANTIQUE TOUJOURS COMPRIS
BROCHURE SUR DEMANDE
Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTRÉAL, 107, P.Q.
TÉL. 861-2485
"Qui dit voyages, dit Malavoy"

Sydney le jeudi.
Sydney le vendredi.*
Sydney le samedi.
J'aime Sydney.

Une ville extraordinaire, Sydney. C'est bien naturel, avec tout le charme et l'esprit de ces Australiens.
Dès maintenant; vous avez trois fois la semaine la chance de vous retrouver à Sydney, de vous rendre compte par vous-même.
Les jeudis et samedis, CP Air se rend à Sydney en passant par les îles Fiji.
Les vendredis, Qantas vole aussi sur Sydney, via Tahiti.

Sydney, avec en plus une île des mers du sud. Et service de bord impeccable, à l'aller comme au retour. Qui peut résister à cette invitation?
Voyez votre agent de voyages de CP Air. Pour les vacances de votre vie.

CP Air

*En collaboration avec Qantas

Pour un bon voyage, c'est TRAVELAIDE en tout temps!
BUREAU PRINCIPAL
1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours
SUR LA MEZZANINE — MÉTRO - PEEL
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

VILLE LAVAL*
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL*
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT*
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755
métro beaubien

CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277
métro peel

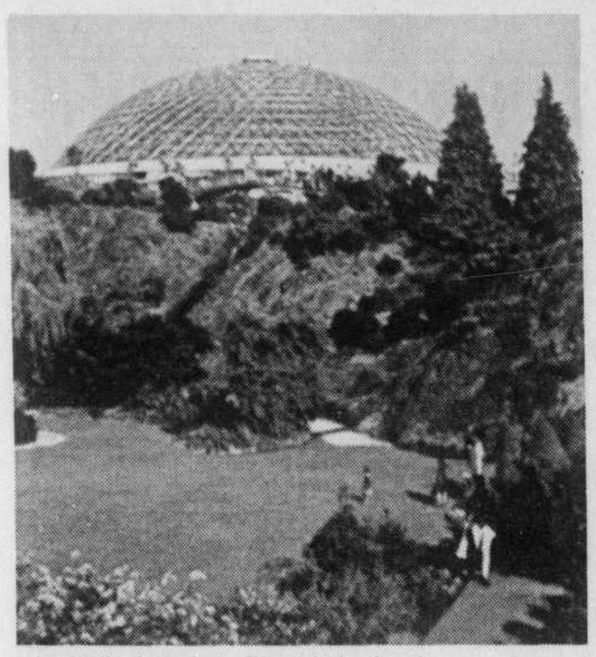
*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.

En L1011 d'Air Canada

De Calgary à Vancouver

par Urgel Lefebvre

Invités par Air Canada à étrenner le L1011 sur la ligne Montréal-Toronto-Calgary-Vancouver, nous en sommes à l'escale de Cowtown et en train de prendre le petit déjeuner Stampede dans le salon Mayfair du Calgary Inn.

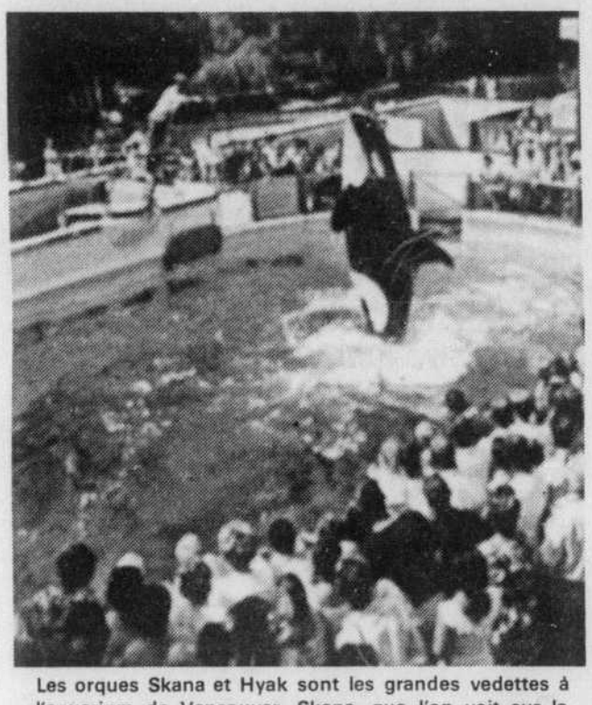


Le jardin botanique Bloedel domine le parc Queen Elizabeth à Vancouver.

Dans le cas présent "petit déjeuner" est une façon de parler, car cela comprend les oeufs brouillés, le bacon, les saucisses, le jambon, les pommes de terre sautées ou rissolées, les crêpes au sirop, les brioches de toutes sortes, le pain grillé, les croissants avec beurre, gelées ou marmelade, le café crème, sans oublier le jus d'orange, de tomates ou de pommes.

Il est heureux que ce petit déjeuner soit copieux car, par la force des choses (grève de personnel et difficultés techniques à Toronto) il nous faudra attendre le vol 117 durant de longues heures à l'aéroport de Calgary, après avoir visité à la course la ville et les terrains du célèbre Stampede.

Mais une fois de retour dans le L1011 d'Air Canada, le survol des Rocheuses – mer fantasmagorique et houleuse aux immenses crêtes blanches de neige – nous fait vite oublier les délais devenus choses du passé.



Les orques Skana et Hyak sont les grandes vedettes à l'aquarium de Vancouver. Skana, que l'on voit sur la photo, pèse plus de deux tonnes et demie. Sa longueur égale la profondeur du bassin : 18 pieds. Elle peut néanmoins bondir complètement hors de l'eau.

Les montagnes, soudain, nous apparaissent comme sillonnées de routes en terre battue (sont-ce vraiment des routes?) après avoir serré entre elles des lacs et des rivières, au fond de profondes vallées. Puis la montagne fait place à la plaine – une plaine verdoyante qui devient damier de terres en cultures et de vergers. Vancouver nous apparaît dans toute sa beauté et tendrement blottie dans une baie aux eaux limpides. Un écran de sombres montagnes protège son nid.

Un peu brusquement, mais sans heurt, notre oiseau racé se pose sur la piste, nous attrapons nos bagages et un car nous emporte vers l'hôtel Vancouver (un hôtel du CN qui demeure de grande classe). Nous nous émerveillons de voir les pommiers d'ornement en fleurs avant le mois de mai.

Notre programme a dû être abrégé. Nous ne pourrons pas, malheureusement, voir Grouse Mountain, mais nous nous installons en vitesse à l'hôtel pour avoir le temps de circuler dans Gastown, en nous rendant au bord de l'eau pour dîner dans un restaurant vraiment pittoresque où l'on sert toute la gamme des fruits de mer.

Le restaurant "The Cannery" a été construit avec tout ce qu'on a pu ramasser de matériaux les plus hétéroclites: bois brut de charpente, bois d'épave, vieilles fenêtres ou verrières, tôles ondulées entamées par la rouille, vieilles caisses d'emballage de poisson en conserve, abat-jour faits de bout de tôles soudées, madriers d'une épaisseur impressionnante, et quantité d'autres choses inimaginables. La première impression est qu'on est véritablement dans une conserverie de poisson transformée en restaurant, ce qui n'est pas le cas. On regardant de plus près, on constate que sous cette apparence de bâtiment de fortune il y a quelque chose d'étudié pour créer une ambiance propice à la dégustation de fruits de mer. Puis, on promène le regard à peu partout, en particulier du côté des fenêtres qui s'ouvrent sur l'eau scintillant des mille feux de la ville de Vancouver bâtie tout autour de la baie.

Ah! que nous aurions aimé visiter Vancouver à loisir! Mais nous quittons l'hôtel Vancouver dès le lendemain matin et ce n'est qu'en nous rendant à l'aéroport pour revenir à Montréal que nous faisons notre tour de ville, guidés par Elvira Quarin, directrice du service de relations publiques de l'Office du tourisme et des congrès du Vancouver métropolitain.

Nous circulons dans des rues bordées de demeures princières. Nous admirons l'orgie de couleurs des premières frondaisons, de même que les massifs de tulipes et les pommiers en fleurs. Nous nous arrêtons bien sûr au parc Stanley: d'abord à l'Aquarium, puis devant les totems.

Nous arrivons à l'Aquarium au moment du "spectacle des épaulards" ces énormes mammifères de l'ordre des cétacés, dont le nom anglais "Killer Whale" fait frémir. En captivité, cependant, ces monstres marins au cuir noir et blanc fraternisent avec leurs cousins les dauphins, beaucoup plus petits, qu'ils boufferaient sans pitié en plein océan.

Les épaulards ou orques de Vancouver donnent leur spectacle dans un bassin de 18 pieds de profondeur, au moment où leur gardien s'amène avec une pitance de poissons. En voyant venir leur homme, les mammifères de plus de deux tonnes et demie deviennent enjoués. Ils font dans l'eau de véritables pirouettes, se tournent sur le dos, vont se dresser devant leur pourvoyeur, sautent hors de l'eau et s'y laissent retomber de tout leur long, reçoivent entre leurs deux rangées de dents épouvantables le bras ou la tête de leur nourricier sans lui faire aucun mal et vont même jusqu'à l'embrasser. Le clou du spectacle c'est lorsque le gardien monte en haut d'une tourelle de plus de vingt pieds et tend au-dessus de l'eau une perche garnie d'un poisson, Skana, la femelle de plus de deux tonnes et demie et de 18 pieds de longueur bondit complètement hors de l'eau et va chercher le poisson. Son compagnon, Hyak, est légèrement plus petit qu'elle. Quant aux dauphins se trouvant dans le même bassin de 480,000 gallons d'eau salé on les prendrait pour les petits enfants des deux épaulards.

Vancouver se vante de présenter à son Aquarium un spectacle unique au monde, grâce aux deux épaulards capturés, l'un en 1967 dans le Puget Sound, l'autre en 1968 dans Pender Harbour. Mais l'intérêt de l'Aquarium de Vancouver ne se limite pas aux épaulards. Il y a aussi les deux baleines blanches, Bella et Lugosi, qui ont été capturées en 1967 dans la baie Bristol, en Alaska, ainsi que plus de 8,400 spécimens de 595 espèces différentes de la faune marine. Et dire que nous n'avons passé que quelque soixante minutes à cet endroit! Nous ne sommes même pas restés assez longtemps pour voir le crabe en sabot de cheval se remettre sur ses pattes. Nous n'avons pas eu le temps de regarder la pieuvre faire ses exercices du matin en s'étirant les bras. Nous sommes partis emportant comme dans un rêve le souvenir de méduses, d'anémones de mer, d'étoiles de mer et de coraux aux couleurs indéfinissables. Nous ne savons plus lequel de ces monstres des profondeurs océanes est le plus répugnant, lequel des poissons tropicaux est le plus beau, le plus irridescent. Nous n'avons même pas eu le temps de regarder les tortues et encore moins les poissons "ordinaires".

Notre dernier arrêt dans Vancouver est à la pointe Prospect, d'où l'on voit le pont Lions' Gate, les bateaux, la ville en partie. Au centre du petit parc se dresse un totem; des escaliers en pierre permettent aux amateurs de photographie de varier leurs angles.

Nous voici pour de bon sur la route de l'aéroport. Nous longeons un port de plaisance dont les eaux disparaissent presque complètement sous les abris des embarcations. On dit que durant les beaux jours, à la fin de toute journée de travail, les abords de Vancouver se couvrent de voiliers aux voiles de toutes les couleurs. C'est un spectacle que nous rêvons d'admirer un jour.



Derrière Vancouver, l'écran des Rocheuses. Au premier plan, le complexe du musée et du planétarium.

Notre groupe est maintenant réuni pour une dernière fois autour d'une table, au restaurant Sea Island, à l'aéroport de Vancouver. Un excellent repas, arrosé de médoc, entretient la gaieté qui est, au fond, factice. Car c'est avec nostalgie que nous quittons Vancouver, ville comme il n'en existe qu'une au monde.

Nous voici sur le chemin du retour, cette fois dans un DC-8, en classe économique, parce que nous voulons arriver à Montréal avant minuit. Le départ s'est effectué à 14:30 et la durée du vol été de quatre heures et demie environ. Cela devrait faire 19 heures, mais à cause du décalage d'heure entre Vancouver et Montréal, il était 22 heures (heure avancée de l'Est) à notre arrivée dans ce qu'un chauffeur de limousine se permet d'appeler "la ville-lumière d'Amérique".

échos touristiques

M. Jacques Lévy vient d'être nommé au poste de délégué au Canada de la Société de tourisme aérien international (Sotair). Il aura pour responsabilité première d'offrir à la clientèle canadienne-française, une sélection des produits Jet Tours Europair, réunis dans un catalogue de 48 pages en quatre couleurs, disponible dans les agences de voyages du Québec. Le transport aérien transatlantique qui permettra aux touristes canadiens de profiter des programmes offerts par la Sotair cet été s'effectuera sur les ailes d'Air France.

●

Les charmes de la Grèce sont rendus plus accessibles aux touristes canadiens grâce à de nouveaux tarifs de groupe sans affinité offerts par CP Air à la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements grec et canadien. Une quarantaine de départs de Montréal vers Athènes sont prévus cet été. Les prix du voyage aller-retour varient de $348 à $378, selon la période. On peut obtenir de plus amples renseignements sur ces nouveaux tarifs réduits ainsi que les dates de départ en contactant un agent de voyages ou le bureau de réservations de CP Air.

●

On peut obtenir des renseignements sur Vacances-Familles Inc. et son journal d'information en s'adressant à M. Jean-M. Lachance, 1661, avenue du Parc, Sainte-Foy (Québec) G1W 3Z3.

Le Monde vous invite... via HONE

Visitez l'Europe en . . . groupe

VACANCES D'ÉTÉ

Terre du Soleil de Minuit et aurores boréales . . .
Pays hospitaliers et mystérieux aux folklores millénaires.
Pays nordiques qui apparaissent dans un halo de légende.
Pâturages fleuris . . . châteaux romantiques . . .

SCANDINAVIE - RUSSIE

Reprise de notre voyage annuel qui remporte toujours un grand succès

accompagné à partir de Montréal

Départ de Montréal: jeudi 28 juin

DANEMARK - SUÈDE - NORVÈGE
FINLANDE - URSS - POLOGNE

Copenhague et la Côte danoise
Stockholm et les vieilles cités de la Suède

Circuit par autocar en Suède et Norvège
À Oslo: l'évocation des explorations des Vikings
Les reliques du "FRAM" et du "KON-TIKI"
Excursion en bateau à bord du "Seaway"
par le fjord d'Oslo jusqu'à Copenhague.

Séjour de 5 jours en URSS: Moscou et Leningrad

La Russie des Tsars et la Russie moderne

Trois jours en Pologne avec Varsovie et la ville de Zelazowa Wola où naquit Chopin.
Excursion en autocar à la ville-musée de Cracovie

21 JOURS — 6 PAYS $1,285

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans

1460 ave. UNION, Montréal 111 — Tél.: 845-8221

le métro à notre porte Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 8h.30 à 18h.
le jeudi jusqu'à 21 h.
Le samedi de 9h.30 à 13h.

IATA

AUSTIN'S COURT MOTEL
206-19e rue
Virginia Beach,
Va.23451.

A 100 VERGES DE L'ATLANTIQUE

Propre, tranquille, centre d'approvisionnements pour familles ou couples. Tous les appartements et les chambres sont climatisés, ont la télévision et l'eau chaude.
Près coin de l'avenue Atlantic, à quelques pas de la station d'autobus Trailways et du Convention Dome.
Parlez-en à vos amis: Notre réputation est excellente et nos tarifs sont plus qu'abordables.

CHAMBRES DE MOTEL À PARTIR DE $12.00 PAR NUIT "EFFICIENCIES" A PARTIR DE $15.00 PAR NUIT
APPARTEMENT DE DEUX CHAMBRES À COUCHER POUVANT SERVIR COMME 3 CHAMBRES A COUCHER. POUR LOCATION A LA SEMAINE, COMPLET AVEC LINGERIE, VAISSELLE, SERVIETTES, ETC. A PARTIR DE $175.00 PAR SEMAINE.

Faites vos réservations dès maintenant car l'espace est limité. Mme Morgan, Gérante.

Je me détends sur 2,288 milles

entre Montréal et Vancouver avec Air Canada

On travaille mieux quand on est détendu. Alors, comme je travaille quelquefois à Vancouver, à 2,288 milles de Montréal (environ 6 heures de vol), pour y arriver détendu je choisis Air Canada. Croyez-moi, les hôtesses d'Air Canada sont prévenantes. Elles savent quand vous servir et quand vous laisser à vous-même. Le tact d'une hôtesse d'Air Canada est une qualité que je savoure dans la détente. Mais je suis loin de profiter pleinement d'Air Canada. Voyez un peu: rien que dans notre pays, Air Canada a plus de 430 départs par jour, de quelque 30 endroits différents. Pensez à toutes les détentes qui m'échappent.

René Lecavalier

On y va? On y va!



On y va à Vancouver!

Chaque jour, Air Canada vous offre plusieurs vols Montréal-Vancouver.

LE MATIN
en DC-8 avec correspondance à Toronto pour le L.1011
Départ: 7 h 30 – heure de Montréal
Arrivée: 11 h 30 – heure de Vancouver

L'APRÈS-MIDI
en DC-8 avec correspondance à Toronto pour le 747
Départ: 17 h 30 – heure de Montréal
Arrivée: 21 h 25 – heure de Vancouver

plus 5 autres vols quotidiens Montréal-Vancouver.

AIR CANADA

On se détend toujours au cours d'un voyage TRAVELAIDE!

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 MÉTRO-PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL*
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL*
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT*
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755
métro beaubien

CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277
métro peel

*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.